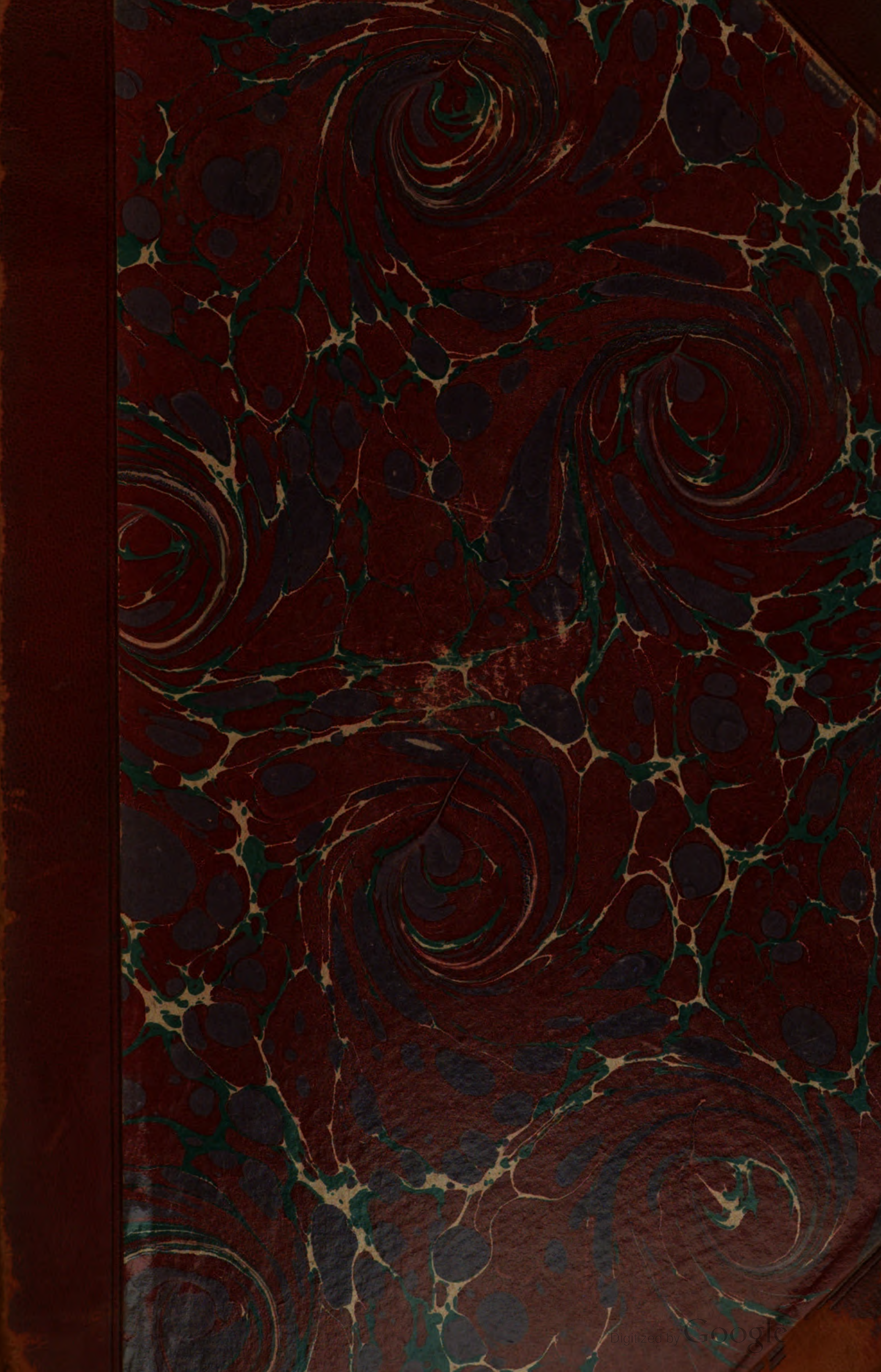


ANNUAIRE

DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE

DE NUMISMATIQUE

IMPRIMERIE TYP. ET LITH. PROTAT FRÈRES
1, RUE DE LA BARRE, A MACON

ANNUAIRE

DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE

DE NUMISMATIQUE

TOME TREIZIÈME. — ANNÉE 1889

PARIS

AU SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ

25, RUE LAS CASES, 25

—

1889

COMITÉ D'ADMINISTRATION

DE LA

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE NUMISMATIQUE

POUR L'ANNÉE 1889

Président........ MM. le vte J. DE ROUGÉ.
Vice-Président... Emile CARON, ✱.
Secrétaire....... L. SUDRE, ✱.
Trésorier........ A. DE BELFORT, ✱.
Membres........ CH. PENCHAUD.
G. OGIER DE BAULNY.

Directeur des publications : M. A. DE BELFORT.

Tout ce qui se rapporte aux publications doit être adressé franco à M. DE BELFORT, 25, rue Las Cases, à Paris.

LES

MONNAIES DE ROQUEFEUIL

Une vente publique récente nous a fourni l'occasion d'étudier pour la première fois en nature un denier de Roquefeuil. Ce denier n'existe pas au Cabinet des Médailles et nous ne l'avons rencontré dans aucune collection privée. Il est loin cependant d'être inédit. Duby avait publié non seulement le denier, mais l'obole, d'après des exemplaires qu'il possédait lui-même. Poey d'Avant avait retrouvé deux deniers légèrement variés dans la collection de M. Ricard, de Montpellier. Ils sont ainsi décrits sous les n°s 3856 et 3857 de son ouvrage, tome II, page 298, et gravés pl. LXXXVI, n°s 7 et 8 :

+ **ROCAFOLIENS**. Dans le champ **R** entre deux points. — ℟. + **LEX PRIMA M'**, croix ancrée.

La légende du droit n'est pas suivie d'un croissant ou de l'S retourné sur le second exemplaire n° 3857.

L'obscurité qui enveloppe ce monnayage, la pénurie de renseignements donnés par Duby et Poey d'Avant sur la maison de Roquefeuil, les doutes émis sur la situation du château m'ont engagé à faire quelques recherches et à les communiquer à nos confrères.

Voici ce qu'en dit Duby en 1790[1] :

« Roquefeuil, ancien château du Languedoc, situé dans la partie de l'ancien diocèse de Nîmes, qui forme

---

1. Tome II, p. 192, supplément, pl. I, n° 10.

aujourd'hui celui d'Alais et confine avec le Gévaudan, le Rouergue et le diocèse de Lodève. Il n'en reste plus aujourd'hui que des masures dans la paroisse, à une demi-lieue est-sud-est de Dourbie. Ce château a donné son nom aux marquis de la Roquette, seigneurs de Londres, vicomtes de Gabriac, comtes de Perolada, grands d'Espagne, seigneurs de la Rayo et d'Ayacor. Adélaïde de Roquefeuil porta dans le XII[e] siècle cette seigneurie dans la maison d'Anduse par son mariage avec Bertrand d'Anduse; leur fils Raymond prit le surnom de Roquefeuil. Isabeau de Roquefeuil, fille aînée et héritière de Raymond, seigneur de Roquefeuil, et de Dauphine de Turenne, épousa Hugues IV, comte de Rodez depuis 1227 jusqu'en 1274.

« Voici deux monnaies de ces seigneurs :

« ROCAFOLIEN' (pour Rocafolium). Dans le champ la lettre R qui doit être le monogramme de Roquefeuil ou plutôt de Raymond.

« ℟. LEX PRIMAMc (sans doute pour *moneta* la monnaie, c'est-à-dire l'argent, est la première loi).

« Denier et obole de billon en nature de ma collection.

« Voyez l'*Histoire du Languedoc* de doms Vic et Vaissete et le *Dictionnaire géographique* de la Martinière. »

Poey d'Avant reproduit textuellement ces renseignements et place le château dans le canton de Trèves, arrondissement du Vigan (Gard), et il ajoute :

« Un numismatiste du Midi, dont l'opinion doit avoir quelque poids, conteste l'attribution donnée par Duby de ces monnaies aux seigneurs de Roquefeuil ou tout au moins la position du château. » Depuis 1860, ce numismatiste n'a point reproduit ni soutenu ces assertions.

La situation de l'ancien château de la famille de Roquefeuil ne nous paraît pas douteuse. Les anciens géographes, Adrien de Valois (1675), Corneille (1708), La Martinière

(1729-1741), n'en parlent pas. C'est dans le dictionnaire de Moreri [1], et non dans celui de la Martinière, que Duby a puisé ses renseignements.

Expilly [2] mentionne deux localités de ce nom, Roquefeuil en Languedoc, diocèse d'Alais, à cinq lieues sud-ouest d'Alais, et Roquefeuil en Provence, diocèse d'Aix, à deux lieues ouest-sud-ouest de Saint-Maximin.

Il ne peut y avoir de doute entre ces deux localités. Notre Roquefeuil ne peut être que celui du Languedoc, situé, ainsi que nous le verrons par de nombreux documents, dans la partie du diocèse de Nîmes ayant formé le diocèse d'Alais.

La première mention que nous ayons de Roquefeuil est dans le testament de Fulcran, évêque de Lodève, celui dont le nom s'immobilisa sur les monnaies de cette ville.

Ce testament contient entre autres cette disposition :

« In pago *Nemausense* in villâ quam vocant Cassandis et in villâ quam vocant Vallis Luposa, quantum mihi advenit ex concambio Bernardi, et unam partem de Castello, quod vocant *Rocafolio*, dono S. Petro Nantensi [3].

Ce testament est du 4 février 988, Christo imperante et rege sperante, formule fréquente dans le Midi, qui correspond à l'avènement de la dynastie capétienne et exprime bien la répulsion que cet avènement soulève dans le Languedoc et l'Aquitaine.

Dom Vaissete, en citant ce document, en conclut que Fulcran était de la famille de Roquefeuil, puisque Bernard était son cousin, et il indique le château comme situé dans la partie du diocèse de Nîmes confinant au Gevaudan, au Rouergue et au diocèse de Lodève.

En 1032, Siguin de Roquefeuil (Siguinus de *Rocafolio* [4])

1. Moreri, tome IX, p. 355, édit. de 1759.
2. *Dictionnaire géographique* 1766.
3. *Bollandistes*, tome II, février, p. 897.
4. *Hist. du Languedoc*, tome II, preuves, 188.

donne plusieurs terres qu'il possédait dans les comtés de Lodève et de Rouergue à l'abbaye de Saint-Guilhem-du-Désert. La maison d'Anduse avait l'avouerie de cette abbaye[1].

Autre donation à la même abbaye par Raymond de Roquefeuil et ses fils en ces termes :

« Ego Raymundus de *Rocafoliensi* et filii mei Fridolo et Arnaldus donamus[2]. »

Vers le milieu du XIIe siècle, Bertrand d'Anduse épouse Adélaïde de Roquefeuil, qui lui apporte cette seigneurie.

Bertrand prit l'habit monastique et mourut vers 1164. Son fils unique Raymond était encore mineur à sa mort[3]. En novembre 1169, il fut fiancé avec Guillelmette, fille de Guillaume VII de Montpellier. Il l'épousa par la suite. En considération de ce mariage, sa mère s'engagea à lui laisser tous les domaines de sa maison. Quant à sa femme, dont la dot avait été stipulée à cent marcs d'argent, elle reçut, en octobre 1200, cinq mille sous melgoriens, et dans la quittance Raymond d'Anduse prend le nom de Roquefeuil. « Ego Raymundus de *Rocafolio* et ego uxor ejus quæ vocor Marchesia[4]. » Si cette quittance est de l'intégralité de la dot, il en résulterait que le marc d'argent ne valait que 50 sous melgoriens, tandis qu'en 1226, sous saint Louis, il valait 54 sous 7 d. et rendait au monnayage 58 gros tournois à 11 d. 12 gr.

Il est appelé Ramon *de Roquefuelh* par l'auteur anonyme de la guerre des Albigeois, manuscrit en langue vulgaire imprimé par dom Vaissete[5].

Raymond de Roquefeuil ne pouvait assister indifférent à la lutte terrible qui, sous couleur de religion et de

1. *Hist. du Languedoc*, page 161.
2. *Ibid.*, preuves, 297.
3. *Ibid.*, 507.
4. *Ibid.*, tome III, pr., 188.
5. *Ibid.*, tome III, preuves, 1 à 59.

croisade contre les Albigeois, s'engagea entre le Nord et le Midi de la France. Il embrassa ardemment la cause de Raymond, comte de Toulouse, se rendit à Rome au concile de Latran (1215), et protesta avec d'autres seigneurs du Midi contre la manière cruelle dont Simon de Montfort avait fait périr le vicomte de Béziers, qui n'était, selon eux, ni hérétique ni fauteur d'hérétiques[1]. Aussi fut-il excommunié; son château fut assiégé et, ce qu'il y a de singulier, les habitants d'Alby se firent honneur d'avoir participé à ce siége[2]. En 1217, le jeune comte Raymond de Toulouse lui donna les châteaux de Breissac et de Ganges. « Concedo tibi Raymondo *de Rochafolio*[3]. »

Mais, en 1225, le 17e jour des calendes de février, Raymond de Roquefeuil, effrayé de l'expédition du roi de France, se rendit à Narbonne, promit par serment à l'archevêque de cette ville d'obéir à tous les ordres du cardinal légat et du roi, et fit amende honorable tant pour les chefs pour lesquels il avait été excommunié que pour avoir donné secours à feu Raymond, comte de Toulouse, à Raymond, son fils, et à Trencavel, qu'on appelait vicomte de Béziers. En garantie de ses promesses il remit entre les mains du légat ses châteaux et notamment celui de Roquefeuil[4].

Est-ce le même Raymond qui figura à tous ces actes? Est-ce lui qui aurait épousé en deuxième noces Dauphine de Turenne? Est-ce son fils portant le même nom? Toujours est-il que, vers 1239, Isabeau de Roquefeuil, fille aînée et héritière d'un Raymond d'Anduse, seigneur de Roquefeuil, et de Dauphine de Turenne, épousa Hugues,

---

1. *Hist. du Languedoc*, p. 276.

2. *Ibid.*, preuves, p. 558 : « Quod homines de Albia fuerunt in exercitu Domini regis. »

3. *Ibid.*, preuves, p. 254.

4. *Gallia Christiana*, tome VI, p. 332, et *Instrumenta*, page 201 *ex regio Carcassonnense tabulario*.

comte de Rodez, et lui apporta la terre de Roquefeuil [1] qui en sortit à la fin du XIIIe siècle par le mariage de Valburge, fille du comte Henri de Rodez.

Si la branche aînée de la maison de Roquefeuil tomba deux fois en quenouille, si les héritières de cette maison apportèrent par deux fois leur seigneurie, Adélaïde dans la maison d'Anduse et Isabeau dans celle de Rodez, la lignée des Roquefeuil n'était point tarie et le nom revivait dans des branches cadettes.

Un Pons de Roquefeuil est témoin dans un hommage rendu à Simon de Montfort [2]. Le plus illustre de tous est Guillaume de Roquefeuil, qui devint l'un des conseillers intimes de Jacques, roi d'Aragon. Nous retrouvons son nom dans un grand nombre de chartes de cette époque et notamment dans le fameux traité de 1258 intervenu entre saint Louis et Jacques d'Aragon, traité qui rectifia les frontières des deux royaumes, régularisa les suzerainetés et les hommages et ne laissa plus au roi d'Aragon de ce côté des Pyrénées que la ville et la seigneurie de Montpellier et la vicomté de Carlat en Auvergne [3].

C'est à ce Guillaume que Moreri [4] commence l'histoire de Roquefeuil et des diverses branches françaises et espagnoles, histoire sans intérêt pour le sujet qui nous occupe. Notons cependant, en 1344, un Arnaud de Roquefeuil, comptor [5] de Nant en Rouergue et seigneur de Roquefeuil dans le diocèse de Nîmes [6], et signalons que

1. *Hist. du Languedoc*, tome III, p. 416.
2. *Ibid.*, p. 254.
3. *Ibid.*, p. 489 et preuves, p. 532.
4. Moreri, tome IX, p. 355.
5. Comptor ou Comitor était, dans le Rouergue et le Gévaudan, un seigneur qui venait après les vicomtes et avant les vavasseurs (Ducange).
6. *Histoire du Languedoc*, tome IV, p. 245.

ces indications précisent de plus en plus la situation du château de Roquefeuil.

Appliquons maintenant à la numismatique ces divers renseignements et documents historiques. Il n'est pas exact de dire que les seigneurs de Roquefeuil aient battu monnaie. Ce fut Raymond d'Anduse qui, ayant recueilli la seigneurie de Roquefeuil dans la succession de sa mère, frappa des deniers et des oboles avec les légendes **ROCAFOLIEN**. Il les frappa du même style que les autres seigneurs de sa maison, copropriétaires des châteaux d'Anduse, de Sauves et de Sommières [1], frappaient à Sommières les monnaies d'Anduse et de Sauves, avec la même croix ancrée, avec la lettre **R** dans le champ, simulant le **B** du monnayage d'Anduse.

Raymond succéda à son père un peu avant 1164. Le monnayage à la légende de Roquefeuil et à la lettre **R** ne peut être antérieur à son mariage (1169), qui lui assura la possession de Roquefeuil. Il ne peut être postérieur à 1239, époque à laquelle la seigneurie entra dans la maison de Rodez. Ce monnayage est du reste intimement lié à celui d'Anduse, qui finit en 1226, selon M. de Barthélemy; en 1236, selon Poey d'Avant; en 1243, selon Duby.

Si donc le monnayage d'Anduse fut supprimé en 1226 et remplacé par l'atelier royal, notre monnaie ne pourrait être postérieure à cette date. Mais Pierre Bermond, seigneur d'Anduse, ne fit, en 1226, qu'hommage lige au roi. Il n'en prit pas moins les armes en 1228 pour soutenir le comte de Toulouse, son cousin. Ses châteaux d'Anduse, de Sauves, d'Alais et de Sommières furent confisqués à une époque dont je n'ai pas retrouvé la date précise, et ce fut en avril 1243 qu'il les céda au roi contre une rente de 600 livres et quelques terres. Ils furent définitivement

1. Toutes ces seigneuries étaient tenues en pariage, Anduse par quart, Sommières par moitié et une des moitiés subdivisée. *Hist. du Languedoc*, t. III, p. 342 et preuves, 472.

réunis à la couronne[1]. Le monnayage qui nous occupe est donc circonscrit entre 1169 et 1239 ou toute date établissant la confiscation royale. L'atelier des seigneurs d'Anduse était situé à Sommières. Il frappait en même temps les monnaies à la légende **ROCAFOLIEN** et celles aux légendes **SALVIENSIS** et **ANDVSIENSIS**. Nous en avons la preuve dans un document, en date de 1265, tiré des *Olim* et publié par M. de Barthélemy[2].

Ce document était connu de Duby qui l'analyse, mais en a tiré des conséquences inexactes. Un atelier royal avait été ouvert à Sommières, aux lieu et place de l'atelier féodal. Pierre de Crouze, chevalier, prétendait tenir de Bernard d'Anduse un droit dans le monnayage de l'atelier de Sommières; il le revendiquait sur les produits de l'atelier royal. Le roi répondait avec juste raison qu'il y faisait frapper des deniers tournois ayant cours dans tout le royaume et non *monetam Remundinorum* et *Bernardinorum,* qui était la monnaie de Bernard et n'avait cours que sur sa terre. Les deniers *Remundins* sont ceux à la lettre **R** et à la légende **ROCAFOLIEN**; les deniers *Bernardins* sont ceux à la lettre **B** et aux légendes **ANDVSIENSIS** ou de **DE ANDVSIA**. En présence de ce texte et de cette appellation, il faut rejeter définitivement l'interprétation de *Benedictio* et de *Rocafolium* donnée par Lelewel aux **B** et **R** se trouvant dans le champ[3].

Reste à expliquer la légende du revers **LEX PRIMAM**.

---

1. *Hist. du Languedoc*, tome III: p. 440.
2. *Manuel de numismatique du Moyen-Age*, p. 181.
3. Duby proposait de lire dans la charte *Bermundinorum*, les seigneurs d'Anduse étant de la maison de Bermont. Il n'est pas sans intérêt de remarquer qu'il qualifie les monnaies d'Anduse de fort rares, et n'en dit pas autant de celles de Roquefeuil dont il possédait deux exemplaires. Les monnaies d'Anduse sont devenues très communes et c'est à peine si l'on connait aujourd'hui trois exemplaires de celles de Roquefeuil. *Habent sua fata... monetæ.*

L'interprétation de Duby par « la monnaie, l'argent est la première loi » n'est pas soutenable. Poey d'Avant lit **LEX PRIMAM***ea* et propose timidement de rattacher cette légende à la croix du champ et de lire : « La croix est ma première loi. » Il ne donne aucune raison à l'appui de cette proposition. S'il eût étudié plus à fond l'histoire de la seigneurie de Roquefeuil, au lieu de se contenter des renseignements fournis par Duby, il eût peut-être trouvé un argument dans la rétractation de 1225 par laquelle Raymond excommunié se soumet au légat du Pape. Cette légende monétaire serait une amende honorable frappée sur métal.

« La croix, voilà ma première loi, ma première règle, » aurait proclamé sur sa monnaie Raymond de Roquefeuil. Cette pieuse affirmation, ce cri de la foi ou du repentir seraient bien plus conformes aux mœurs du temps que la sèche formule de Duby qu'on dirait empruntée à quelque traité d'économie politique du xviiie siècle; mais cependant cette interprétation est loin de me satisfaire.

Qu'il me soit donc permis à mon tour de hasarder mon opinion. Au nombre des sens si multiples que Ducange donne pour le mot *Lex*, il en est un qui se présente de préférence à l'esprit d'un numismatiste, c'est le sens d'*Aloi*. Le mot *Lex* est très fréquemment employé en ce sens. Un capitulaire de 813 dit : « ne solidi qui in *lege* habentur. » Mais nous prendrons de préférence deux exemples dans les chartes de l'évêché de Cahors, assez peu distant de celui de Nîmes, et presque contemporaines de l'émission de nos monnaies. « Monetam istam non mutabimus nec minuemus de pondere et *lege* omnibus diebus vite nostre (anno 1212) et sex denarii debent esse ejusdem *legis* [1] (anno 1213). Le mot français *loy* paraît dans les

1. Ducange. *Verbo lex ex historiâ episcoporum Cadurcensium.*

ordonnances à partir de 1226. Nous y trouvons « 11 d. de *loy argent le Roy* », « or fin en *loy* ».

Insistons surtout sur les chartes suivantes :

« Dominus rex precepit quod *lex monete* sancti Quintini amoveatur [1], anno 1257. »

« Noverint universi quod pater noster tradidit nobis mutuo 60 millia turonensi argenti *optime legis* [2]. »

En combinant ces deux passages *lex monete* et *optime legis*, n'est-on pas conduit tout naturellement à lire *Lex prima monete*, premier aloi de monnaie, monnaie de premier aloi. Le roi saint Louis faisait ses tournois à 11 et même à 12 deniers de loy, c'est-à-dire de monnaie première. Ce ne fut que plus tard, pour prescrire les altérations aux monnayeurs sans les faire connaître au peuple, que les rois employèrent dans leurs ordonnances les termes de monnaie deuxième, douzième et même cinq centième.

Dans la seconde moitié du XIIe siècle, les monnaies des seigneurs du Midi étaient d'argent plus ou moins fin, tandis que les deniers de Louis VII et de Philippe Auguste sont de mauvais billon. Le denier de Roquefeuil que nous avons vu paraît d'assez bon argent. Quand les exemplaires en seront moins rares et ne vaudront pas 225 fr. [3], un essayage pourra faire connaître jusqu'à quel point l'aloi répond à la légende. Encore ne faudra-t-il pas trop s'étonner si les promesses de cette ambitieuse légende ne sont pas rigoureusement remplies et si l'on n'y trouve pas exactement 12 deniers de fin.

EMILE CARON.

---

1. *Olim*, I, p. 445; de Saulcy, *Monuments monétaires*, p. 128.

2. Ducange, *Verbo lex*, anno 1313, charte de Jacques d'Aragon, extrait de *Perard in Burgundicis*.

3. C'est le prix atteint en vente publique.

JETONS DE HENRI & DE FRANÇOIS

DUCS D'ORLÉANS ET D'ANJOU

Aux yeux de beaucoup de numismatistes, les jetons ont passé et passent encore pour de petits monuments bons tout au plus à fournir des corrections et des additions à l'armorial de d'Hozier.

Cependant, sans exagérer l'importance des jetons, on ne saurait nier leur intérêt au point de vue de l'histoire de la gravure en France.

Il en est un grand nombre, surtout au xvi[e] siècle, qui ne le cèdent pas en mérite artistique aux médailles.

A bien des points de vue, il y a des milliers de faits qui passeraient inaperçus, si les jetons ne venaient, sinon les révéler, du moins forcer à les étudier; et, cependant, c'est en réunissant les faits les moins importants, en apparence, que l'on arrive à constituer le corps de l'histoire.

Comme exemple du parti qu'on peut tirer de l'étude comparée des jetons et des documents historiques, parlons des duchés d'Orléans et d'Anjou.

Un auteur bien souvent consulté et copié, le P. Anselme, à propos d'Henri III, raconte qu'il fut nommé d'abord Alexandre-Edouard[1] et que la reine, sa mère, lui fit changer ces noms et prendre celui d'Henri, en mémoire du roi, son père[2].

---

1. Ces noms lui avaient été donnés par le roi d'Angleterre et par celui de Navarre. (*Dict. de la convers.* Article Henri III.)

2. *Histoire généalogique*, 1726, t. I, p. 139.

Le roi Charles IX lui fit don « des duchés d'Anjou et « de Bourbonnois, du comté de Forez et de la seigneurie « de Senoncheaux, pour en jouir par luy à titre de pairie « et d'apanage, à la charge qu'au défaut de masle des- « cendant par la ligne des masles dudit duc d'Anjou, ils « retourneront à la couronne[1] ».

S'appuyant sur ce texte, le P. Anselme signale une erreur commise par le P. Buffier, dans le passage suivant :

« Ainsi l'édit de Moulins, pour assigner des apanages « aux deux frères de ce monarque, savoir, Orléans à l'un « et Alençon à l'autre, est daté de 1566[2]. »

Mais, si le P. Anselme a raison de rectifier cette erreur, d'autre part, il est incomplet, car il ne dit pas que le troisième fils de Henri II a d'abord porté le titre de duc d'Orléans.

C'est un autre auteur qui nous l'apprend dans des termes exprès :

« Charles (qui fut le roy Charles IX) estant roy, son « frère qui fut après Henry III, roy de France et de « Pologne, prit la qualité de duc d'Orléans, tant aux « estats d'Orléans que lorsqu'il fit son entrée à Rouen, « où le Roy se déclara majeur le 17 aoust 1563, et depuis « il prit le nom de duc d'Anjou, lequel duché luy fut « baillé en apanage[3]. »

Nous ne connaissons pas les lettres-patentes par les-

---

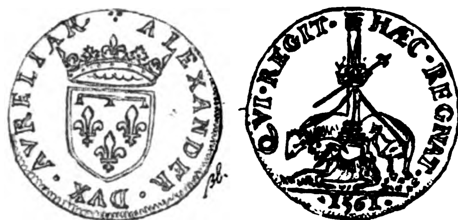
1. Guillaume Blanchard, *Compilation chronologique*, *Recueil des ordonnances*, *édits*, *déclar.*, *lettres-patentes des rois de France*, Paris, 1715, t. I, col. 896.

2. P. Buffier, *Introduction à l'histoire des maisons souveraines de l'Europe*, Paris, 1717, t. I, p. 23-24.

3. François Le Maire, *Histoire et antiquités de la ville et duché d'Orléans*, etc. Orléans, 1648, in-f°, au chapitre XXVIII, intitulé : « Comme le tiltre et qualité de duc d'Orleans a été donnée au second fils « de France. » (Tome I, 109.)

quelles Henri était autorisé à prendre le titre de duc d'Orléans, mais ce fait historique n'en est pas moins certain, car nous avons plusieurs jetons portant le nom d'un Alexandre, duc d'Orléans, avec des dates postérieures à 1560.

Voici la description de ces pièces :



1. — ∴ ALEXANDER · DVX · AVRELIAR'. Ecu de France, brisé du lambel à trois pendants, couronné.

℟. QVI·REGIT·HÆC·REGNAT. Un ours, un bouc couché sur le gazon, et un loup, tous trois attachés à une colonne; une couronne et un sceptre sont suspendus à mi-hauteur de la colonne. Exergue : 1561.

C. Cab. de Fr.

Les trois vices symbolisés par les animaux paraissent être la violence, l'incontinence et la rapacité, qu'il faut maîtriser pour être vraiment roi.

2. — Autre avec 1563. (Dans le commerce.)

3. — Autre avec 1567. Fleuron avant QVI et après AVRELIAR'. L'écusson est entouré du collier de Saint-Michel. C. Cab. de Fr.

S'il fallait encore une preuve de l'attribution de ces jetons à Henri, duc d'Orléans, nous la trouverions dans un jeton, sans date, qui porte la légende suivante :

❀ HENRICVS·DVX·ANDEGAVENSIS. Écu de France, brisé du lambel à trois pendants, couronné, entouré du collier de Saint-Michel.

℟. Même légende et même type que sur les jetons décrits plus haut. A l'exergue, la date est remplacée par deux palmettes en sautoir. C. Cab. de Fr.

Il est curieux de voir que le troisième fils de Henri II prend encore le nom d'Alexandre sur un jeton daté de 1567, alors qu'il est appelé Henri dans les lettres patentes données à Moulins, le 8 février 1566.

Quant au duché d'Anjou, aucun auteur ne paraît avoir dit entre les mains de qui le fief se trouvait avant d'être donné à Henri-Alexandre.

La lacune peut être comblée au moyen du jeton suivant :

✠ HERCVLES·DVX·ANDEGAVORVM·1563. Entre deux H, cartouche couronné, aux armes de France, brisées d'un lambel à quatre pendants.

℟. CÆLVM·VIRTVTE. Massue et peau de lion sur un manteau. Au dessus, des étoiles dans le ciel.

C. Cab. de Fr.

Le prénom inscrit sur la pièce semble encore une énigme; mais le P. Anselme nous apprend que François de France, né en 1554, reçut le nom d'Hercule au baptême et que ce nom fut changé, au moment de la confirmation, en celui de François[1].

C'est donc le plus jeune fils de France qui portait le titre de duc d'Anjou, en 1563, et qui l'abandonna à son frère Henri, pour prendre celui d'Alençon[2].

Toutefois il nous paraît certain que François porta d'abord le titre de duc d'Anjou, et Henri celui d'Orléans, sans avoir la possession de ce duché. Car la teneur des lettres-patentes données à Moulins, le 8 février 1566[3], permet d'établir que les deux frères cadets de Charles IX n'avaient encore reçu aucun apanage.

1. *Loc. cit.*, t. I, p. 135.
2. On sait qu'il devint duc d'Anjou quand Henri succéda à Charles IX.
3. Enregistrées par le Parlement le 21 mars 1565 (vieux style).

Voici, du reste, les termes de la déclaration :

« Nos treschers et tresamez freres Henry duc d'Anjou, « et François duc d'Alençon soyent demourez en si bas « aage, qu'il n'a esté possible à feu nostre dict seigneur « et père leur donner aucun appanage. Au moyen dequoy « depuis son trespas, et mesmes depuis nostre advene- « ment à la couronne, ils ont par la grande prudence de « nostre tres honnorée dame et mere, et pour la singu- « liere et fraternelle amitié que nous leur avons tousiours « portée, et portons encores de present, esté conduicts et « entretenus en l'honneur et bon traictement que ils « méritent[1]. »

Les termes de l'ordonnance qui concerne particulièrement le duc François sont les mêmes. Cela explique la phrase écrite par Le Maire, où il dit que Catherine de Médicis fut duchesse d'Orléans, « pour en jouir par usu- « fruit sa vie durant, avec la nomination et provision des « bénéfices et offices[2]. »

La reine Catherine avait les revenus, et Henri portait le titre de duc d'Orléans[3].

Il en était probablement de même pour l'Anjou, avec François.

On voit, par ce qui précède, que l'étude des jetons peut quelquefois apporter son tribut à l'histoire et éclairer des faits que les auteurs n'ont pas toujours songé à préciser.

J.-Adrien BLANCHET.

---

1. Robert Estienne, *Les édits et ordonnances du roy Charles IX*, Paris, in-8°, 1568, fol. 503 et 509.

2. *Loc. cit.*, t. I, p. 109.

3. Le jeton de 1567, décrit plus haut, semble démontrer que Henri garda encore ce titre après l'ordonnance de Moulins.

TRÉSOR

DE

MONTFORT-L'AMAURY[1]

La description *sommaire* des monnaies composant ce trésor, dont la découverte remonte au mois de septembre 1884, a déjà été faite, d'après les données de M. Feuardent, par M. le comte A. de Dion, vice-président de la *Commission des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise*[2], président de la *Société Archéologique de Rambouillet;* je crois néanmoins devoir m'en occuper de nouveau.

Tout d'abord, je rappellerai brièvement dans quelles circonstances cette trouvaille a eu lieu[3].

C'est au cours des travaux exécutés sous les auspices de M. Brault, alors maire, « pour retrouver les substructions » de l'ancien château des comtes de Montfort, que les ouvriers découvrirent, « dans un petit préau entre les « ruines du donjon et l'emplacement de la chapelle « Saint-Laurent, » un véritable trésor comprenant plus de 2,200 deniers et oboles « de la fin du XI[e] siècle et des premières années du XII[e] », contenus dans un vase « en

1. Par suite de circonstances imprévues, il m'a été de toute impossibilité de livrer plus tôt cette étude, en préparation depuis plusieurs mois déjà, ainsi que je l'avais annoncé quelques jours avant la vente. (*Annuaire*, 1887, p. 550.)

2. *Description des monnaies trouvées à Montfort-l'Amaury en* 1884. Versailles, 1886. (Extrait du sixième volume des Comptes rendus.)

3. J'emprunte naturellement ces détails au travail de M. le comte de Dion.

terre noirâtre » semblable, quant aux formes, mais de dimensions plus grandes que les trois vases de la *Trouvaille de Dreux*, dont l'un, et peut-être le seul à peu près intact, est encore en ma possession.

« La moitié de la trouvaille, » en tant que nombre de pièces, abandonnée aux inventeurs par la municipalité, fut acquise par MM. Rollin et Feuardent.

L'autre moitié, qui avait « été réservée pour la ville », vient d'être tout récemment dispersée en vente publique[1].

La description de M. le comte de Dion ne concerne donc que les pièces dont on a formé cette seconde moitié ; elles sont au nombre de 1.126 et se décomposent comme suit[2] :

ROYALES.

I.	PHILIPPE Ier (1060-1108), *Dreux*. Deniers..	4
II-III-IV.	LOUIS VI (1108-1137), *Mantes*. Deniers ...	18
V.	— — *Paris*. Deniers	12

FÉODALES.

VI-VII.	MELLE (au type immobilisé de Charles le Simple). Deniers et oboles	8

1. La vente a eu lieu le dimanche 21 août 1887, en la salle de l'Hôtel-de-Ville de Montfort-l'Amaury.

J'enregistre sans commentaires le produit total, qui est d'environ 500 fr., en faisant néanmoins remarquer qu'une série comprenant une pièce de chaque variété, moins cependant l'obole de Châteaudun (n° XIX), n'a pu atteindre que l'enchère plus que modeste de 40 francs, chiffres ronds. Ce n'est pas suffisant assurément.

Il est bon d'ajouter qu'une collection complète a été conservée par la municipalité qui en a également offert une seconde au Cabinet de France.

2. J'ai dû suivre, en les respectant, l'ordre numérique et le classement adoptés par M. le comte de Dion, dans sa *Description*.

VIII-IX.	COMTÉ DE CHAMPAGNE, *Meaux*. Episcopales de l'évêque Gautier Ier (1045-82). Deniers	329
X.	COMTÉ DE CHAMPAGNE, *Troyes*, anonymes. Deniers	229
XI-XII.	COMTÉ DE CHAMPAGNE, *Provins et Sens*, anonymes. Deniers	471
XIII.	COMTÉ D'AMIENS, anonymes. Deniers	4
XIV.	COMTÉ D'ANJOU, *Geoffroy II* (1040-60). Oboles	5
XV.	DUCHÉ D'AQUITAINE (*Bordeaux*), *Guillaume* (?). Oboles	2
XVI.	COMTÉ DE BRETAGNE (*Rennes*), Conan II (1062-66). Denier	1
XVII.	COMTÉ DE BRETAGNE (*Rennes*), Conan III (1112-48). Denier	1
XVIII.	VICOMTÉ DE CHATEAUDUN, anonymes. Den.	5
XIX.	— — — Ob.	1
XX.	COMTÉ DE CHARTRES, anonymes. Oboles	23
XXI.	COMTÉ DU MAINE, *Herbert II* (1051-62). Deniers	13
	Ensemble	1.126

Je dois sincèrement déclarer que, tout en reprenant le travail de M. le comte de Dion, c'est moins une étude critique qu'une étude complémentaire que je veux faire des monnaies du *Trésor de Montfort,* par leur comparaison avec d'autres, également forgées à cette époque (XIe et XIIe siècles) dans les mêmes ateliers, et déjà connues lors de la trouvaille, mais surtout et plus particulièrement avec quelques-unes provenant de certaines découvertes récentes, entre autres celles de Dreux (1877), de Nogent-le-Rotrou (1880) et de Troyes (1886).

Il est regrettable que M. le comte de Dion n'ait pas cru devoir renvoyer aux planches de Poëy d'Avant et de

Hoffmann, ainsi qu'aux descriptions techniques de quelques trouvailles contemporaines dans lesquelles nous relevons en nombre la majeure partie des monnaies qui se sont rencontrées dans le *Trésor de Montfort*.

MONNAIES ROYALES

PHILIPPE Ier (1060-1108)

I. — *Dreux*.

Cet atelier est représenté dans la trouvaille par quatre deniers ainsi décrits :

« Dans le champ un temple surmonté d'une croix tréflée « qui sert de croix initiale à la légende. **PHILIPVS** « **REXF.** »

℟. ✠ **DRVCAS CASTR.** « Une croix accompagnée de « l'*alpha* et de l'*oméga*. »

Cette double lecture ne doit être acceptée que sous réserves, et il est plus que probable qu'elle n'est que supposée, en raison de la mauvaise conservation de ces quatre pièces.

A l'appui de cette assertion, je rappellerai que, parmi les 180 deniers drucassiens frappés au nom du roi Philippe Ier, qui faisaient partie du *Trésor de Dreux*, un seul portait : **PILIP—S REX I** ; un second : **FILIP—SIEX I** en légende rétrograde ; un troisième : **IELIB—S IEX** [1] également rétrograde [2] ; les 177 autres donnaient la légende : **FILIP—S REX I.**

---

1. Ou **ELIB-S IEX I.**

2. Cette lecture, donnée par M. Penchaud dans l'*Annuaire* de 1879, est-elle bien la bonne? et cette pièce ne serait-elle pas plutôt un second exemplaire de la précédente avec la légende : **FILIP-S IEX I** mal lue ?

Si la légende de l'avers offrait quelques variétés, en somme bien insignifiantes, il n'en est pas de même pour celle du revers qui est exactement la même pour ces 180 pièces sur lesquelles on pouvait lire : **DRVCAS CASTA** et non **DRVCAS CASTR**.

Ces deux légendes : **FILIP—S REX I** et **DRVCAS CASTA** se retrouvent également sur les sept deniers du roi Philippe provenant de la *Trouvaille de Nogent-le-Rotrou*[1].

Il est bon de faire remarquer que la légende donnée par M. le comte de Dion : **PHILIPVS REX F** (*rancorum*) est inadmissible, Louis IX étant le premier, parmi les souverains de la troisième race, qui ait, sur les monnaies, ainsi complété son titre royal par l'adjonction du mot *Francorum* (*Francoru* ou même encore *Fracor*), placé en fin de légende[2].

J'appellerai encore l'attention sur les cantonnements indiqués par M. le comte de Dion : « une croix accompagnée de l'*alpha* et de l'*oméga* ?[3] »

Ces cantonnements me sont complètement inconnus, car toutes les monnaies forgées à Dreux, aussi bien sous Louis VI que sous Philippe Ier, ont la croix cantonnée,

---

1. On retrouve encore cette légende **DRVCAS CASTA** sur les nombreux deniers et oboles émis par le roi Louis VI, trouvés à Dreux (259 pièces) et à Nogent-le-Rotrou (174 pièces).

2. Cette légende monétaire, complétée dans ce sens, se lit sur les monnaies suivantes de ce prince : Denier d'or à l'écu, Royal d'or, Royal de Noyon, Chaise d'or, toutes gravées dans Hoffmann.

J'excepte donc naturellement les deniers et oboles forgés au type parisis, sous Louis VII, Philippe-Auguste et Louis VIII, sur lesquels le mot **FRANCO** occupe le champ de la pièce et non la suite de la légende circulaire.

3. Quoique M. le comte de Dion ait omis de citer les sources de tous ses renseignements, je suis bien certain qu'il a dû puiser celui-ci dans la gravure très incertaine de Poëy d'Avant (n° 23, pl. II), dont je parle plus loin.

tantôt aux 1er et 4e, tantôt aux 2e et 3e, d'un C, mais non d'un *alpha* ou d'un *oméga*.

Les monnaies frappées à Dreux par Philippe Ier n'ont pas été connues de Le Blanc, et Poëy d'Avant n'a guère été plus heureux puisqu'il n'a pu citer qu'un exemplaire avec la légende barbare ꟻIIII—S REX I et au ℞ ƎRVCAS CASTA ; quant aux cantonnements indiqués, je les considère comme inexacts et suis bien persuadé que les « débris de l'*alpha* et de l'*oméga* » ne sont autre chose que deux C mal compris par l'auteur du dessin communiqué à Poëy d'Avant (n° 23, pl. II, non conforme au texte, n° 87, page 15)[1].

Je retrouve encore, sous le n° 1483 du catalogue Gariel, un denier attribué à Dreux (Hoffmann 28).

Ce denier, frappé au type du temple, nous donne en légendes : PHIIPЬVꙄ REX et CAꙄTISD···Я ?

La croix est cantonnée de deux S et de deux C.

Cette pièce appartient-elle bien à Dreux ? Je n'ose l'affirmer pour plusieurs raisons.

Elle présente d'abord cette particularité que le nom royal y est inscrit du côté de la croix et que, au lieu de la légende ordinaire : DRVCAS CASTA, nous y trouvons : CAꙄTIS D····Я, en partie illisible du reste, et qui peut aussi bien convenir à un autre atelier.

Faut-il donc supposer que ce denier ait été ainsi frappé exceptionnellement par l'atelier drucassien, en dehors des règles adoptées ? Cela est peu probable.

J'objecterai encore, en ce qui concerne les S qui cantonnent la croix, que ce sigle a surtout été employé par

1. Comme justification, et à l'appui de ce que j'avance ici, je ne crois pouvoir mieux faire que de renvoyer le lecteur à la figure n° 37 de l'ouvrage de M. Hoffmann. Cette gravure nous donne exactement la croix des deniers trouvés à Dreux et à Nogent-le-Rotrou, c'est-à-dire une croix cantonnée de deux C.

l'atelier de Châteaudun [1], sans en déduire pour cela que cette monnaie doive être restituée à la série dunoise.

Je sais fort bien que le type rudimentaire de ce denier appartint originairement en propre à l'atelier de Dreux, mais il est avéré aujourd'hui que ce type, vulgairement appelé *temple de Dreux*, a été, ainsi que des découvertes récentes le prouvent, employé ailleurs que dans cette officine.

Un dernier mot maintenant pour terminer avec les monnaies attribuées à Dreux.

Il y avait jadis, dans la collection Jarry, un denier *fortement ébréché*, décrit dans Poëy d'Avant et gravé pl. II, fig. 22 [2].

Sans m'arrêter au texte, j'en donne ici la description exacte d'après la gravure :

....RAꓔIAD—I R.... monogramme très dégénéré de Raoul.

℟. ...DRCAS CASꓔ.... croix simple.

Il est évident que nous sommes en présence d'une pièce féodale de la fin du xᵉ ou du commencement du xıᵉ siècle, forgée au type royal immobilisé et appartenant assurément à l'atelier drucassien, si la gravure de Poëy d'Avant en est la reproduction fidèle, mais ce qui est plus embarrassant c'est de savoir auquel des différents possesseurs du comté de Dreux, aux xᵉ et xıᵉ siècles, on peut l'attribuer avec plus ou moins de certitude.

Bien que classé par Gariel parmi les pays qui à l'origine formèrent le duché de France, le comté de Dreux dépendit d'abord en réalité du duché de Normandie.

Il fut possédé au xᵉ siècle par Gauthier, comte du Vexin,

---

1. Cf. Poëy d'Avant et l'*Annuaire* de 1881 (*Trouvaille de Nogent-le-Rotrou*).

2. Cette pièce avait déjà été publiée, en 1849, dans la *Revue de Numismatique*, pl. VII, n° 5.

par suite de son mariage avec Ève, fille du comte Landry [1], il échut ensuite à Richard Ier, duc de Normandie [2] (942-96), dont la fille, Mahaud, l'apporta en dot en 1004 à Eudes II, comte de Chartres et de Blois.

Quelques années plus tard, après la mort de la comtesse Mahaud (vers 1017), le roi Robert s'en empara et le réunit à la couronne.

Quoi qu'il en soit, il est certain qu'aucune monnaie *capétienne* n'a été frappée à Dreux, antérieurement au roi Philippe Ier.

LOUIS VI (1108-1137)

II. III. IV. — *Mantes.*

L'atelier mantois est assurément l'un de ceux dont les produits ont soulevé le plus de difficultés, notamment sous le rapport des attributions *personnelles* qui furent pendant longtemps l'objet de nombreuses contestations.

Certains numismatistes, et entre autres Poëy d'Avant dans son *Traité des Monnaies féodales*, donnaient exclusivement à Louis VI toutes les monnaies à la légende : **LVDOVICVS REX**, même celles dont la croix est cantonnée de deux annelets [3] ; quelques autres, avec

1. Ce Landry, dont on connait peu l'histoire, était déjà comte de Dreux.

2. M. Caron (*Monnaies féodales*, page 5) suppose que Dreux, « après « avoir été possédé par des comtes particuliers, passa entre les mains « de Richard Ier, duc de Normandie, soit par voie de retour après « l'extinction de la famille du comte Geoffroy, soit à la suite d'une « guerre qui désola ces contrées à la fin du xe siècle. »

3. Ces monnaies, les seules qu'ait connues M. J.-B.-A.-A. Barthélemy, étaient classées par lui dans la série monétaire de Louis VI, telle est du moins ma conviction intime, puisque le nom de Mantes figure seulement sur sa liste des ateliers monétaires de ce roi, mais non sur

plus de raison, ont cru devoir restituer ces dernières au règne de Louis VII [1].

Enfin, dans ses *Recherches sur des Monnaies, Méreaux, Sceaux, Jetons historiques de la Ville de Mantes* [2] (pages 6, 7). M. J.-N. Loir n'était pas bien fixé et attribuait indifféremment à Louis VI et à Louis VII ces mêmes monnaies dont sept variétés sont figurées sur sa planche I [3].

Il est certain que toutes les monnaies ayant la croix ainsi cantonnée appartiennent à Louis VII, et si j'ai dû supposer, il y a déjà plusieurs années [4], que quelques exemplaires soient à attribuer à Louis VI, mieux inspiré aujourd'hui, je reconnais bien volontiers mon erreur; seuls les deniers ayant la croix sans cantonnements, comme par exemple ceux qui ont été trouvés à Montfort, doivent être classés à ce dernier monarque, « qui a certainement monnayé à Mantes, » ainsi que je le

---

celles de Philippe Ier et de Louis VII. (*Manuel de Numismatique moderne*, page 69.)

Cette attribution est aussi celle que donne pour une même pièce un historien, M. Graves, dans sa *Chronique de Mantes*.

La description est complétée par une gravure, reproduction fidèle d'un denier avec la croix cantonnée de deux annelets; il ne saurait donc y avoir d'équivoque.

M. le comte de Dion, également de cet avis, tout en supposant pour ces monnaies d'autres « lieux de fabrication », nous apprend dans sa *Description* (p. 8) qu'une figure de ce denier existe encore au glossaire de Ducange (6e volume, pl. VI, n° 1).

1. Hoffmann (*Monnaies royales*) et Gariel (*Description de la Trouvaille de Sierck*).

2. Extrait du 5e volume des *Mémoires de la Société des Sciences morales, des Lettres et des Arts de Seine-et-Oise*. (Paris, 1859.)

3. On peut retrouver encore d'autres variétés de ces monnaies dans la description de la *Trouvaille de Dreux* et dans celle de la *Trouvaille de Nogent-le-Rotrou*.

4. *Trouvaille de Nogent-le-Rotrou*. (Annuaire, 1881.)

supposais déjà en 1880 (cf. *Annuaire* 1881 : Trouvaille de Nogent-le-Rotrou).

J'ajoutais même à cette époque, en tenant compte des deniers mantois depuis longtemps connus auxquels sont venus s'ajouter les exemplaires provenant des trouvailles de Bains (Ille-et-Vilaine), de Dreux et de Nogent-le-Rotrou, et appartenant, les uns à Philippe I[er], les autres à Louis VII, j'ajoutais, dis-je, que « le monnayage mantois » sous ces deux rois « étant ainsi bien établi, il est « donc certain qu'il n'a pu être interrompu pendant « le règne de Louis VI ».

Partant de là, il fallait non seulement rechercher quelles sont les pièces qu'on puisse, avec quelques chances, faire rentrer dans la série monétaire de Louis VI, mais fallait-il encore trouver des arguments qui militent en faveur de leur attribution à ce prince; or, il est utile de remarquer que les deniers connus de Philippe I[er] ont tous une croix non cantonnée. Il devient donc évident que tous ceux qui portent la légende LVDOVICVS REX ou REX LVDOVICVS, sur lesquels on retrouve cette même croix, appartiennent sûrement au roi Louis VI[1] qui, en faisant usage de cette croix sur les monnaies émises par lui, n'a fait en cela que continuer le monnayage de son père et prédécesseur, à Mantes, comme d'ailleurs dans plusieurs autres ateliers.

Les dix-huit deniers de la trouvaille de Montfort me fourniront les autres arguments.

Ces monnaies présentent, d'après la description de M. le comte de Dion, trois variétés de légendes :

---

1. Sur un denier classé à Louis VI, par Le Blanc, la croix est cantonnée de deux C, mais on ne saurait considérer comme exacte la gravure de cette pièce, qui ne reproduit ni la forme ni le style véritables des caractères composant les légendes.

Il est probable que Le Blanc a cru voir des C dans un simple relief produit par les annelets du revers.

II. LVDOVICVS * REX. ℟. MEDVNTE CASTRV

III. — ℟. METVM CASTRVM

« La dernière lettre est un M dont le premier jambage est arrondi. »

IV. LVDOVICVS * REX. ℟. METVM CASTRVM.

« Seulement la place a manqué au graveur pour le « troisième jambage de son M et pour le compléter il l'a « joint à l'M initial qui se trouve avoir cinq jambages. »

Ces deniers portent à l'avers : une croix simple légèrement pattée et sans cantonnement, en tous points semblable à celle employée par le roi Philippe ; au revers : deux croisettes et deux annelets disposés en croix [1], débris certains du monogramme du roi Eudes.

De ce type bien connu aujourd'hui, je n'ai rien à dire, je me permettrai seulement quelques observations suggérées par la lecture donnée par M. le comte de Dion [2].

Le nom royal, sur les pièces de la première variété, est parfaitement lisible, mais la légende doit être ainsi rétablie : X R··X·I ···OVICVS.

Sur les deux autres variétés, aucune lettre du premier de ces deux mots n'est venue, même incomplète, à la frappe ; il est donc bien difficile de savoir si, comme sur les pièces de Philippe Ier, on doit lire REX, ou bien REX, comme sur celles de Louis VII.

---

1. Deux croisettes en fasce et deux annelets posés l'un en tête et l'autre en pointe : ✠°₀✠

2. Il eût été préférable, je crois, que les figures qui accompagnent la Description de M. le comte de Dion reproduisissent *grandeur naturelle* les dessins originaux dus au crayon de M. E. Mangeant.

Le grossissement d'un tiers, adopté pour ces monnaies, loin d'en faciliter la lecture, a pour moi l'inconvénient de la rendre au contraire moins claire en exagérant encore les manques et les défauts de frappe.

C'est précisément ce qui arrive pour les trois figures des deniers mantois, plus encore que pour les autres qui sont reproduites à la suite.

Restent les légendes du revers dont la première : **MEDVNTE CASTRV**, presque illisible dans son ensemble, n'est composée que de caractères informes pour la plupart, mais permettant néanmoins de la reconstituer ainsi : **MEQVIITECI....IIV** qui se rapproche évidemment de celle qui se trouve sur les monnaies du roi Philippe : **MEDANTEVNC (AST)** mais bien plus de la légende du denier gravé dans Le Blanc, ainsi rectifiée : **MEDANTE CASTELLV** [1].

Sur les pièces décrites sous les n°s III et IV, le nom royal, plus lisible que sur les pièces du n° II, nous donne **LVPOVICVS**, mais j'avoue ne pas bien saisir les différences signalées dans la légende du revers : **METVM CASTRVM**, qu'on doit lire : **IIIETVII CASTRVM**, sur toutes, sans exception. Nous retrouvons donc sur ces monnaies les **E** et les **M** semblables à ceux des monnaies de Philippe Ier ; on peut donc en toute certitude les attribuer à Louis VI, ainsi que l'a fait M. le comte de Dion.

Ce qui, par exemple, me semble plus que contestable, c'est l'opinion émise par M. le comte de Dion, dans ce passage de sa description : « Je suis enclin à croire que « toutes les monnaies qui portent son nom, et que l'on « peut attribuer à Mantes ou à Nanteuil le Haudoin, « datent de l'espace de six ans, de 1102 à 1108, où il n'était « que roi élu. »

Louis, qui était déjà comte du Vexin depuis 1092 (et non 1102), fut associé à la couronne en 1099, et si, dès 1102, il prit effectivement le gouvernement du royaume,

---

1. La légende de l'avers est ainsi disposée sur ce denier **X REX LVDOVICVS**; quant à celle du revers, elle a été lue par Le Blanc : **EDANTE CASTELLVM** et non **CASTRVM**, comme l'indique M. le comte de Dion.

Cette lecture est assurément mauvaise et, dans l'ignorance absolue de sa signification, Le Blanc ajoute que ce lieu lui est inconnu.

ce n'est qu'en 1108 (3 août) qu'il fut sacré roi, à Orléans, par l'archevêque de Sens.

Est-il donc admissible que, du vivant même de son père, seul roi véritable, Louis ait pu, en prenant ce titre, frapper monnaie dans un atelier royal ? J'en doute.

L'existence d'un atelier monétaire à Nanteuil le Haudouin me paraît aussi tout à fait problématique et ne peut être acceptée que sous toutes réserves, car on ne possède aucun document, aucune preuve matérielle certaine, rien en un mot qui puisse affirmer l'existence de cet atelier.

Cette supposition de la part de M. le comte de Dion est, j'en suis bien persuadé, simplement inspirée de l'opinion émise jadis par M. de Barthélemy qui estimait « que les cadets de la Maison de Vexin, seigneurs de « Nanteuil le Haudouin, ont pu frapper monnaie dans « leurs domaines en imitant le type royal de Mantes, « lieu d'origine de leur famille, et que la légende *Nat* ou « *Nata* serait l'abréviatif de *Nantogilum castrum* ». (Caron, *Monnaies féodales*, page 5.)

C'est donc uniquement sur l'orthographe des mots NAT ou NATA que serait fondée la revendication d'un atelier monétaire pour Nanteuil-le-Haudouin ! Est-ce suffisant ? Assurément non, et les quelques lignes suivantes serviront, je l'espère, à renverser ce frêle échafaudage.

« Au XII[e] siècle les N se confondaient souvent avec « les M. S'il n'y a point de doute pour CASTRVN au lieu « de CASTRVM, il ne doit pas y en avoir non plus pour « NATA au lieu de MATA ou MANTA[1], le signe

---

1. Voici les diverses légendes relevées sur les monnaies frappées à Mantes.

MEDANTEVNC (AST), sous Philippe I[er].

MEDANTE CASTELLV ; MEQVIITE CI....IIV ; IIIETVII CASTRVM, sous Louis VI.

« abréviatif de l'N ayant été négligé. La similitude du « type étant évidente, MATA doit être le même lieu que « MEDANTA [1], ou Mantes, qui n'était encore que « CASTELLVM, ainsi qu'elle est nommée dans la « Charte de 1006. » (Moutié, *Mantes*, Paris 1852.) [2]

Un dernier mot encore qui servira, je l'espère, de conclusion probante.

Le lecteur aura sans doute remarqué que, parmi les monnaies attribuées à Louis VI, certaines portent encore la légende adoptée par Philippe Ier : MEDANTE ou MEGVNTE CASTELLV [3], tandis que sur d'autres on peut lire : IIIETVII CASTRVM.

Or, je trouve l'explication de ce changement de légende dans l'opuscule de M. J.-N. Loir (pages 9-10) et je reproduis textuellement, *sans commentaires*, les passages y ayant trait : « Mante-le-Château [4] ne fut jusqu'au commen-

---

CASTRVM MAT, MATA, NAT, NATA ; CASTRVN MAT, NAT, NATA ; CASTRVII MAT, NAT, NATA ; CAS///RVII NAT ; CASTRVII NAT, sous Louis VII.

Il est donc bien facile de se convaincre que le plus souvent les N furent employés pour des M.

1. Le nom de Mantes, dans différentes chartes, se retrouve sous les formes suivantes : Medunta, Medonta, Medontha, Meduunta, Medanta. (Caron, *Monnaies féodales*, page 4.)

Il n'est donc pas difficile non plus de retrouver dans MEDANTA l'abréviatif MAT ou MATA, comme on trouve METVII dans MEDANTEVN.

2. Ce passage de la brochure de M. Moutié n'est que la reproduction des réflexions émises par MM. de la Saussaye et Cartier dans la *Revue Numismatique*, année 1835.

3. La pièce gravée dans Hoffmann sous le n° 20 présente la légende : MEDANTEVN C (AST).

Il est bien évident que ce C ainsi que les lettres AST, mal venues à la frappe, sont employés sur ce denier comme abréviatif de CASTELLVM.

4. M. J.-N Loir fait observer que pendant longtemps, sous le nom de Mantes, on désignait trois localités distinctes, quoique contiguës : *Mante l'Eau*, *Mante la Ville* et *Mante le Château*, autrement dit *Castellum* ou *Castrum*.

« cement du XIe siècle (année 1006, règne de Robert-le-
« Pieux) qu'un simple castellum qui fut bâti, ou peut-
« être rebâti simplement par Gauthier II, comte du Vexin.
« Vers l'an 1110, ce castellum, ayant fait retour à la
« couronne, après l'expulsion d'un certain comte de
« Mantes, connu sous le nom de Philippe, frère naturel
« de Louis VI, contre l'autorité duquel ce seigneur s'était
« révolté, fut érigé en commune, et vraisemblablement
« clos de murailles par ses habitants. Alors le simple
« castellum fut englobé dans le castrum, et c'est cette
« dernière dénomination qui lui fut donnée sur les mon-
« naies royales frappées dans ses murs au commence-
« ment du XIIe siècle. »

Il demeure certain néanmoins qu'un atelier royal existait dans le *castellum* avant 1110, et qu'on y forgea des monnaies au nom de Philippe Ier et de Louis VI.

Voilà sans doute bien des phrases à propos de quelques deniers, cela est vrai, mais, en présence de l'intérêt réellement exceptionnel que présentait l'étude de ces monnaies, je n'ai pu résister au désir de rechercher toutes les preuves confirmant leur attribution incontestable à Louis VI, tout en restituant à Louis VII certaines pièces classées autrefois à son prédécesseur.

Louis VI

V. — *Paris.*

Les douze deniers trouvés à Montfort, tous au même type, sont assurément des variétés de Hoffmann n° 3, si l'on doit s'en rapporter à la description suivante :

« *Alpha* et *oméga* pendus à deux rubans, une croisette
« entre. **LVDOVICVS RIX**. La place a manqué pour
« terminer la lettre **E**. »

« Revers : une croix avec l'*alpha* et l'*oméga*. PA-
« RISIICIVI : »

Quoique M. le comte de Dion n'en fasse pas mention, je crois que, dans le champ de la pièce, à droite et à gauche de l'alpha et de l'oméga suspendus, doivent se trouver deux annelets, comme sur la figure n° 3 de Hoffmann. Je me permettrai de voir encore dans la présence simultanée de ces annelets et de la croisette, en tenant compte de la position respective qu'ils occupent dans le champ de la pièce : o✠o, je me permettrai, dis-je, d'y voir encore la représentation certaine du monogramme odonique *dégénéré*.

Comme à Mantes, Louis VI continua dans l'atelier parisien le monnayage adopté par Philippe I[er], et c'est bien à tort que certains numismatistes lui ont attribué les deniers parisis avec la légende du champ : FRA/NCO [1] qui appartiennent, de même que ceux sur lesquels cette légende est écrite : FRA/OↃN à Louis VII, inventeur de ce type monétaire [2].

MONNAIES FÉODALES

VI. VII. — *Comté de Poitou* (Melle)

« L'atelier de Melle, reconnu par l'édit de Pistes, fut « celui de France, » dit M. J.-B.-A.-A Barthélemy [3], « qui, « grâce aux mines d'argent du voisinage, émit le plus de « numéraire. »

« A partir de Ranulphe I[er], nommé duc d'Aquitaine

1. J.-B.-A.-A.- Barthélemy, *Manuel de numismatique moderne*, page 63.

2. Cf. Gariel, *Mélanges de numismatique*, 1878, page 192. (*Trouvaille de Sierck.*)

3. *Manuel de numismatique moderne*, page 197.

« par Charles le Chauve (845), les comtes de Poitiers, « bientôt maîtres dans leur province et fort redoutés du « roi de France, s'approprièrent le monnayage » de cet atelier, tout en altérant le titre des monnaies qu'ils y firent forger.

« On conserva le nom du roi CARLVSREX, et l'ancien « type antérieur à l'édit [1] » susmentionné.

Le nom de Charles le Chauve fut ainsi immobilisé pendant plus de trois siècles, c'est-à-dire pendant toute la durée du monnayage anonyme.

M. Caron divise ce monnayage en deux périodes.

La première comprend toutes les pièces sur lesquelles les deux légendes ✠ CARLVS REX et ✠ METVLLO sont circulaires et qui présentent au revers le monogramme carolin [2].

Les monnaies de cette première période auraient été émises pendant environ un siècle, c'est-à-dire depuis Ranulphe, Rainulfe ou Rainulf Ier (vers 845) jusque sous le règne de Guillaume Ier Tête d'Etoupe (932-963).

La seconde période embrasse presque deux siècles et demi, puisqu'elle ne s'arrête qu'au règne de Richard Cœur-de-Lion (1169-96), le premier qui inscrivit son nom sur les monnaies poitevines.

Sur les pièces frappées pendant cette période, l'avers reste le même, mais le revers change complètement; la légende circulaire ✠ METVLLO disparaît ainsi que le monogramme, ils sont remplacés par la légende bilinéaire MET·ALO qui occupe le champ en entier [3].

---

1. Cf. J.-B-.A.-A. Barthélemy, page 198.

2. Les oboles frappées pendant cette période portent sur la face le monogramme carolin sans légende, et au ℞ : ✠ METVLLO en légende circulaire, avec une croix dans le champ.

3. Les oboles de cette période présentent deux variétés. Les unes, qui me paraissent appartenir à un type intermédiaire, offrent à l'avers :

Les deniers et oboles de la trouvaille de Montfort appartiennent à cette dernière période, d'après la description de M. le comte de Dion :

« Une croix. Légende : ✠ CARLVS REX. »

« Revers : METALO, en deux lignes [1]. »

L'attribution personnelle de ces monnaies me paraît bien difficile, pour ne pas dire impossible, en raison de la confusion résultant forcément de la diversité des sigles ou lettres terminales de la légende royale.

Sur les monnaies de la première période, dont le type est « un imitation tellement servile de la monnaie Carolin- « gienne, que quelques numismatistes des plus autorisés « en cette matière persistent encore à n'y voir que des « deniers royaux de Charles le Chauve ou de Charles le « Simple [2] », on trouve les légendes suivantes : CARLVS REX FR, REX FP, REX F, REX R, REX P, REX E, REX II. Avec juste raison et d'accord en cela avec B. Fillon et Lecointre-Dupont, M. Caron se refuse à voir dans ces dernières désinences « autre chose que la « dégénérescence des lettres originaires FR » empruntées aux monnaies royales.

M. Caron, pour les monnaies de la seconde période, signale les légendes : CARLVS REX O, REX Γ, auxquelles il convient d'ajouter les suivantes : REX R, REX P, REX I, REX, qui se sont rencontrées sur les

---

CAR·LAS ou CAR·LAS en légende bilinéaire, et au ℞ : ✠ METVLO circulaire, avec une croix dans le champ.

Les autres, bien différentes de celles-ci, sont en tous points semblables aux deniers à la légende bilinéaire METALO.

1. Les deniers de cette trouvaille sont des variétés de Poëy d'Avant. (planche LIII, n[os] 7, 8 ; planche LIV, n[os] 1, 2, 3, 15) et de Caron (planche IX, n° 6). Quant aux oboles, peut-être faut-il les comparer avec les n[os] 6, 7, 8, 14 de la planche LIV de Poëy d'Avant.

2. Caron, *Monnaies féodales*, page 131.

monnaies provenant des trouvailles de Saint-Saviol, de Confolens et d'Aubigné [1].

On pourrait déduire, de l'examen de ces diverses légendes, que les monnaies avec **CARLVS REX R** ont été émises bien antérieurement à celles dont le mot **REX** n'est suivi d'aucun signe, d'aucune lettre abréviative; la composition presque identique des trois trésors que je viens de citer semblerait en quelque sorte prouver le contraire puisque, parmi les monnaies anonymes trouvées concurremment avec des deniers signés de Richard Cœur-de-Lion, le numéraire à la légende **REX R** était en nombre relativement important, tandis que les monnaies portant **REXI** et **REX** s'y trouvaient en très petite quantité, seulement quelques exemplaires [2].

Si cette hypothèse pouvait être admise, les monnaies poitevines trouvées au château de Montfort appartiendraient probablement à l'un des comtes ayant régné vers le milieu du XIe siècle, soit Guillaume V (1039) ou Gui Geoffroi (Guillaume VI) 1058-87.

J. HERMEREL.

(*A suivre.*)

---

1. Les descriptions de ces trouvailles ont été faites : celle de Saint-Saviol, par M. Lecointre-Dupont; celle d'Aubigné, par M. Rondier, de Melle, et celle de Confolens, par M. Maurice Ardent. (Cf. Caron, page 129.)

2. A Saint-Saviol, sur 95 deniers, 7 portaient **REX**, 9 donnaient **REX I**, tous les autres **REX R**.

A Confolens, presque toutes les monnaies présentaient la légende **REX R**, il ne s'en est rencontré que 2 ayant **REX I**.

M. Caron, auquel j'emprunte ces divers détails, ne donne pas la quantité proportionnelle pour les légendes des monnaies trouvées à Aubigné.

LA LITURGIE ROMAINE

DANS LA NUMISMATIQUE

Depuis des années, chaque fois que je voyais un exemplaire de la médaille de Louis XII et Anne de Bretagne, il me semblait que les légendes de cette pièce sortaient absolument des règles de l'épigraphie monétaire, et qu'elles cachaient un secret non encore retrouvé parce que non encore soupçonné. Voici ces légendes :

✠ FELICE LVDOVICO REGNĀTE DVODECIMO CESARE ALTERO GAVDET OMNIS NACIO.

✠ LVGDVN̄ RE PVBLICA GAVDĒTE BIS ANNA REGNANTE BENIGNE SIC FVI CONFLATA. 1499.

Pour obtenir la solution du problème, je me mis d'abord à compter les lettres : il y en avait cinquante-huit de chaque côté. Que pouvait signifier ce chiffre? Une date? non; l'âge combiné du roi et de la reine? pas davantage. Le graveur, au moyen de quelques abréviations, avait réduit les lettres du revers au même nombre que celles de l'avers; cela n'expliquait en aucune façon la singularité du texte.

Grâce aux travaux du comte de Soultrait[1] et de M. Natalis Rondot[2], qui ont exploré les registres consulaires de la ville de Lyon, nous connaissons l'histoire de la médaille comme s'il s'agissait d'une œuvre contemporaine. Deux mois après leur mariage, le 15 mars 1499

---

1. *Revue numismatique*, 1855, p. 46-49. — *Revue du Lyonnais*, 1857, p. 105-129.

2. *La médaille d'Anne de Bretagne et ses auteurs* (Lyon, 1885).

(vieux style), le roi et la reine de France font leur entrée à Lyon. Le mercredi 18, les consuls tiennent séance et décident qu'un souvenir sera offert à la reine. Ils font venir des sculpteurs lyonnais et leur commandent une pièce d'or du poids de 4 marcs 5 deniers (984 grammes). Sur cette pièce, les portraits de Louis XII et d'Anne de Bretagne seront gravés dans une « semence de fleur de ly et armynes (*hermines*) », et sur chaque face il y aura « ung lion dedans le circuit de l'escripture, laquelle escripture sera devisée (*arrangée*) et à eulx baillée », c'est-à-dire aux artistes. Les artistes sont Nicolas Leclerc et Jehan de Saint-Priest, maîtres tailleurs d'images; le fondeur est Jehan Lepère, maître *dorier* et orfèvre. En moins de huit jours l'ouvrage est achevé, car le 26 mars, la ville paye quatre écus d'or « à maistres Nicolas et Jehan de saint priest pour la taille et facon des pourtraitz et molles faiz pour la medaille[1] ». Ces *pourtraitz* sont sûrement les dessins qui ont servi aux modeleurs, et les *molles* sont les moules qui ont servi à la fonte. La médaille fut présentée à la reine dans une coupe de verre de Venise.

On le voit, ces renseignements ont leur prix et leur intérêt, mais ne jettent pas non plus de jour sur la forme inusitée des deux légendes. Je vais dire ma pensée : au lieu de les prendre pour des textes prosaïques, on aurait dû s'apercevoir tout de suite qu'elles sont en vers. Le poète, chargé de leur rédaction par les consuls de Lyon, a fait deux quatrains, naturellement dans le style du moyen âge, et sans égard pour les règles de la poésie classique, où les syllabes ont une mesure fixe et

1. M. Max Bonnet a eu l'obligeance de prendre pour moi une copie très exacte de ce passage (Manuscrits de Guichenon, t. XXXI, liasse 85, à la Bibliothèque de la Faculté de Médecine à Montpellier). Le Comte de Soultrait avait lu : *pourtraitz de molles*, ce qui devait conduire M. Rondot à une interprétation erronée (*maquettes en cire molle*).

obéissent à une loi rigoureuse que l'oreille ne permet pas d'enfreindre.

1 *Felice Ludovico*
regnante duodecimo,
Cesare altero,
gaudet omnis nacio.

2 *Lugdun(ensi) re publica*
gaudente, bis Anna
regnante benigne,
sic fui conflata.

On pardonnerait volontiers la barbarie de la forme, si elle était rachetée par une idée ou une image heureuse. Ces quatrains sont monorimes; dans le premier, chaque vers se termine par un *o*, dans le second par un *a*. Le mot *benigne* seul y fait exception, bien qu'il eût été facile de le remplacer par *benigna*. Quant au rhythme, il est trochaïque; le nombre des syllabes varie entre six et huit, l'élision n'est pas admise. On retrouve le même rhythme avec les mêmes irrégularités dans les poésies latines, destinées au culte, surtout dans celles que nous appelons des *séquences* ou des *proses*. Je ne citerai qu'un exemple, la séquence de Pâques, une des plus anciennes et qui a toujours conservé sa place d'honneur dans le missel grégorien[1].

1 *Victimae paschali*
laudes immolent christiani.

2 *Agnus redemit oves.*
Christus innocens patri
reconciliavit
peccatores.

3 *Mors et vita duello*
conflixere mirando;

1. Joh. Kayser, *Beitræge zur Geschichte und Erklærung der alten Kirchenhymnen*, t. II, 37-60. — Bartsch, *die lateinischen Sequenzen des Mittelalters*, p. 108.

dux vitae mortuus
regnat vivus.

Cette *prose*, qui remonte au onzième siècle, est d'une facture infiniment plus négligée que l'inscription de la médaille. Cependant, on ne me contredira pas si j'affirme qu'il existe entre elles une parenté étroite, ne serait-ce que par la pauvreté des rimes et le petit nombre des syllabes dont se composent les vers. Mais la meilleure preuve en faveur de ma thèse est l'emploi, dans chaque quatrain de la médaille, du verbe *gaudere* : *gaudet omnis nacio, re publica gaudente.* En effet, la séquence, qui suivait l'Alleluia des grandes fêtes de l'Église, était un chant de joie; les mots *felix* ou *gaudere* avec ses synonymes s'y rencontrent en abondance. Je n'ai parcouru qu'un seul recueil d'hymnes latines, les trois volumes de Mone, et les analogies, que j'aurais voulu noter toutes, se sont offertes en nombre tel que j'ai dû me borner à un choix et ne citer que des passages où le poète, comme il le fait sur la médaille d'Anne de Bretagne, s'adresse à une ville ou à un pays :

676 *gaude Roma, caput mundi.*

698 *gaudeat Hispania,*
totaque Germania
iubilet in domino.

765 *gaude civitas Augusta.*

878 *gaude mater nobilis,*
constans et immobilis,
urbs clara Constantia.

886 *exultet omnis Graecia,*
laetetur cuncta Gallia.

892 *gaude felix parens Hispania,*
novae prolis dans mundo gaudia.

913 *o Turegum, Romae regum*
regale palatium,
corde gaude, manu plaude,
voce iubilantium.

920 *exultet vallis Hasela,*
Alsatia cum Scotia.

952 *felix plaudat ecclesia,*
urbs praesertim Brisacensis.

1119 *felix mater Constantia,*
devota Christo iubila.

1177 *laetare Colonia,*
gaude Britannia.

1191 *gaude, sancta Colonia.*

Il serait difficile, je crois, de mieux établir un fait et de l'asseoir sur une base plus solide. Mais c'est là le charme et l'ennui des questions scientifiques, qu'une fois soulevées, elles ne s'arrêtent plus et conduisent beaucoup plus loin qu'on ne voudrait. L'an 1499, l'idée de mettre des vers liturgiques sur une médaille n'était pas neuve. Il y avait des précédents, quoique fort peu. Une pièce d'argent, frappée sous le règne de Charles VII, porte cette légende admirable :

Hora nona dominus Iesus expiravit,
« heli » clamans animam patri conmandavit.
Latus eius lancea miles perforavit.
Terra tunc contremuit et sol obscuravit.

Les éditeurs du *Trésor de Numismatique et de Glyptique,* qui ont publié la pièce au tome I[er] des *Médailles françaises* (pl. I, 5), ne sont pas restés sans reconnaître que le texte se compose de quatre vers rimés et qu'il doit provenir de « quelque prose de l'ancienne liturgie ». S'en tenir à une supposition était plus commode que d'aller

aux sources. Le texte, en effet, forme la cinquième strophe d'une hymne intitulée *Horae canonicae salvatoris*[1], et commençant par les mots *Patris sapientia, veritas divina.* Les manuscrits l'attribuent, à tour de rôle, au pape Jean XXII et à son successeur Benoît XII. N'est-il pas singulier que la numismatique, qui a déjà tant à faire pour fixer la date des monnaies et pour en saisir les types, doive s'occuper de ce qui lui semblait le plus étranger, la liturgie romaine?

Et ce n'est pas tout. Il existe des monnaies courantes, dont les inscriptions ne sont que des fragments de chants d'église, et dont plusieurs ont été frappées antérieurement à la médaille de Lyon. Le magdalon d'or et quelques billons de René d'Anjou, comte de Provence (1434-80), portent le vers :

o crux ave, spes unica.

Ce vers, qui reparaît sur l'angelot d'or d'Henri VII, roi d'Angleterre (1485-1509), est emprunté à l'hymne célèbre *Vexilla regis prodeunt,* où il commence la septième strophe[2]. On sait que l'hymne écrite par Fortunat figure aujourd'hui encore à l'office de la semaine sainte, et qu'on la chante à partir du dimanche de la Passion jusqu'au Vendredi saint.

Enfin, sur un écu d'argent de Charles-Quint, duc de Milan, on lit :

te deum laudamus,

les premiers mots de l'hymne attribuée à saint Ambroise.

---

1. Mone, *Hymni latini medii aevi*, t. I, n. 82. Les variantes sont : v. 2 *commendavit* et v. 3 *eius latus.* La médaille vaut donc mieux que les manuscrits.

2. Kayser, *l. c.*, t. I², 395-411. — La septième strophe est une addition plus récente.

Sur d'autres monnaies de René d'Anjou, on relève la variante : *o crux ave nostra spesque unica*, qui prouve que le graveur et ses supérieurs n'avaient pas une notion bien exacte de l'origine de la légende.

J'ai eu trop peu de loisirs pour rechercher les matériaux de cet article, mais ma conviction est que la liturgie tient une place énorme dans la numismatique du moyen âge, et que souvent le choix d'une légende se rattache à un évènement historique. On ne s'est pas préoccupé jusqu'ici de l'importance de cette question. Il est vrai qu'une brochure de Carpentin a pour titre : *Aperçu sur l'histoire générale des monnaies royales de France et sur le rapport de leurs légendes avec l'esprit religieux* (Commercy, 1845); mais la brochure ne tient pas ce qu'elle promet. L'auteur est resté dans les généralités et m'a laissé la tâche entière[1]. Il s'agit donc d'entrer dans le détail et de renouer le lien qui existait entre le missel romain et le choix des devises monétaires.

Lorsque, sur les pièces d'or de Ferdinand et Isabelle, ou de Louis de Hongrie et Marie d'Autriche, on déchiffre les paroles du Christ :

quos deus coniunxit, homo non separet,

on voit tout de suite que ce texte fait allusion à la messe de mariage, où le prêtre lit le 19e chapitre de l'Évangile selon saint Mathieu. A partir de saint Louis[2] jusqu'à la Révolution, la plupart des monnaies d'or françaises ont pour légende les mots :

Christus vincit, Christus regnat, Christus imperat.

D'où viennent-ils? Les monnaies d'Alexis Ier Comnène, empereur de Byzance (1081-1118), portent la formule IC XC NIKA, l'original grec du *Christus vincit.* Mais c'est la phrase complète qu'il faut retrouver. En lisant le beau livre de M. Léon Gautier, *Histoire de la poésie liturgique* (t. I, 82, 150), j'avais appris que le *Christus*

1. M. Raymond Serrure vient de me révéler l'existence, dans la *Revue belge de numismatique*, t. V, 98-112, d'un travail de V. Gaillard, qui a pour titre : *Les légendes des anciennes monnaies belges.* J'y ai trouvé quelques indications utiles.

2. Hoffmann, *Monnaies royales de France*, p. 19.

vincit faisait partie des Laudes, c'est-à-dire des acclamations solennelles que l'on chantait à la grand'messe le dimanche de Pâques, et qui remontent aux premiers siècles du christianisme. Le texte même de ces Laudes m'a été fourni par M. l'abbé Duchesne, qui vient de le publier dans son savant commentaire sur le *Liber pontificalis* (t. II, 37), après l'avoir découvert dans un psautier du temps de Charlemagne[1]. Les laudes royales commencent par la formule trois fois répétée *Christus vincit, Christus regnat, Christus imperat.* Voilà la source où saint Louis a puisé la légende de ses monnaies.

Le même roi, en créant le mouton d'or, mit autour de l'agneau pascal les mots inspirés d'un verset de l'Évangile selon saint Jean (I, 29) :

agnus dei, qui tollis peccata mundi, miserere nobis,

et cette inscription s'est maintenue jusqu'à Charles VII, Louis XI ayant renoncé à la frappe des moutons d'or. Elle provient du texte de la messe romaine, où elle figure plusieurs fois, non seulement dans le *gloria*, mais après la sainte communion, et dans les litanies, qui la répètent à l'infini.

Il y a quelques années, notre confrère M. Blancard, par une de ces combinaisons heureuses qui sont proprement son domaine, a rattaché le gros tournois de saint Louis au sarrazinas chrétien de Saint-Jean d'Acre. La pièce arabe, dont les premiers exemplaires portent la date 1251, a pour légende la traduction d'un verset de l'Epître de saint Paul aux Galates (VI, 14) :

mihi autem absit gloriari, nisi in cruce domini nostri Iesu Christi[2].

1. Dès le mois de juin 1888, M. l'abbé Duchesne a eu l'extrême bonté de me communiquer, par l'entremise de M. l'abbé Henri Thédenat, une épreuve de cette partie de son ouvrage, alors sous presse.

2. Voir H. Lavoix, *Monnaies à légendes arabes frappées en Syrie par les Croisés*, p. 53-54, où l'épître aux Galates est déjà citée.

Sur le gros tournois on lit :

benedictum sit nomen domini nostri, dei Iesu Christi,

texte qui fut respecté jusqu'à l'avènement de Charles VI (1380), mais qui n'existe pas dans le Nouveau Testament. Nous savons aujourd'hui d'où il vient; on a allongé le second verset du 112ᵉ psaume : *sit nomen domini benedictum,* au moyen des paroles de saint Paul inscrites sur le dinar arabe qui avait été frappé en Palestine par le roi de France. Rien n'est plus incontestable.

Pour mettre la question dans son vrai jour, il m'a fallu rechercher les légendes monétaires qui reproduisent plus ou moins fidèlement des textes sacrés. Les psaumes, comme on devait s'y attendre, ont fourni la moisson la plus riche, surtout le 117ᵉ. Or, presque tous ces passages ont leur place dans le missel, et souvent les mêmes versets s'y trouvent à vingt endroits différents. A l'époque de la messe gallicane déjà, c'est-à-dire au siècle de Grégoire de Tours, le prêtre lisait régulièrement un psaume après l'Épître.

Voici donc la liste que j'ai dressée de toutes ces légendes bibliques gravées sur les monnaies. C'est un adorable collier de perles. Ma liste n'a pas la prétention d'être complète; elle ne l'est pas même pour la numismatique française, d'autant moins qu'une compilation de ce genre exigerait une somme de travail très disproportionnée au but à atteindre. Voulez-vous lire la Bible d'un bout à l'autre? car vous auriez tort de vous fier aux Concordances, qui sont aussi peu parfaites que peu pratiques. Il suffit, je pense, d'avoir établi le principe et d'avoir montré la voie que, tôt ou tard, un savant ou un curieux sera tenté de suivre.

FRŒHNER.

PSAUMES

6,2	domine, ne in furore tuo arguas me.	Demi-nobles d'or d'Edouard III, roi d'Angleterre (1327), de ses successeurs et de Philippe le Hardi, comte de Flandre (1384-1405).
6,9	discedite a me omnes qui operamini iniquitatem.	Tranche du piéfort d'or d'Henri II (Hoffmann, *Monn. royales de France*, p. 117).
7,12	deus iudex iustus, fortis et patiens.	Chaise d'or du Prince Noir, duc d'Aquitaine (1355-75).
10,2	in domino confido.	Monnaies de Philippe le Bon, comte de Hainaut (1419-67). — Variante (*in te domine confido*) sur les monnaies de Philibert II de Savoie (1497-1504).
16,8	sub umbra alarum tuarum protege me.	Monnaies de Ferdinand d'Aragon et Isabelle de Castille (1474-1504). — Billon de Louise-Marguerite de Lorraine (1614-31), frappé à Château-Renaud.
18,5	in omnem terram exivit sonus eorum.	Monnaies de François de Bourbon, prince de Conti, et de sa femme Louise-Marguerite de Lorraine (1605-14), frappées à Château-Renaud.
19,8	in nomine domini dei nostri.	Gros d'argent de Baudouin d'Avesnes, comte de Hainaut (1280). — Monnaies de Marie de Bourgogne, comtesse de Flandre (*in nomine domini*).
19,10	domine, salvum fac regem.	Tranche des écus de Louis XIV (Hoffmann, p. 179.182). — Déjà les pièces de bronze de Tancrède, prince d'Antioche, portaient les sigles DSFT (*domine salvum fac Tancredum*).
26,1	dominus illuminatio mea et salus mea.	Monnaies des vicomtes de Béarn depuis Gaston de Foix (1436-71) jusqu'à Catherine (1483-84).

27,7	dominus adiutor meus et protector meus; in ipso speravit cor meum.	Monnaies du Prince Noir, duc d'Aquitaine (1355-75).
27,9	salvum fac populum tuum, domine.	Monnaies de Jacques II, roi d'Ecosse (1437-60), de Charles le Téméraire, duc de Brabant (1467-77) et de ses successeurs.
27,9	benedic hereditati tuae.	Monnaies de Marie de Bourgogne, duchesse de Brabant (1477-82) et de ses successeurs.
30,2	in te, domine, speravi; non confundar in aeternum.	Gros d'argent de René II, duc de Lorraine. — Les mots *in te, domine, speravi* seuls (Psaume 70, 1) sur les monnaies de Pie V (1566-72) frappées à Fano, et de Philippe-Guillaume, prince d'Orange (1584-1618).
34,4	avertantur retrorsum et confundantur cogitantes mihi malum.	Monnaies d'Alfonse V, roi de Portugal (1438-81).
39,18	adiutor meus et protector meus tu es, deus meus.	Variantes sur les monnaies d'Alfonse V de Portugal (1438-81) et sur les pièces d'argent frappées à Gerona par Charles II d'Espagne.
42,2	deus fortitudo mea.	Monnaie d'Hercule Ier d'Este, duc de Ferrare (1471-1505).
43,26	domine, adiuva nos.	Essais de Louis XIV (Hoffmann, p. 182. 187).
45,2	deus noster refugium et virtus, adiutor in tribulationibus.	Médailles d'or des Dombes (Caron, *Monnaies féodales françaises*, p. 312).

51,9	ecce homo, qui non posuit deum adiutorem suum.	Sur les monnaies on lit naturellement l'affirmative : *posui deum adiutorem meum;* ainsi sur les monnaies des rois d'Angleterre à partir d'Edouard III (1327) et sur celles de Louis, comte de Provence (1382-84). Les demi-écus de Philippe II d'Espagne et de Marie d'Angleterre portent : *posuimus, o posuimus deum adiutorem nostrum.*
69,2	deus in adiutorium meum intende.	Devise monétaire des ducs de Bretagne. — Pièce d'or de René d'Anjou (Caron, p. 230).
69,5	exultent et laetentur in te omnes.	Variante (*exult. et in me l. o.*) sur le carlin d'argent frappé à Naples par Louis XII (Hoffmann, p. 89).
78,9	adiuva nos, deus salutaris noster.	Testons de René II d'Anjou, duc de Lorraine.
83,10	protector noster aspice.	Monnaies de Vincent Ier (1587-1612) et de Charles II Gonzague (1637-65), ducs de Mantoue.
90,9	tu es, domine, spes mea.	Monnaie d'or de Léopold, duc de Lorraine (1690-1729).
91,13	iustus ut palma florebit.	Monnaies de Jean II, roi de Portugal (1481-95).
98,4	honor regis iudicium diligit.	Monnaies des comtes de Provence et rois de Naples Charles II d'Anjou (1285-1309), Robert (1309-43) et René d'Anjou (carlin d'argent; Caron, p. 230-231).
102,1	benedic, anima mea, domino.	Monnaies de Charles le Téméraire (1467-77), duc de Brabant, et de ses successeurs.
110,10	initium sapientiae timor domini.	Toison d'argent de Philippe le Beau, duc de Brabant (1494-1506).
111,9	dispersit, dedit pauperibus.	Billons de Jean II (1459-88) et Pierre II (1482-1503), princes des Dombes.

111,9	exaltabitur in gloria.	Quarts de noble de Philippe le Hardi (1384-1405), comte de Flandre.
112,2	sit nomen domini benedictum.	Gros d'argent de Jean III de Craon, archevêque de Reims (1355-73). — Monnaies d'argent des rois de France depuis Charles VI (1380) jusqu'à Louis XVI.
113,9	non nobis, domine, non nobis, sed nomini tuo da gloriam.	Testons de François Ier (Hoffmann, p. 102-106), frappés avant et après la bataille de Pavie.
117,6	dominus mihi adiutor.	Monnaies de Ferdinand, roi de Portugal (1367-83), puis d'Henri II, roi de Castille (1369-79), et de ses successeurs. — Liard de Philippe II d'Espagne, comte d'Artois.
117,6	dominus mihi adiutor : non timebo quid faciat mihi homo.	Gros d'argent de Charles le Mauvais, roi de Navarre (1349-87), portant la variante *dominus meus a*. — Monnaies de Ferdinand, roi de Portugal (1367-83) : *si dominus*, etc.
117,7	dominus mihi adiutor, et ego despiciam inimicos meos.	Monnaies de Pierre le Cruel, roi de Castille (1350-69), de ses successeurs, et de Ferdinand, roi de Portugal (1367-83).
117,14	fortitudo mea et laus mea dominus.	Monnaie d'argent frappée à Cerdeña par Jaime II (1297-1327) et ses successeurs. — Variante avec *laus mea tu es, domine deus meus* sur les monnaies d'or de Charles de France, duc d'Aquitaine (1468-74).
117,16	dextera domini exaltavit me.	Monnaies d'or de Pierre II, prince des Dombes (1482-1503).
117,23	a domino factum est istud, et est mirabile in oculis nostris.	Monnaies d'or de Marie (1553-58) et d'Elisabeth (1558-1603), reines d'Angleterre. — Angelot d'or de Philippe II et Marie d'Angleterre.

117,26	benedictus qui venit in nomine domini.	Monnaies de Louis de Male, comte de Flandre (1346-84). — Billon de Gui de Luxembourg (1360-71), frappé à Elincourt. — Monnaies de Guillaume, duc de Gueldre (1372-77).
120,2	auxilium meum a domino.	Monnaies du Prince Noir, duc d'Aquitaine (1355-75), de ses successeurs et de Ferdinand, roi de Portugal (1367-83).
121,7	fiat pax in virtute tua.	Piéfort de l'angelot d'Henri VI (Hoffmann, p. 57), avec la variante *et fiat*.
123,8	adiutorium nostrum in nomine domini qui fecit coelum et terram.	Monnaies de Denis, roi de Portugal (1279-1325), et de ses successeurs.
131,18	inimicos eius induam confusione.	Pièces d'argent frappées à Cerdeña par Ferdinand le Catholique (1479-1516) et ses successeurs. — Shilling d'Edouard VI, roi d'Angleterre (1547-53).
138,1	domine probasti me et cognovisti me.	Monnaies de François II Gonzague, duc de Mantoue (1484-1519).
144,11	gloriam regni tui dicent.	Pièce de quinze sols de Louis XIV, frappée pour le Canada (Hoffmann, p. 177).
150,6	omnis spiritus laudet dominum.	Plaque de Philippe le Beau, duc de Brabant et comte de Flandre (1494-1506).

PROVERBES

8,15	per me reges regnant.	Essai d'écu de Louis XIV (Hoffmann, p. 179), sans le mot *regnant*.
21,30	non est consilium contra dominum.	Variante avec *adversus dominum* sur les monnaies des ducs de Bouillon (1574-1671).

LIVRE DE LA SAGESSE

1,1	diligite iustitiam, qui iudicatis terram.	Monnaies de Philippe le Beau, duc de Brabant (1494-1506), et d'Hercule II d'Este, duc de Ferrare (1534-59).

LE PROPHÈTE ISAÏE

14,22	perdam Babylonis nomen.	Ducat d'or de Louis XII, frappé à Naples (Hoffmann, p. 89).

ÉVANGILE SELON S. MATHIEU

6,28	lilia... non laborant neque nent.	*Lilia non nent* sur des essais de Louis XIV (Hoffmann, p. 172.176). — La même phrase se lit dans l'Evangile selon saint Luc 12, 27.
7,7	petite et dabitur vobis.	Variante : *date et dabitur vobis*, sur les billons de Jean II (1459-88) et Pierre II (1482-1503), princes des Dombes.
19,6	quod ergo deus coniunxit, homo non separet.	Monnaies de Ferdinand et Isabelle (1474-1504) avec la variante : *quos deus coniungit, homo non separat*. — Monnaie de Louis II de Hongrie et Marie d'Autriche (Armand, *Médailleurs italiens*, t. III, 209).
22,32	ego sum deus.	Denier de Robert II, comte d'Artois (1249).
28,19	in nomine patris et filii et spiritus sancti.	Monnaies de Sancho I[er], roi de Portugal (1185-1205), et d'Alphonse IX, roi de Léon (1188-1230).

ÉVANGILE SELON S. LUC

1,23	ave gratia plena, dominus tecum.	Monnaies de Charles I[er] et Charles II d'Anjou, rois de Naples (1266-1309). — Variante : *Ave Maria gr. pl.* etc., sur une pièce d'argent de Gilles Aycelin, archevêque de Narbonne (1290-1311), et sur les billons de Raimond III ou IV, prince d'Orange (1335-93).
1,51	fecit potentiam in brachio suo.	Plaques de René II, duc de Lorraine (1473), et de ses successeurs.

2,14	gloria in altissimis [19, 38 gloria in excelsis] deo et in terra pax hominibus.	Le verset entier (avec *excelsis*) se trouve sur les monnaies des ducs d'Aquitaine Edouard Ier (1272-1307) et le Prince Noir (1355-75), de même sur les sequins d'or frappés au xve siècle par les Génois à Chio. Le commencement seul (*gloria in excelsis deo*) est inscrit sur quelques monnaies de Strasbourg frappées sous Louis XIV (Hoffmann, p. 190).
4,30	ipse autem transiens per medium illorum ibat.	Devise monétaire, pour les nobles d'or, des rois d'Angleterre depuis Edouard III (1327), avec la variante : *Jesus autem.* — Florins d'or de Brabant, frappés par Jeanne (1355-1405) et Antoine de Bourgogne (1405-15). — Nobles d'or des comtes de Flandre Philippe le Hardi, Jean sans Peur et Philippe le Bon (1384-1467).
7,28	inter natos mulierum.	Monnaies de cuivre de Roussillon, frappées sous Charles-Quint et Louis XIV.
12,35	sint... lucernae ardentes.	Monnaies de Charles Gonzague (1640-78), frappées à Solferino.

ÉVANGILE SELON S. JEAN

1,29	ecce agnus dei.	Monnaies de Perpignan, frappées par Ferdinand le Catholique (1493-1516) et plus tard par Louis XIV.
12,3	Maria unxit pedes Iesu.	Magdalon d'or de René d'Anjou, avec la variante : *pedes Christi* (Caron, p. 230).
14,27	pacem meam do vobis.	Monnaies du pape Léon X (1513-21).

S. PAUL, ÉPITRE AUX ROMAINS

8,31	si deus pro nobis, quis contra nos?	Monnaies de Galeotto II Pic de la Mirandole (1533-50).

S. PAUL, 1re ÉPITRE AUX CORINTHIENS

11,24	accipite et manducate.	Pièce de 2 sous des Chouans, 1792, contremarquée d'un calice.
15,10	gratia autem dei sum id quod sum.	Gros de Philippe de Thiette, gouverneur de Flandre (1303-4). — Devise monétaire des rois de Navarre depuis Henri d'Albret, 1516 (sans le mot *autem*).

S. PAUL, ÉPITRE AUX GALATES

6,14	mihi autem absit gloriari, nisi in cruce domini nostri Iesu Christi.	Traduction arabe sur les dinars d'or frappés par saint Louis à Saint-Jean-d'Acre (Lavoix, *Monn. à légendes arabes frappées en Syrie par les Croisés,* p. 54).

S. PAUL, ÉPITRE AUX ÉPHÉSIENS

4,5	unus dominus, una fides, unum baptisma.	Dirhem frappé à Saint-Jean-d'Acre, en 1251, par saint Louis (Lavoix, p. 55-56).

S. PAUL, 1re ÉPITRE A TIMOTHÉE

1,17	soli deo honor et gloria.	Devise monétaire des princes d'Orange au XVIe siècle.

APOCALYPSE

1,8	α et ω, principium et finis.	Monnaie de Sienne (Promis, *Monete della Repubblica di Siena*, p. 36).
5,5	vicit leo de tribu Iuda.	Monnaies du pape Léon X (1513-21) et pièce d'argent de François II pour l'Ecosse, 1560 (Hoffmann, p. 125).
7,2	signum dei vivi.	Deniers des comtes du Maine depuis Herbert Ier (1015-36). — Monnaie de Jean IV, duc de Bretagne (Caron, p. 38).
11,17	gratias agimus tibi, domine deus omnipotens.	Variante *ag. tibi gr.*, *omnip. deus* sur les monnaies papales d'Avignon frappées par Clément V (1305-14), Jean XXII (1316-34) et Clément VI (1342-52).

A propos d'une nouvelle détermination

DES

MONNAIES AU MONOGRAMME BAE

M. Th. Reinach, dans son « Essai sur la numismatique des rois de Pont » (Paris, 1888), a examiné de nouveau (pages 49-52) la question des monnaies au monogramme BAE, que j'ai attribuées en 1883 (voir mon ouvrage *Zur Münzkunde des Cimmerischen Bosporus*) à Mithradate VI Eupator. Suivant M. Reinach, ces monnaies doivent être attribuées à un roi inconnu qui aurait régné sur le royaume du Bosphore Cimmérien dans la première moitié du Ier siècle après J.-C., peu de temps avant Rhescuporis I.

L'auteur a été amené à émettre cette opinion imprévue : 1° par des raisons de style, 2° par l'étude du monnayage en vigueur au temps de Mithradate Eupator dans toute l'étendue de son royaume. Il croit que le monnayage municipal du Bosphore exclut la possibilité de l'existence d'un monnayage royal en bronze.

Je ne toucherai pas à la question du style de ces monnaies, car elle relève uniquement de l'impression personnelle. Je ne chercherai pas non plus à maintenir ce que j'ai dit pour prouver que les monnaies au monogramme BAE appartiennent à Mithradate VI, car ces preuves ne reposent sur aucun fait positif. Ce ne sont que des hypothèses. On comprend aisément avec quelle satisfaction j'attendais la solution définitive du problème. Ce

problème étant l'un des plus obscurs de la numismatique du Bosphore, toute nouvelle interprétation, toute critique des recherches faites antérieurement sur ce sujet, ne peuvent qu'élargir le champ des recherches et profiter à la science. Je me permettrai donc de poser quelques questions à M. Reinach.

Pour nier que les pièces au monogramme BAE puissent être attribuées à Mithradate VI, il invoque ce fait que Mithradate n'a frappé de monnaies royales en bronze ni dans le Pont, ni dans le Bosphore Cimmérien, laissant aux villes le soin d'émettre la monnaie divisionnaire. En outre, dans les deux royaumes placés sous la domination de Mithradate, le monnayage était différent. Dans les villes du Bosphore, on frappait des didrachmes, des drachmes et des monnaies de bronze; dans celles du Pont, on n'avait que ces dernières. Je suis obligé de convenir avec M. Reinach qu'il y aurait contradiction évidente à admettre simultanément un monnayage municipal et un monnayage royal. Néanmoins, à une époque antérieure, ce fait s'était déjà produit. Les cuivres frappés au nom du roi Leukon le prouvent, bien que l'on sache que l'émission des monnaies divisionnaires était alors réservée aux villes. D'ailleurs, l'émission des monnaies royales au monogramme BAE ne saurait être considérée comme une violation du principe de l'impossibilité d'une existence simultanée de monnaies royales et municipales. Il se peut qu'à l'époque où les monnaies au monogramme BAE et les pièces de Leukon furent frappées, l'émission de monnaies municipales ait été suspendue. Cela est d'autant plus admissible pour le Bosphore à l'époque de Mithradate, que ce royaume ne fut pas un pays conquis, mais qu'il s'était soumis volontairement à la domination du roi du Pont. C'est pourquoi je serais porté à croire que Mithradate Eupator, au moins dans les premiers temps qui suivirent le meurtre de Paerisade, prit le titre de roi du

Bosphore, et que, pour se distinguer du roi du Pont, il prit le nom d'Eupator. S'il en était autrement, je ne m'expliquerais pas l'apparition de drachmes et de tétradrachmes portant le nom d'Eupator seul.

Dans le cas où mes arguments relatifs à cette partie de la question paraîtraient trop faibles, je me permettrais d'élever encore quelques objections quant à l'époque à laquelle M. Reinach rapporte les monnaies au monogramme BAE. Les raisons de style l'obligent à les rapporter à la première moitié du 1er siècle de notre ère, peu de temps avant Rhescuporis I (le soi-disant Rhescuporis dont les numismates croient découvrir le nom dans le monogramme BAP, alors que le véritable Rhescuporis régnait dans la seconde moitié du 1er siècle). J'ai étudié tout particulièrement cette époque obscure, et lors de la rédaction du catalogue des monnaies du comte Alexis Ouvarov, j'ai énuméré (page 85), autant que le permettaient les données numismatiques que l'on avait, tous les rois anonymes dont les noms sont renfermés dans les monogrammes, en indiquant les années du commencement et de la fin de leur règne. — Voici ce que j'ai obtenu. Dans la période comprise entre les années 289 à 335 de l'ère du Pont, il n'existe qu'une lacune de cinq ans (308 à 312), et les monnaies au monogramme BAE ont été frappées pendant une période de sept ans. Mais, après la publication du catalogue Ouvarov, de nouvelles monnaies ont été découvertes. Elles sont encore inédites et portent des dates qui comblent entièrement cette lacune de cinq années[1].

Ainsi, en ce qui regarde la chronologie des monnaies au monogramme BAE, les arguments de M. Reinach sont devenus inadmissibles. Je vais, pour conclure, dire mon

1. Ces monnaies font partie de la riche collection de M. Giel et seront, je l'espère, publiées bientôt.

opinion personnelle sur les types et le caractère de ces monnaies. Leur diversité et l'élégance du dessin de certains types (tels que le n° 3 sans date, les n°s 1-8 avec date; *l. c.* pages 50-51) témoignent des goûts artistiques du roi qui les a émises. Ce devait être un souverain indépendant, et non un vassal de Rome. La simple comparaison des types uniformes et monotones des monnaies de cuivre de la période obscure qui s'est écoulée pendant la première moitié du premier siècle de notre ère, avec les belles monnaies au monogramme BAE, suffit pour empêcher qu'on rapporte les deux séries à une seule et même époque. Il est donc impossible de supposer qu'un des rois anonymes du premier siècle ait été le prédécesseur ou le successeur du mystérieux roi E...

Alexis ORESCHNIKOV.

Moscou, décembre 1888.

CHRONIQUE

NÉCROLOGIE

Le prince Alexandre de Hesse, président honoraire de la Société de numismatique depuis 1867, est mort le 15 décembre de l'année dernière. Si habitués que nous soyons, depuis quelque temps, à voir disparaître, l'un après l'autre, les fondateurs et les plus anciens membres de notre Société, la perte que nous venons de faire nous est particulièrement sensible.

Né le 15 juillet 1823, le prince Alexandre était le troisième fils du grand-duc Louis II de Hesse-Darmstadt. Après le mariage de sa sœur avec l'héritier de l'empire de Russie (Alexandre II), il prit service dans l'armée russe et se distingua dans la guerre du Caucase. En 1852, il entra dans l'armée autrichienne, obtint le titre de feld-maréchal sur le champ de bataille de Montebello et eut le commandement d'un corps d'armée à Solferino. Dans la guerre de 1866, il fut général en chef du 8e corps de la Confédération. Depuis Sadowa, il vivait dans son château de Heiligenberg, consacrant les loisirs de sa retraite à des travaux d'histoire et à la numismatique. La collection de monnaies hessoises qu'il avait formée, et qu'il légua par testament au Musée de Darmstadt, vaut plus de cent mille francs.

La Société a été informée de la mort de son président honoraire par le fils du défunt, prince Alexandre de Battenberg, le vainqueur de Slivnitza. Elle a reçu en même temps une belle médaille commémorative, en argent, gravée par *C. Schnitzspahn*. La médaille représente à son avers la tête du prince, entourée de la légende : ALEXANDER PRINZ VON HESSEN UND BEI RHEIN, et portant dans la tranche de l'épaule les sigles : A·V·FEC ; au revers, on lit dans une couronne de lierre :

GEBOREN
15 JULI 1823
GESTORBEN
15 DECEMBER
1888

Nous conserverons cette pièce comme un de nos plus précieux souvenirs.

*
* *

Les décès se succèdent rapidement. A la fin de l'année dernière, nous apprenions la mort de M. Lecointre-Dupont, un des fondateurs de la Société des antiquaires de l'Ouest; aujourd'hui, celle de M. Fernand Mallet, de la Société des antiquaires de Picardie, tous deux les doyens de la numismatique de leur province.

M. Mallet est surtout connu par une découverte de monnaies picardes du XIe siècle, dont il publia la notice en 1841, en collaboration avec le docteur Rigollot. Cette étude de 85 pages et 9 planches, contenant 92 dessins de monnaies, était remplie d'aperçus nouveaux. C'est l'une des premières où l'on se soit rendu compte scientifiquement du poids et de l'aloi des monnaies. La collection de M. Mallet n'a cessé de s'enrichir depuis cette époque. Il possédait notamment le denier coronat de Charles VIII, avec la lettre K dans le champ et au revers la légende CIVITAS MASSILIE, qu'il a publié dans la *Revue de numismatique* (année 1862) et le denier au monogramme Carolin et à la légende PERRONENSIS MO, que Gariel et moi avons publié et revendiqué, lui, pour la série royale, et moi comme monnaie municipale. Je crois que ces deux pièces sont restées uniques. M. Mallet était, depuis 1866, membre de notre Société et lui est resté fidèle jusqu'à sa mort.

E. Caron.

BIBLIOGRAPHIE

Les mémoires des antiquaires du Centre contiennent une *Monographie du monnayage de Sancerre* due aux investigations, à la plume et au burin de M. Mater. Le monnayage féodal de Sancerre n'est très varié ni comme type, ni comme légende. Poey d'Avant a vainement essayé de l'enrichir d'un denier portant dans le champ S C qu'il a lu Sacrum Cesaris. S'il avait vu ce denier en nature, il aurait immédiatement reconnu au style qu'il était bien antérieur à l'époque où le centre d'habitations connu sous le nom de Castrum Gardonis

jusqu'au XIIe siècle avait pris d'une abbaye voisine le nom de Saint-Saire, puis Saint-Serre et Sancerre qu'on a traduit en latin par Sacrum Cesaris. M. Mater rejette l'attribution de ce denier à Sancerre comme nous l'avons fait nous-même. Il étudie avec le plus grand soin les chartes faisant mention des espèces sancerroises et les dépôts monétaires en contenant des spécimens. Grâce à la corrélation de ces deux ordres de preuves, il arrive à diviser en sept périodes des monnaies qui dans les collections sont actuellement classées sans autre distinction que monnayage d'Etienne de Champagne et monnayage anonyme. La première période est antérieure à 1152, date de l'avènement d'Etienne de Champagne. Trois chartes, une datée de 1150 et deux plus anciennes, que les noms des parties contractantes ou des témoins font remonter l'une à 1088-1102 et l'autre à 1120-1136, indiquent des paiements faits ou à faire en monnaie sancerroise. Or trois monnaies anonymes ayant beaucoup circulé se sont trouvées dans le trésor de Mereau Massay, enfoui vers 1160. Le buste est mitré, de profil à gauche ; derrière, une étoile. La croix du revers est cantonnée d'un besant aux 3e et 4e. La légende est celle qui s'immobilisa à Sancerre : *Julius Cesar* et *Sacrum Cesaris*.

La deuxième période comprend tout le monnayage du comte Etienne. Elle embrasse 40 années, de 1152 à 1192. M. Mater y signale cinq séries, deux avec la tête de profil à droite et imberbe, la troisième à droite avec une barbe très apparente, la quatrième de profil à gauche avec la mitre carrée. Ces quatre variétés se sont retrouvées dans la trouvaille de Saint-Amand-Montrond, enfouie avant 1180, puisque, renfermant des deniers de Louis VII, elle n'en contenait aucun de Philippe-Auguste. Toutes ces séries portent le nom du comte STEPHANVS, plus ou moins bizarrement orthographié. La cinquième série ne porte plus ce nom. La modification est profonde. La tête est de face. La croix est cantonnée par deux lettres S C qu'il n'est pas éloigné de lire Stephanus Comes, c'est le dernier monnayage d'Etienne. Des spécimens en ont été retrouvés dans le trésor d'Accolay, enfoui au plus tard en 1193. A la troisième période apparaît la fleur de lis dans un des cantonnements de la croix, les légendes restent les mêmes, la tête est de plus en plus barbare. Elle devient grotesque. Les spécimens de cette fabrication se sont retrouvés avec des deniers tournois de Louis VIII,

dans la trouvaille de Boisminon. Quatrième et cinquième période : la mitre ou couronne carrée est remplacée par une couronne fleuronnée. Dans ces périodes, M. Mater publie le premier un denier inédit à la tête de trois quarts qu'on dirait sortie de l'atelier du Midi et que M. Mater présente comme une imitation du denier de Die, atelier fermé au plus tard en 1281. Les limites et les caractères de ces deux périodes sont moins précis que ceux des autres. Puis viennent, formant la sixième période (1302-1306), les esterlings à la tête de face avec *nomen Julius Cesar* ou *nom Julius Cesar*, que Poey d'Avant avait lu *Dom Julius Cesar*. Etienne II, l'un des barons français qui suivirent Philippe le Bel à la désastreuse bataille de Courtray (1302), échappa à ce massacre et guerroya en Flandre pendant trois ans, y fit-il fabriquer ces esterlings ou en rapporta-t-il le type à Sancerre? Toujours est-il que cette fabrication fut courte et que les spécimens en sont rares. Il est certain que ce type ne fut pas le dernier de ceux frappés à Sancerre. On en revint au type originaire du profil à gauche. La couronne y est fleurdelisée. Elle l'était encore en 1315, lors de l'ordonnance de Lagny, et les différentes copies que nous avons de cette célèbre ordonnance nous montrent dans leur dessin un profil assez correct que l'on retrouve sur certaines pièces; c'est la septième et dernière période qui aurait commencé à 1306 et dont il est difficile de déterminer exactement la date finale.

Cette rapide analyse ne peut pas indiquer tous les détails intéressants dont fourmille la brochure de M. Mater. Elle compte près de soixante-dix pages et cinq planches gravées par lui-même avec l'exactitude minutieuse que nécessite une étude aussi scrupuleuse, et qu'il aurait été impossible d'obtenir d'un dessinateur ordinaire. E. C.

SOMMAIRES DES PUBLICATIONS PÉRIODIQUES EN 1888

Revue de numismatique.

1er *trimestre*. — A. Sorlin-Dorigny. Obole funéraire en or de Cyzique. — Ed. Drouin. Chronologie et numismatique des rois Indo-Scythes. — J. N. Svoronos. Monnaies crétoises inédites. — J. M. Prou. Notes sur des tiers de sou mérovingiens du Musée britannique. — P. Ch. Robert. Double mouton d'or

du chapitre de Cambrai. — Maurice de Vienne. Etablissement et affaiblissement de la livre de compte. — Natalis Rondot. Claude Warin, graveur et médailleur. — Chronique, nécrologie, bulletin bibliographique.

2e *trimestre*. — E. Drouin. Chronologie et numismatique des rois Indo-Scythes (suite et fin). — Th. Reinach. Essai sur la numismatique des rois de Pont. — G. Schlumberger. Monnaie à la légende grecque d'Amir Ghazi', émir Danichmendide de Cappadoce. — Natalis Rondot. Claude Warin (suite et fin). — J.-J. Guiffrey. La monnaie des médailles. Histoire métallique de Louis XIV et Louis XV. Les Graveurs. — Chronique, nécrologie, bulletin bibliographique.

3e *trimestre*. — J.-N. Svoronos. Monnaies crétoises inédites et incertaines (2e article.) — Em. Lépaulle. La monnaie romaine à la fin du haut empire. — L. Blancard. Un millarès d'Arcadius. Etude sur le millarès, de Constantin à Héraclius. — Th. Reinach. Essai sur la numismatique des rois de Pont. — Ad. Blanchet. Denier coronat de Charles le Mauvais (1343-1387). — G. Schlumberger. Sept sceaux de plomb de princes et prélats latins de Palestine et de Syrie au xiie siècle. — Chronique, nécrologie, bulletin bibliographique.

4e *trimestre*. — E. Babelon. Marathus. — E. Taillebois. Contremarques antiques pour faire suite à l'étude de M. Arthur Engel. — M. Prou. Les ateliers monétaires mérovingiens. — F. Mazerolle. Gros tournois et deniers parisis frappés au xvie siècle. — L. Germain. Médaillon de Jean Richier représentant Pierre Joly, procureur général de Metz, mort en 1622. — E. Zay. Numismatique coloniale : compagnie d'Afrique; quadruple d'Alger; pagode de Pondichéry. — Chronique.

Revue belge de numismatique.

1re *livraison*. — Bon de Chestret de Haneffe. Numismatique d'Ernest, de Ferdinand et de Maximilien-Henri de Bavière, principalement d'après les archives de Liège. — G. Cumont. Jetons d'étrennes des gouverneurs généraux de la Belgique, Albert de Saxe-Teschen et Marie-Christine. — Ed. van den Broek. Etude sur les jetons de la famille de Mol. — Louis Charrier. Monnaies d'or de Ptolémée, roi de Maurita-

nie. — G. VALLIER. Médailles et jetons dauphinois. — F. ALVIN. L'œuvre métallique de Ch. Wiener. — La médaille des graissiers de Bruxelles. — Nécrologie. — Mélanges.

2e *livraison.* — F. ALVIN. L'œuvre métallique de Ch. Wiener (suite). — J. ROUYER. Méreaux du XIVe siècle concernant la dévotion au Saint-Sacrement de Miracle de Bruxelles. — F. MAZEROLLE. Monnaies de Ferri IV de Lorraine, restituées à Ferri III. — G. CUMONT. Le jeton de présence de l'Académie impériale et royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles (1772-1794). — ALP. DE WITTE. Un denier liégeois à insigne épiscopal de l'époque d'Otton III (996-1002). — ALP. DE WITTE. Les sires de Gruthuse. Notice sur deux jetons du XVe siècle à la légende : *Plus est en vous* (Meer es in hu). — CH. COCHETEUX. De la livre monétaire et du sou d'argent (monnaies de comptes). — Cte MAURIN NAHUIS. Système monétaire de l'Etat indépendant du Congo. — Correspondance. — Mélanges.

3e *livraison.* — EUG. DEMOLE. Monnaies inédites d'Italie, figurées dans le livre d'essai de la monnaie de Zurich. — L. MAXE-WERLY. Etat actuel de la numismatique rémoise. — Cte MAURIN NAHUIS. Considérations sur les deniers flamands au nom de Baudouin et explication d'un emblème figurant sur quelques-unes de ces monnaies. — CH. PRÉAU. Méreau inédit de la collégiale de Saint-Etienne à Dreux. — ARTHUR ENGEL. Le médaillier du Dr da Cunha, à Bombay. — Correspondances. — Mélanges.

4e *livraison.* — C. BAMPS. Recherches historiques sur l'atelier monétaire de Hasselt. — Procès et contestations des monnayeurs de Hasselt avec le magistrat de cette ville, pendant les XVe, XVIe et XVIIe siècles. — L. MAXE-WERLY. Etat actuel de la numismatique rémoise. — H. SCHUERMANS. Un revers des médailles de Dioclétien, — Mélanges.

Revue de numismatique italienne.

1er *fascicule.* — FRANCESCO ET ERCOLE GNECCHI. De quelques monnaies inédites et inconnues de l'atelier de Chio. — SOLONE AMBROSOLI. La trouvaille de Lurate Abbate. — UMBERTO ROSSI. Les médailleurs de la Renaissance à la cour de Mantoue. Ermes Flavio du Bonis. — Etudes économiques sur les monnaies de Milan (Extrait des manuscrits du Cte Giovanni

Mullazzani. — EMILIO MOTTA. Les monnayeurs de Milan en 1479. — Nécrologie, bibliographie, chronique.

2e *fascicule.* — FRANCESCO GNECCHI. Monnaies romaines inédites. — UMBERTO ROSSI. Les médailleurs de la Renaissance à la cour de Mantoue; Pierre Alori Bonacolsi, dit l'Antique. — VALENTINO OSTERMANN. Les médailles frioulaines des xve et xvie siècles, supplément aux médailleurs italiens de M. Armand. — SOLONE AMBROSOLI. Sur une monnaie Trivulzienne avec Saint-Carpoforo. — ERCOLE GNECCHI. Documents inédits sur l'atelier monétaire de Corregio. — GIUSEPPE GAVAZZI. A propos des monnaies de J. Ch. Visconti. — AMILCARE ANCONA. Trouvaille de S. Zeno dans la cité de Vérone. — Chronique, bibliographie, mélanges.

3e *fascicule.* — FRANCESCO GNECCHI. Appoint à la numismatique romaine. — Cte GIOVANNI MALAZZANI. Etudes économiques sur la monnaie de Milan. — UMBERTO ROSSI. Francesco Marchi et les médailles de Marguerite d'Autriche. — NICOLO PAPADOPOLI. Quelques mots sur les graveurs de la monnaie de Venise. — FRANCESCO TAMASSIO. Une monnaie inédite de Mantoue. — SOLONE AMBROSOLI. Un écu projeté pour Saint-Marin. — Nécrologie, bibliographie, mélanges.

4e *fascicule.* — FRANCESCO et ERCOLE GNECCHI. Quelques monnaies inédites et inconnues de l'atelier de Scio (appendice). — GIUSEPPE GAVAZZI. Recherche du florin d'or de Jean Galéas Visconti. — UMBERTO ROSSI. Les médailleurs de la Renaissance à la cour de Mantoue. Pierre Jacopo Alori Bonacolsi dit l'Antique. Jean Marc Cavalli.— GIUSEPPE RUGGERO. Annotations à la numismatique génoise. — SOLONE AMBROSOLI. Une médaille inédite du Musée Brera. — FULCIO MIARI. Monnaie d'or du prince Siro da Corregio. — EMILIO MOTTA. Dépouillement des archives. — Chronique, bibliographie, variétés.

TRÉSOR DE KIEW

MONNAIES ANTIQUES.

En 1876, dans la propriété de M. Magourine, des ouvriers, en plantant des pilotis, trouvèrent un trésor composé d'une soixantaine de monnaies de petit bronze. Ce trésor était à une

profondeur de deux mètres environ et presque à la limite inférieure de la couche des terres végétales.

L'endroit où ce trésor a été exhumé est situé dans le quartier qui porte le nom de Ploskaïa, dans la partie de la ville dite Podolie (basse), adjacente au Dnieper.

La propriété de M. Migourine est sur le bord d'un ruisseau nommé Kanava (fossé), dont la partie supérieure porte le nom de Gloubotschitsa.

Les monnaies découvertes étaient recouvertes d'une patine foncée; elles ne présentaient aux yeux des ouvriers que très peu de valeur et ils les abandonnèrent ou les perdirent en partie. Ce n'est qu'avec beaucoup de peine que le professeur A. S. Rogovitsch et quelques amateurs sont parvenus à se procurer cinquante-neuf pièces, parmi lesquelles vingt-cinq ont été décrites par le professeur V. B. Antonovitsch, à Moscou, en 1878.

Ces pièces sont déposées au nombre de cinquante-sept au Musée de l'université de Saint-Wladimir; deux font partie de ma collection personnelle.

Voici la composition du trésor :

Monnaies impériales romaines.

Maximien-Hercule	1	
Constantin Ier	2	
Constance II	7	
Procope (Cohen, n° 12)	1	
	11	11

Monnaies coloniales.

Gordien III	4	
Volusien	35	
Dioclétien	2	
Gallien	2	
Philippe	1	
Indéterminées	4	
	48	48
Total		59

Sauf la pièce de Procope, toutes ces monnaies sont assez communes et n'offrent, parmi les coloniales, que des variétés de légendes plus ou moins barbares dont la description offrirait peu d'intérêt. Les revers représentent invariablement une aigle

romaine entre deux enseignes. Toutes émanent de l'atelier d'Antioche de Pisidie.

Ce trésor n'était pas dispersé dans le sol, mais réuni de manière à indiquer nettement qu'il était la propriété d'une seule personne.

Les circonstances de cette découverte sont très importantes pour l'histoire de la ville de Kiew.

D'après M. Antonovitsch, professeur d'histoire, d'archéologie et de numismatique à l'Université de Saint-Wladimir, ces monnaies sont les plus anciens monuments historiques trouvés dans notre ville. Il en déduit que, sur l'emplacement actuel de Kiew, il existait dès le IVe siècle une colonie entretenant des rapports commerciaux avec les habitants des bords de la mer Noire. Peut-être même cette colonie avait-elle des relations avec Constantinople, ce qui expliquerait la présence sur le sol de la plus ancienne ville russe de monnaies romaines et de l'Asie Mineure.

Quelques anciens auteurs polonais supposent que cette colonie inconnue avait été fondée, sur les bords du Dnieper, par des habitants de l'île de Chio et que de cette origine serait venu le nom actuel de la ville de Kiew.

Kiew, 11 décembre 1888.

CH. DE BOLSUNOVSKI.

ESSAI DE CLASSIFICATION

DES

TESSÈRES ROMAINES EN BRONZE

Le travail que nous publions aujourd'hui n'a pas de prétention scientifique, mais il traite d'un sujet peu connu, et nous espérons qu'il intéressera nos lecteurs. Après d'actives recherches dans les musées et dans les collections particulières, nous avons réuni un assez grand nombre de tessères, puis, après avoir examiné les empreintes ou les originaux, nous avons essayé de les classer et d'en former des séries distinctes.

En réunissant ces petits monuments, notre but principal a été de procurer des matériaux à celui qui voudra les étudier un jour, et notre espoir est qu'avec ces notes très exactes, quelque érudit nous fera connaître enfin l'origine des tessères et l'usage auquel elles étaient destinées.

Quoique nous décrivions un grand nombre de pièces jusqu'ici inédites, notre travail est loin d'être complet. Les conservateurs des principaux musées de l'Europe et quelques collectionneurs nous ont apporté le plus précieux concours; nous les prions de vouloir bien accepter ici l'expression de notre reconnaissance. Nous prions également ceux de nos lecteurs qui connaîtraient quelques tessères analogues, de nous en faire parvenir les empreintes, pour que nous puissions les publier dans la suite de ce travail, ou dans un supplément si cela est nécessaire.

*
* *

On sait que le nom de tessères a été donné provisoirement à beaucoup de petits objets antiques ressemblant de près ou de loin à des monnaies. Les unes sont en bronze, d'autres en plomb, en verre, en os ou en ivoire, en pierre ou en terre cuite. Leur usage paraît avoir pris naissance avec l'empire romain et s'être prolongé pendant toute sa durée. Celles qui remontent à une époque antérieure à l'empire ont un caractère différent de celles qui nous intéressent spécialement, et nous n'en dirons rien pour le moment.

La question de l'emploi de ces pièces n'est pas résolue encore, bien qu'elle ait attiré à maintes reprises l'attention des savants. On dit qu'elles servaient de contremarques ou de cachets pour l'entrée du cirque, des théâtres, des bains publics; d'autres auraient servi de bons d'échange pour certaines denrées, mais la vérité est; qu'on n'en sait rien.

Nous ne nous occuperons dans ce travail que des tessères de bronze.

Jusqu'ici cette série a été très négligée. Eckhel, leur trouvant une grande analogie avec les monnaies, les désigne sous le nom de *pseudomonetæ*. Il les divise en trois groupes : 1° les contorniates; 2° les tessères impériales, dont il ne décrit qu'un nombre restreint; 3° enfin, les spinthriennes, qu'il se dispense de décrire, et pour cause.

Henry Cohen s'étend davantage sur ce sujet, mais, se bornant presque uniquement à la description des exemplaires conservés au Cabinet de France, son travail, le plus complet que nous possédions, est devenu insuffisant et laisse à désirer sous le rapport de l'exactitude.

Dans l'*Annuaire*, t. VII, pp. 69 et suivantes, M. Dancoisne a décrit soixante et onze tessères de bronze dont

beaucoup étaient alors inédites, mais nous en connaissons maintenant un nombre supérieur et dont la description n'a jamais été faite.

Parlant des pseudomonetæ, Eckhel s'exprime ainsi : *Hoc nomine comprehendimus quaedam veterum monumenta, quae monetam veram modis plerisque imitantur, sed monetae verae usum nunquam praestitere, neque auctoritate publica, sed privata collegiorum, corporum, aut cujuscunque ad privatos suos usus, et ut voluntas ac libido tulit, signata sunt*[1].

Cohen s'exprime ainsi :[2] « Les tessères proprement « dites sont de petites médailles de bronze et quelquefois « de plomb. La plupart des tessères de bronze portent au « revers un nombre entouré d'une couronne de laurier ou « de myrte. Le côté principal représente soit des sujets « pris de certains usages privés, tels que divers jeux, soit « des portraits, parmi lesquels on remarque ceux « d'Auguste, de Tibère, de Claude, de Livie et d'autres « personnages. Elles datent depuis l'origine de l'Empire.

« Les tessères spinthriennes, de même que les autres, « ont au revers un nombre au milieu d'une couronne; « mais le côté principal, au lieu de portraits ou de sujets « ordinaires, offre la représentation de scènes assez « libres.

« Quant à l'emploi des tessères et des spinthriennes, il « est probable que les premières ont dû servir de contre- « marques ou de billets d'entrée, soit à des théâtres, soit « à des bains. Les spinthriennes, par la nature spéciale des « sujets qu'elles représentent, ont pu servir d'entrée aux « jeux floraux ou à des spectacles clandestins tels qu'il y « en a eu de tout temps dans les capitales.

---

1. T. VIII, p. 277.

2. *Description historique des monnaies frappées sous l'empire romain*, première édition, introduction, p. XXII et suivantes.

« Les médaillons contorniates ont probablement aussi « servi de contremarques ou de billets d'entrée aux jeux « du cirque ou à des théâtres. »

Cohen divise les tessères en six catégories[1] : 1° tessères impériales; 2° tessères mythologiques; 3° tessères des jeux; 4° tessères érotiques; 5° tessères commémoratives; 6° tessères mystiques.

Il appelle tessères impériales celles qui portent l'effigie d'un empereur ou d'une impératrice; tessères mythologiques celles qui représentent une divinité ou quelque sujet emprunté à la religion; tessères des jeux, celles qui figurent ce qui a rapport aux jeux publics et même aux usages de la vie privée des Romains; tessères érotiques, celles qui sont connues sous le nom de spinthriennes; enfin les tessères commémoratives sont pour lui ce qu'on nomme ordinairement les médaillons contorniates. Par la plupart de leurs revers, les commémoratives rentrent dans la catégorie des tessères de jeux; par leurs effigies, elles se confondent avec les tessères impériales; mais leur style tout spécial et leur module, qui est généralement de 9 à 11, les isolent complètement des autres groupes. Cohen leur donne le nom de *commémoratives*, parce qu'elles ont été frappées après la mort des empereurs ou des personnages célèbres dont elles représentent les portraits. Quant aux tessères mystiques, ce sont celles que quelques savants regardent comme des amulettes, d'autres comme des pièces satiriques dirigées contre les premiers chrétiens.

La classification adoptée par Cohen ne nous satisfait pas. Nous admettons volontiers les tessères impériales, les spinthriennes, les médaillons contorniates. Ces trois catégories sont bien établies et faciles à distinguer, mais nous ne saurions accepter les trois autres divisions qui nous

1. *Op. cit.* t. VI, pp. 534 et suiv.

paraissent mal comprises et mal définies. Sauf à en établir ultérieurement d'autres qui permettront de classer en même temps toutes les tessères non métalliques, il nous semble plus logique de laisser dans la catégorie des *indéterminées* tout ce qui ne rentre pas dans les trois groupes que nous venons d'adopter.

MM. Sabatier, l'abbé Cavedoni et P.-Ch. Robert ont fait d'importantes publications sur les médaillons contorniates. Il reste encore beaucoup à dire sur ce sujet, et nous ne comptons pas nous en occuper dans ce travail. Il ne sera pas question non plus des spinthriennes; ce sont des monuments très curieux, mais dont la description et surtout la reproduction ne sauraient trouver place dans l'Annuaire. Les tessères impériales et les indéterminées seront seules décrites dans les pages qui vont suivre.

Les tessères impériales forment deux groupes très distincts : 1° celles qui portent au revers un chiffre ou une légende en relief; 2° celles qui ont au revers un chiffre en creux.

TESSÈRES IMPÉRIALES

PREMIER GROUPE

Le premier groupe embrasse une période d'un siècle environ. Il commence sous Auguste et s'arrête à la mort de Néron. Il est donc compris entre l'année 44 avant J.-C. et l'année 68 de notre ère. Nous ne connaissons aucune tessère à chiffre en relief, appartenant à une époque antérieure ou postérieure à ces limites.

M. Frœhner avait pensé que le chiffre le plus élevé reproduit sur les tessères de ce groupe, était le chiffre XV. Son opinion était basée sur la numération des tessères

d'ivoire relatives au comput digital. Mais M. Frœhner me dit que son opinion n'est plus la même; en effet, dans des fouilles récentes, faites dans le Sud de l'Italie, on a découvert un tombeau renfermant un jeu de tessères complet, 16 réglettes en ivoire, dont les revers présentaient les chiffres I à XIII, puis XX, XXX et LX.

Dans le travail déjà cité, M. Dancoisne dit également que le nombre XV paraît être le plus élevé. Les descriptions qui vont suivre prouveront que la première opinion de M. Frœhner, comme celle de M. Dancoisne, doivent être abandonnées définitivement.

Les tessères du premier groupe sont en général bien frappées. Les portraits qu'elles représentent, souvent du plus beau style, sont parfois idéalisés, s'ils ne sont pas fantaisistes, au point qu'il devient presque impossible de les reconnaître. Il n'ont pu être gravés dans l'atelier monétaire de Rome.

Le diamètre des pièces varie suivant les règnes. Ordinairement de 19 à 21 millimètres (exceptionnellement de 18 et même de 8) sous Auguste, il atteint 24 millimètres sous le règne de Claude.

Le poids offre des variations si grandes, même en comparant des exemplaires qui paraissent identiques, qu'il ne semble pas avoir été pris en considération lors de l'émission des pièces. Cette instabilité des poids exclut les tessères de tout usage monétaire.

Ajoutons que les tessères impériales sont assez rares, et que le plus grand nombre a été trouvé en Italie.

AUGUSTE.

Toutes les tessères d'Auguste représentent sa tête laurée ou radiée. Celles qui portent la tête laurée ne peuvent être antérieures à l'an 727 de Rome. De même que sur les monnaies, la tête radiée ne figure vraisem-

blablement que sur des tessères frappées après la mort de l'empereur.

Procédant du plus simple au plus compliqué, nous diviserons les tessères d'Auguste en dix-neuf séries. Dans les quinze premières séries, toutes les pièces portent au revers un nombre en relief dans un grènetis, entouré lui-même d'une couronne de laurier ou de myrte. Cette couronne se compose de deux rameaux liés par le bas et terminés au sommet par un bijou. La disposition du revers étant invariable, nous ne la répèterons pas dans la description de chaque pièce; il suffit d'indiquer le nombre qui la caractérise. Mais, dans les quatre dernières séries, les revers sont très différents et nous en donnerons la description complète.

Quant à l'avers, il est identique pour toutes les pièces d'une même série.

La reproduction par la gravure de toutes les tessères décrites n'offrirait qu'un intérêt médiocre, malgré les grandes différences de style qu'offrent les exemplaires d'une même série. Nous avons jugé préférable d'indiquer, pour quelques-unes, les dessins publiés antérieurement; quelques planches, jointes à cet article, reproduiront une ou plusieurs pièces de chaque série.

Première série[1].

Avers. Tête laurée d'Auguste à droite, dans un cercle.

℞. I. Musée de Vienne. (Diamètre 19 millimètres.)

— II. Ma collection (D. 19), décrite et gravée par M. Dancoisne, *Ann.*, t. VII, n° 19. — Coll. Gnecchi à Milan (D. 19).

---

1. Suivant la conservation, le prix des tessères des quinze premières séries d'Auguste varie de 10 à 20 francs.

Celles d'une beauté exceptionnelle dépassent naturellement cette limite.

℟. IIII. Cabinet de France (D. 20). Gravée, pl. i, fig. 1. — Ma collection (D. 20). — British Museum (D. 18).
— V. Coll. Gnecchi (D. 20).
— VIII. British Museum (D. 18). Gravée pl. i, fig. 2.
— VIIII. Musée de Naples (D. 19).
— X. Cabinet de France (D. 19). — Ma coll. décrite et gravée *Ann.* t. VII, n° 24 (D. 19).
— XI. Ancienne Coll. Dancoisne, gravée *Ann.*, t. VII, n° 23.
— XII. British Museum (D. 19).
— XIII. Musée de Vienne (D. 19).
— XIIII. Ma collection (D. 19) décrite et gravée par M. Dancoisne, *Ann.*, t. VII, n° 9, mais le revers du dessin est joint à tort à une tête radiée. MM. Rollin et Feuardent (D. 19).
— XV. Ma collection (D. 19).

Deuxième série.

Avers. Tête laurée d'Auguste à gauche, dans un cercle.

℟. I. Musée de Naples (D. 21).
— II. Musée de Vienne (D. 20).
— III. Ma collection (D. 20). — Musée de Naples, tête douteuse? (D. 22.)
— IIII. Ma collection (D. 20). Décrite et gravée *Ann.*, t.VII, n° 13.
— V. Ma collection (D. 20). Décrite et gravée, *Ann.* t.VII, n° 14. — Musée de Naples (D. 20). — MM. Rollin et Feuardent (D. 20).
— VI. Musée Brera (D. 20).
— VIII. Cabinet de France (D. 20). — Musée de Naples (D. 20). Coll. Gnecchi (D. 20).
— VIIII. Musée de Naples (D. 19).
— X. Cabinet de Berlin (D. 20).

℟. XI. Ma collection (D. 20). Gravée *Ann.*, t. VII, n° 15. — Coll. Gnecchi (D. 20).
— XII. British Museum (D. 20). Gravée pl. I, 3. — Ma collection (D. 21). Gravée *Ann.*, t. VII, n° 16. — Musée de Vienne (D. 19).
— XIII. Coll. Billoin, à Paris (D. 20).
— XIIII. Cabinet de France (D. 20). Gravée pl. I, 4. — Musée de Naples (D. 21).
— XV. Cabinet de France (D. 21).

Troisième série.

Avers. Tête laurée d'Auguste à droite, dans un cercle entouré d'une couronne de myrte.

℟. I. Musée Brera (D. 20).
— III. Ma collection (D. 22). Gravée *Ann.*, t. VII, n° 20. Gravée de nouveau pl. I, 5.
— VI. Ma collection (D. 21). Décrite et gravée *Ann.*, t. VII, n° 22. Gravée pl. I, 6.
— VIIII. Coll. Gnecchi (D. 20).
— X. Ma collection (D. 20). Gravée *Ann.*, t. VII, n° 24.
— XI. Ancienne coll. Dancoisne (D. 20). Décrite et gravée *Ann.*, t. VII, n° 23.
— XV. Musée de Copenhague (D. 20).

Quatrième série.

Avers Tête laurée d'Auguste à gauche, dans un cercle entouré d'une couronne de myrte.

℟. IIII. Musée de Naples (D. 20).
— V. MM. Rollin et Feuardent (D. 21).
— VII. Ma collection (D. 21). Décrite *Ann.*, t. VII, n° 17. Gravée pl. I, 7.

℞. VIII. Ma collection (D. 20). Décrite et gravée *Ann.*, t. VII, n° 18.

— VIIII. Musée de Munich (D. 19). — Coll. de Schodt à Bruxelles (D. 19). — Gravée dans la *Revue belge* 1879, pl. xix, 3.

— XI. Ma collection (D. 21). — Musée de Copenhague (D. 21).

— XIIII. Musée de Vienne (D. 20).

— XV. Musée de Naples (D. 20).

Cinquième série.

Avers. Tête laurée d'Auguste à droite, dans une couronne de myrte, sans cercle.

℞. I. Musée Brera (D. 22).

— II. British Museum (D. 18). — Musée de Naples (D. 20).

— VI. British Museum (D. 18).

— VII. Musée de Vienne (D. 19).

— VIII. Ma collection (D. 20). Gravée pl. I, 9.

— VIIII. Cabinet de France (D. 20).

— X. British Museum (D. 18).

— XII. Cabinet de France (D. 20). Gravée pl. I, 10.

— XIII. Ma collection (D. 19).

— XV. Musée Brera (D. 19).

Sixième série.

Avers. Tête laurée d'Auguste à gauche, dans une couronne de myrte, sans cercle.

℞. VIII. Ma collection (D. 18).

— VIIII. Cabinet de France (D. 20).

— X. British Museum (D. 19). Gravée pl. I, 11.

Septième série.

Avers. Tête laurée d'Auguste à droite, dans une couronne de myrte; devant la tête, le bâton d'augure.

℟. XII. Ma collection (D. 23). Publiée par M. Dancoisne, *Ann.*, t. VII, nº 26; gravée pl. I, 12.

Huitième série.

Avers. Tête laurée d'Auguste à gauche, dans une couronne de myrte; devant la tête, le bâton d'augure.

℟. VII. Ma collection (D. 23). Gravée pl. II, 1.
— X. MM. Rollin et Feuardent (D. 20).
— XIII. Musée de Naples (D. 20).

Neuvième série.

Avers. Tête laurée d'Auguste à droite, dans un cercle; sous la tête, FEL.

℟. VII. Cabinet de France (D. 21). Gravée pl. II, 2.
— XI. Ma collection (D. 19).

Une série semblable, avec la tête à gauche, a probablement existé. Elle n'a pas encore été retrouvée.

Dixième série.

Avers. Tête laurée d'Auguste à gauche, dans un cercle; devant, FEL.

℟. I. Musée de Vienne (D. 19). Gravée pl. II, 3.

Il est probable qu'une série semblable, avec la tête à droite, a existé. Elle n'a pas encore été retrouvée.

Onzième série.

Avers. Tête laurée d'Auguste à droite, dans un cercle entouré d'une couronne de myrte ; sous la tête, FEL.

℟. VIII. Coll. Gnecchi (D. 20).
— XI. British Museum (D. 21).
— XIII. Ma collection (D. 20). Gravée pl. II, 4.
— XV. Musée de Copenhague (D. 20).

Comme pour les séries précédentes, le même type, avec la tête à gauche, a probablement existé. Nous ne le connaissons pas jusqu'ici.

Douzième série.

Avers. Tête radiée d'Auguste à droite, dans un cercle.

℟. II. Musée royal de Turin (D. 16). Gravée pl. II, 5.
— VIII. Ma collection (D. 20). Décrite et gravée *Ann.*, t. VII, n° 25.
— XIII. Musée de Vienne (D. 16).
— XV. Cabinet de France (D. 19). Gravée pl. II, 6.

Treizième série.

Avers. Tête radiée d'Auguste à gauche, dans un cercle.

℟. I. Musée de Naples (D. 20). Gravée pl. II, 7.
— III. Ma collection (D. 20). Décrite et gravée *Ann.*, t. VII, n° 2. — MM. Rollin et Feuardent (D. 20).
— IIII. Ma collection (D. 21). — British Museum (D. 20). Cabinet de France (D. 20).
— V. Musée de Copenhague (D. 20). — Musée de Vienne (D. 21).
— VI. Ma collection (D. 20). Décrite et gravée *Ann.*, t. VII, n° 3.

℟. VII. Ma collection (D. 20). Décrite et gravée *Ann.*, t. VII, n° 4. — Musée de Berlin (D. 19). — British Museum (D. 18). — Coll. Gnecchi (D. 20). — Musée Bottacin (D. 19). — Coll. de Schodt (D. 19).

— VIII. Ma collection (D. 20). Décrite et gravée *Ann.*, t. VII, n° 10. — M. Merzbacher (D. 20).

— VIIII. British Museum (D. 18). — Ma collection (D. 20). Décrite *Ann.*, t. VII, n° 5. — Musée de Copenhague, (D. 20). — Musée de Vienne (D. 19). — MM. Rollin et Feuardent (D. 21).

— X. British Museum (D. 19). — Ma collection (D. 20). Décrite *Ann.*, t. VII, n° 6. — Musée de Vienne (D. 21).

— XII. Ma collection (D. 20). Décrite *Ann.*, t. VII, n° 7. Gravée pl. II, 6. — Musée de Naples (D. 20). — MM. Rollin et Feuardent (D. 20). — Musée de Vienne (D. 20).

— XIII. Cabinet de France (D. 20). — Ma collection (D. 19). Décrite *Ann.*, t, VII, n° 8.

— XIIII. Ma collection (D. 19). Décrite *Ann*, t. VII, n° 9. — MM. Rollin et Feuardent (D. 19).

— XV. Coll. Gnecchi (D. 19). Deux exemplaires.

— XVI. Ma collection (D. 19). Gravée pl. II, 8.

Quatorzième série.

Avers. Tête radiée d'Auguste à gauche, dans un cercle entouré d'une couronne de myrte.

℟. II. British Museum (D. 19).

— III. Ma collection (D. 21).

— IIII. Musée de Berlin (D. 18). — Musée de Vienne (D. 20).

— V. Cabinet de France (D. 20).

— VIII. Rollin et Feuardent (D. 21).

— VIIII. Ma collection (D. 19).

℞. XV. Ma collection (D. 20). Gravée pl. II, 9.
— XIX. Collection Dressel, à Berlin (D. 19). Gravée pl. II. 10.

Cette dernière tessère est mal conservée, nous en donnons néanmoins la phototypie à cause du chiffre du revers, inconnu jusqu'à présent pour le règne d'Auguste.

Il a dû exister une série pareille, avec la tête à gauche ; elle n'a pas encore été retrouvée.

Quinzième série.

Avers. Tête radiée d'Auguste à gauche, dans un cercle; devant, un foudre.

℞. I. Ma collection (D. 21). Gravée *Ann.*, t. II, n° 30, Attribuée à Tibère par M. Dancoisne. Gravée pl. II. 11.
— III. Musée de Naples (D. 20).
— VII. Musée de Vienne (D. 21).
— XV. Cabinet de France (D. 20). — Ma collection (D. 18). Gravée pl. II, 12.

Seizième série.

Avers. Tête laurée d'Auguste à gauche, dans une couronne de myrte.

℞. XV. Hercule debout et de face, portant sur l'épaule droite la massue enveloppée de la peau du lion. Ni cercle, ni couronne. Cabinet de France (D. 21). Gravée dans Cohen, t. VI, pl. XX. Nous en reproduisons le dessin, pl. III, 1.

Cette tessère est unique, comme celles des séries 17 et 18 ; on peut les estimer chacune à 100 francs.

Dix-septième série.

Avers. Tête laurée d'Auguste à gauche, dans une couronne.

℞. X sous les deux poissons du zodiaque, superposés et tournés en sens inverse. Ni couronne, ni cercle. Musée Brera (D. 20). Gravée pl. III, 2.

Dix-huitième série.

Avers. Tête laurée d'Auguste à gauche, dans une couronne de myrte.

℞. AVG. I. Auguste assis à gauche, tenant de la main droite une statuette de la Victoire. Ni cercle, ni couronne au revers. — Musée de Naples (D. 20). Gravée pl. III, 3.

Dix-neuvième série.

Nous classons ici trois pièces qui n'appartiennent à aucune des séries qui précèdent. Ces tessères ne portent pas de chiffres et ne sont pas susceptibles de former des séries distinctes.

N° 1. Avers. Tête laurée d'Auguste à gauche, dans un cercle.
℞. AVG. entouré d'un cercle et d'une couronne de myrte. — Musée de Vienne (D. 20). Gravée pl. III, 4.

N° 2. Avers. Tête radiée d'Auguste à gauche, dans un cercle.
℞. AVG. dans un cercle entouré d'une couronne. — Cabinet de France (D. 19). Gravée pl. III, 5. — Ma collection (D. 20). Gravée *Ann.*, t. VII, n° 1.

N° 3. Avers. Tête radiée d'Auguste à gauche, dans un cercle.

— AVG. (La pièce étant mal conservée, on ne distingue ni cercle, ni couronne.) — Musée de Vienne (D. 8).

Il faut remarquer que, dans les séries quinze à dix-neuf inclusivement, la tête de l'empereur est toujours tournée à gauche. Des pièces semblables avec la tête à droite ont peut-être existé; nous ne les connaissons pas. Nous constaterons le même fait sous l'empereur Claude.

OCTAVIE

Avers. Buste d'Octavie? à droite, dans un cercle.

℟ V, dans un cercle entouré d'une couronne de myrte. Cabinet de France (D. 19). Gravée dans Cohen t. VI, pl. xx. Gravée pl. iii, 6.

Cohen, t. VI, p. 538, décrit cette tessère avec le chiffre VI au revers; c'est une faute d'impression, en contradiction, du reste, avec le dessin qu'il donne. Le chiffre V est celui qui existe réellement sur cette pièce. Cohen l'estime de 50 à 60 francs.

JULIE

Première série.

Avers. Tête de Julie? à droite, dans un cercle.

℟. II, dans un cercle entouré d'une couronne de myrte (D. 24). Cabinet de France. Gravée pl. iii, 8.

Seconde série.

Avers. Tête de Julie? à gauche.

℟. I, dans un cercle entouré d'une couronne de myrte. (D. 18). — Ma collection décrite *Ann.*, t. VII, n° 29. Gravée pl. iii, 9.

Le prix actuel des tessères de Livie est de 50 à 60 francs.

CAIUS CÉSAR ET LUCIUS CÉSAR

Avers. Bustes nus de Caius et de Lucius en regard, surmontés chacun d'une étoile; en bas, un globe. Le tout entouré d'un cercle.

℟. IIII. Cabinet de France (D. 20).
— VIIII. British Museum (D. 20). Gravée pl. III, 10. — Musée Brera (D. 20).

Le prix actuel de ces tessères peut être évalué de 50 à 60 francs.

TIBÈRE.

Cohen décrit seulement deux tessères de Tibère. Sous les nos 22 et 23, il en attribue dubitativement deux autres à Auguste. Nous pensons que ces deux dernières doivent être classées au règne de Tibère.

Nous diviserons les tessères de Tibère en cinq séries. Toutes ont le revers semblable; le chiffre seul varie. Ce revers se compose d'un chiffre en relief, dans un grènetis entouré d'une couronne de myrte.

Première série.

Avers. Tête nue de Tibère à gauche, dans un cercle.

℟. I. British Museum (D. 18).
— IIII. Musée Bottacin (D. 18).
— VII. Musée Bottacin (D. 19).
— VIII. Coll. Gnecchi (D. 20). — British Museum (D. 18).
— XIII. Musée Brera (D. 18). Gravée pl. III, 11.
— XIIII. Coll. Gnecchi (D. 19).

Deuxième série.

Avers. **Tête laurée de Tibère à gauche, dans un grènetis et une couronne de myrte.**

℟. II. Coll. Gnecchi (D. 20). Gravée pl. III, 12. — Cabinet de France (D. 21).
— IIII. Musée Brera (D. 19).
— VI. Cabinet de France (D. 18).
— X. Musée de Vienne (D. 21).
— XII. Cabinet de France (D. 21).

Troisième série.

Avers. **Tête laurée de Tibère à gauche, dans un grènetis et une couronne de myrte; devant la tête, le bâton d'augure.**

℟. I. Ma collection (D. 22). Décrite *Ann.*, t. VII, n° 30.
— VI. Cabinet de France (D. 22).
— VII. Ancienne collection Dancoisne (D. 22). Décrite *Ann.*, t. VII, n° 31.
— XI. Ancienne collection Dancoisne (D. 19). Décrite *Ann.*, t. VII, n° 33.
— XIIII. Ma collection (D. 22). Gravée pl. III, 13.
— XV. Ma collection (D. 21). Décrite *Ann.*, t. VII, n° 32.

Quatrième série.

Avers. **Buste cuirassé de Tibère? vu de dos, la tête nue tournée à droite, dans un cercle entouré d'une couronne de myrte.**

℟. Ma collection (D. 22). Décrite *Ann.*, t. VII, n° 41, mais attribuée à tort, croyons-nous, aux tessères des jeux. — Cabinet de France (D. 22).

℟. III. Musée de Vienne (D. 22).
— V. Musée de Vienne (D. 21).
— VI. Musée de Vienne (D. 21).
— VII. Ma collection (D. 20).
— XI. British Museum (D. 20).
— XIII. British Museum (D. 20). Gravée pl. III, 14.
— XIIII. Coll. Gnecchi (D. 21).

Cinquième série.

Avers. Buste cuirassé de Tibère? vu de dos, la lance sur l'épaule gauche, la tête nue est tournée à droite; dans un cercle entouré d'une couronne de myrte.

℟. II. Ma collection (D. 20).
— III. Musée de Madrid (D. 20).
— IIII. British Museum (D. 19).
— VI. Musée de Berlin (D. 22).
— XIII. British Museum (D. 21). Gravée pl. IV, 1.

ANTONIA?

Avers. Buste d'Antonia à droite, couronné d'épis, dans un cercle.

℟. IIII. Cabinet de France (D. 20). Gravée dans Cohen, t. VI, pl. XX. Gravée de nouveau pl. IV, 2.
Cohen estime cette tessère de 60 à 80 francs.

CALIGULA

Première série.

Avers. Tête laurée de Caligula à droite, dans une couronne de myrte.

℟. VIII. Cabinet de France (D. 18).

℞. VIIII. Ma collection (D. 19). Décrite *Ann.*, t. VII, nº 35. Gravée pl. IV, 3.
— X. MM. Rollin et Feuardent (D. 21).
— XII. British Museum (D. 18).
— XIII. Ma collection (D. 18).

Deuxième série.

Avers. Tête laurée de Caligula à gauche, dans un grènetis entouré d'une couronne de myrte.

℞. IIII. Musée Brera (D. 18).
— XI. Ma collection (D. 19). Gravée pl. IV, 5.

Troisième série.

Avers. Buste lauré de Caligula à gauche, dans un cercle entouré d'une couronne de myrte; devant la tête, le bâton d'augure.

℞. XV. Ma collection (D. 18). Gravée pl. IV, 4.

Quatrième série.

Avers. Buste lauré et drapé de Caligula à gauche, dans un grènetis entouré d'une couronne de myrte.

℞. VI. Ma collection (D. 17). Décrite *Ann.*, t. VII, nº 40, et attribuée à Néron jeune. Gravée pl. IV, 6.

DRUSILLE ?

Avers. Buste de Drusille à droite, couronné de lierre, dans un grènetis.

℞. III. Ma collection (D. 22). Décrite *Ann.*, t. VII, nº 28.
— XIIII. British Museum (D. 22). Gravée pl. IV, 7.

℟. H, dans un grènetis entouré d'une couronne de myrte. Ma collection (D. 20). Décrite par M. Dancoisne, *Ann.*, t. VII, 27. Gravée pl. III, 7.

La sigle du revers est-elle le chiffre II ou la lettre numérale H?

CALIGULA ET AGRIPPINE JEUNE.

Avers. Bustes accolés de Caligula lauré et d'Agrippine jeune, à droite, dans un cercle.

℟. VIII. Ma collection (D. 21).
— XIII. Musée de Vienne (D. 21).
— XIIII. Ma collection (D. 21). Décrite *Ann.*, t. VII, n° 34, attribuée à Tibère et Julie.
— XV. British Museum (D. 24). Gravée pl. IV, 8.

Ces tessères ont été attribuées à Auguste et Livie, puis à Tibère et Julie. Nous croyons ces attributions erronées.

CLAUDE

Première série.

Avers. Tête nue de Claude à gauche, dans un cercle.

℟. XV, dans un grènetis entouré d'une couronne de myrte (D. 18). Gravée pl. IV, 10.

Deuxième série.

Le style de cette série est tout différent de celui des pièces décrites jusqu'ici. A l'avers comme au revers, la couronne de myrte est remplacée par une élégante cou-

ronne de laurier composée de deux rameaux de feuillus et de fruits. Le bijou qui séparait les deux rameaux est supprimé au revers. A l'avers, les deux rameaux sont séparés en haut par une étoile à six rayons. Les caractères, composant les chiffres du revers, sont de dimension moindre.

Avers. Tête laurée de Claude à gauche, dans une couronne de laurier.

℞. V, dans une couronne de lauriers. Ma collection (D. 24). Décrite *Ann.* t. VII, n° 38.
— VI, dans une couronne de laurier. Ma collection (D. 24). Décrite *Ann.* t. VII, n° 39.
— XVIIII, dans une couronne de laurier. British Museum (D. 24). Gravée pl. IV, 9.

Nous possédons une tessère de Claude qui ne peut rentrer dans ces deux divisions.

L'avers est semblable à celui de la seconde série, mais le chiffre du revers est remplacé par la légende AVG. Ma collection (D. 24). Décrite *Ann.* t. VII, n° 37. Gravée pl. IV, 12.

Remarquons de nouveau qu'avec la légende AVG au revers, la tête de l'avers nous apparait toujours tournée à gauche.

NÉRON.

Avers. Tête laurée de Néron à gauche. (La pièce étant usée, il est difficile de voir l'entourage du buste).

℞. Lisse. Coll. Gnecchi (D. 19). Gravée pl. IV, 11.

Le Musée de Berlin possède une tessère paraissant

appartenir au premier groupe des tessères impériales, mais nous ne savons à quel empereur l'attribuer. Si le chiffre du revers n'était pas en relief, nous serions disposés à la donner à un des successeurs de Constantin; mais le revers se rapporte certainement au commencement de l'Empire. L'empreinte de la pièce est mal venue, parce que l'original est très oxydé. Nous avons consulté à ce sujet M. von Sallet et il a bien voulu nous répondre qu'il partageait notre manière de voir. Voici la description de la tessère :

Avers. Buste à gauche, avec la cuirasse et le paludament; la tête est nue.

℟. VIIII. Dans un grènetis entouré d'une couronne de myrte. Musée de Berlin (D. 22). Gravée pl. IV, 13.

*
* *

Ici s'arrête la liste des tessères impériales formant le premier groupe.

Cohen n'avait décrit que trente-et-une de ces pièces. M. Dancoisne en a publié quarante. Nous en décrivons aujourd'hui cent cinquante-sept, et nous sommes persuadé qu'il en existe beaucoup d'autres. Il serait utile de les faire connaître.

Nous prions donc de nouveau ceux de nos lecteurs qui connaîtraient des tessères non publiées dans les pages qui précèdent de vouloir bien nous en faire parvenir de bonnes empreintes, à Paris, 25, rue Las Cases. Nous recevrons aussi avec une vive reconnaissance tout ren-

seignement qui se rapporte au second groupe des tessères impériales (celles qui portent au revers un chiffre en creux) et aux tessères que nous indiquons provisoirement sous le nom d'indéterminées. Nous espérons ne pas faire attendre trop longtemps la suite de ce travail pour lequel nous avons déjà reçu de si bienveillants encouragements.

(A suivre.)

A. DE BELFORT.

TRÉSOR

DE

MONTFORT-L'AMAURY[1]

(*Suite.*)

COMTÉ DE CHAMPAGNE.

VIII-IX. — *Evêché de Meaux.*

GAUTIER Ier (1045-82).

« Le caractère principal du trésor de Montfort », dit M. le comte de Dion, « est la prédominance des monnaies « champenoises qui forment 92 pour 100 du total. »

J'aurai, plus loin, l'occasion de revenir sur cette particularité, mais dès à présent je dois faire remarquer que l'absence de toute monnaie meldoise anonyme, autonome ou mixte [1], constitue pour moi une anomalie, puisque, selon toute probabilité, ce monnayage anonyme, dégénérescence du monnayage carolingien, ne prit fin que sous l'évêque Gautier, premier du nom et le premier aussi dont on connaisse des monnaies [2].

---

1. Je veux parler ici des deniers frappés aux noms de Meaux et Troyes, que j'ai décrits dans la *Trouvaille de Troyes* (Annuaire 1887).

2. Le texte de la concession royale, accordant aux évêques de Meaux le droit de frapper monnaie, n'a pas encore été retrouvé. (Cf. J.-B.-A.-A. Barthélemy, page 138.)

Il n'y a rien de changé depuis le 20 octobre 1851, date de la préface du *Manuel de numismatique moderne*.

« Trois types apparaissent sur les monnaies des évêques « de Meaux, » dit Poëy d'Avant, qui oublie le type épiscopal primitif adopté par l'évêque Gautier : la dextre bénissante [1], empruntée aux archevêques de Besançon.

Voici les diverses variétés de légendes relevées par M. le comte de Dion parmi les 329 deniers trouvés à Montfort :

GALTERIVS PRESV. Dextre bénissante.
℟. ✠ MELDIS CIVITAS. Croix.
GALTERIVS PRISV. ℟. ✠ MELDIS CIVIAS.
GALTERIVS PESV. ℟. ✠ MELDIS CIVITA [2].
GALTERIVS IP.V. ℟. ✠ MELDIS CIVTA rétrograde.
GALTERIVS PRI. ℟. ✠ MELPIS CIVITAS.
GALTERIVS PRESV. ℟. ITMES CVITIP.

Il est bon de constater que, sur son numéraire, l'évêque Gautier, renonçant à la croisette évidée qui se trouve sur certaines monnaies mixtes de Meaux et Troyes, *émises par l'atelier meldois*, employa exclusivement la croisette pleine telle que nous la voyons sur toutes les anonymes frappées dans cet atelier, d'abord pour la cité seule de Meaux et ensuite pour cette dernière et celle de Troyes réunies, jusqu'à l'adoption de la croisette évidée.

J'ai dit plus haut que le monnayage meldois anonyme des premiers comtes de Champagne, continuation certaine de celui des comtes de Troyes et Meaux, cessa, selon toute probabilité, sous l'évêque Gautier Ier, qui affirma sa prise de possession de l'atelier monétaire en inscrivant son nom sur les espèces qu'il y fit forger. Il serait en effet peu

---

1. Les monnaies des archevêques de Besançon, forgées à ce type, « furent nommées *estevenantes* et eurent un cours très répandu dans « toute la Bourgogne, et même dans des diocèses éloignés. » (*Manuel de numismatique moderne*, page 243.)

2. Cette pièce est gravée dans Poëy d'Avant, pl. CXXXIX, n° 12. (6006 du texte). Toutes les autres sont des variétés de cette figure et des nos 6007, 6009, 6010, 6011 et 6012.

admissible que deux pouvoirs rivaux aient pu monnayer conjointement dans un même atelier; mais, comme il est de toute évidence que les comtes de Champagne ne pouvaient, sans protester, accepter un état de choses qui leur portait assurément un préjudice considérable, ils crurent ne pouvoir faire mieux qu'en imitant la monnaie épiscopale, dans un autre atelier, peut-être à Troyes.

Les produits de cette contrefaçon monétaire furent pendant longtemps tout à fait inconnus, et cependant leur existence certaine avait été dûment constatée dans la teneur même d'un acte par lequel le comte Henri Ier, « qui s'était permis de contrefaire la monnaie meldoise[1], » renonçait, en faveur de l'évêque Etienne, à toute prétention monétaire et prenait l'engagement de ne plus frapper à l'avenir aucune monnaie « *nec bonam nec falsam* ». (Cf. Caron, *Annuaire de la Société de Numismatique*, 1879, page 189, et *Monnaies féodales*, page 346.)

Cet acte est daté de 1165; la monnaie épiscopale fut donc imitée ou contrefaite par les comtes de Champagne pendant plus d'un siècle, puisque nous connaissons aujourd'hui un denier de Thibaut Ier (1045-89) portant le nom de Meaux :

TEBALDVS. Main bénissante.

℟. ✠ MELTIS CIVIT. Croix simple.

Ce rarissime denier, qui provient de la trouvaille de Corbie, faisait partie de mon ex-collection (n° 1263). Il a été publié par M. Caron dans l'*Annuaire de 1879*, p. 189 (Trouvaille de Corbie), et dans les *Monnaies féodales*, pages 345, 346; il est gravé sous le n° 6, pl. XXIV.

En tenant compte de l'existence de ce denier d'abord, puis de l'acte cité plus haut, il est permis d'espérer que des découvertes futures viendront tôt ou tard compléter

1. Cf. J.-B.-A.-A. Barthélemy, page 138.

une série, bien pauvre actuellement, mais d'un intérêt capital pour la numismatique champenoise.

Il est encore d'autres raisons qui doivent militer en faveur de cette supposition, car on peut avancer, avec toute certitude, que ce monnayage, imitation ou contrefaçon de la monnaie légale, comme on voudra l'appeler, ne subit aucune interruption pendant cette période séculaire; j'en trouve la preuve dans le plus ancien document connu, concernant la monnaie épiscopale et ayant trait à l'accord intervenu en 1130 entre les monnayers épiscopaux et l'évêque Burcard (ou Bouchard) qui affirmait « qu'à lui seul appartient la monnaie meldoise et qu'il a « reçu ce droit de ses prédécesseurs [1] ».

Cette déclaration pourrait faire croire que le comte Thibaut II, soit par surprise, soit par corruption, ait réussi à faire forger des monnaies en se servant de l'outillage et des monnayers de l'atelier épiscopal; quoi qu'il en soit, il n'en subsiste pas moins qu'une monnaie meldoise au nom de Thibaut II existe assurément, qu'elle ait été frappée clandestinement à Meaux, ou dans tout autre atelier champenois officiel.

X. — *Troyes.*

ANONYMES.

Les 229 deniers de cet atelier, trouvés à Montfort, sont assurément des variétés des numéros 2 et 3 de la pl. CXXXVIII de Poëy d'Avant; en voici la description :

(N° 2) ✠ PETVS EPICOPVS[2]. Dans le champ, en monogramme : VRBS

1. *Description des monnaies trouvées à Montfort-l'Amaury*, page 9.

2. Cette légende, malgré toute apparence, n'a rien d'épiscopal. En l'inscrivant sur leurs monnaies, les comtes de Champagne n'eurent d'autre but que de rappeler le nom vénéré de Saint-Pierre, patron de la

℟. ✠ TRECAS CIVITAS. Croix cantonnée d'un sautoir au 4ᵉ.

(Nº 3) ✠ Même légende. Même monogramme avec les lettres R et S, retournées.

℟. Le même.

J'ai donc encore une fois à signaler l'emploi de cette ✠ sur ces deniers, qu'on peut sans hésitation attribuer à Thibaut Iᵉʳ (1063-89).

Tandis que sur les anonymes au type carolingien nous trouvons exclusivement une croisette pleine (✠), ainsi que j'ai eu l'occasion de le faire remarquer dans la *Description de la trouvaille de Troyes* (Annuaire 1887), les monnaies de Thibaut Iᵉʳ, comme d'ailleurs celles de ses successeurs, jusques et y compris Thibaut IV (1201-53), nous fournissent la preuve irréfutable que, dans cet atelier, la croisette évidée (✠) fut employée tantôt seule, et tantôt simultanément avec la croisette pleine (✠).

Dans son traité des *Monnaies féodales*, Poëy d'Avant, après avoir attribué à Thibaut Iᵉʳ les pièces décrites par lui avec les légendes PETVS ou PETRVS EPISCOPVS — TRECAS CIVITEBO, et PETVS EPICOPVS —TRECAS CIVITAS (page 245), change brusquement d'opinion et cherche à démontrer que les monnaies à la légende TRECAS CIVITEBO appartiennent seules à Thibaut Iᵉʳ, tandis que celles qui portent TRECAS CIVITAS doivent être restituées à Hugues Iᵉʳ (1089).

Sur quels documents Poëy d'Avant base-t-il cette restitution? Sur l'existence d'une charte « par laquelle l'évêque « de Langres, Robert de Bourgogne, donne à l'abbaye « Saint-Bénigne de Dijon, la chapelle de Nogent-en-Bassigny » et ce, en présence du comte Hugues Iᵉʳ, « de « qui le fief relevait. » Hugues, « pour ratifier cette dona-

cathédrale de Troyes, ainsi que le prouve la légende BEATVS PETRVS des monnaies de Thibaut II (1125-52).

« tion, ou plutôt en signe d'investiture, remit à l'évêque « une pièce de monnaie (*nummum*), que celui-ci transmit « à l'abbé, et qui, lors de la rédaction de l'acte, fut percée « en son centre et attachée au parchemin par un simple « lacs de chanvre, à la droite du sceau du prélat. La « charte, » qui est conservée aux Archives de la Haute-Marne, « est sans date, mais il y est dit que la donation « fut faite pendant le siège de Nogent, qui eut lieu en « 1104. » (E. Jolibois, *Mémoire sur quelques monnaies champenoises du Moyen-Age*[1], *et sur une charte du* XIIe *siècle, au bas de laquelle est attaché un denier de Troyes*. Colmar, sans date.)

Cette monnaie, dont j'ai le dessin sous les yeux, est l'une des plus communes de la série champenoise; elle est gravée sous le n° 3 de la pl. CXXXVIII de Poëy d'Avant et offre les légendes : PETVS EPICOPVS et TRECAS CIVITAS.

De ce que cette monnaie se trouve, en guise de sceau, attachée à une charte souscrite par Hugues Ier, s'ensuit-il pour cela qu'elle doive réellement lui appartenir? Je me permets d'en douter.

A défaut d'autres preuves, j'aurais volontiers accepté cette attribution ainsi raisonnée, mais l'existence certaine de monnaies signées du comte Hugues Ier laisse plutôt supposer que, pendant les premières années de son règne et tout au moins jusqu'en 1104, ce prince, négligeant de frapper de nouvelles espèces ou trouvant que le numéraire de son prédecesseur suffisait aux transactions, continua à se servir de celui qui était en circulation.

Ce ne serait que plus tard et peut-être après 1104 qu'il se serait enfin décidé à y inscrire son nom, ainsi que le prouve le petit denier rarissime publié par feu Charvet dans le t. II, 4e série de la *Revue belge de numisma-*

1. Ces monnaies furent trouvées en juillet 1844, aux environs de Bar-sur-Aube.

tique et gravé dans Caron (*Monnaies féodales* n° 4, pl. xxiv).

Je crois utile d'en donner la description :

HVGO TRECAS VRBS. Croix cantonnée d'un sautoir au 3°.

℟. ✠ PETVS EPICOPVS. En monogramme VRBS avec les lettres R et S retournées, comme sur le n° 3 de la pl. cxxxviii de Poëy d'Avant.

Il est inutile, je crois, de faire remarquer qu'en frappant cette monnaie, le comte Hugues I[er] ne fit qu'imiter le type monétaire de son prédecesseur.

XI-XII. — *Provins-Sens.*

ANONYMES.

Les *deniers provinois mixtes* [1] du Trésor de Montfort, formaient presque la moitié de la part réservée à la ville (471 pièces sur 1126).

Toutes ces monnaies, forgées au *type du peigne*, sont anonymes et appartiennent certainement à la seconde moitié du xi[e] siècle.

Ce monnayage, dégénéré du monnayage anonyme au type carolingien immobilisé, a immédiatement précédé le monnayage provinois signé de Thibaut II (1125) [2].

Je ne trouve pas utile de décrire les diverses positions occupées dans le champ par le *peigne,* non plus que de m'arrêter au nombre de *dents* relevé sur certains exemplaires; je donnerai simplement les diverses légendes *telles que les a lues* M. le comte de Dion :

1. Quoique le nom de Sens soit inscrit sur ces monnaies, je n'hésite pas à les qualifier de *provinoises*, car il me parait suffisamment prouvé aujourd'hui qu'elles n'ont pu être frappées ailleurs qu'à Provins, de compte à demi avec la cité de Sens.

2. Cf. *Trouvaille de Troyes* (Annuaire 1887, page 66).

A. ✠ RL∘DVNISCAꚌO. Peigne dit *Champenois* surmonté [1] d'une croisette (✠) entre deux O ou annelets.

℞. ✠ SEEN : ONIS CIVI. Croix cantonnée : d'un *alpha* au 1er, d'un *omega* au 2e (rattachés tous deux aux branches de la croix); d'un besant aux 3e et 4e.

Cette lecture n'est pas conforme à celle qui nous est offerte par la reproduction de cette variété, et je dois la rectifier ainsi :

✠ RIL·DVNISCAꚌO et ✠ SEEI : OEMIS CIVI, comme sur les nos 15, 16, 17 de la pl. cxxxviii de Poëy d'Avant, mal décrits dans le texte.

B. ✠ RIL∘DVNISCAꚌO. ℞. ✠ SEENOENIS CIVI.

C. Même légende. ℞. ✠ RIL∘DVNISCAꚌIO.

Le type du revers est absolument semblable aux précédents; il ne faut voir dans cette légende que le résultat d'une erreur dans la gravure du coin, mais non dans la frappe comme on pourrait le supposer à première lecture.

Cette variété, offrant ainsi le nom de Provins sur les deux côtés, encore que nous la devions au hasard, mérite, je crois, d'être signalée.

D. Pièce surfrappée, qu'il eût mieux valu ne pas désigner spécialement.

E. ✠ RIDVIMISCAꚌꚌO. Type semblable, mais avec les sigles ∘✠∘, au dessus du peigne. ℞. Semblable à A et B.

F. ✠ RL∘DVMISCAꚌO. Type semblable à E. ℞. Semblable.

G. ✠ RIL∘DVMISCAꚌO rétrograde [2]. ℞. Le même.

---

1. C'est avec intention que je dis surmonté, et c'est bien dans ce sens qu'on doit *voir* le peigne champenois (appelé aussi provinois), quelles que soient les diverses dispositions relevées sur certaines pièces.

On peut, du reste, consulter les représentations données par la plupart des auteurs qui se sont occupés de numismatique champenoise.

2. Je n'ai pu voir les deniers désignés sous les lettres E. F. G., mais

La présence de cette ✠ sur les variétés EFG semble confirmer l'opinion que j'ai émise à son sujet dans la description de la *Trouvaille de Troyes* (*Annuaire* 1887, pages 56, 57, 64, 65, 66) et, plus que jamais, je suis persuadé que les sigles o✠o, *débris certains* du monogramme odonique, se transformèrent en o✠o et cela simultanément avec la croisette ✠ initiale qui devint aussi ✠, mais sur certaines monnaies seulement, puisque, et j'ai dû déjà le faire remarquer, cette croisette, exclusivement adoptée dès le début du monnayage anonyme, par les divers ateliers champenois, fut, dans la suite, employée concurremment avec la croisette évidée, dans la plupart de ces ateliers, sur les dernières anonymes et sur le premier numéraire signé. (*Annuaire* 1887, page 65.)

H. ✠ RII⁞DVNISCATO. ℟. Le même.

I. Variété de la précédente, avec la légende rétrograde.

J. ✠ RDVMISCATO. Même revers.

K. Par omission sans doute, aucune pièce n'est décrite sous cette lettre.

L. ✠ RIL∘DVMISCATO. Même revers.

M. ✠ RL∘DVNISCATO. Même revers.

N. ✠ PIL∘DVNISOCCAT. Même revers.

O. ✠ RL∘DVNISCVTO. Même revers.

P. ✠ RL∘DVNISCOAT. Même revers.

Q. Variété de la pièce B.

R. Autre variété de la même pièce, avec la légende rétrograde.

S. Variété de la pièce M.

---

je me permets de mettre en doute la fidélité de la lecture donnée par M. le comte de Dion et je crois bien que le denier G, avec la légende rétrograde est un produit du même coin que celui de la collection Salmon (de Sens), décrit dans Poëy d'Avant sous le n° 5968 avec les légendes rétrogrades ✠ PIRPVIMIS CATO et ✠ SEEI : OEMS.

La description de M. le comte de Dion indique un revers ordinaire, mais la lecture de la légende *rétrograde* me donne : IVIƆ ƧMƎOIIƎƧ ✠.

Ainsi que je l'ai dit précédemment, les nombreuses variétés relevées parmi les monnaies provinoises, tant dans la disposition générale que dans la rédaction des légendes, « ne pouvait s'expliquer que par une fabrication « active et continue, résultant de la grande circulation et « du crédit dont jouissait ces monnaies en raison de leur « bon aloi. » (*Annuaire 1887.* Trouvaille de Troyes, page 62).

S'il est un type monétaire qui, en dehors du type dénommé *chartrain-chinonais*, « exerça pendant long- « temps la perspicacité des numismatistes [1] », on peut bien avancer que c'est celui du *peigne champenois*.

Beaucoup de choses plus ou moins sensées, comme pour le type chartrain d'ailleurs, ont été dites et écrites à propos de ce *peigne* dans lequel on n'aurait jamais dû voir autre chose qu'une dégénérescence indiscutable du monogramme odonique, suffisamment prouvée par la filiation des types; il m'est donc impossible d'admettre, avec quelques archéologues, peu sérieux du reste, ainsi que l'a fait remarquer M. P. Ch. Robert [2], que ce *peigne* ait été adopté sur la monnaie provinoise comme armoiries parlantes, rébus du nom de la province champenoise : *peigne dans le champ*, dont on aurait fait depuis *champ peigne* puis *champagne* [3] !

Je ne puis admettre davantage certaines interprétations si bizarres et si fantaisistes de nombre d'auteurs, mais je renverrai le lecteur aux écrits de quelques autres mieux inspirés et plus logiques : MM. P. Charles Robert, Maxe-Werly, Duchalais, de Longpérier et de Barthélemy.

---

1. J.-B.-A.-A. Barthélemy, *Numismatique moderne*, p. 140.
2. *Note sur les monnaies provinoises des comtes de Champagne*, page 7.
3. *Description des monnaies trouvées à Montfort-l'Amaury*, page 11.

J'omets intentionnellement Poëy d'Avant et Lelewel dont je ne saurais pour cette fois, à mon grand regret, partager les opinions.

XIII. — *Comté d'Amiens.*

ANONYMES.

✠ ⲀMBIⲀNIS[1]. Croix[2].

℟. ✠ CIVIBVS ⲦVIS. Dans le champ : PĀX.

Poëy d'Avant, pl. CXLIX, n° 6.

De tous les types monétaires successivement employés par l'atelier amiénois, c'est assurément celui-ci qui a été le plus discuté quant à son attribution certaine.

D'après Duby, les monnaies à ce type appartiendraient à l'évêque plutôt qu'au comte ou à la ville; Lelewel[3], Mallet et Rigollot[4], Poëy d'Avant[5], puis J.-B.-A.-A. Barthélemy[6], et enfin MM. R. Serrure[7] et Caron[8] ont émis un

1. C'est à tort que la description de M. le comte de Dion, porte ⲀMBIⲀNI.

2. Sur aucune des quatre pièces trouvées à Montfort, on ne relève le petit croissant dans l'un des cantons de la croix.

3. *Numismatique du Moyen-Age*, t. Ier, pages 203, 204, 207.

4. *Notice sur une découverte de Monnaies picardes*, Amiens, 1841, pages 66-67. Ces auteurs ajoutent qu'il est probable que les Amiénois, souvent en guerre à cette époque, inscrivirent sur leurs monnaies le mot PAX après la conclusion d'une paix de toute une semaine, « *totius hebdomadæ.* »

5. *Monnaies féodales*, tome III, pages 318-323. Tout en penchant pour l'attribution communale, le maitre ajoute que les éléments font défaut pour se prononcer absolument.

6. *Numismatique moderne*, page 110. Suivant M. J.-B.-A.-A. Barthélemy, « le mot PAX qui se lit sur les deniers amiénois du XIe siècle émis « par la municipalité » aurait été inscrit sur ces monnaies, « en souve- « nir de la part que les évêques avaient dans le Moyen-Age, ayant cru « remarquer, » dit-il, « que le mot PAX, dans les légendes monétaires, « indiquait généralement une intervention épiscopale. »

7. *Bulletin mensuel de Numismatique*, t. II, page 40.

8. *Annuaire*, 1867, p. 179.

avis contraire en les attribuant à la cité; toutefois ce dernier, tenant compte de la composition de certaines trouvailles décrites par MM. Desains, Mallet et de Roucy, reconnaît que cette composition semble être en contradiction avec son opinion précédemment émise. (*Monnaies féodales*, page 361.)

Tout en reconnaissant que la Commune d'Amiens ne fut réellement établie qu'en 1113[1], sous le règne de Louis VI, il est incontestable que, dès le XIe siècle, il existait à Amiens « un pouvoir municipal dont l'action était « distincte de l'autorité du comte et de l'évêque. Cette « espèce de commune sinon de droit, au moins de fait, « avait ses *primores urbis*, ses *viri authentici* « *habentes in plebe et in clero pondus testimonii.* » (*Découverte de monnaies picardes*, p. 62-63.)

Or, qu'y aurait-il d'étonnant à ce que ces monnaies, assurément forgées au XIe siècle[2], l'aient été par ordre du pouvoir auquel il est fait allusion dans le passage précédent, cité par MM. Mallet et Rigollot, d'après M. Henri Hardouin. (Du Cange, *Histoire des comtes d'Amiens*, avec Introduction et annotations de M. H. Hardouin.)

Reste maintenant l'attribution à Philippe-Auguste[3], attribution des plus contestables, inadmissible même, puisqu'il est certain que le monnayage autonome prit fin

1. « En 1113, au moment même où les habitants de Laon égorgeaient « leur évêque au cri de *Commune !* les Amiennois entreprirent d'étendre « leurs privilèges et de faire passer dans le droit ce qui existait déjà en « fait. Soutenus par le roi de France, Louis le Gros, ainsi que par « l'évêque Geoffroi, leur révolution communale fut bientôt accomplie. » (R. Serrure, *Bulletin mensuel de Numismatique*, t. II, page 40).

2. M. R. Serrure place l'émission de ces deniers en 1113 au moment où la « *Pax* amiennoise » fut définitivement proclamée (*Bulletin de Numismatique*, p. 40). Je ferai remarquer que le mot PAX figurait déjà sur les deniers aux légendes ISIΛMVNΛI, ISIΛNVMΛI, ISIΛMVNTΛI.

3. Du Cange, *Histoire des comtes d'Amiens*.

en 1185, lorsque ce souverain s'empara du comté d'Amiens, au préjudice de Philippe d'Alsace.

Poëy d'Avant, d'après son classement, considérait les deniers amienois à la légende **CIVIBVS TVIS** comme étant plus anciens que ceux qui présentent à la lecture **ISIAMVNAI**, **ISIANVMAI** ou **ISIAMVNTAI**; mais en tenant compte de la barbarie de ces légendes, et ainsi que MM. Mallet et Rigollot, J.-B.-A.-A. Barthélemy, R. Serrure et Caron, je pense le contraire. D'accord en cela avec M. Caron, je suppose que ce monnayage anonyme se perpétua à Amiens, avec divers changements inévitables dans le style, jusqu'au règne de Philippe d'Alsace (1161), c'est-à-dire pendant plus d'un siècle.

XIV. — *Comté d'Anjou.*

GEOFFROY II (1040-1060).

Voici la description donnée par M. le comte de Dion, des cinq oboles qui sont bien à attribuer à Geoffroy II (Martel) :

« Une croix accompagnée de l'*alpha* et de l'*omega*.

« Légende : ✠ **GOSEDVS COS** (Gofredus consul).

« Revers : Le monogramme de Foulques, prédécesseur de Geofroi. »

« Légende : ✠ **VRBS ANDEGAV**[12]. »

Cette variété est gravée dans Poëy d'Avant, pl. XXVIII, n° 9, mais avec la légende **VRBS AIDCCV** qu'on retrouve d'ailleurs sur la plupart des oboles décrites par lui.

Pour le plus grand nombre aussi, les deniers de Geoffroy II portent également cette légende, la seule du reste que j'aie relevée sur les 56 deniers de ce prince, trouvés à Nogent-le-Rotrou et dont l'enfouissement semble

---

12. Plutôt **ADEGAV** ou **AIDEGAV** si ce n'est toutefois **AIDCCV**.

dater de la même époque que celui du Trésor de Montfort.

Si bizarre que puisse paraître le mot ΛIDCCV, à première lecture, il n'est pas besoin de se livrer à des recherches bien sérieuses pour en connaître la signification; c'est tout simplement le nom d'Angers qui, d'altération en altération et après s'être écrit ANDECAVIS, puis ΛIIDECΛVIS, ΛNDCΛVS et enfin ΛIDICEVV sur les espèces émises par Foulques Nerra, devint, ΛDEGΛIS, ΛDEGΛV, ΛIDECΛVS, ΛIDEGΛV, ΛIDEGΛ. ΛIDECV, ΛIDC, ΛIDCV sur les premières monnaies de Geoffroy II, se transforma en ΛIDCCV sur les suivantes et même en ΛIDCCSV, sur celles de Foulques IV, Foulques V et Geoffroy V Plantagenet, ainsi que j'ai pu le constater sur les monnaies provenant de la *Trouvaille de Nogent-le-Rotrou.*

Oserai-je trouver quelque peu risquée l'interprétation donnée par M. le comte de Dion à la légende GOSEDVS COS qu'il traduit par *Gofredus consul*, s'inspirant en cela de l'idée développée par M. Caron, dans les *Mémoires de la Société française de Numismatique* pour 1879?

L'opinion de M. Caron est basée sur l'existence d'un ouvrage contemporain de ce comte, intitulé : *Gesta consulum andecavensium*, mais surtout sur l'orthographe du mot COS; or, si le lecteur veut bien tenir compte de l'*incapacité notoire* des graveurs monétaires au XIe siècle, incapacité que j'ai maintes fois signalée et dont les monnaies de l'époque nous fournissent nombre de preuves; si, d'autre part, il veut bien admettre, en même temps que la suppression de quelques lettres, la transformation de certaines autres dans les légendes *nominales* ou *municipales* comme par exemple celle de la lettre F en E, il arrivera facilement à retrouver dans GOSEDVS COS les mots GOSF(RI)DVS CO(ME)S[13].

---

13. Je ne crois pouvoir mieux faire, pour justifier ce dire, que de

Quant au monogramme de Foulques Nerra qui se voit sur les monnaies de Geoffroy II et qui s'immobilisa jusqu'au règne de Geoffroy V (1129-1151), c'est-à-dire pendant plus de 150 ans, c'est encore dans le monogramme carolin qu'il faut en chercher l'origine.

XV. — *Duché d'Aquitaine.*

GUILLAUME (?)

« Obole bordelaise de Guillaume, duc d'Aquitaine. Quatre croisettes en échiquier.

« Légende ✠ GVVILMO.

« ℟. Une croix. ✠ BVRDEGIILA pour Burdegala. »

Les légendes doivent être ainsi lues : ✠ CJVILILMO et ✠ BVRDEJIILA. (Poëy d'Avant, pl. LIX, n° 3.)

Il est assez difficile de savoir à quel Guillaume il convient d'attribuer les deux oboles bordelaises trouvées à Montfort, étant donné qu'au XIe siècle [1], sur cinq ducs d'Aquitaine ayant porté ce nom, trois surtout ont pu signer ces monnaies : Guillaume V *le Grand* (990-1029), Guil-

donner les différentes formes du mot COMES que j'ai relevées sur les monnaies angevines du XIe siècle et du commencement du XIIe. Sous Foulques Nerra : COMES, COMES, COMS, CM, COES, COS. Sous Geoffroy II : COIS, COI, COS, COƧ, COꙍ, CO. Sous Foulques IV : COMES, COMEƧ, COMEꙍ, COMEꙍ. Sous Foulques V : COMES, COMEƧ et même COCMES. Sous Geoffroy V : C, O. Quelques pièces de ce dernier prince portent un G, mais cette lettre est mal placée puisque la légende est ainsi rédigée : ✠ OSFRIDVS G. Je tiens surtout à bien faire remarquer que, sur les espèces de Geoffroy II, le mot COS n'a pas été exclusivement employé ainsi que l'avance M. Caron. La traduction de COS par *consul* saurait-elle donc être admise ?

1. J'assigne à ces monnaies la première moitié du XIe siècle comme époque approximative de fabrication quoique Poëy d'Avant en ait placé l'émission vers la fin du XIIe siècle.

laume VI *le Gras* (1029-1038), Guillaume VII *Aigret* (1039-1058.)

Il ne faut songer à Gui-Geoffroy, déjà duc de Gascogne, qui, en héritant du duché d'Aquitaine à la mort de Guillaume VII (décédé sans postérité), prit le nom de Guillaume VIII, mais fictivement, puisqu'il ne l'employa jamais sur ses chartes ni sur ses monnaies[1].

Comté de Bretagne.

XVI. — CONAN II (1062-66).

« Monogramme. Légende ✠ CONANS COMS (Conanus comes).

« ℞. Une croix. ✠ REDONIS CIVITAS. »

Ce denier est une variété du n° 1, pl. IX de Poëy d'Avant.

Il est assez difficile de comprendre pourquoi Conan II, renonçant aux types employés par ses prédécesseurs[2], imita sur ses monnaies le monogramme d'Herbert Ier (*Eveille-chien*), comte du Mans, monogramme dégénéré lui-même de celui de Charles le Chauve.

On ne connaît aucune monnaie de Conan II frappée ailleurs qu'à Rennes, bien qu'il soit certain que plusieurs autres villes, et principalement Nantes, possédaient antérieurement un atelier monétaire.

L'atelier nantais surtout fut l'un des plus actifs et, pendant quelque temps, son monnayage fut « parallèle avec celui de Rennes ». (Poëy d'Avant, *Monnaies féodales*, t. Ier, page 43.)

---

1. Les monnaies de ce prince portent GODERIDVS ou GOFRIDVS.

2. Les premières espèces bretonnes anonymes furent copiées sur les monnaies carolingiennes; nous y retrouvons les monogrammes carolin et odonique. Alain III (1008-40), sur les monnaies qu'il signa, se servit également du monogramme carolin qu'il remplaça plus tard par l'étoile de Déols.

A la mort d'Alain III (*Rui-Briz*), en 1040, Conan II, étant encore en bas âge, fut placé sous la tutelle de son oncle Eudon de Penthièvre [1]; cette tutelle prit fin en 1062. C'est donc pendant une période relativement courte, puisque déjà en 1066 Hoël lui succédait, que Conan fit frapper les nombreuses variétés de monnaies aujourd'hui connues [2].

XVII. — CONAN III (1112-1148).

« Dans le champ, le mot JVS. Légende : CONANVS.
« ℟. une croix ✠ REDONIS (Rennes). »
Poëy d'Avant, pl. IX, n° 16 [3].

Les légendes de ce denier doivent se lire ainsi : ✠ CONANVꙍ et ✠ REDONIꙍ ; le monogramme : IVS ou VIS.

1. Il existe de ce prince des monnaies portant ✠ ED✠ DAX BЯI-ꓕVNIE et ✠ ED ✠ NIS CIAIꓕVS ; d'autres avec ✠ ED ✠ DAXIIIꓕVIII et ✠ ЯED✠HSI CIAIꓕVS au sujet desquelles les numismatistes ne sont pas d'accord. Eudon a-t-il monnayé à Rennes, en se qualifiant duc de Bretagne, pendant la minorité de son neveu, ou bien faut-il supposer avec Poëy d'Avant qu'il « a émis ces pièces dans « son comté de Penthièvre, en usurpant le titre de son suzerain dont « il ne voulait pas reconnaître la suprématie ? » « Eudon, ajoute « Poëy d'Avant, a pu monnayer comme duc de Bretagne. Le texte de la « chronique de Saint-Brieuc ne laisse pas de doute à cet égard : *Eudo*... « *regnavit in Britanniam tanquàm dux et fecit monetam argenteam*. » (Poëy d'Avant, *Monnaies féodales*, t. I[er], page 46.) D'autre part, M. J.-B.-A.-A. Barthélemy nous apprend que, par un acte « relaté « dans D. Morice, t. 1, col. 35, Alain, Eudon, son frère, et Havoise, « leur mère, donnent à saint Hinguetin, abbé de Saint-Jagu, appelé « pour réformer l'abbaye de Saint-Meen, le change de la monnaie d'or « et d'argent, *rhedonensi moneta stante vel decidente* ». (*Numismatique moderne*, p. 163.) Cet acte, dans la pensée d'Eudon, n'aurait-il pas constitué pour lui un précédent et ne se serait-il pas cru dès lors autorisé à disposer en sa faveur du *jus monetæ*.

2. Déjà en 1858, 24 deniers variés avaient été reproduits ou décrits par Poëy d'Avant.

3. Par erreur le texte donne : CONAN✠ꙍ.

Un denier semblable s'est rencontré parmi les monnaies du trésor de Nogent-le-Rotrou. (*Ann.* 1881.)

Les monnaies de Conan III ne sont pas rares et le type est par trop connu pour qu'il soit utile de m'y arrêter longuement. Je rappellerai seulement que cette sorte de monogramme prit naissance sous Geoffroy, qui fut créé comte de Rennes, en 1040, par Eudon de Penthièvre, et qui se déclara indépendant en 1084.

Selon M. Ramé (*Revue,* 1846), ce monogramme, débris de celui de Conan II, serait la forme transitoire qui conduisit « au DVX des pièces de Conan IV et de Geoffroy II ». (Cf. Poëy d'Avant, t. I, page 53.)

« La dernière observation, » ajoute avec raison Poey d'Avant, « a, à mes yeux, plus de certitude que l'autre. » (Poey d'Avant, t. I, p. 53).

MM. Lecoq-Kerneven et Caron pensent que ces lettres IVS ou VIS ne sont autre chose que la dégénérescence de la tête de Conan Ier qu'on peut voir sur un denier ayant fait partie des collections Aussant, puis Lecoq-Kerneven, et qui a été l'objet de plusieurs études parues à diverses dates dans le *Bulletin de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine.*

Ce denier est gravé sous le n° 3, pl. II, de l'ouvrage de M. Caron ; un examen comparatif permettra d'apprécier le bien fondé de cette hypothèse.

XVIII-XIX. — *Vicomté de Châteaudun.*

ANONYMES.

En étudiant la trouvaille de Montfort, une chose, qui doit être prise en considération et dont je reparlerai ultérieurement, m'a surtout frappé : c'est le nombre relativement restreint de monnaies appartenant à des pays généralement mieux représentés dans les découvertes moné-

taires faites en terre chartraine ou aux environs ; je veux parler d'abord des monnaies royales frappées à Dreux et à Mantes, puis des féodales d'Anjou, de Châteaudun, de Chartres et du Maine.

Le numéraire dunois, dans la trouvaille de Montfort, a sa place *modestement* marquée par 6 pièces, dont 5 deniers et 1 obole, ce qui est peu assurément.

Les cinq deniers, tous semblables, sont figurés dans Poëy d'Avant sous le nº 14 de la pl. XXXVII et dans Cartier (*Recherches sur les monnaies au type chartrain*) sous le nº 3, pl. VIII.

Sans m'arrêter à celle qu'en donne M. le comte de Dion, voici la description de ces deniers : ✠ DVNICω : ΛωTꟷꟷ[1]. Croix sans cantonnements.

℟. Type chartrain avec une croisette au centre, un besant devant et derrière ; dessous, un oméga renversé ; couronne non crénelée.

Il est de toute évidence que les deniers présentant cette variété de type sont plus anciens que ceux que j'ai décrits dans l'*Annuaire* de 1881 ; je suppose qu'ils ont été forgés dans la première moitié du XIe siècle.

J'ai résumé précédemment, à plusieurs années d'intervalle et sans aucun changement d'opinion, en même temps que l'interprétation à donner au type chartrain, les raisons qui m'empêchent d'en admettre nombre d'autres, malgré l'autorité reconnue de certains noms qui les ont *patronnées* à diverses époques (cf. *Trouvaille de Nogent-*

---

1. Cette légende, ai-je besoin de le faire remarquer, est évidemment dégénérée de celle des premières monnaies royales frappées à Châteaudun : DVNIS CASTELL✠I ou DVNIS CASTLL✠I puis DVNIS CASTLLI, qui se transforma sur les monnaies anonymes, d'abord en DVNIωCAωTIꟷI, DVNIωCAωTꟷꟷ ou DVNIω : AωTꟷꟷ, ensuite en DVNICωAωTꟷI avant de s'immobiliser sous la forme DVNICω : AωTꟷꟷ ou DVNICS : ASTꟷꟷ.

le-Rotrou, *Annuaire* 1881; *Trouvaille de Troyes*, *Annuaire* 1887, p. 68-69).

Je ne me répèterai pas aujourd'hui, mais je ferai simplement remarquer que, contrairement à ce qui s'est passé dans la plupart des fiefs relevant de la couronne, les premières monnaies dunoises anonymes ne furent nullement imitées du monnayage carolingien à monogramme[1], bien que nous y trouvions une légende incontestablement inspirée, ainsi que je l'ai dit plus haut, de celles qu'on rencontre ordinairement sur les monnaies des rois Charles le Chauve, Eudes et Raoul[2].

Jusqu'à preuves du contraire, le type dunois, de même que celui de Chartres et de Blois dont il est presque la copie, ne doit être considéré que comme une dégéneres-

1. L'explication de ce fait est des plus simples. Les vicomtes de Châteaudun, quoique seigneurs directs de la ville et de quelques villages voisins, étaient les vassaux des comtes de Blois, de Chartres et de Tours, auxquels appartenait exclusivement le droit monétaire. Il est certain que, pendant nombre d'années et à défaut de numéraire local, les monnaies émises à Chartres par ces barons, soit au type carolingien, soit au type chinonais, eurent cours forcé à Châteaudun, comme d'ailleurs celles de Blois, en même temps qu'on y tolérait celui des espèces forgées dans les pays voisins et, bien que dans son *Manuel* M. J.-B.-A.-A. Barthélemy n'ait pas hésité « à considérer les plus anciennes monnaies « anonymes de Châteaudun comme faisant suite au monnayage établi « dans leurs domaines par les comtes de Chartres et de Blois », je pense, au contraire, que ces monnaies appartiennent aux vicomtes qui, en s'appropriant le monnayage dans leur seigneurie, s'empressèrent d'adopter, comme leurs suzerains, le type chinonais qui jouissait alors de la plus grande faveur.

2. Poëy d'Avant attribuait à Thibaut-le-Tricheur quelques deniers sur lesquels « le monogramme de Raoul est sensiblement altéré ». (*Monnaies féodales*, tome I[er], page 250 ; pl. XXXVII, n° 8.) Cette attribution est plus que contestable et, selon toute apparence, je suis porté à croire que ce prince n'a pas monnayé ailleurs qu'à Chartres et à Beaugency, quoique Poëy d'Avant lui concède la paternité des premières monnaies blésoises forgées au type chinonais, qu'on pourrait, je crois, restituer à l'un de ses successeurs à partir de Eudes II dit le Champenois.

cence non discutable du profil turonien de Louis le Débonnaire.

Il est bon, d'ailleurs, de citer quelques passages du travail si remarquable de M. E. Cartier :

« Châteaudun est sur la route de Vendôme à Chartres ;
« son territoire touche encore au Perche et au Blésois,
« dont il n'a jamais été indépendant.

« Les rapports territoriaux, politiques et religieux entre
« le Dunois et Chartres, Blois et Vendôme sont assez évi-
« dents pour expliquer la conformité du type monétaire
« de Châteaudun avec celui de Chartres et de Blois de
« quelque manière qu'on veuille envisager la question. »

On peut même ajouter « que les vicomtes de Château-
« teaudun reconnaissaient la suprématie de l'évêque de
« Chartres et la suzeraineté des comtes de Blois », position qui, d'après M. Cartier, a pu exercer une influence sur le monnayage et sur le type dunois (cf. *Monnaies au type chartrain*, page 120).

Auquel des seigneurs qui, à cette époque, ont possédé Châteaudun convient-il d'attribuer les deniers trouvés à Montfort ? J'avoue sans rougir mon grand embarras ; pas plus qu'en 1881, pour les monnaies dunoises de la trouvaille de Nogent-le-Rotrou, je n'essaierai de le faire aujourd'hui, me contentant de donner la liste des *vicomtes de Châteaudun pendant la première moitié du* XI[e] *siècle :*

Hugues I[er], mort en 1004 suivant les uns, en 1020 suivant quelques autres.

Hugues II, archevêque de Tours, mort vers 1020.

Melissende, sœur de Hugues II.

Geoffroi I[er], vicomte de Châteaudun et comte de Mortagne, 1028-1040.

Rotrou I[er], vicomte de Châteaudun et comte de Mortagne, 1040-1079.

Peut-être faudrait-il arrêter son choix sur l'un ou l'autre de ces deux derniers princes ?

L'unique obole dunoise trouvée à Montfort est gravée sous le nº 15, pl. XXXVII de Poëy d'Avant[1] ; elle diffère des deniers ci-dessus, en ce sens que la croisette centrale est remplacée par un troisième besant et qu'un S se trouve placé en travers, derrière le *profil,* au dessous du besant.

Cette variété n'a pas été connue de M. E. Cartier.

L'émission de cette obole est bien certainement postérieure à celle des deniers trouvés en même temps ; je considère son type comme transitoire entre celui desdites monnaies et celui d'un denier isolé provenant de la *Trouvaille de Nogent-le-Rotrou,* que j'ai ainsi décrit : « ✠ DVNICO:ANTHH. Croix cantonnée d'un besant « aux 1er et 4e. ℟. Type chartrain. Au dessus, la couronne « surmontée de petits coins disposés en créneaux ; devant « et derrière, une croisette ; au centre, un besant ou « tourteau ; derrière le profil et sous la croisette, un S « placé en travers de droite à gauche ; dessous et un peu « à droite, un oméga renversé. » (*Annuaire* 1881. *Trouvaille de Nogent-le-Rotrou,* nº 29.)

J'ajouterai que cette pièce n'a jamais été connue de Poëy d'Avant ni de M. E. Cartier.

XX. — *Comté de Chartres.*

ANONYMES.

✠ CARTIS CIVITAS. Croix sans cantonnements.
℟. Profil chinonais dit *type chartrain.*
(Poëy d'Avant, pl. XXXIV, nº 7, et Cartier, pl. III, nº 8.)

1. La gravure donne par erreur la légende DVNICASTIIL au lieu de DVNICO : ANTHH. C'est cette dernière lecture qui doit être considérée comme vraie.

Je n'ai rien de plus à ajouter à ce que j'ai dit précédemment du type employé sur les monnaies chartraines, type qui se retrouve sans aucune variante sur les 23 oboles du *Trésor de Montfort* [1]. (Cf. *Annuaire* 1881 : *Trouvaille de Nogent-le-Rotrou*, *Annuaire* 1887 : *Trouvaille de Troyes*.)

Un point cependant reste encore à éclaircir : c'est de préciser à quel moment s'opéra *à Chartres* la transformation *brutale* du type carolingien en type chinonais.

Quelques auteurs, et entre autres Poëy d'Avant, n'hésitent pas à dire que l'adoption de ce type appartient à Thibaut le Tricheur.

Ceci ne pourrait, en tout cas, concerner que les produits de l'atelier blésois puisque, dès le début du monnayage féodal, nous y trouvons la dégénérescence du profil turonien de Louis le Débonnaire [2], mais je préfère l'avis contraire de M. E. Cartier, et je pense, comme lui, qu'il faut attribuer aux premiers descendants de Thibaut le Tricheur les monnaies frappées à Chartres et à Blois, au type chinonais.

Le style des plus anciennes monnaies chartraines anonymes jusqu'alors connues leur assigne comme date probable d'émission, les premières années du XIe siècle ; d'ailleurs, tout en constatant que les commencements du monnayage de Chartres ont suivi les mêmes errements que celui de Blois, Poëy d'Avant reconnaît que, sur les espèces chartraines, le profil de la tête chinonaise est moins bien formé que sur les pièces de Blois [3]. « Peut-

1. Il est à remarquer que la trouvaille de Montfort ne nous a fourni aucun denier. Il est vrai que sur les 327 pièces chartraines trouvées en 1877 à Dreux, cette monnaie était en nombre infime, puisqu'il s'en est rencontré seulement 8 exemplaires.

2. De même que pour Châteaudun, il n'a été retrouvé jusqu'à ce jour aucune monnaie féodale forgée à Blois au type royal du monogramme.

3. « Le type de Chartres est très distinct de celui de Blois. A Blois, « la tête garde longtemps sa rondeur et les traces plus ou moins défec-

être, » ajoute Poëy d'Avant, « cela provient-il de ce que « nous ne possédons pas le produit des premières émis- « sions à ce type. » (*Monnaies féodales*, t. Ier, page 238.)

J'ajouterai, en terminant, que les monnaies frappées à Beaugency et à Chartres par Thibaut le Tricheur portent son nom inscrit en entier (TETBALDVS ou TETIABDVS CMI) en même temps que le monogramme de Raoul, et qu'on ne saurait, quant à présent, lui en attribuer d'autres, en toute certitude.

XXI. — *Comté du Maine.*

HERBERT II (1051-62)?

Les deniers mansais de la trouvaille de Montfort rentrent absolument dans la série des monnaies dont la classification, ainsi que le dit fort bien Poëy d'Avant (t. Ier, page 212), « serait tout à fait illusoire »; aussi ne faut-il accepter que sous réserves celle qu'en fait M. le comte de Dion à Herbert II.

Nous y retrouvons le *type dit herbertois* qui, après avoir été inventé par le comte Herbert Ier, s'immobilisa pendant plus de deux siècles sur le monnayage de ses successeurs et devint même si banal que les pièces forgées à ce type sont, encore aujourd'hui, généralement peu appréciées.

Les 13 deniers de notre trouvaille sont gravés dans Poëy d'Avant sous le nº 19 de la pl. XXIX :

✠ CONES CENOMANNIS. Monogramme d'Herbert.

℟ : ✠ SIGNVM DEI VIVI. Croix cantonnée d'un besant aux 1er et 2e; d'un alpha au 3e; d'un oméga au 4e.

Je n'ose vraiment, après tout ce qui a été dit au sujet du monnayage mansais par Poëy d'Avant et par

---

« tueuses des traits du visage; à Chartres, le type est toujours carré « même au XIe siècle. » (Caron, *Monnaies féodales*, page 74.)

MM. B. Fillon, de Barthélemy, Hucher et Caron, émettre une opinion réellement affirmative; je pense néanmoins que, si l'on croit pouvoir attribuer aux évêques du Mans les deniers forgés au type du temple simple ou des quatre temples disposés en croix [1], on doit bien aussi supposer que les comtes du Mans, lorsqu'ils s'emparèrent du monnayage, au XIe siècle, et frappèrent parallèlement avec le pouvoir ecclésiastique (si ceci est admis), émirent des espèces assurément imitées des monnaies carolingiennes et qu'il est presque certain que le monogramme herbertois n'est encore qu'une copie de celui du roi Charles le Chauve.

Quant à moi, je ne trouve rien d'impossible à cette transformation bien plus simple à démontrer que beaucoup d'autres reconnues et incontestées aujourd'hui.

*
* *

Avant de consigner les conclusions qu'on peut déduire de la composition du *Trésor de Montfort-l'Amaury*, quelques réserves me paraissent nécessaires.

Personnellement, je trouve regrettable aussi que MM. Rollin et Feuardent n'aient pas publié ou fait publier la description des monnaies primitivement acquises par eux [2]; d'autre part et si, comme il y a lieu de le supposer, la composition respective de ces monnaies est identiquement semblable à celle des autres pièces cataloguées par M. le comte de Dion, cette description ne me paraît plus d'une utilité absolue; dans ces conditions, elle ne pourra rien changer au caractère *sui generis* de la trouvaille.

*
* *

Les plus anciennes monnaies du *Trésor de Montfort*

1. Poëy d'Avant, pl. XXIX, nos 11-12-13.

2. Je serais vraiment désolé que les regrets que j'exprime ici fussent encore faussement interprétés, alors que toute idée de critique est loin de ma pensée.

appartiennent à la première moitié du XIe siècle ; les plus récentes ont été forgées au commencement du XIIe : ce sont les 30 deniers de Louis VI (Paris et Mantes) et celui de Conan III, comte de Bretagne.

Le roi Louis VI régna sur la France de 1108 à 1137; le comte Conan III occupa le trône de Bretagne de 1112 à 1148; c'est donc à partir de 1112, probablement vers 1115, mais pas au delà de 1120, que l'enfouissement de ce trésor a dû se faire.

Reste maintenant à déterminer la personnalité du possesseur de ce trésor ?

M. le comte de Dion pense que « celui qui l'a enfoui « dans le sable composant le sol du préau devait être un « habitant du château forcé de faire une absence et « qu'une mort imprévue empêcha de le retirer de sa « cachette. »

Je serai plus affirmatif :

Ainsi qu'on a pu le constater, le *Trésor de Montfort* présente cette double particularité dont il faut absolument tenir compte : c'est que les monnaies de la région ne s'y sont rencontrées qu'en très petite quantité, alors que le numéraire champenois y figurait à lui seul pour plus des neuf dixièmes de la totalité.

Il me paraît donc bien évident que ce trésor a été enfoui, non par un habitant sédentaire du château, mais par l'un de ses hôtes temporaires, un personnage quelconque venu des pays champenois, parent ou ami, obligé, par une raison majeure, de partir brusquement, et qu'une mort imprévue aura surpris sans lui donner le temps de redemander à la terre le trésor qu'il lui avait confié.

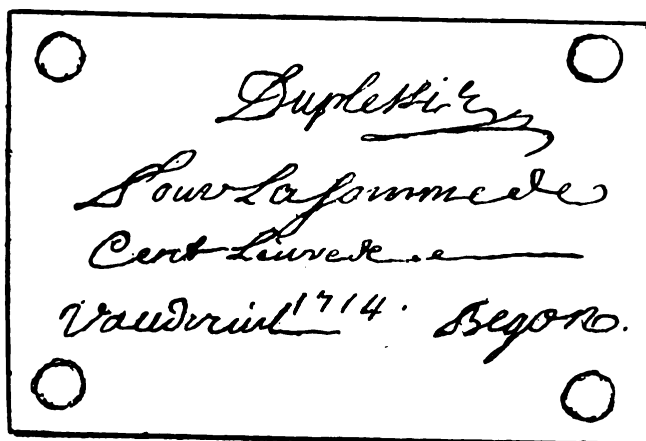
Décembre 1888.

J. HERMEREL.

NUMISMATIQUE COLONIALE

CANADA

LA MONNAIE DE CARTE


Duplessis
Pour La somme de
Cent Livres
Vaudreuil 1714. Begon.

Les premiers temps de la colonisation française au Canada furent très difficiles sous le rapport du numéraire. Presque toutes les lettres des intendants au ministre de la marine constatent la disette d'argent. Cependant des espèces étaient envoyées occasionnellement par le roi à la colonie. Si cet argent, joint à celui apporté pour leur propre usage par les trafiquants ou les immigrants fût resté dans le pays, il eût pu, soigneusement ménagé, suffire aux besoins limités de la population ; mais, par suite de l'imprévoyance et de la vie aventureuse de la plupart des colons, dont un petit nombre seulement se

livrait aux travaux agricoles, la balance commerciale accusait un déficit, c'est-à-dire que les importations excédaient les exportations, et la différence, qui devait être compensée en argent, avait bientôt enlevé du pays tout le numéraire qui s'y trouvait [1].

Pour retenir l'argent dans la colonie, on avait augmenté d'un quart la valeur des monnaies de France, et les espèces particulières, émises en vertu de la Déclaration du roi du 19 février 1670, par la Compagnie des Indes Occidentales, avec la légende *gloriam regni tui dicent,* furent portées, par arrêt du Conseil d'Etat du 18 novembre 1672, la pièce de 15 sols à 20 sols et la pièce de 5 sols à 6 sols et 8 deniers. Cette mesure illusoire n'était pas de nature à arrêter la sortie du numéraire.

Un problème encore à résoudre par l'intendant était le payement des troupes. Il était d'usage de payer les soldats au premier janvier, et l'argent destiné à la solde n'arrivant de France que beaucoup plus tard, c'était mettre continuellement l'intendant dans l'obligation de recourir aux expédients pour satisfaire la garnison.

C'est dans ces laborieuses conditions que Jacques de Meulles, seigneur de la Source, grand bailly d'Orléans, intendant de la justice, police et finances en Canada, Accadie, Isle de Terre Neuve et autres pays de la France septentrionale, écrivait au comte de Toulouze, ministre secrétaire d'Etat au département de la marine, de Québec, le 24 septembre 1685.

« ... Je me suis trouvé cette année dans une très grande « nécessité touchant la subsistance des soldats, vous « n'aviez ordonné de fonds, Monseig^r, que jusques en « janvier dernier, je n'ay pas laissé de les faire vivre « jusques en septembre qui font huit mois entiers. J'ay

1. *The Money and Medals of Canada under the old Regime,* by R. W. Mc Lachlan (of Montreal).

« tiré de mon coffre et de mes amis tout ce que j'ay pû,
« mais enfin les voyant hors d'estat de me pouvoir rendre
« service d'avantage, et ne sçachant plus à quel saint me
« voüer, l'argent estant dans une extrême rareté, ayant
« distribué des sommes considérables de tous costez pour
« la solde des soldats, je me suis imaginé de donner
« cours au lieu d'argent à des billets de cartes que j'avois
« fait couper en quatre, je vous envoye, Monseigneur,
« des trois espèces, l'une estant de quatre francs, l'autre
« de quarante sols et la troisième de quinze sols, parce-
« qu'avec ces trois espèces je pouvois faire leur solde
« juste d'un mois, j'ay rendu une ordon[ce] par laquelle
« j'ay obligé tous les habitans de recevoir cette monnoye
« en m'obligeant en mon nom de rembourser lesd.
« billets, personne ne les a refusé et cela a fait un si bon
« effet que par ce moyen les trouppes ont vescu à l'ordi-
« naire. »

A cette époque, il n'y avait pas encore d'imprimerie dans la colonie, et d'un autre côté, comme peu d'habitants savaient écrire, le papier n'était pas en abondance. Mais pendant les longues soirées d'hiver, les jeux de cartes étaient l'amusement favori de la population, et par conséquent, il s'en trouvait un dépôt assez considérable. C'est à cette ressource que l'intendant eut recours, et de communes cartes à jouer, coupées en quatre avec la valeur écrite à la main, ont inauguré le premier papier-monnaie qui fut émis sur le continent américain, et de fait, il a toujours été connu au Canada sous le nom de *monnaie de carte*. Chaque carte était timbrée à la cire à cacheter d'une fleur de lis, et portait les signatures de l'intendant et du secrétaire de la trésorerie de Québec. Une époque était spécifiée pour leur rentrée à la caisse du gouvernement, et après que leur montant eût été converti en lettres de change tirées sur le trésor royal, elles étaient brûlées.

Dans la lettre de de Meulles on relève trois valeurs de cartes : 4 livres, 40 sols et 15 sols. D'après Ferland *(Histoire du Canada)*, il y en aurait eu cinq : 32, 16 et 4 livres, 40 et 20 sols ; mais c'était peut-être une émission ultérieure.

Le successeur de de Meulles, l'intendant de Champigny, trouva la situation financière au même point. Il écrit au ministre, le 10 mai 1691 :

« Nous n'avons pas laissé que d'estre obligez de faire « cette année une nouvelle monnoye de cartes pour satis- « faire à toutes les dépenses... le tort que cela fait aux « troupes qui achètent beaucoup plus cher en monnoyes « de cartes qu'elles en feraient en argent comptant et « encore ont-elles bien de la peine à trouver le nécessaire. »

Le cadre de cet article ne permet pas de donner ici un plus grand développement à l'historique du papier-monnaie au Canada, la baisse constante de sa valeur et sa dépréciation finale, lorsque plus tard et par suite de l'état désastreux des finances du royaume, les traites tirées sur le trésor demeurèrent impayées et les remboursements suspendus. Nous dirons seulement qu'il y eut des cartes *entières*, au verso blanc ou de couleur, avec les cachets armoriés et les signatures des principaux fonctionnaires du gouvernement, et de valeurs très diverses, depuis 6 deniers, différenciées de forme et de dimension. Dans la suite, les cartes furent émises en vertu de déclarations ou ordonnances royales. L'acte suivant rend la physionomie de ces cartes :

« 1er octobre 1711. — Délibération de MM. de Vaudreuil, gouverneur, Rondot, intendant et de Monseignat, contrôleur de la marine, pour la fabrication d'une nouvelle monnoye de cartes pour la somme de 450,000 livres, monnoye du pays (en monnoye de France 337,500 livres) composée de

3,000 cartes de 100# et 3.000 cartes de 50# disposées comme suit :

L'écriture des cartes de 100" en travers, sur des cartes noires entières,

Et l'écriture des cartes de 50" de haut en bas, sur des cartes rouges entières.

Les empreintes des poinçoins à chacun des coins, savoir :

1° Celui où il y a une fleur de lys sur un piédestal avec un cordon de petites fleurs de lys autour, en haut, au costé droit.

2° La mesme empreinte au bas, au costé gauche.

3° Celui de M. de Vaudreuil, représenté par trois écussons fascés deux en chef et un en pointe, surmonté d'une couronne de marquis avec un cordon autour, au bas, au costé droit.

4° Et celui de l'intendant représenté par un croissant surmonté d'un épi de blé couronné de quatre étoiles avec deux potences au cordon, en haut, au costé gauche.

Toutes lesquelles cartes, avec toutes celles qui ont été faites pour les fonds des années précédentes, le S[r] Duplessis, commis de l'intendance, rapportera pour estre bruslées par le gouverneur et l'intendant en présence du contrôleur de la marine, quand il en aura tiré la valeur en lettres de change sur les trésoriers généraux en exercice. »

La monnaie de carte a toujours prévalu au Canada. Le public en avait adopté l'usage avec faveur ; sa plus petite valeur, 6 deniers, lui facilitait toutes les transactions, et lorsqu'en 1722, la Compagnie des Indes y importait pour vingt mille livres en espèces de cuivre fabriquées en vertu de l'édit du mois de juin 1721 pour les colonies, ce fut en vain que le gouvernement local tenta de faire accepter cette monnaie du public « parce qu'on n'est point dans l'usage en ce païs cy de recevoir ny faire des payements en monnoye de cuivre ; qu'elle a été trouvée incommode par son poids, beaucoup au dessus de sa valleur intrin-

sèque et parce qu'elle n'a point de cours hors de la colonie ».

« Nous voyons sur cela tant d'oppositions et si peu d'espérance de les surmonter, que nous croyons qu'il ne conviendrait pas de rien tenter au delà de ce que nous avons fait. » (MM. de Vaudreuil, gouverneur, et Begon, intendant, 14 octobre 1733.)

Les cartes primitives de de Meulles n'existent plus; celles jointes à sa lettre au ministre ont disparu et il ne s'en trouve dans aucun dépôt public au Canada. Les cartes des années subséquentes ne se sont pas non plus retrouvées; elles ont, jusqu'ici, échappé aux patientes recherches du possesseur de la plus importante collection de papier-monnaie du Canada, M. Cyrille Tessier, notaire, à Québec.

Les cartes qui se trouvent dans les dépôts publics, à Paris, sont les suivantes :

ARCHIVES DE LA MARINE.

Série de 1714.

Cent livres.	Carte entière, 56/85 millim., l'écriture dans le sens large de la carte.
Cinquante livres.	Carte entière, l'écriture dans le sens étroit.
Quarante livres.	Carte entière, angles coupés, écriture en sens large.
Vingt livres.	Carte entière, angles coupés, écriture en sens étroit.
Douze livres.	Coupure de carte, 56 millim. carrés.
Six livres.	Coupure, 44/56 millim., angles coupés, écriture en sens étroit.
Quatre livres.	Coupure, 40/51 millim., écriture en sens étroit.
Deux livres.	Coupure, 33/51 millim., éériture en sens étroit.

Vingt sols. Coupure, 34/46 millim., écriture en sens large.

Quinze sols. Coupure, 31/42 millim., écriture en sens étroit.

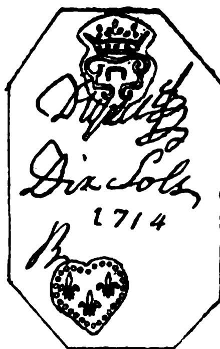
Dix sols. Coupure, 30/40 millim., écriture en sens étroit.

Les cartes de douze à cent livres sont signées en haut *Duplessis* et au bas *Vaudreuil* et *Begon*.

Celles de 6 livres, 4 livres et 2 livres sont signées en haut *Duplessis* et au bas *Begon*.

Celles d'une livre, 15 sols et 10 sols sont signées en haut *Duplessis* et au bas d'un *B*.

Elles sont toutes timbrées d'un poinçon à sec rond de 5 millim. (entièrement effacé). Celles de 100 et 50 livres, aux quatre angles; celles de 40 et 20 livres, au centre des quatre côtés; celles des 12, 6 et 4 livres, un timbre en haut et deux au bas; celles de 2 livres, un timbre en haut; celles de 20, 15 et 10 sols, un timbre en haut et en bas.



La coupure de dix sols, que nous figurons ici, n'appartient pas à la serie qui précède ; elle porte la même date, mais est d'une autre émission. Elle se distingue par le timbre d'en haut, un V antique sommé d'une couronne de marquis; celui d'en bas, trois fleurs de lis dans un cœur et le libellé *dix sols* au lieu de *pour la somme de dix sols*.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE.

Série de 1729.

Vingt-quatre livres.	Carte entière, écriture en sens large.
Douze livres.	Carte entière, angles coupés, écriture en sens large.
Six livres.	Coupure en carré.
Trois livres.	Coupure en carré, angles coupés.
Trente sols.	Coupure, écriture en sens étroit.
Quinze sols.	Coupure, angles coupés, écriture en sens large.
Sept sols six deniers.	Coupure, écriture en sens étroit.

Ces cartes sont à peu près de même dimension que les précédentes. Elles sont frappées de deux timbres humides, aux armes de France, l'un surmonté d'une couronne, et l'autre entouré de lauriers. Elles sont toutes signées en haut *Varin;* celles de 24, 12, 6 et 3 livres portent en outre les signatures de *Beauharnois* et *Hocquart*, et celles de 30 sols, 16 sols et 7 sols 6 deniers, un *B* et le paraphe de Hocquart.

ARCHIVES NATIONALES.

Série de 1749.

Sept sols six deniers.	Coupure de 30/56 millim., écriture en sens étroit, frappées de deux timbres secs ovales aux armes de France et Navarre, signée en haut *Varin* et au bas *H.* et *B.*

Série de 1757.

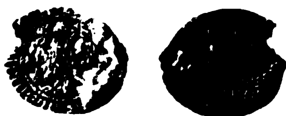
Quinze sols.	Coupure de 45/57 millim., angles coupés, écriture en sens large, mêmes timbres que la précédente, signée en haut *Deviller* et au bas *V.* et *B.*

E. ZAY.

UNE MÉDAILLE INÉDITE

DU

TZAR WASSILI CHOUISKY



Aigle à deux têtes, toutes deux couronnées; autour, l'inscription suivante : . . **ЬIВЄЛIКIИ . . IАЅЬ** . . . . . (*Tzar et Grand Prince....*)

• • •
℟. **ЦРЬНП·**
· · **КIНКИ·**
·**АСIЛЄННВА**
НОВНЧЬВ
· · **АРУСIН**

(*Tzar et Grand Prince Wassili Ivanovitch de toute la Russie.*)

Æ. Poids : 62 grammes.

(Se trouve au Musée Impérial historique russe à Moscou.)

Le tzar Wassili Ivanovitch Chouisky, le seul des membres de la dynastie des princes Chouisky qui ait régné sur la Russie, descendait d'une des branches cadettes de la famille de Rurik. Monté sur le trône en 1606, après la chute du faux Dimitri, il régna pendant six ans. En 1610, à la suite d'une révolte du peuple qui l'obligea à abandonner le pouvoir et à embrasser la vie monastique, il fut fait prisonnier par le roi de Pologne, Sigismond III, et mourut en 1612 en Pologne, où il avait été envoyé.

Le type ordinaire de la monnaie courante de Chouisky nous est bien connu; elle porte sur le droit un cavalier armé d'une lance, et au revers le titre et le nom du tzar. Ce type est resté immuable sur tous les copeks, depuis Ivan le Terrible jusqu'à la réforme du système monétaire, qui eut lieu sous Pierre I[er]. Une monnaie de Chouisky conforme à ce type a été décrite par M. Tschernew, dans l'*Annuaire* de 1888, page 440. Dans son *Atlas des Monnayes russes des trois derniers siècles*, feu le général Schubert décrit, sous le n° 31, une monnaie d'argent de Vassili Chouisky, portant sur le droit l'aigle à deux têtes. Malheureusement la mauvaise exécution du dessin de cette monnaie ne permet pas de s'en faire une idée exacte. Son poids est de 1 gr. 40, qui égalerait environ le poids d'une pièce de trois copecks ou altyne, si l'on admet avec Schubert le poids de 0 gr. 56 pour le copeck de Chouisky. Mais, suivant un édit de Chouisky, une livre d'argent (soit 409 1/2 gr.) servait à frapper 330 1/2 copecks, ce qui porte à 0 gr. 65 le poids d'un copeck de ce tzar. Si, tenant compte de l'usure considérable de la monnaie que nous décrivons et d'un fragment qui en a été détaché, nous admettons qu'elle a perdu 1/5 de son poids primitif, c'est-à-dire si nous admettons qu'elle pesait à l'origine environ 0 gr. 75, nous voyons que son poids ne dépasse guère que de 10 centigrammes le poids normal d'un copeck de Chouisky. Par conséquent, il ne serait pas fondé de la prendre pour un altyne, d'autant plus que nous savons que les premiers altynes ne furent frappés que sous le règne du tzar Alexis Michaïlovitch, en 1654, et qu'avant cette époque, l'altyne n'avait guère qu'une valeur abstraite.

L'hypothèse que notre exemplaire est un spécimen d'un nouveau type de copeck est également inadmissible, vu que, durant la période qui s'étend du XV[e] au XVII[e] siècle, l'aigle à deux têtes ne se retrouve sur aucune des

monnaies courantes, à l'exception toutefois des « poulis » de cuivre du tzar Ivan III.

Outre le type de monnaie avec l'aigle à deux têtes, dont nous avons parlé, le général Schubert décrit, sous le n° 28, une monnaie d'or d'un type presque analogue à celui de la nôtre (son poids est de 0 gr. 80). La seule différence qui existe entre elles est l'absence d'inscription circulaire sur le droit de cette monnaie; mais il est possible que l'imperfection de la frappe ait rendu cette inscription illisible; d'ailleurs, n'ayant pas sous les yeux l'exemplaire édité par Schubert, je ne saurais décider si l'inscription a existé ou non. En tous cas, il est difficile d'admettre l'opinion de cet auteur qui place sa monnaie d'or n° 28 au nombre des monnaies courantes, d'autant plus qu'on sait que jusqu'à Pierre Ier, la Russie ne possédait pas d'or monnayé, et que les pièces de ce métal n'étaient frappées par les tzars que pour être distribuées à titre de récompense, ainsi qu'en témoignent les contemporains (v. Margeret, pages 80 et 91, Moscou, 1830, et Pétreyus, pages 338-339). Par conséquent, la monnaie d'or n° 28 décrite par Schubert doit être regardée comme une médaille de mérite. Quant à notre exemplaire, bien qu'il soit en argent, son poids et son type ne permettent pas de le confondre avec la monnaie courante, et, vu sa ressemblance avec l'exemplaire n° 28, de Schubert, il doit être mis au nombre des médailles.

ALEXANDRE KARSINKINE.

Moscou, mars 1889.

CHRONIQUE

NÉCROLOGIE

M. le comte Gaspard de Soultrait (Jacques-Hyacinthe-Georges) est mort en septembre dernier, à Toury-sur-Abron (Nièvre), dans un château patrimonial où il était né en 1822. M. de Soultrait a publié deux monographies : l'une sur la numismatique nivernaise, en 1854, l'autre sur la numismatique bourbonnaise, en 1857, qu'il a modestement intitulées *essais*; mais ces deux travaux, par le nombre de documents publiés, par le discernement apporté dans le choix de ces documents et la saine critique des publications antérieures, méritent la place qu'ils occupent dans toute bibliothèque numismatique et la faveur dont ils n'ont cessé de jouir dans les ventes publiques.

Rien de ce qui touchait à l'archéologie de ces deux provinces n'était étranger à M. de Soultrait. Armoiries, jetons, sigillographie, architecture, topographie, il avait tout étudié dans les revues locales et résumé en divers travaux dans un *Répertoire archéologique de la Nièvre*, paru en 1875.

Les anciens de la Société n'ont pas perdu le souvenir d'une riche collection de 360 matrices de sceaux, réunie par Mme Febvre, de Mâcon. Elle a figuré quelque temps dans nos vitrines, et l'un de ses propriétaires a bien voulu nous en laisser une collection d'empreintes où les nouveaux venus peuvent encore l'étudier. M. de Soultrait en avait fait le catalogue, et l'avait fait de main de maître.

E. C.

*
* *

Nous empruntons à l'ouvrage de MM. A. Engel et R. Serrure : *Répertoire des sources imprimées de la numismatique française*, la bibliographie numismatique de M. de Soultrait :

Notice sur un jeton inédit de Jean d'Albret-Orval, Nevers, 1847.

Essai sur la numismatique nivernaise, Paris, 1854.

Lettre à M. Cartier sur la médaille offerte par la ville de Lyon à la reine Anne de Bretagne, en 1499 (*Rev. num.* 1855).

Essai sur la numismatique bourbonnaise, Moulins, 1855.

Notice sur quelques jetons du Forez, Paris, 1862.

Notice sur les jetons de plomb des archevêques de Lyon, Lyon, 1868.

BIBLIOGRAPHIE

Le dernier fascicule de 1889 du *Bulletin de la Société de Borda* (Dax, Landes) contient une liste très intéressante de poids monétiformes et autres poids inscrits du Midi de la France. Cette troisième liste, avec deux autres déjà publiées en 1884 et 1885, dans le même Bulletin, nous donne le catalogue le plus considérable de ces monuments des siècles derniers, disparus par l'établissement du système métrique décimal. Les collectionneurs pourront y puiser d'excellents enseignements et, en suivant les conseils de M. Taillebois, auteur de ce travail, arriver à déterminer plus facilement les quelques poids qu'ils pourraient posséder.

Exprimons un regret : c'est que M. Taillebois n'ait pas accompagné sa publication de planches qui auraient fait de son œuvre un travail absolument unique en son genre.

L. F.

*
* *

Répertoire des sources imprimées de la numismatique française, par Arthur Engel et Raymond Serrure. Paris, Ernest Leroux, 28, rue Bonaparte, 2 vol. in-8°, 30 francs.

MM. Arthur Engel et Raymond Serrure viennent de faire paraître le second volume de cet ouvrage qui contient 7.344 notices. Un troisième volume, contenant les omissions et les tables, est sous presse et paraîtra très prochainement.

L'ouvrage de MM. Engel et Serrure est de ceux qu'il n'est pas possible d'analyser; mais c'est un livre dont l'utilité s'im-

pose à tous ceux qui veulent faire des recherches sur les travaux imprimés concernant la numismatique. Ils y trouveront l'indication de tout ce qui a été publié dans les revues spéciales; l'énumération des livres, mémoires et articles publiés par des auteurs connus ou anonymes; les ordonnances monétaires, les arrêts de la cour des Monnaies, etc., etc. MM. Engel et Serrure ont rendu à la numismatique un grand service en permettant aux auteurs de se renseigner aussi complètement que possible sans perdre un temps précieux à faire de longues et souvent inutiles recherches.

Saggio di bibliografia numismatica delle zecche Italiane medioevali e moderne, da Francesco ed Ercole Gnecchi, Milano, 1889, Lodovico Cogliati, via Pantano, 26, 1 vol. in-8, 20 lires.

Dans ce beau volume de 469 pages, MM. Gnecchi frères font connaître tout ce qui a été publié sur la numismatique italienne du Moyen-Age et moderne. Le livre est classé par ordre alphabétique des villes et, pour chacune d'elles, les auteurs cités sont classés également dans le même ordre. Autant qu'un examen rapide a pu nous éclairer, nous pensons que ce livre est appelé à rendre de grands services aux amateurs. Il ne nous a pas paru présenter de sérieuses lacunes, mais nous regrettons qu'il ne se termine pas par une table des noms d'auteurs renvoyant à chacun des paragraphes où il est cité. Cette table aurait eu le double avantage de faciliter les recherches et de faire connaître des travaux spéciaux qu'on ne songe pas à aller chercher à tel ou tel atelier. Sauf cette légère critique qu'un supplément pourrait mettre à néant, nous ne pouvons qu'approuver et recommander cet ouvrage.

Marc Husson. — *Médailles relatives à l'histoire locale*. Sedan, 1887, br. in-4°, 21 pages (tiré à 40 exemplaires).

Dans cette brochure, M. Marc Husson fait la description de quelques médailles du musée de Sedan et de plusieurs autres médailles relatives à l'histoire locale. Ce sont d'abord : quatre médailles d'Henri de la Tour, puis une de Frédéric-Maurice de la Tour, prince souverain de Sedan. Vient ensuite une série relative à la vie de Turenne. L'auteur termine par la descrip-

tion de quelques jetons dus à des artistes de Sedan et par celle d'un méreau de 1639.

Comme le titre l'indique, cette publication est toute locale, mais de semblables travaux ont toujours de l'utilité et nous sommes heureux de les signaler.

La *Revue numismatique*, dont nous avons reçu avant-hier le premier fascicule de 1889, contient plusieurs articles très intéressants, parmi lesquels on remarque une notice de M. Deloche, membre de l'Institut, sur les monnaies du roi d'Austrasie, Théodebert. C'est la suite d'un travail dont la première partie a paru dans la même revue, en 1886.

Etranger jusqu'ici à la numismatique mérovingienne, j'ai lu cet article avec un vif intérêt, et j'ai le regret de le dire, l'impression qui m'est restée est que, pour vouloir trop prouver, on ne prouve absolument rien.

Parlant de Théodebert, M. Deloche (page 83) dit : « Ce « prince, le plus remarquable assurément parmi les descendants « de Clovis, par son initiative politique et son esprit d'organi- « sation, par une administration intelligente et équitable, « autant que par sa valeur militaire, ce prince, disons-nous, « *osa*, *le premier*, *remplacer sur le numéraire en or*, *le nom* « *de l'Empereur par son propre nom.* »

Que Théodebert soit le premier roi mérovingien ayant placé son nom sur les espèces d'or, c'est un fait que personne ne conteste. Mais est-ce, comme le pense M. Deloche, le résultat d'une audacieuse témérité? Ce n'est pas vraisemblable. Les contemporains de Théodebert, parmi les rois francs, Childebert et Clotaire, étaient extrêmement jaloux du roi d'Autrasie; dans toutes les circonstances, ils étaient soit en lutte sourde, soit en hostilités déclarées avec ce prince. Ce fait est absolument acquis. Comment M. Deloche explique-t-il que Théodebert, s'arrogeant de sa propre autorité un attribut contraire à tous les usages de l'époque, ses rivaux n'aient pas imité le roi d'Austrasie dans cette usurpation des droits impériaux, ou n'aient pas tout au moins manifesté une opposition? Comment l'empereur n'a-t-il témoigné aucun déplaisir de se voir enlever audacieusement l'une de ses plus précieuses prérogatives? Le roi d'Austrasie, dit l'auteur, était très riche, il avait rapporté de ses campagnes en Italie un important butin qu'il fit transformer en monnaie.

La preuve de cette richesse est constatée par l'abondance de son monnayage. Childebert et Clotaire, au contraire, étaient pauvres. — Il est possible, probable même, que Théodebert avait amassé des trésors; mais ses rivaux étaient-ils dans l'indigence? Acceptant même leur infériorité sous le rapport des richesses, il est inadmissible que ce soit là la cause pour laquelle ils n'ont pas mis leur nom sur des monnaies, dans la première partie de leur règne, car ils l'ont fait plus tard, mais seulement comme rois partiels de l'Austrasie ou compétiteurs de cette fraction du royaume.

Dans un travail encore inédit, que j'ai sous les yeux, M. le V[te] de Ponton d'Amécourt, poursuivant une pensée déjà émise par lui, donne sur l'apparition du nom de Théodebert sur les monnaies une explication bien différente. Il s'exprime ainsi : « Après cette guerre (il s'agit de la guerre entre Justinien et « Witigès), Théodebert fait avec Justinien un traité par lequel « l'empereur lui abandonne tous ses droits sur l'ensemble du « territoire gaulois et l'associe en quelque sorte à l'empire « (Grég. III, 32; Proc. III, 33). — Non seulement c'est la rati- « fication du traité par lequel les Goths avaient cédé aux Francs « une province que les Romains considéraient toujours comme « appartenant à l'empire, mais encore c'est la cession des droits « de souveraineté suprême que les empereurs se réservaient « toujours. Théodebert, à la place de l'empereur, pouvait don- « ner l'investiture aux archevêques d'Arles; occuper la tribune « impériale aux jeux du cirque; enfin, ce qui ne s'était vu que « lorsque l'empereur prenait un associé, le nom et l'effigie du roi « franc allaient s'étaler sur les monnaies d'or, et Justinien s'en- « gageait à faire recevoir cette monnaie comme la sienne propre, « dans l'étendue de son empire. (*R. N.*, 1841.) Le texte de Pro- « cope n'est pas aussi complet qu'on pourrait le désirer sur les « clauses de cet important traité; mais les faits les plus pal- « pables en démontrent la portée. »

Certes, le texte de Procope n'est pas aussi complet qu'on pourrait le désirer, comme le dit très bien M. d'Amécourt; mais les déductions qu'il en tire sont rigoureusement logiques.

Les deux hypothèses peuvent être soutenues; mais on conviendra que la vraisemblance est bien en faveur de la seconde.

M. Deloche nous dit plus loin qu'il est de principe en numismatique mérovingienne que les lettres placées dans le champ du

revers soient considérées comme le principal élément d'attribution. Mais, dans le cas présent, il fait une exception.

En d'autres termes, les Mérovingiens ont inscrit sur leurs monnaies des désignations d'ateliers, mais on ne doit en tenir compte que lorsque cela s'accorde avec ce que l'on veut démontrer. Voilà un système qui peut nous mener loin!

La Gaule, longue à subjuguer, était devenue romaine; elle avait adopté beaucoup des usages, des habitudes journalières des vainqueurs, et les Gaulois s'y étaient très attachés : l'histoire nous en donne maintes preuves. Pour les monnaies, l'usage romain faisait loi, et l'on plaçait le nom de l'atelier, comme dans le reste de l'empire. M. Deloche supprime cette coutume, et pense qu'il n'y avait qu'un seul atelier monétaire qu'il place à Metz, après avoir rejeté Clermont, par le plus singulier des motifs.

Qu'on en juge, il s'agit de Clermont :

« Il y aurait à se demander :..... Pourquoi, enfin, ce souve-
« rain aurait organisé, si loin de lui, si loin du centre politique
« de son royaume, l'importante fabrication de la nouvelle mon-
« naie, et aurait ainsi rendu nécessaire, d'une part, *le transport*
« *de lingots d'or* à une si grande distance de sa résidence et
« de celles de ses compagnons austrasiens; d'autre part, *le*
« *retour* de cet or, en espèces monnayées? »

Un peu plus loin, l'auteur dit que, parmi les monnaies qu'il prétend fabriquées à Metz, les unes ont des marques géographiques tandis que les autres n'en ont pas. Puis il ajoute : « Ne
« se pourrait-il pas que ces dernières fussent celles que l'on
« fabriquait avec le métal fourni par le trésor royal? — Les
« autres auraient été frappées avec de l'or appartenant aux
« leudes ou à tous particuliers quelconques, et que ceux-ci
« avaient *envoyé à l'officine* royale par l'intermédiaire du comte
« de leur cité.

« De son côté, cette officine aurait tenu, pour chaque cité,
« une comptabilité spéciale de ce qu'elle en avait reçu, et, après
« la frappe, elle lui aurait *expédié* une quantité correspondante
« de sous et de tiers de sou d'or, que le comte de la cité répar-
« tissait ensuite dans la proportion du métal déposé par chaque
« ayant droit. »

De ces citations, il résulte que le prétendu atelier unique de Théodebert ne pouvait être à Clermont, à cause de *l'impossi-*

bilité du transport des lingots d'or d'abord, *puis des espèces monnayées* ensuite ; mais qu'il était à Metz, parce que les comtes des cités *envoyaient* leur or qui leur était *réexpédié* après la frappe.

Pourquoi ce qui était impossible à Clermont serait-il facilement mis en pratique à Metz? On ne nous le dit pas.

Les Mérovingiens ont inscrit sur les monnaies des lettres qui ont été jusqu'ici prises pour des indications d'ateliers. Est-ce là ce que nos ancêtres ont voulu inscrire sur nos monnaies? Je n'en sais rien; mais ne vaudrait-il pas mieux respecter ce que les auteurs les plus autorisés ont établi et s'abstenir de bouleverser nos connaissances actuelles pour les remplacer par de pures hypothèses.

A. DE B.

5 avril 1889.

REVUES PÉRIODIQUES

Les revues de Vienne et de Berlin ne nous étant pas parvenues pour l'année 1888, nous avons le regret de ne pouvoir en donner les sommaires.

THE NUMISMATIC CHRONICLE. — ANNÉE 1888.

1re livraison. — WARWICK WROTH. Monnaies grecques acquises en 1887, par le British Museum. — JOHN EVANS. Trouvaille de monnaies romaines faite à East Harptree, près Bristol. — A. CUNNINGHAM. Monnaies du roi Indo-Scythe Miaüs ou Heraüs. — HERBERT A. GRUEBER. Médailles de personnages anglais, depuis 1760. Mélanges.

2e livraison. — J.-P. SIX. Monnaies grecques inédites ou incertaines. — SAMUEL SMITH JUN. Est-il certain que les monnaies anglo-saxonnes ont toujours été frappées dans la ville dont elles portent le nom ? — T. WHITCOMBE GREENE. Les médailleurs allemands du XVIe et du XVIIe siècle. — Compte rendu des dernières publications sur la numismatique. — Mélanges.

3e *livraison.* — Dr GRAETZ, traduct. H. MONTAGU. Monnaies judaïques, dites Lulab et Portal. — A. CUNNINGHAM. Monnaies

des Indo-Scythes. — HERBERT A. GRUEBER. Médailles de personnages anglais, depuis 1760. — Compte rendu des dernières publications sur la numismatique. — Mélanges.

4ᵉ *livraison*. — H.-.H HOWORTH. La capitale orientale des Séleucides. — BARCLAY V. HEAD. Germanicopolis et Philadelphie, en Cilicie. — C. OMAN. Une monnaie nouvelle de Carausius. — H. MONTAGU. Le demi-noble du troisième monnayage d'Edouard III. — R. W. COCHRAN-PATRICK. Médailles relatives à l'Ecosse. — A. PREVOST. Médailles des Tirs fédéraux de la Suisse. — M. LONGWORTH DAMES. Monnaies des Durranis. — Compte rendu des dernières publications sur la numismatique. — Mélanges.

REVUE NUMISMATIQUE, 1ᵉʳ TRIMESTRE 1889.

M. DE MARCHÉVILLE. Le denier d'or à l'Agnel. — M. PROU. Monnaies mérovingiennes acquises par le Cabinet des Médailles. — M. DELOCHE. Monnaies mérovingiennes, Théodebert Iᵉʳ. — H. SAUVAIRE. Numismatique musulmane : le catalogue des monnaies musulmanes du Cabinet des médailles. — E. LEPAULLE. La monnaie romaine à la fin du Haut Empire. — Chronique. — Nécrologie. — Bulletin bibliographique.

TROUVAILLE DE VENDOME.

Au commencement du mois de janvier dernier, on a découvert à Vendôme un trésor d'une certaine importance (environ cinq kilogrammes), mais d'un intérêt presque nul au point de vue numismatique.

Les monnaies dont il se compose étaient contenues dans un vase ou pot en terre. En voici la désignation sommaire :

François Iᵉʳ (1515-47). — Un seul teston du Dauphiné. (Fruste.)

Henri II (1547-59). Quelques testons du Dauphiné.

Charles IX (1560-74). Quelques testons frustes.

Henri III (1574-89). Un très grand nombre de francs, demi-francs et quarts d'écu. (Dates et ateliers divers.)

Charles X, roi de la Ligue (1589-90). Très grand nombre également de quarts d'écu.

Henri IV (1589-1610). Très grand nombre aussi de quarts d'écu de France, de France-Navarre et de France-Navarre-Béarn (ces derniers en plus forte proportion).

Quelques huitièmes d'écu.

Quelques douzains de France et de France-Dauphiné (en très petite quantité).

Il est curieux de remarquer qu'il ne s'est rencontré dans la trouvaille aucun franc du roi Henri IV, pas un seul quart d'écu émis sous son règne pour le Dauphiné.

NAVARRE. *Henri II* (IV de France). Deux francs, dont une fleur de coin.

Plusieurs quarts d'écu.

Un teston fruste aux bustes d'Henri et de sa femme.

DOMBES. *Louis II* (1560-82). Un teston.

FLANDRE. *Philippe II* d'Espagne (1555-98). Un vingtième d'écu.

L'enfouissement de ce trésor peut, en toute certitude, être fixé aux premières années du règne de Henri IV.

Février 1889.

J. H.

Une trouvaille assez considérable et qui paraissait intacte a été acquise à Paris, en plein hôtel Drouot, par MM. Rollin et Feuardent, à la vente pour l'œuvre des Ecoles d'Orient. Au nombre des antiquités expédiées d'Orient figuraient encore, uniformément recouvertes d'oxyde, quelques centaines de monnaies des XIIe et XIIIe siècles.

Le plus grand nombre étaient les deniers au nom de VGO DVX BVRG'8DIE, aux deux types, l'un de l'annille accostée à droite d'un astre, à gauche d'un croissant (P. D., CXXX, n° 19), et le 2e à la double crosse surmontée d'un besant, et au

dessous un annelet accosté de deux billettes (P. D., cxxx, n°s 11 et 12.)

Ces deniers, si communs, sont voués à la fonte; cependant c'est sur eux que porte l'intérêt scientifique de la trouvaille.

La classification des deniers au nom de Hugues devait nécessairement présenter des difficultés entre les ducs homonymes, Hugues III (1162-1173), Hugues IV (1218—1272) et Hugues V (1305-1315). M. de Barthélemy avait attribué à Hugues V le 2e type de notre trouvaille et Poëy d'Avant l'avait suivi dans cette attribution. Depuis, M. Maxe-Werly, étudiant une trouvaille faite dans la Nièvre et n'y rencontrant que des deniers du premier quart du xiiie siècle avec un certain nombre de deniers attribués à Hugues V (P. D. cxxxi, n°s 11 et 12), s'étonne de voir se produire dans la composition de la trouvaille une lacune de 80 ans et propose de les reporter à Hugues III.

La trouvaille que nous décrivons fournit ce nouvel et puissant argument à l'appui de l'attribution de M. Maxe-Werly, que je me suis empressé d'adopter et qui peut, aujourd'hui, passer à l'état de vérité reconnue.

En effet, comment admettre que cette trouvaille faite outre-mer contînt des monnaies de Hugues V frappées au plus tôt en 1305 quand toutes les pièces dont elle se composait sont de la fin du xiie siècle ou du commencement du xiiie.

Voici, en effet, les monnaies des barons français que nous y avons relevées :

Robert de Celles (1178-1189);

Guillaume de Deols (1203-1233);

Deux types;

Thibault, comte de Romorantin, vers 1191;

Vierzon; anonyme antérieur à 1219, époque à partir de laquelle Guillaume II signe les monnaies de Vierzon.

Les monnaies des princes croisés sont les suivantes :

Hugues Ier, roi de Chypre (1205-1218);

Deux types (Schlumberger, *Orient latin*, pl. vi, 4 et 5);

Henri Ier, roi de Cypre (1218-1253) (*ibid.*, vi, 12), bonne conservation.

Raymond III, comte de Tripoli (1187-1300), (*ibid.*, III, 16);

Amaury Ier, roi de Jérusalem (1162-1173).

Ces deniers étaient tellement frustes, usés par la circulation et rognés en tous sens que 40 ne pesaient plus que 16 gr., soit 0, 40 par denier. L'état de ces pièces confirme l'attribution qui en a été faite par M. Schlumberger à Amaury Ier, tandis qu'elles avaient été classées par de Saulcy à Amaury II (1195-1205).

Et enfin Jean de Brienne, roi de Jérusalem (1212-1225).

Ces deniers, frappés à Damiette, n'ont pu l'être que de 1219 à 1221 pendant les trois années que Jean de Brienne posséda Damiette. Il y en a trois variétés de frappe qui sont déjà signalées par M. Schlumberger et dont l'une est gravée par lui, pl. III, n° 31.

Il est inutile d'insister sur la rareté et l'intérêt historique de ces deniers, les seuls qui aient été frappés en Egypte par les Croisés.

E. C.

PRIX D'ADJUDICATION

DE

LA COLLECTION DERRE

VENTE DES 11, 12 ET 13 AVRIL 1889

Experts : MM. Rollin et Feuardent.

Nos	Fr.	Nos	Fr.	Nos	Fr.	Nos	Fr.
1	12	40	8½	79	9	121	39
2	12	41	11	80	9	122	20
3	15	42	15	81	14	123	19
4	22	43 et 44	10	82 et 83	7½	124	12
5	31	45	10	84	15	125	36
6	9	46	12	85	19	126	75
7	70	47	10	86	22	127	13
8	6	48	12	87	8	128	47
9	15	49	14	88	13	129	10
10 et 11	28	50	16	89	30	130	16
12 et 13	12	51	6	90	7	131	320
14	5	52	12	91	25	132	48
15	3½	53	12	92	26	133	10
16	15	54	15	93	49	133 *bis*	87
17	10	55	12	94	34	134	28
18	13	56	15	95	17	135	48
19	12	57	18	96	23	136	21
20	13	58	3	97	20	137	133
21	12	59	14	98	17	138	51½
22	20	60	18	99 et 100	18	139	4½
23	3½	61	13	101	13	140	32
24	6	62	8	102	21	141	18
25	6½	63	13	103	6	142	11
26	6½	64	12	104	52	143	300
26 *bis*	20	65	9	105	17	144	75
27	6½	66	5½	106	22	145	53
28	25	67	13	107 et 108	21	146	16
29	14	68	15	109	24	147	35
30	12	69	12	110	24	148	22
31	12	70	12	111	32	149	16
32	14	71	13	112	21	150	80
33	11	72	15	113	9	151	42
34	18	73	16	114	32	152	16
35	16	74	11	115	15	153	11
36	12	75	12	116	23	154	18
37	17	76	8	117 et 118	17	155	79
38	15	77	14	119	35	156	57
39	23	78	19	120	100	157	13

N°s	Fr.	N°s	Fr.	N°s	Fr.	N°s	Fr.
158.....	21	214.....	12	266.....	15	315.....	260
159.....	10	215.....	11	267.....	45	316.....	38
160.....	10	216.....	78	268.....	225	317.....	45
161.....	10	217.....	16	269.....	11	318.....	15
162.....	20	218.....	72	270.....	10	319.....	495
163.....	121	219.....	10	271.....	67	320.....	7½
164.....	20	220.....	125	272.....	8	321.....	35
165.....	35	221.....	56	273.....	25	322.....	35
166.....	58	222 et 223	15	274.....	37	323.....	9
167.....	16	224.....	10	275.....	70	324.....	330
168.....	15	225.....	36	276.....	82	325.....	30
169 et 170	21	226 et 227	15	276 *bis*...	5½	326.....	42
171.....	16	228.....	6	277.....	56	327.....	48
172.....	41	229 et 230	19	277 *bis*...	30	328.....	47
173 et 174	28	231 et 232	17	278.....	16	329.....	60
175.....	62	233.....	14	278 *bis*...	21	330.....	70
176.....	11	234 manque		279.....	49	331.....	28
177.....	12	235.....	58	280 et 281	24	332.....	30
178.....	13	236.....	15	282.....	130	333.....	96
179.....	176	237.....	127	283.....	5½	334.....	40
180.....	10	238.....	6	284.....	12	335.....	78
181.....	14	239.....	5	285.....	76	336.....	19
182.....	10	240.....	20	286.....	31	337.....	8
183.....	72	241.....	20	287.....	35	338.....	54
184 et 185	19	242.....	67	288.....	87	339.....	12
186.....	22	243.....	8½	289.....	72	340.....	8½
187.....	13	244.....	15	290.....	8	341.....	145
188.....	230	245.....	18	291.....	56	342.....	8½
189 et 190	26	246.....	50	292.....	12	343.....	240
191.....	70	247.....	28	293.....	21	344.....	37
192.....	215	248.....	28	294.....	21	345.....	34
193 et 194	8	249.....	337	295.....	12	346.....	7½
195.....	170	250.....	70	296.....	126	347.....	285
196.....	120	251.....	52	297.....	107	348.....	18
197.....	24	252.....	306	298.....	4½	349.....	34
198.....	70	253.....	67	299.....	10	350.....	35
199 et 200	15	254.....	63	300.....	35	351.....	25
201.....	3	255.....	105	301.....	13	352.....	25
202.....	85	256.....	13	302.....	15	359 et 360	34
203.....	129	256 *bis*...	7	303.....	67	361.....	175
204.....	10	257.....	13	304.....	7½	362.....	5½
205.....	13	258.....	52	305.....	130	363.....	7½
206.....	46	259.....	42	306.....	20	364.....	13
207.....	25	260.....	11	307.....	14	365.....	40
208.....	80	261.....	17	308.....	102	366.....	59
209 et 210	9	262.....	135	309 à 311	26	367 et 368	31
211.....	6	263.....	6	312.....	149	369 et 370	14
212.....	140	264.....	46	313.....	7½	371 et 372	29
213.....	34	265.....	15	314.....	7½	373 et 374	13

N°s	Fr.	N°s	Fr.	N°s	Fr.	N°s	Fr.
375.....	11	428.....	75	494.....	7½	576.....	7
376.....	60	429.....	18	495 et 496	11	577 à 579	5½
377.....	15	430.....	15	496 *bis*...	15	580.....	8
378.....	8	431 et 432	11	497.....	3½	581 et 582	4
379.....	6½	433.....	42	498.....	3½	583.....	16
380.....	7	434.....	62	499.....	7	584.....	7½
381.....	26	435.....	40	500.....	8	585.....	12
382.....	70	436.....	107	501.....	15	586.....	72
383.....	21	437.....	11	502.....	29	587 à 589	15
384.....	16	438.....	8	503.....	25	590.....	11
385.....	40	439.....	19	504 à 507	12	591.....	7
386.....	43	440 et 441	19	508.....	15	592.....	175
387.....	147	442.....	14	509.....	17	593.....	11
388.....	7	443.....	22	510 à 512	20	594 à 596	13
389 et 390	8½	444.....	49	513 à 515	15	597 à 599	12
391.....	15	445.....	96	516 à 518	17	600.....	5
392.....	35	446 et 447	9	519 et 520	12	601.....	21
393.....	37	448.....	15	521 à 523	3	602.....	11
394.....	7	449.....	14	524.....	26	603 à 606	8½
395.....	7	450.....	13	525.....	15	607.....	14
396.....	6½	451.....	40	526 à 528	7	608.....	12
397.....	16	452.....	8	529.....	11	609.....	9
398.....	45	453 à 455	6½	530 à 532	40	610 et 611	7½
399.....	20	456.....	10	533.....	23	612.....	120
400.....	19	457 et 458	8½	534.....	8	613.....	50
401.....	60	459.....	375	535.....	11	614.....	15
402.....	17	460.....	5½	536.....	3½	615.....	14
403.....	6	461.....	10	537 à 539	16	616.....	5
404.....	58	462.....	15	540 et 541	8½	617.....	2½
405.....	15	463.....	12	542 à 546	18	618 et 619	7
406 et 407	5½	464 à 466	11	547.....	250	620.....	42
408 et 409	22	467.....	35	548 et 549	14	621.....	5
410.....	30	468.....	15	550.....	9½	622.....	67
411.....	10	469.....	136	551.....	28	623.....	100
412.....	195	470.....	19	552.....	6½	624.....	3
413.....	5½	471 et 472	13	553.....	8	625.....	31
414.....	8	473 à 475	19	554 à 556	8	626 et 627	9
415.....	6½	476.....	180	557 et 558	10	628.....	102
416.....	28	477.....	5	559.....	10	629.....	21
417.....	36	478.....	35	560 et 561	12	630.....	8
418.....	48	479 et 480	25	562 et 563	14	631.....	48
419 et 420	10	481.....	2½	564.....	12	632.....	35
421.....	22	482 et 483	19	565 à 568	7½	633.....	7
422.....	60	484.....	7	569.....	13	634.....	5
423.....	21	485 à 487	22	570.....	61	635.....	5
424.....	3½	488 à 490	15	571.....	14	636.....	42
425.....	10	491.....	6	572 et 573	12	637.....	3½
426.....	14	492.....	10	574.....	10	638.....	53
427.....	26	493.....	4	575.....	160	639.....	8

Nos	Fr.	Nos	Fr.	Nos	Fr.	Nos	Fr.
640.	100	662.....	5½	680 *bis*...	8½	696.....	8
641.....	13	663 et 664	24	681.....	40	697.....	13
642.....	36	665.....	16	682.....	350	698.....	19
643.....	3½	666.....	19	683.....	30	699.....	26
644 et 645	23	667.....	71	684.....	4	700.....	10
646.....	27	668 et 669	23	685.....	6	701.....	6
647.....	30	670.....	32	686.....	6½	702.....	21
648 et 649	6	671 et 672	19	687.....	3½	703.....	8
650.....	39	673.....	30	688.....	14	704.....	5
651.....	2½	674.....	15	689.....	50	705.....	2
652 à 654	34	675.....	18	690.....	90	706.....	25
655.....	3	675 *bis*...	14	691.....	80	707.....	155
656.....	48	676.....	197	692.....	7	708.....	180
657 et 658	14	677.....	65	693.....	2		
659 et 660	20	678.....	20	694.....	60		
661.....	16	679 et 680	22	695.....	15		

PRODUIT TOTAL : 21.788 FR.

RECHERCHE

DES

MONNAIES IMPÉRIALES ROMAINES

NON DÉCRITES DANS L'OUVRAGE DE H. COHEN

(*Suite*[1]).

CONSTANCE CHLORE

6. CONSTANTIVS N. C. Sa tête laurée à droite.

℞ COMES AVGG. Pallas debout à droite, tenant un sceptre et s'appuyant sur un bouclier; à l'exergue, P. T. *Cat. de Quelen, n°* 1963. AV.

8. CONSTANTIVS CAES. Sa tête laurée à droite.

℞ COMITES AVGG. ET. CAESS. NNNN. Les Dioscures nus, debout de face, avec leurs manteaux déployés derrière eux, tenant chacun une haste; à l'exergue, AQ. *Cat. de Quelen, n°* 1964. AV.

16. COSTANTIVS CAES. Sa tête laurée à droite.

℞ FEL. ADVENT. AVG. NN. L'Afrique à gauche, tenant un étendard et une défense d'éléphant; à ses pieds, un lion qui tient une tête de bœuf; à l'exergue, T. *Musée Brera*. AR.

19. CONSTANTIVS NOB. C. Sa tête laurée à droite.

---

1. Voir année 1884, pages 42, 168 et 239; année 1885, pages 40, 250 et 334; année 1886, pages 97, 153 et 421; année 1887, pages 325, 421 et 581; année 1888, page 405 et 525.

℞ FIDES MILITVM. La Fidélité marchant à gauche, regardant en arrière, tenant deux enseignes, l'une droite et l'autre transversale. *Cat. de Quelen, n°* 1966. AV.

23. CONSTANTIVS NOB. CAES. Sa tête laurée à droite.

℞ HERCVLI VICTORI. Hercule nu, debout à droite, tenant sa massue et la peau du lion; à l'exergue, SMN. *Coll. d'Amécourt.* AV.

34. CONSTANTIVS NOB. CAES. Sa tête laurée à droite.

℞ PRINCIPI IVVENTVT. Constance debout à droite, tenant un globe et une haste. *Cat. de Montigny, n°* 1081. AR. Q.

53. CONSTANTIVS N. C. Sa tête laurée à droite.

℞ VIRTVS AVGG. Hercule nu, terrassant un cerf; à l'exergue, TR. *Cat. de Quelen, n°* 1969. AV.

57. CONSTANTIVS N. C. Sa tête laurée à gauche.

℞ VIRTVS MILITVM. Quatre soldats sacrifiant sur un trépied, devant la porte d'un camp; à l'exergue, une massue. *Coll. Gnecchi.* AR.

63. CONSTANTIVS. NOB. C. Sa tête lauree à droite.

℞ VIRTVS MILITVM. Porte de camp sans battants, surmontée de trois tourelles. *Coll. Poydenot.* AR.

65. CONSTANTIVS CAES. Sa tête laurée à droite.

℞ VOT. X. CAESS. En trois lignes, dans une couronne, *Cat. de Quelen, n°* 1970. AV.

67. CONSTANTIVS P. F. AVG. Sa tête laurée à droite.

℞. VBIQVE VICTORES. Constance en habit militaire, debout à droite, tenant un sceptre et un globe; à ses côtés, deux captifs assis; à l'exergue, TR. *Coll. John Evans.* AV.

68. CONSTANTIVS AVGVSTVS. Sa tête laurée à droite.

℞ X. CONSTANTI AVG. SMN. En cinq lignes, dans une couronne; dans le nœud de la couronne, le monogramme NK. *Cat. de Quelen, n°* 1971. AV.

75. FL. VAL. CONSTANTIVS NOB. CAES. Son buste lauré à droite, avec le manteau impérial, tenant un sceptre surmonté d'un aigle.

℞ ROMAE AETERNAE. Deux empereurs sacrifiant devant un temple hexastyle et accompagnés de deux citoyens; à l'exergue, SIS. *Cat. de Moustier*, n° 3529.

BR. MÉD. MOD. 9.

82. IMP. C. CONSTANTIVS P. F. AVG. Sa tête laurée à droite.

℞ ANNONAE AVGG. ET. CAESS. NN. L'Abondance debout à droite, tenant une balance et une corne d'abondance. *Coll. Poydenot.* MB.

83. CONSTANTIVS NOB. C. Son buste radié à droite, avec le paludament.

℞ AVSPIC. FEL. Femme debout à gauche, tenant une tessère et un caducée; devant elle, une figure lui tendant la main; dans le champ, D.; à l'exergue, PTR. *Lépaulle, tr. de Lancié.* P.B.

85. CONSTANTIVS NOB. C. Son buste radié à gauche, avec le manteau impérial, tenant un sceptre surmonté d'un aigle.

℞ COMES AVGG. Pallas debout à gauche, tenant une haste et appuyée sur son bouclier. *Cat. Gréau*, n° 4282.

P.B.

93. CONSTANTIVS C. Son buste lauré à droite.

℞ FELICITAS PVBLICA. La Félicité debout à gauche. *Cat. Jarry*, n° 1908. P.B.Q.

103. CONSTANTIVS NOBIL. CAES. Son buste lauré à droite.

℞ FORTVNAE REDVICI AVGG. ET. CAESS. NN. La Fortune assise à gauche. *Cat. de Montigny*, n° 1084. M.B.

110. CONSTANTIVS NOB. C. Son buste lauré et cuirassé à gauche.

℞ GENIO POPVLI ROMANI. Génie coiffé du modius, debout à gauche, tenant une patère et une corne d'abondance; dans le champ, SF; à l'exergue, ATR. *Coll. de Schodt.* M.B.

111. CONSTANTIVS NOB. C. Son buste lauré à gauche, avec une massue et la peau de lion sur l'épaule.

℞ GENIO POPVLI ROMANI. Génie coiffé du modius, debout à gauche, tenant une patère et une corne d'abondance. *Cat. Gréau, n°* 4288. M.B.

111. CONSTANTIVS NOBI. C. Son buste lauré à droite, avec une massue et la peau de lion sur l'épaule.

℞ Le même. *Cat. Gréau, n°* 4289. M.B.

111. FL. VAL. CONSTANTIVS NOB. C. Son buste casqué et cuirassé à gauche, tenant une haste et un bouclier.

℞ Le même. *Cat. Gréau, n°* 4290. M. B.

111. FL. VAL. CONSTANTIVS NOB. CAESS. Son buste lauré à droite, tenant une haste et un bouclier.

℞ Le même. *Cat. Gréau, n°* 4293. M. B.

126. FL. VAL. CONSTANTIVS NOBIL. C. Son buste lauré et cuirassé à droite.

℞ GENIO POPVLI ROMANI. Génie à demi nu, debout à gauche, tenant une patère et une corne d'abondance. *Coll. Poydenot.* M. B.

166. IMP. CONSTANTIVS AVG. Son buste lauré et cuirassé à gauche.

℞ GENIO POPVLI ROMANI. Génie coiffé du modius, à demi nu, debout à gauche, devant un autel allumé en forme de candélabre, tenant une patère et une corne d'abondance; dans le champ, à droite, une étoile; à l'exergue, PLC. *Coll. de Schodt.* M. B.

180. DIVO CONSTANTIO AVG. Sa tête laurée à droite (sans voile).

℞ MEMORIA DIVI CONSTANTI. AVG. Temple à six colonnes et à coupole ronde surmontée d'un aigle; la porte du temple est fermée. (Trésor d'Annicco près Crémone). *Coll. Gnecchi.* M. B.

189. DIVO CONSTANTIO PIO PRINC. Son buste lauré et voilé à droite.

℞ MEMORIAE AETERNAE. Aigle éployé regardant à droite. *Coll. Gnecchi.* P. B. Q.

203. CONSTANTIVS NOB. C. Son buste radié à gauche, avec le manteau impérial, tenant un sceptre surmonté d'un aigle.

℞ ORIENS AVGG. Le soleil radié, nu, debout à gauche, tenant un fouet. *Cat. Gréau, n° 4298.* P. B.

203. CONSTANTIVS NOB. C. Son buste radié à droite, avec la cuirasse et le paludament.

℞ PAX AVGG. La Paix debout à gauche, tenant une branche de laurier et un sceptre; à l'exergue, A. *Coll. Lacroix.* P. B.

208. CONSTANTIVS NOB. CAES. Son buste lauré à droite, avec le paludament.

℞ PRINCIPI IVVENTVT. Constance en habit militaire, debout à gauche, tenant une enseigne et un sceptre. *Cat. Racine, n° 1383.* P. B. Q.

216. CONSTANTIVS NOB. CAES. Son buste lauré à droite.

℞ PROVIDENTIA DEORVM. La Providence assise à gauche, tenant une baguette et un sceptre; à ses pieds, un globe. *Cat. Gréau, n° 4302.* P. B.

219. DIVO CONSTANTIO PIO PRINC. Son buste lauré à droite, sans voile.

℞ GENIO POPVLI ROMANI. Génie à demi nu, coiffé du modius, debout à gauche, tenant une patère et une corne d'abondance. *Coll. Berthold Willner.* P. B.

224. CONSTANTIVS NOB. C. Son buste radié à droite.

℞ ROMAE AETERN. Rome nicéphore assise à gauche sur un bouclier et tenant une haste. *Cat. Gréau*, *n°* 4304. P. B.

224. CONSTANTIVS NOB. C. Son buste radié à gauche, avec le manteau impérial et le sceptre surmonté d'un aigle.

℞ Le même; à l'exergue, D. *Coll. Lacroix*. P. B.

226. CONSTANTIVS NOB. CAES. Sa tête laurée à droite.

℞ SAC. MON. VRB. AVGG. ET CAESS. NN. La Monnaie à gauche, tenant des balances et une corne d'abondance. *Coll. Gnecchi*. M. B.

232. CONSTANTIVS NOB. C. Son buste radié à droite, avec le paludament.

℞ SAECVLARES AVGG. Cippe sur lequel on lit : COS. X. ; à l'exergue, M. XX. *Lépaulle, tr. de Lancié*. P. B.

233. CONSTANTIVS NOB. C. Son buste radié à droite.

℞ SAECVLI FELICIT. La Sécurité debout à gauche, appuyée sur une colonne. *Cat. Gréau, n°* 4308. P. B.

238. Même avers.

℞ SALVS AVGG. La Santé debout à droite, nourrissant un serpent. *Cat. Gréau, n°* 4309. P. B.

241. F. V. CONSTANTIVS NOB. C. Son buste.

℞ VICTORIA AVGG. Victoire marchant à gauche. *Cat. Bellet de Tavernost, n°* 824. P. B.

261. CONSTANTIVS C. Sa tête laurée à droite.

℞ VTILITAS PVBLICA. Figure féminine enveloppée dans sa toge à gauche ; à l'exergue T. (Pièce décrite incomplètement par Cohen.) *Coll. Gnecchi*. P. B. Q.

HÉLÈNE.

1. FL. HELENA AVGVSTA. Son buste diadémé à droite.

℞ SECVRITAS REIPVBLICE. La Sécurité (ou Hélène ?)

voilée, debout à gauche, tenant une branche d'olivier baissée, et soutenant sa robe; à l'exergue, SMT. *Coll. d'Amécourt, Annuaire, t. V., pl. IV.* AV. MÉD. MOD. 8 1/2.

1. Variété de la même pièce avec SMTST à l'exergue. *Coll. Berthold Willner.* AV. MÉD. MOD. 8 1/2.

4. FL. IVL. HELENAE AVG. Son buste diadémé à droite.

℞. PAX PVBLICA. La Paix debout à gauche, tenant un rameau d'olivier et un sceptre transversal. Dans le champ, une croix; à l'exergue, TRS. *Coll. Gnecchi.* P. B.

8. HELENA N. F. Sa tête radiée à droite.

℞ Sans légende. Etoile à huit rayons, dans une couronne. *Coll. Poydenot,* et *Coll. Berthold Willner.* P. B.

GALÈRE MAXIMIEN.

1. MAXIMIANVS CAESAR. Sa tête laurée à droite.

℞ SOLI INVICTO. Buste radié et drapé du Soleil à droite. *Coll. d'Amécourt, Annuaire, t. V, pl. IV.* AV.

5. MAXIMIANVS NOB. CAES. Sa tête laurée à droite.

℞ CONSVL CAESS. Galère Maximien debout à gauche, tenant un globe et un sceptre; dans le champ, Σ; à l'exergue, TS. *Coll. Gnecchi.* AV.

8. MAXIMIANVS NOB. CAES. Sa tête laurée à droite.

℞ IOVI CONS. CAES. Jupiter nu, debout à gauche, le manteau derrière les épaules, tenant un foudre et une haste; à ses pieds, un aigle; à l'exergue, SMAΣ. *Coll. Gnecchi et Cat. de Quelen, n°* 1981. AV.

9. Même pièce, mais dans le champ du revers, deux étoiles. *Cat. de Quelen, n°* 1980. AV.

11. MAXIMIANVS CAESAR. Sa tête laurée à droite.

℞ IOVI CONSERVATORI. Jupiter nu, debout à gauche, le manteau flottant, tenant un foudre et un sceptre; à l'exergue, SMAQ. *Cat. de Quelen, n°* 1982. AV.

11. MAXIMIANVS AVGVSTVS. Sa tête laurée à droite.

℞ IOVI CONSERVATORI N. K. Jupiter de face, tenant un foudre et un sceptre; à l'exergue, SMN. *Musée Brera.* AV.

21. MAXIMIANVS NOB. CAESAR. Sa tête laurée à droite.

℞ SOLI INVICTO. Le Soleil debout de face, regardant à droite, tenant un globe et un fouet; à l'exergue, SMN. *Coll. d'Amécourt.* AV.

21. MAXIMIAMVS NOB. C. Sa tête laurée à droite.

℞ VICTORIA AVGG. L'empereur debout à gauche tenant un globe et couronné par la Victoire; devant l'empereur, un prisonnier les mains liées derrière le dos; à l'exergue, SIS. *Coll. Berthold Willner.* AV.

22. MAXIMIANVS CAESAR. Sa tête laurée à droite.

℞ VICTORIAE SARMATICAE ANT. Quatre soldats sacrifiant devant la porte d'un camp. *Cat. de Moustier, n°* 3537. AR.

26. MAXIMIANVS NOB. C. Sa tête laurée à droite.

℞ VIRTVS EXERCITVM. Porte de camp; à l'exergue, TSB. *Coll. Poydenot.* AR.

27. MAXIMIANVS CAESAR. Sa tête laurée à droite.

℞ VIRTVS MILITVM. Quatre soldats sacrifiant sur un trépied devant la porte d'un camp. (Rien à l'exergue.) *Coll. Gnecchi.* AR.

27. Même pièce, mais à l'exergue, H. Δ. *Coll. Gnecchi.* AR.

34. MAXIMIANVS CAES. Sa tête laurée à droite.

℞ VIRTVS MILITVM. Porte de camp, sans battants, surmontée de trois tourelles au premier plan et de quatre au second; à l'exergue, PR. *Coll. John Evans.* AV.

40. MAXIMIANVS NOB. C. Sa tête laurée à droite.

℞ VOT. XX. AVGG. NN. En quatre lignes dans une couronne de laurier. *Coll. Trivulzio.* AV.

51. MAXIMIANVS AVG. Sa tête laurée à droite.

℞ HERCVLI VICTORI. Hercule de face, tenant un rameau et la massue avec la peau de lion; à l'exergue, TR. *Musée Brera.* AV.

55. MAXIMIANVS NOB. C. Son buste radié à droite, avec la cuirasse et le paludament.

℞ CLARITAS AVGG. Le Soleil radié à gauche, le manteau sur l'épaule gauche, levant la main droite et tenant un globe; à ses pieds, un captif assis, les mains liées derrière le dos; dans le champ, D; à l'exergue, PTR. *Lépaulle, tr. de Lancié.* BIL.

61. IMP. C. M. AVR. VAL. MAXIMIANVS P. F. AVG. Son buste radié à droite, avec la cuirasse et le paludament.

℞ IOVI CONSERVAT. AVG. Jupiter nu à gauche, le manteau flottant, tenant un foudre et un sceptre. *Musée Brera.* AV.

67. MAXIMIANO NOBIL. CAES. Sa tête laurée à droite.

℞ FORTVNAE REDVCI AVGG. NN. La Fortune assise à gauche, tenant un gouvernail et une corne d'abondance; à ses pieds, à gauche, un globe; dans le champ, une étoile; à l'exergue, BTR. *Coll. de Schodt.* M. B.

76. IMP. C. GAL. VAL. MAXIMIANVS P. F. AVG. Sa tête laurée à droite.

℞ GENIO EXERCITVS. Génie à demi nu à gauche, coiffé du modius, tenant une patère et une corne d'abondance; devant lui, un autel allumé. *Coll. Brunet.* Entre M. et P. B.

95. GAL. VAL. MAXIMIANVS CAES. Sa tête laurée à droite.

℞ GENIO POPVLI ROMANI. Génie coiffé du modius, debout à gauche, tenant une patère et une corne d'abondance. *Coll. Gnecchi.* M. B.

106. MAXIMIANTIVS (*sic*) NOB. CAES. Son buste lauré et cuirassé à droite.

℞ GENIO POPVLI ROMANI. Génie coiffé du modius, à demi nu, debout à gauche devant un autel, tenant une patère et une corne d'abondance; dans le champ, B; à l'exergue, PLC. *Coll. de Schodt.* M. B.

115. MAXIMIANVS NOB. C. Sa tête laurée à droite.

℞ GENIO POPVLI ROMANI. Génie debout à gauche. *Cat. Montigny, n°* 1096. M. B.

122. GAL. VAL. MAXIMIANVS NOB. C. Son buste radié à droite, avec le paludament.

℞ IOVI AVGG. Jupiter nicéphore assis à gauche, tenant un sceptre. *Cat. Gréau, n°* 4328. P. B.

137. MAXIMIANVS NOB. C. Son buste lauré et cuirassé à gauche, avec la haste et le bouclier.

℞ M. SACRA AVGG. ET CAESS. NN. La Monnaie debout à gauche. *Cat. Gréau, n°* 4331. M. B.

138. MAXIMIANVS NOBIL. C. Son buste lauré et cuirassé à droite.

℞ M. SACRA AVGG. ET CAESS. NN. La Monnaie debout. *Cat. Bellet de Tavernost, n°* 830. M. B.

139. MAXIMIANVS NOB. CAES. Son buste lauré et cuirassé à droite.

℞ Le même. *Coll. Taillebois.* M. B.

142. MAXIMIANVS NOB. C. Son buste radié à gauche, avec le mantean impérial, tenant un sceptre surmonté d'un aigle.

℞ ORIENS AVGG. Le Soleil radié, nu, à gauche, tenant un globe; à ses pieds, de chaque côté, un captif assis à terre. *Cat. Gréau, n°* 4333. P. B.

144. IMP. MAXIMIANVS AVG. Son buste radié et cuirassé à droite.

℞ PAX AVGG. La Paix debout à gauche, tenant un globe surmonté d'une Victoire et un sceptre transversal; à l'exergue, B. *Coll. de Belfort.* P. B.

146. MAXIMIANVS NOB. CAES. Son buste lauré à droite.

℞ PRINCIPI IVVENTVT. Galère debout à droite, tenant une haste et un globe. *Cat. de Moustier, n°* 3541. P. B. Q.

152. MAXIMIANVS NOB. CAES. Son buste lauré à droite, avec la cuirasse et le paludament.

℞ PRINCIPI IVVENTVTIS. Galère Maximien debout à droite, tenant une lance en arrêt. *Coll. de Belfort*. P. B. Q.

156. MAXIMIANVS NOB. CAES. Sa tête laurée à droite.

℞ SAC. MON. VRB. AVGG. ET CAESS. NN. La Monnaie debout à gauche, tenant des balances et une corne d'abondance; dans le champ, une étoile; à l'exergue, AQ. *Coll. Poydenot*. M. B.

156. Même pièce sans étoile dans le champ et rien à l'exergue. *Coll. Poydenot*. M. B.

157. MAXIMIANVS NOB. CAES. Sa tête laurée à droite.

℞ SACRA MONETA AVGG. ET CAESS. NOSTR. La Monnaie debout à gauche, tenant des balances et une corne d'abondance. *Trésor d'Annicco, près Crémone*. M. B.

158. MAXIMIANVS NOB. C. Son buste radié à droite, avec la cuirasse et le paludament.

℞ SAECVLARES AVGG. Cippe. Dans le champ, M. XX; à l'exergue, D. *Lépaulle, tr. de Lancié*. P. B.

174. MAXIMIANVS N. C. Sa tête laurée à droite.

℞ VOT. X. SIC. XX. Dans une couronne. *Cat. Jarry, n°* 1917. P. B. Q.

177. Variété de Cohen avec VO. XXZ. dans la couronne. *Coll. Berthold Willner*. P. B.

SÉVÈRE II.

17. Variété de Cohen avec la tête laurée à droite. *Coll. Berthold Willner*. M. B.

24. IMP. C. SEVERVS P. F. AVG. Son buste casqué et cuirassé à gauche, tenant un sceptre et un bouclier.

℞ FIDES MILITVM AVGG. ET CAESS. NN. La Foi militaire assise à gauche, tenant deux enseignes; à l'exergue, AQS. *Coll. Lacroix.* M. B.

25. SEVERVS NOB. C. Son buste lauré à droite, avec la cuirasse et le paludament.

℞ GENIO POPVLI ROMANI. Le Génie du peuple romain, coiffé du modius, tenant une patère et une corne d'abondance; à ses pieds, un autel. *Coll. Gnecchi.* M. B.

27. Variété de Cohen avec le buste lauré et casqué à droite. *Coll. Berthold Willner.* M. B.

34. Variété de Cohen avec NOBIL. C. à l'avers. *Coll. Berthold Willner.* M. B.

43. FL. VAL. SEVERVS NOB. C. Sa tête laurée à droite.

℞ PERPETVITAS AVGG. Rome assise à gauche, tenant une Victoire et une haste; près d'elle, un bouclier. *Coll. Gnecchi.* M. B.

SÉVÈRE II ET MAXIMIN DAZA.

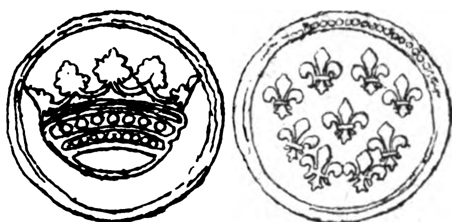
1. SEVERVS ET MAXIMINVS N. B. C. Leurs bustes laurés, drapés et accolés à droite.

℞ GENIO POPVLI ROMANI. Génie debout à gauche, tenant une patère et une corne d'abondauce. *Cat. de Quelen, n° 2001.* M. B.

(*A suivre.*)

NUMISMATIQUE COLONIALE

ILE BOURBON (La Réunion)



Les deux pièces représentées ci-dessus, analogues par leur type à celles de l'Inde, ont été considérées à tort jusqu'à ce jour comme des monnaies de Pondichéry. On établit ici leur origine exposée dans le *Code de l'île Bourbon*, recueil des délibérations du Conseil supérieur de la colonie. (Man. des Archives de la Marine.)

Les monnaies de France ont été rares, de tout temps, à Bourbon. On y suppléait par une monnaie généralement répandue dans le commerce maritime, la piastre coloniale espagnole et ses subdivisions jusqu'au demi-réal. Cette dernière pièce, peu commune, avait cours, vers 1723, pour 3 sols 9 deniers; mais, par sa valeur relativement élevée, elle était peu susceptible de servir d'appoint dans les payements.

Cette situation difficile avait attiré l'attention du gouverneur, qui en fit l'objet d'une requête au Conseil d'Etat, et, sur sa représentation qu'il était de toute nécessité

pour la colonie d'avoir une monnaie qui pût faciliter les petits payements, le Conseil d'Etat ordonna au Conseil supérieur de Pondichéry de faire fabriquer pour le compte de la Compagnie des Indes des pièces de cuivre de un et deux sols, de la valeur de 12 et 24 deniers, à l'usage de l'île Bourbon [1]. Cette fabrication eut lieu dans les premiers mois de l'année 1723 à la monnaie de Pondichéry, et une ordonnance du gouverneur de l'île Bourbon, datée du 1er mai, en prescrivit l'usage dans la colonie.

Cependant ces deux espèces de monnaies, frappées à différents coins et de modules très irréguliers, étaient souvent confondues l'une pour l'autre, et vers la fin de l'année, en présence des fréquentes contestations qu'elles soulevaient, le gouverneur, par ordonnance du 18 décembre, en supprima le cours et leur substitua les pièces de 9 deniers fabriquées en France et que le dernier vaisseau arrivé à Bourbon avait apportées dans la colonie, « lesquelles aïant leur valeur en matière et parfaitement frappées à la considération des isles françoises [2] ».

En conséquence, les pièces de un et deux sols durent être rapportées au magasin du Conseil des Indes qui les échangea contre des espèces d'argent ou de la nouvelle monnaie de cuivre; après quoi la Compagnie les fit transporter à Pondichéry.

Mais, comme il arrive généralement lorsqu'une monnaie est retirée de la circulation, un certain nombre de pièces ne furent pas rapportées et restèrent dans la colonie. On en avait encore introduit dans la colonie voisine, l'île de France, et en 1726, cette dernière éprouvant une disette

1. Les îles de la mer des Indes étaient alors du domaine de la Compagnie. Bourbon, colonisée la première, primait sur l'Ile de France.

2. Ce sont les pièces aux deux L croisées et couronnées, COLONIES FRANÇOISES sur deux lignes droites, frappées en vertu de l'édit du mois de juin 1721, à La Rochelle et à Rouen.

de monnaies de cuivre, le Conseil provincial, par arrêté du 1er juin, leur donna cours légal, la pièce de deux sols à raison de un sol et six deniers, et la pièce de un sol pour neuf deniers.

A une autre époque, une monnaie étrangère introduite à l'Ile de France eut cours légal par arrêté du capitaine-général Decaen, du 27 octobre 1810. Ce sont les pièces de V, X et XX CASH frappées à Madras, dès 1803, par l'EAST INDIA COMPANY. Elles valaient 1 1/2, 3 et 6 sous. Deux pièces de 5 cash étaient données pour la pièce de 3 sous en billon.

Plus récemment, une autre monnaie étrangère fut émise à la Réunion.

En 1857, au moment d'une crise financière intense, un ancien propriétaire de la colonie, M. Le Coat de Kervéguen, fut autorisé, sur sa demande, à introduire à la Réunion 227.000 pièces de 20 kreutzer, *Zwanzig*, monnaie de billon d'une valeur intrinsèque de 0 fr. 866, démonétisée en Autriche depuis 1859. Ces pièces furent mises en circulation pour un franc, mais ne devaient pas avoir accès dans les caisses publiques. Elles furent néanmoins reçues avec faveur, faveur que l'on doit attribuer à l'autorisation officielle et aussi à l'engagement pris par M. de Kervéguen de les rembourser le cas échéant. Leur succès provoqua de nouvelles introductions faites sans demande d'autorisation et qui éleva leur nombre à plus de huit cent mille.

Le public leur donna le nom de Kervéguen sous lequel elles furent désignées habituellement dans la colonie. Les *Zwanzig* devinrent la monnaie des menues transactions.

Ces pièces ont été retirées et remboursées par M. de Kervéguen fils, en 1879, à la même valeur, un franc, pour laquelle elles avaient été introduites.

*
* *

Le changement du nom de Bourbon en celui de la Réunion eut lieu par décret de la Convention, du 13 mars 1793. Une proclamation du gouverneur, du 15 août 1806, lui donna le nom d'île Bonaparte; elle le perdit à la Restauration pour reprendre le nom de Bourbon qu'elle conserva jusqu'à la chute de la monarchie de Juillet. Un arrêté du Gouvernement provisoire, du 7 mars 1848, lui rendit le nom d'île de la Réunion.

Dans le principe, ce mot de Réunion avait acquis une signification particulièrement politique, depuis la Réunion qui, au 10 août 1792, s'était opérée entre les Marseillais et plusieurs des bataillons de la garde nationale préposés à la défense des Tuileries, réunion qui amena le combat de la journée et la chute de la royauté. Un navire de guerre s'appela *la Réunion*, et, en avril 1794, on représentait à l'Opéra *la Réunion du 10 août ou l'inauguration de la République française sans-culottide, en* 5 *actes*. Un passage, à Paris, a conservé le nom de *passage de la Réunion*, et, dans le quartier de Charonne, il y a la *rue* et la *place de la Réunion*.

Lorsque les *patriotes* de l'île de France vinrent, le 11 avril 1794, se réunir à ceux de Bourbon, pour enlever le gouverneur Duplessis Vigoureux, suspecté de royalisme, ils crurent de bonne foi qu'ils imitaient les hommes du 10 août. Pour préserver leur action de l'oubli des siècles, ils firent graver une petite médaille d'argent portant sur une face l'arbre de la liberté, et sur l'autre en légende : « *La Réunion des sans-culottes,* 15 *germinal* 1794. »

E. ZAY.

UN

ATELIER DE FAUX MONNAYEURS

AU COMMENCEMENT DU XVIe SIÈCLE

Toute découverte intéressant la numismatique, d'une manière plus ou moins directe, est toujours utile à noter.

Il ne s'agit pas cette fois d'un trésor, mais simplement de quelques coins monétaires, étrangers à la France, trouvés dans le courant du mois de janvier dernier à Créteil, et dont la présence en ce lieu indique péremptoirement qu'ils n'ont pu servir qu'à de faux monnayeurs, ce que j'essaierai plus loin de prouver.

*
* *

Le village de Créteil, situé aux portes de Paris (11 kilomètres), est fort ancien; il en est fait mention dans les chartes aux VIIe et Xe siècles et, selon toute probabilité, un atelier monétaire y existait sous les Mérovingiens[1].

---

1. On connait un triens au nom du monnayer IOANNES, portant CRIETOIALO suivant M. J.-B.-A.-A. Barthélemy, et attribué par lui à un lieu indéterminé (Créteuil). Ce triens doit certainement être le même que celui que Combrouse a décrit sous le n° 353 de son *Catalogue des monnaies de France*, et sur lequel il a lu avec infiniment plus de vraisemblance CRI∾TOLALO, tout en lui supposant un lieu d'origine aussi problématique que le précédent : Criteuil ? (*Monétaires des rois mérovingiens* : pl. XXII, n° 15.)

Je pense qu'il convient de restituer cette monnaie à Créteil, ainsi que l'a fait, je crois, notre regretté maître, le Vte de Ponton d'Amécourt.

D'après le chroniqueur Sauval, Créteil aurait vu naître « *la petite reine*, cette gentille Odette de Champdivers « qui savait consoler et distraire Charles VI en ses heures « de folie[1] ».

Au Moyen-Age, la principale ressource du pays consistait dans l'exploitation de carrières qui fournirent, pendant plusieurs siècles, des pierres justement renommées.

C'est dans l'une de ces carrières, aujourd'hui abandonnées, à une profondeur de onze mètres, en sous-sol d'une propriété distraite des domaines dépendant jadis du « *Château des Buttes* », acquise par M. Parfonry, l'un de nos plus grands industriels parisiens, et au cours des travaux entrepris par lui, que les coins qui nous occupent ont été découverts[2]. Ils étaient encastrés et maçonnés dans l'un des piliers soutenant le ciel de la carrière.

Ces coins, au nombre de sept, étaient renfermés dans trois étuis ou fourreaux en plomb de 3 millimètres d'épaisseur, affectant la forme cylindrique. Deux de ces étuis mesurent en longueur 35 centimètres et ont 65 millimètres de diamètre; le troisième a 20 centimètres de longueur, avec un diamètre de 55 millimètres.

Voici la description de ces différents coins :

1 et 2. — ***Trousseau et pile[3] du florin d'or au Saint-Philippe, de Philippe-le-Beau, comte de Hollande.*** **(1496-1506.)**

---

1. Odette était la fille d'un marchand de chevaux de Créteil. Elle possédait dans ce village un manoir, disparu aujourd'hui, présent de son royal amant. Disparu également le magnifique château qui, de 1547 jusqu'à la Révolution, servit de résidence d'été aux archevêques de Paris.

2. J'adresse ici mes plus sincères remerciements à M. Parfonry qui, non seulement a bien voulu me communiquer les coins faisant l'objet de cette notice, en m'autorisant à les publier, mais encore m'a fourni les plus utiles renseignements.

3. La *pile*, qui était le coin du revers, avait une longueur de sept à huit pouces. Elle était de forme cylindrique avec « un rebord appelé

✱PhS·DEI·GRA·ARCh·AVS·DVX·BVRG·CO·hOL·Z.
Croix fleuronnée, cantonnée d'un lis aux 1er et 4e, d'une couronne aux 2e et 3e.

℟. ·S·E· Ph· E·INTERCEDE·· PRO·NOBIS·. Saint Philippe debout, tenant une croix de la main droite et de la gauche le livre des Evangiles; à ses pieds, un écu couronné qui le couvre à mi-corps.

(Variété de Van der Chijs. *De munten der voormalige graafschappen Holland en Zeeland*; planche XXI, nos 1 et 2.)

3 et 4. — *Trousseau et pile du florin d'or au Saint-Lambert, de Jean IX de Hornes, évêque de Liège.* (1484-1505.)

✠IOhS·DE·hORN·EPS·LEODIE. Écu du prélat, dans un trilobe.

℟. ⁑SANCTVS LAMBERTV·. Saint Lambert debout, bénissant de la droite et tenant une crosse de la gauche.

(Variété de de Chestret. *Numismatique de la principauté de Liège;* planche XXIII, n° 386.)

5 et 6. — *Trousseau et pile du florin d'or au Saint-Jean, d'Edzard Ier, comte d'Ostfrise.* (1491-1528.)

EDZARD·COE·OIEN·PhRI·. Saint Jean-Baptiste debout, dans sa représentation habituelle, c'est-à-dire ayant l'index de la main droite tourné vers l'agneau, figure symbolique de Jésus, qu'il tient sur son bras gauche. (*Ecce agnus Dei.*)

℟. ✠ FREDRIC·ROMANORV·IMPE. Globe crucigère dans un trilobe.

« *talon* vers le milieu, & une queue en forme de gros clou carré pour « la ficher & enfoncer jusqu'au talon dans un billot appelé *cepeau* par « les anciennes ordonnances ».

Le *trousseau*, de forme absolument cylindrique, était le coin de l'avers. Il s'ajustait sur le *flan* et, pour obtenir la double empreinte, on frappait d'une main avec un *marteau* ou *batte* en fer, « pendant qu'on le tenoit & troussoit » de l'autre main.

(Cf. l'*Art du Monnoyage*. Encyclopédie méthodique.)

7. — *Trousseau trop oxydé pour pouvoir être déterminé.* (La pile manque.)

Il est de toute évidence que ces coins faisaient partie de l'outillage d'un atelier clandestin[1], telle est du moins ma conviction, et, pour expliquer leur entrée en France, je ne puis que supposer qu'ils ont dû être soustraits par des ouvriers indélicats attachés aux différents ateliers, puis vendus à des faux monnayeurs devenus, par ce fait, recéleurs.

Pourquoi, me dira-t-on, ces faux monnayeurs ont-ils fabriqué des monnaies étrangères plutôt que des monnaies françaises?

La réponse est bien simple.

D'une part, les pénalités encourues par ceux qui falsifiaient ou contrefaisaient les monnaies étaient excessives et devaient leur donner à réfléchir[2]; aussi les faux monnayeurs de Créteil trouvèrent-ils beaucoup plus simple de frapper, avec les coins de monnaies étrangères ayant cours en France, des espèces de bas aloi que l'on devait supposer, le cas échéant, avoir été forgées dans les pays dont elles portaient l'empreinte.

D'autre part, ainsi qu'on le verra plus loin, et malgré les Ordonnances qui, à diverses reprises, les décrièrent ou durent en régler la valeur, les monnaies étrangères,

1. Je suis bien persuadé que, tôt ou tard, d'autres travaux, aujourd'hui imprévus, occasionneront la découverte des ustensiles complétant l'outillage qui fait l'objet de cet article.

2. Sous le règne de Louis XI, le faux monnayage était pratiqué sur une grande échelle; les condamnations furent donc fréquentes autant qu'elles étaient sévères.

Cependant l'astucieux monarque se montra parfois indulgent, ce dont il eut sans doute à se repentir puisque, dans son Ordonnance du 2 novembre 1475, « il declare nulles toutes les grâces qu'il peut avoir « accordées par importunité ou autrement aux faux Monnoyeurs, & « generalement à tous ceux qui avoient contrevenus aux Ordonnances « pour les Monnoyes. » (Le Blanc, page 310.)

celles d'or surtout, ne cessèrent de circuler en nombre incalculable pendant les dernières années du xv[e] siècle et au commencement du xvi[e].

En dehors d'une impunité presque assurée, il y avait donc encore de ce dernier chef une source illicite de bénéfices à exploiter.

Quelques mots d'ailleurs viendront affirmer ce dire.

Sous le règne de Louis XI (1461-83), la circulation des monnaies étrangères avait déjà pris une importance considérable.

« Le peuple prenant la liberté de donner cours aux « Monnoyes étrangeres pour plus qu'elles ne valoient; ce « qui étoit cause qu'on transportoit hors du Royaume les « Monnoyes du Roy, qu'on convertissoit en ces Monnoyes « étrangeres. Le Roy, pour empêcher ces desordres qui « alloient à épuiser l'Etat des matieres d'or & d'argent [1], » dut, par une Ordonnance, le 4 janvier 1470, régler le cours de ces monnaies pour leur prix réel.

Parmi les monnaies visées par cette Ordonnance, je relève celles de Flandre, de Brabant, de Hollande, d'Utrecht, de Liège, de Hainaut, des quatre Seigneuries du Rhin, etc., etc.

Cette Ordonnance resta sans effet, et le 4 janvier 1473, pour empêcher l'exportation des monnaies françaises qui se continuait toujours, il fut résolu « que le cours en seroit « haussé, le poids affoibly & le prix du marc d'or & « d'argent augmenté [2] ». (Le Blanc, p. 310.)

Il fallut néanmoins augmenter aussi le prix des monnaies étrangères : le cours en fut publié le 8 janvier.

Enfin, « voyant que l'exécution de l'Ordonnance du « 4. janvier 1473. n'empeschoit pas le transport des « Monnoyes de France hors du Royaume, » le roi

1. Le Blanc, p. 307.

2. Le prix du marc d'or, qui était de 103 livres, fut porté à 110 livres.

Louis XI, par une nouvelle Ordonnance en date du 2 novembre 1475, dut augmenter encore le prix du marc d'or qu'il fixa à 118 livres 10 sols. Il décria en même temps toutes les monnaies étrangères à l'exception de « celles du Roy d'Angleterre, des Ducs de Bourgogne & « de Bretagne, qui furent mesme décriées le 1. Octobre « 1479 ». (Le Blanc, p. 310.)

Sous Charles VIII (1483-97), la situation monétaire ne subit, en réalité, aucun changement, car, malgré le décri du 2 novembre 1475, nous retrouvons en circulation à peu près les mêmes monnaies étrangères que sous le règne précédent.

Le trafic se faisait toujours sur les Ecus d'or; aussi, à partir du « penultième Juillet de l'an 1487 », le prix en fut-il « augmenté pour empêcher le transport qui s'en « faisoit ». (Le Blanc, p. 314.)

Le prix des autres monnaies d'or ayant cours fut également augmenté par Ordonnance du 24 avril 1488; elles continuèrent à circuler pour leur valeur réelle ou plutôt relative.

A l'avènement de Louis XII, en 1497, je relève pour l'or le titre de 23 karats 1/8e, avec ce huitième de remède, comme d'ailleurs sous Louis XI et Charles VIII.

Le prix du marc d'or, qui avait été fixé par ce dernier prince à 130 livres 3 sols 4 deniers, suivant l'Ordonnance du 24 avril 1488, fut également maintenu.

Les monnaies étrangères, concurremment avec les monnaies françaises, continuèrent à circuler pendant quelques années encore, aux conditions fixées par les Ordonnances précédentes, c'est-à-dire pour leur valeur réelle.

Enfin, le 5 décembre 1511, elles furent encore décriées en même temps que les monnaies françaises suivantes : « Escus viels, Royaux, Francs à pied & à cheval. »

A cette date, les seules monnaies d'or qui eurent cours

officiel en France furent les « Escus d'or & demi-Escus « d'or au Soleil, à la Couronne & au Porc-Epy ». (Le Blanc, p. 319.)

Je dois m'arrêter ici puisque nos coins n'ont pu être utilisés, bien certainement, après le 5 décembre 1511[1].

*
* *

Les quelques lignes qui précèdent suffiront, je pense, pour rendre acceptable l'opinion émise au sujet de l'emploi présumé de ces coins.

On conviendra d'ailleurs que l'endroit avait été bien choisi et que nos faux monnayeurs pouvaient s'y croire en sûreté.

Créteil ne possédait pas alors une population de 4.000 habitants et n'était pas comme aujourd'hui une sorte de banlieue parisienne où il est facile de se rendre en peu d'instants avec toute latitude quant au choix du mode de transport.

La distance du Paris au Créteil d'alors était relativement grande et les rares chemins qui y conduisaient à peine fréquentés. On doit même ajouter que les moyens de communication manquaient absolument.

Malgré leur proximité du village, on aurait pu croire que les carrières, successivement délaissées, s'en trouvaient fort éloignées, à cause des réelles difficultés qu'en présentait l'accès, les divers sentiers particuliers y aboutissant étant devenus presque impraticables par suite de la végétation naturelle qui ne pouvait manquer de les envahir progressivement. Comment serait-il donc venu à qui que ce soit l'idée d'y aller chercher des faux monnayeurs en se frayant un chemin à travers les broussailles?

Puis encore, en admettant que quelques passants

1. C'est probablement dès 1496, alors que Philippe-le-Beau prit possession du comté de Hollande, que ces coins ont dû être employés.

attardés aient cru voir de temps à autre une forme humaine disparaître ou émerger brusquement du sol et que certains bruits s'entendissent parfois du dehors, il ne serait pas surprenant, si l'on veut bien tenir compte des idées du temps, que les populations d'alentour n'aient été persuadées, dans leur crédulité naïve, que les carrières de Créteil servaient de repaire aux détrousseurs de grands chemins ou qu'elles étaient hantées par des esprits.

Février 1889.

J. HERMEREL.

LA LIVRE DE CHARLEMAGNE

D'APRÈS

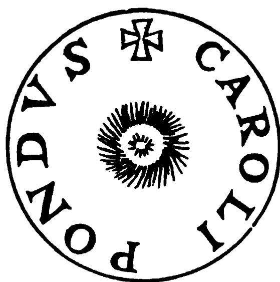
LE *CAROLI PONDUS* DU MUSÉE KIRCHER

I

Sur la foi de Gruter[1], j'ai publié ici même[2] le dessin et le poids du *Caroli pondus* qui se trouvait, au XVIe siècle, dans la collection d'Achille Maffei, à Rome.

Le poids du *Caroli pondus*, tel qu'il résultait de mes calculs sur les données recueillies et publiées par Gruter, faisait de la livre à laquelle il se rattachait, une livre romaine. Quant au dessin inséré dans Gruter, il se borne à un trait figurant un disque, à quelques ombres circulaires à la partie centrale du disque et à une légende, + CAROLI PONDUS, en caractères du XVIe siècle.

Je le reproduis ici.



Or, poids et dessin sont inexacts, et j'en suis on ne peut plus aise.

---

1. *Inscriptiones antiquæ*, etc., t. I, p. 222, n° 9.
2. *Annuaire de la Société de Numismatique*, 1887, p. 695.

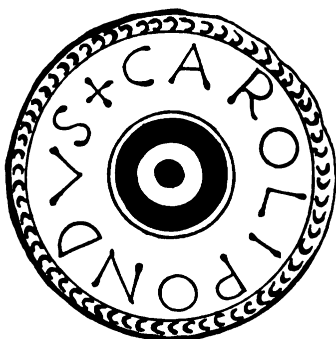
J'avais ressenti, en effet, le désappointement le plus vif en constatant que le *Caroli pondus* de Gruter, au lieu de prouver une fois de plus, par son poids, que Charlemagne avait créé une livre nouvelle[1], semblait, au contraire, justifier l'opinion d'après laquelle Charlemagne aurait conservé la livre romaine et basé sur cette livre ses poids et ses mesures[2].

Si le poids et le dessin du *Caroli pondus* de Gruter sont inexacts, l'argument qu'on en pouvait tirer pour prouver le maintien de la livre romaine par Charlemagne, et la non création, par ce prince, d'une livre nouvelle, tombe de soi. Je vais démontrer cette double inexactitude.

II

Je commence par prouver celle du dessin du *Caroli pondus* de Gruter.

Qu'on prenne la peine d'examiner attentivement la vignette que voici, et de la comparer à celle que j'ai donnée plus haut.



1. Le mémoire où j'ai reproduit le *Caroli pondus* a pour titre la *Pile de Charlemagne*, étude sur l'origine et les poids des deniers neufs et de la *livre de Charlemagne*.

2. Cf. les comptes rendus des séances de 1888 de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, t. XVI, p. 69.

On remarque sur l'une et sur l'autre la même légende, disposée dans le même ordre, précédée de la même croix, se déroulant également sur le bord d'un disque dont la partie centrale est occupée par un petit cercle entouré d'une bande circulaire. Le cercle et la bande, ombrés sur le dessin de Gruter, en noir sur ma vignette, sont creuses dans le métal. On voit qu'il en est de même des lettres de la légende.

Incontestablement, le dessin de Gruter et le mien reproduisent le même objet, mais ils le reproduisent avec de telles différences dans le module de l'objet, la forme des lettres, le tracé des courbes, qu'on doit accuser d'inexactitude l'une ou l'autre de ces reproductions. Or, qu'on veuille bien considérer le soin avec lequel ma vignette a été dessinée et gravée ; on le trouvera aussi évident que le peu de souci qu'a eu le dessinateur de Gruter du style des lettres, du diamètre et des ornements de l'objet. S'il en avait eu plus de souci, l'artiste n'aurait certainement pas négligé les diverses lignes et surtout le cordon guilloché qui décorent la surface du disque. Tout au contraire, ma vignette les reproduit, ayant été dessinée, calquée pour mieux dire, sur des estampages de l'objet même, du *Caroli pondus* que M. Gamurrini, numismate très distingué, et M. Pigorini, directeur du Musée Kircher, ont bien voulu prendre pour moi, chacun de son côté, et m'ont envoyés de Rome, avec une complaisance parfaite. Je puis donc garantir l'exactitude de ma vignette, et, corollairement, je puis affirmer l'inexactitude du dessin de Gruter.

Je produis, du reste, à l'appui de l'exactitude de mon dessin, une description de l'objet original qui la confirme en tous points. Cette description m'a été adressée par le directeur du Musée Kircher.

C'est au Musée Kircher, à Rome, qu'est aujourd'hui conservé le *Caroli pondus* de l'ancienne collection Maffei.

Je dois ce précieux renseignement à l'extrême bonté d'un ami aussi gracieux qu'illustre, le commandeur J.-B. de Rossi, qui a bien voulu, en outre, m'obtenir des savants romains que j'ai nommés plus haut, les excellentes empreintes qui m'ont servi à dessiner et faire graver ma vignette, et la description que M. Pigorini a eu l'obligeance de rédiger pour moi et dont voici le texte :

« Caroli pondus : Disco regolare di bronzo, del diam. di mill. 43, dello spessore di mill. 14, perfettamente liscio nella faccia inferiore e nel fianco. Nella faccia superiore ha, sull'orlo, un ornamento formato da una serie continuata come di picoli C, contenuti fra due linee incise, distanti l'una dall'altra circa 3 mill. ; l'esterna è quasi interamente scomparsa. Segue la zona, larga fra 10 e 11 mill., interamente occupata dalla iscrizione ✠ *Caroli pondus*, senza alcun punto che divida le due parole, e tale zona è, internamente, limitata da una linea incisa. Queste varie linee incise ricordate sono alquanto irregolari. Nel centro, vi ha un foro non passante, direi meglio un incavo, profondo circa 4 mill. e largo 3, il cui orlo, largo 3 mill., è contornato da una linea incavata, larga mill. 4, e profonda forse mill. 1. L'oggetto è fuso ; le lettere et le linee della faccia superiore furono eseguite a bulino, i piccoli C a punzone. In generale, per essere stato molto maneggiato e pulito, ha perduto la patina onde era coperto allorchè si rinvenne, ma in alcuni punti ne rimane quanto basta per provare l'antichità e l'autenticità dell'oggetto ».

Il ressort clairement de tout ce qui précède que le dessin de Gruter et le mien représentent un seul et même objet : le *Caroli pondus*, qui était au XVIe siècle dans la collection Maffei, qui est aujourd'hui au Musée Kircher, mais que, les représentations différant entre elles, soit quant au module, soit quant aux détails, et l'une des deux étant par conséquent inexacte, tout concourt à prouver que celle-ci est celle de Gruter.

III

Après avoir démontré l'incorrection du dessin de Gruter, je passe à celle du poids attribué par cet auteur à l'objet dont il donne le dessin, incorrection grave qui m'a entraîné à commettre l'erreur que cette étude rectifie.

Gruter prétend que le *Caroli pondus* de la collection Maffei pesait, en 1562, 3 onces et 20 scrupules de la livre alors en usage à Rome : Ad pondera romana hujus temporis, anni videlicet 1562, examinata pendet uncias tres et scrupula viginti[1].

En supposant que la livre de Rome du XVIe siècle eût le poids que l'enquête de Tillet[2] a attribué à la livre de Rome du XVIIIe, comme ce poids correspond à 339 grammes 198, si je ne me trompe, il s'ensuit que le *Caroli pondus* de 3 onces et 20 scrupules pesait 108 grammes 34.

Ce chiffre ne pouvant se rattacher qu'à un poids de livre romaine, j'en avais conclu que le *Caroli pondus* était le tiers d'une livre romaine de 325 grammes.

Je n'étais, naturellement, arrivé à cette conclusion que contraint et forcé, car je ne comprenais pas comment ce *pondus* allait ainsi, par son poids de tiers de livre romaine, à l'encontre des preuves multiples que l'on possède de la création par Charlemagne d'une livre nouvelle. J'étais tenté de l'accuser de faux témoignage, c'est-à-dire d'accuser Gruter d'erreur, mais Gruter est si formel, si précis, qu'une pareille accusation ne me semblait possible qu'en opposant à ses chiffres d'autres chiffres aussi précis, aussi formels, plus authentiques que les siens.

Pour les avoir, il fallait retrouver le *Caroli pondus*

1. Gruter tenait ses renseignements de Nicolas Florent et snrtout de Smetius, qui avait tenu en mains et examiné l'objet. Cf. *Inscript.* etc. *l. c.*, en note.

2. *Mém. de l'Académie des Sciences*, 1767, p. 350 et suiv.

et je n'osais l'espérer. Dieu merci! ce qui semblait impossible ne l'a pas été.

Je ne saurais trop remercier M. J.-B. de Rossi du service qu'avec un empressement exquis il m'a rendu, il a rendu à la science, en m'informant que le *Caroli pondus* de l'ancienne collection Maffei existait encore et qu'il était à Rome, au Musée Kircheriano.

Sur sa demande, M. le Directeur du Musée a bien voulu peser ce précieux objet qu'il avait déjà pris la peine d'estamper et de décrire.

Le poids du *Caroli pondus*, d'après la pesée scrupuleuse qu'en a faite pour moi le très obligeant M. Pigorini, est de 185 grammes.

Le Caroli pondus est donc la moitié d'une livre de 370 *grammes!*

Le voilà bien loin des 3 onces et 20 scrupules de Gruter, bien loin de la livre romaine.

Il ne me paraît donc plus possible de croire « que Charlemagne n'ait pas créé une nouvelle livre, qu'il ait conservé la livre romaine, et réglementé ses poids et ses mesures en se basant sur elle ».

IV

Après avoir énuméré, dans mon étude sur la *Pile de Charlemagne*, les diverses livres européennes que je crois dérivées de la livre de Charlemagne, et constaté que ces livres décrivent un arc de variation allant de 350 grammes 196 à 373 grammes 37, j'ai recherché le poids primitif de la livre de Charlemagne. Comme il m'a paru que, de l'examen des divers étalons de ces livres européennes, pourrait surgir quelque lumière sur ce point, j'ai étudié ces divers étalons : le Dormant de Troyes, la Pile de Charlemagne, l'Once de Cologne. Les deux premiers étant, à mon avis, des étalons de la même livre, celle de France, la question s'est bornée à ceci : Quel est,

de l'étalon de la livre française, dit Pile de Charlemagne, pesant 367 grammes 127, et de l'étalon de la livre allemande, dit Once de Cologne et pesant 350 grammes 53, celui dont le poids se rapprochait le plus de la livre originale de Charlemagne?

Les deux étalons examinés avec soin et comparés, j'ai cru pouvoir conclure de cet examen que c'était la Pile de Charlemagne, c'est-à-dire la livre française qui, par son poids, se rapprochait le plus de la livre originale de Charlemagne; en d'autres termes, que le poids primitif de la livre de Charlemagne se rapprochait plutôt de 367 grammes 129 que de 350 grammes 63.

Le poids du *Caroli pondus*, tel que l'a fixé la pesée du Directeur du Musée Kircher, confirme ma conclusion, puisqu'il est de 185 grammes et que la livre, dont ce *pondus* est incontestablement la moitié, est établie par ce poids à 370 grammes.

Ceci posé, je me garderai bien d'affirmer, malgré le témoignage du *Caroli pondus*, que la livre de Charlemagne avait, à l'origine, un poids correspondant avec précision à 370 grammes.

Comment pourrais-je le faire, tandis que je suis convaincu qu'il est impossible de fixer le poids de toute unité pondérale historique, que ce soit, par exemple, la livre de Charlemagne ou la livre romaine.

Déjà, pour ce motif, j'étais prévenu contre le poids du *Caroli pondus* avant de savoir comment le *pondus* était constitué dans ses détails; et je le suis plus encore, depuis que, sur le vu des empreintes et de la description, je sais que l'objet est creusé assez profondément et sur plusieurs points. Ce que le temps a accumulé, dans ces creux, de petits corps, presque invisibles si l'on veut, mais pondérables, compense-t-il, par son poids, celui du métal disparu par l'usure? Probablement non, mais on ne peut ici rien nier ou affirmer avec certitude.

Il est d'autres causes d'altération ou d'imperfection. J'en avais mentionné deux, en étudiant le *pondus* dans mon travail sur la *Pile de Charlemagne :* l'étalonnage et l'usure. L'usure est manifeste, et, de ce chef, l'objet ne pèse plus autant que jadis. Quant à l'étalonnage, il n'a pu être que défectueux comme toute opération semblable, la défectuosité en pareille matière étant forcée à cause de l'imperfection des moyens du VIII[e] siècle. On a pu, en étalonnant le *Caroli pondus*, lui donner un poids trop fort aussi bien qu'un poids trop faible. Le Dormant véritable de Troyes ne doit-il pas à un fait de ce genre, si je ne me trompe, un poids de livre supérieur à celui de la livre française ?

Quoi qu'il en soit, la différence existant entre les poids actuel et primitif du *Caroli pondus* et celle qu'il a pu y avoir entre ce poids primitif et celui de l'étalon prototype, ne sont pas telles, si elles ne se compensent pas, qu'on puisse considérer la livre qui résulte du *Caroli pondus*, la livre de 370 grammes, comme s'écartant sensiblement de la livre originale de Charlemagne.

Et cela est d'autant plus vrai que la livre du *Caroli pondus* et celle de la *Pile de Charlemagne*, cet incomparable étalon, ne diffèrent pas entre elles de 1 0/0.

La *Pile de Charlemagne* fortifie donc le témoignage du *Caroli pondus*, de telle sorte que, de leurs poids autant que de leurs dénominations, il ressort incontestablement :

1° Que Charlemagne a créé une livre nouvelle à laquelle son nom est resté attaché ;

2° Que cette livre nouvelle, d'où sont dérivées de nombreuses livres européennes, et notamment la française, pesait à l'origine environ 370 grammes, et n'avait, par conséquent, rien de commun avec la livre romaine.

LOUIS BLANCARD.

TROIS DENIERS VARIÉS

DE

GISLEBERT, DUC DE LOTHARINGIE

(916-940)

Les monnaies lotharingiennes sont et très probablement resteront d'une extrême rareté.

M. P.-C. Robert a jadis publié deux deniers de ce fils bâtard d'Arnould, Zuentibold[1], qui fut proclamé, en mai 895, au concile de Tribur, roi de Bourgogne et de Lotharingie[2].

L'une de ces pièces a été forgée à Trèves; la seconde sort de l'atelier monétaire de Cambrai[3].

Quelques années après M. Robert, M. Maxe Werly, notre érudit confrère, a signalé, le premier par écrit, au public numismatiste, dans le *Journal de la Société d'archéologie lorraine*, année 1879, page 186, un produit du monnayage du duc Gislebert, sans cependant représenter par la gravure cet important monument métallique et en se bornant à le décrire de la façon la plus concise.

1. *Sceaux et monnaies de Zuentibold, roi de Lorraine. Mémoires de la Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle*, année 1863. Voyez aussi : *Revue française de numismatique*, 1866, page 165, pl. VII.

2. Pertz, *Monumenta*, *leges*, t. I, p. 559.

3. P.-C. Robert, *Numismatique de Cambrai*, page 55 et pl. II fig. 8. Cette monnaie devrait plutôt être considérée comme épiscopale selon M. A de Barthélemy, *Manuel de numismatique du moyen-âge et moderne*, page 296.

Enfin, en 1880, dans un *Dictionnaire géographique de la numismatique belge*, M. R. Serrure dit quelques mots d'un autre denier, légèrement varié, du même prince. Cette pièce, découverte il y a longtemps déjà par M. Serrure père dans les cartons de M. Hoffmann, fait actuellement partie des collections de l'État belge, à Bruxelles.

Grâce à l'obligeance de MM. Picqué, Maxe Werly et Bequet, nous sommes en mesure, aujourd'hui, non seulement de donner les dessins des exemplaires déjà sommairement indiqués, mais encore de faire connaître un troisième denier d'argent, resté inédit, d'une émission plus ancienne et dont les deux pièces citées plus haut ne sont que des copies quelque peu dégénérées.

A la mort de son père Renier au Long Col, en 916, Gislebert, le plus vaillant prince de la vaillante Austrasie, fut investi de toutes les dignités dont Charles le Simple s'était plu, par reconnaissance, à combler le comte de Mons.

L'on sait, en effet, que ce fut sur les conseils de Renier, après le décès de Louis l'Enfant, dernier Carolingien d'Allemagne, que les seigneurs lorrains se décidèrent à offrir la couronne de Lotharingie au roi de France, lequel appartenait encore à la race du grand empereur d'Occident.

Représentant du roi dans l'ancien royaume de Lothaire, le duc Gislebert ne tarda guère à se brouiller avec son souverain. Il est vrai que Charles commit l'imprudence de ratifier, par deux fois[1], à la demande de l'archevêque Rutger, un jugement des échevins de son palais royal, restituant à l'église de Trèves l'abbaye de Saint-Servais, à Maestricht, que le duc de Lotharingie détenait, paraît-il, injustement.

1. Le 13 juin et le 9 juillet 919. Miræus et Foppens, *Opera diplomatica*, t. I, page 255 et page 256.

De plus, l'année suivante, le roi de France refusa d'appuyer les prétentions au siège épiscopal de Liège de l'ami de Gislebert, Hilduin. Il lui opposa Richaire, dont il obtint la consécration du pape Jean X[1].

Dès lors, le duc entra en lutte ouverte avec Charles le Simple qu'il combattit, non sans succès, les armes à la main.

Vers la même époque, Robert, duc de France, avait été choisi comme chef par bon nombre de seigneurs français mécontents de Charles et de sa façon de gouverner. Le nouveau roi de Germanie, Henri l'Oiseleur, crut alors le moment opportun pour rentrer en possession de la Lotharingie et il se résolut à tout tenter dans le but de replacer cette belle province sous l'hégémonie de l'empire.

Henri n'eut pas de grands efforts à faire pour réussir dans cette importante entreprise. Abandonné de la plupart de ses partisans, Charles le Simple se vit bientôt forcé, malgré la mort de son compétiteur Robert, tué au combat de Saint-Médard, de se rapprocher du roi d'Allemagne, auquel il avait d'ailleurs cédé presque sans résistance en 921, lors de l'entrevue de Bonn, tous ses droits sur le vieux *regnum Lotharii*[2].

Toutefois, Gislebert, qui le premier des chefs indigènes osa rêver une Lotharingie indépendante, continua à se maintenir à la tête de son gouvernement. Il reconnut seulement devoir hommage à Henri, après que les Français eurent, encore du vivant de Charles le Simple, couronné roi, à Soissons, le duc de Bourgogne, Raoul, étranger à la maison de Charlemagne. Raoul avait pour frère un certain Boson qui, s'il faut en croire les chroniqueurs, assassina le comte Ricuin, proche parent du duc de Lotharingie.

---

1. Butkens, *Trophées de Brabant*, t. I, page 39.

2. Van Mieris, *Charterboeck van Holland*, et Mirœus et Foppens, *Opera diplomatica*, t. I, page 37.

Gislebert, se conformant aux usages du temps, essaya de tirer vengeance de ce meurtre; mais combattu par son propre frère, le comte de Mons, et par l'époux de sa sœur, Bérenger, comte de Lomme, mal soutenu par Henri l'Oiseleur, il fut obligé de cesser les hostilités et de s'avouer vaincu.

Vivement blessé de l'abandon dans lequel son nouveau suzerain l'avait laissé durant cette guerre si malheureuse, le duc rompt brusquement avec lui. Il se rapproche du parti de la France, résiste pendant quatre ans (925-929) aux armées allemandes et gouverne la Lotharingie en souverain indépendant.

Livré par un traître au roi de Germanie, Gislebert dut se résigner à faire sa soumission. Henri l'Oiseleur, en politique adroit, loin de tirer vengeance de l'indomptable fils de Regnier au Long Col, dont il admirait le courage et les talents, préféra s'attacher le guerrier belge par les liens du sang et de la reconnaissance . il lui accorda l'hérédité de ses fiefs et lui donna sa fille Gerberge pour épouse.

Gislebert très touché de cette généreuse façon d'agir, reste, dès lors, le vassal fidèle du roi germain; mais après la mort de son beau-père, son esprit d'indépendance lui attire bientôt des difficultés avec Otton, fils et successeur d'Henri l'Oiseleur, et, une fois encore, il lève contre son souverain l'étendard de la révolte.

La fortune des armes fut contraire au duc de Lotharingie qui, après avoir bravement combattu, périt noyé dans le Rhin vers 940.

Gislebert posséda-t-il régulièrement les prérogatives régaliennes ou s'arrogea-t-il tout simplement le droit de battre monnaie pendant ses guerres contre les rois de Germanie? C'est là une question qu'il est difficile de résoudre actuellement d'une façon définitive.

Si l'on ne considère que le type carolingien et fran-

çais des deniers du duc de Lotharingie, peut-être serait-on tenté d'admettre que son monnayage eut cours durant sa lutte contre Henri l'Oiseleur, de 925 à 929, alors que le chef austrasien gouvernait son duché en maître absolu et cherchait des alliés chez ses voisins du Sud.

Mais le faire si varié des pièces que nous allons décrire comme aussi la différence assez notable de leur poids, paraissent indiquer une longue période de fabrication. D'ailleurs, en règle générale, la monnaie autonome du seigneur n'apparaît-elle pas souvent avec l'hérédité du fief? Par suite, il est plus logique de croire que Gislebert, à l'époque de son mariage avec Gerberge, fut autorisé par Henri l'Oiseleur à émettre un numéraire à lui propre. Gislebert aurait donc exercé le *jus monetæ*, de l'assentiment de son suzerain. Une preuve en faveur de cette opinion se rencontre dans le fait, que ce fut à la demande de la reine Edgide et du duc de Lotharingie lui-même, que l'évêque Balderic, en 937, obtint du roi Otton la permission d'établir un atelier monétaire dans la ville d'Utrecht[1].

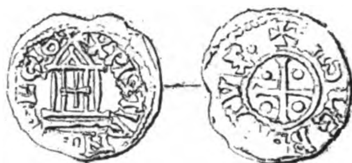
Peut-on supposer que Gislebert eût réclamé pour un autre, moins puissant que lui, une faveur de cette importance, s'il n'en avait déjà joui personnellement? Non, sans doute; et puis Otton, si jaloux de son autorité, n'aurait certes pas donné une suite favorable à la supplique du duc de Lotharingie si ce seigneur avait imploré pour un tiers l'obtention du pouvoir régalien alors que lui-même, lieutenant du roi, l'aurait illégalement exercé.

Quoi qu'il en soit, voici la description des seuls produits que nous connaissions du monnayage du duc Gislebert.

---

1. Van Mieris, *Charterboeck van Holland*, t. I, page 4.

I

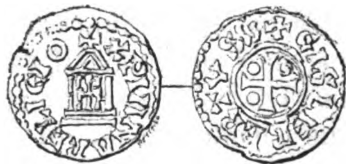


I. — XPISTIANA RELIGIO. Temple tétrastyle, sur deux degrés. Les colonnes grêles et allongées soutiennent un fronton triangulaire surmonté d'une croisette. Au centre de la façade, entre la troisième et la quatrième colonne, une croix d'aspect assez barbare.

℟. ✠ GISLEBERTVS∘. Croix pattée cantonnée de quatre globules, le tout renfermé dans un cercle limité par deux traits concentriques. Cabinet numismatique de la Société archéologique de Namur. Poids, 1 gr. 40.

Ce denier d'argent, ainsi que veut bien nous écrire M. Bequet, conservateur du cabinet namurois, a été recueilli avec un grand nombre d'autres pièces, en 1881, dans les draguages de la Meuse, dans la traversée de Namur.

II



II. — XPIANA RELIGIO. Temple tétrastyle sur deux degrés. Les colonnes sont un peu moins allongées que sur le numéro précédent. Le fronton triangulaire est terminé au sommet par une croisette. Au centre de la façade, assez étroite, se voit une petite croix pattée, ayant la hampe d'une longueur exagérée.

℟. ✠ GISLEBERTVSSS. Croix pattée cantonnée de quatre globules, le tout dans un cercle indiqué par deux traits concentriques. Le flan a trésauté sous le coin du revers d'où la répétition de la lettre S et un léger déplacement de la croix et des points qui meublent le champ.

Collection de M. Maxe Werly, à Paris. Poids, 1 gr. 35.

Cette pièce fut trouvée en Champagne, sur les frontières du Barrois, il y a une douzaine d'années environ[1].

III



III. — XPIANA RELIGIO. Temple tétrastyle, sur deux degrés, à fronton triangulaire orné à sa partie supérieure d'une croisette. La façade très large, cette fois, est formée par quatre colonnes moins élevées, mais plus massives que sur les pièces qui précèdent. Au centre, une croix pattée portant un globule au dessus de sa branche verticale.

℟. ✠ GISLEBERTVS ∘. Dans le champ, une croix pattée cantonnée de quatre globules et entourée d'une circonférence formée par deux traits concentriques.

Cabinet de la Bibliothèque royale, à Bruxelles. Poids, 1 gr. 31.

Denier d'argent découvert aux environs d'Utrecht, s'il faut en croire MM. C.-A. et R. Serrure.

On le voit, ces pièces présentent un seul et même type, mais elles offrent entre elles des variétés de gravure

1. Renseignement dû à M. Maxe Werly.

assez importantes pour mériter d'être reproduites toutes les trois dans cette notice.

Chronologiquement, nous croyons devoir classer en première ligne l'exemplaire assez fruste de la Société archéologique de Namur, d'abord à cause de son poids, de la barbarie de son style et ensuite parce que l'inscription religieuse du droit est vierge encore de toute abréviation. Peut-être pourrait-on placer immédiatement après la monnaie de M. Maxe Werly, sur laquelle les A de la légende ne sont pas davantage barrés.

L'abréviation XPIANA pour XPISTIANA n'est pas nouvelle. Elle se retrouve, notamment, sur quelques échantillons du numéraire au nom de Charles et au monogramme carolin [1], puis encore sur des pièces plus modernes, à la légende immobilisée LVDOVICVS IMP de l'ancienne collection Robert [2] et du cabinet de la Bibliothèque royale de Belgique.

M. Picqué, sans cesse attentif à saisir toutes les occasions de compléter, dans la mesure du possible, les séries nationales du cabinet de l'État, à Bruxelles, a été heureusement inspiré en acquérant l'un des deniers de Gislebert. Nous tenons à remercier ici le savant conservateur d'avoir bien voulu, sur notre demande, nous céder le plaisir de faire connaître à nos confrères ces monuments monétaires de la plus haute importance au point de vue historique, alors qu'il s'était décidé à prendre lui-même l'initiative de leur publication. MM. Maxe Werly et Bequet ont droit aussi à toute notre reconnaissance.

Ces devoirs de gratitude accomplis, il nous reste à faire observer que les trois deniers de Gislebert venus à notre connaissance ont été retrouvés soit en Lotharingie, soit

---

1. Gariel, *Les monnaies royales de France sous la race carolingienne*, pl. XLV, n°s 69 et 70.

2. Catalogue Robert, n° 25.

sur les frontières immédiates de cette vaste contrée. De plus, comme le constate avec tant de raison M. P.-C. Robert en parlant des monnaies du roi Zuentibold [1], « les « globules placés dans le champ rappellent les pièces « frappées dans d'autres villes du royaume de Lorraine « pour Charles le Simple, Louis d'Outre-Mer, Henri l'Oi- « seleur et Otton I[er] [2] ».

Le doute n'est donc pas possible quant au lieu d'origine du monnayage dont nous venons de faire connaître les trop rares produits et, par suite, l'attribution de ces deniers au turbulent duc de Lotharingie, Gislebert, nous semble indiscutable d'autant plus que nous avons établi que, très probablement, ce seigneur avait exercé, du consentement de son suzerain, le *jus cudendi monetam*.

ALPHONSE DE WITTE.

---

1. *Numismatique de Cambrai*, page 55.

2. P.-C. Robert, *Etudes num. sur une partie du Nord-Est de la France*, pl. XVI, fig. 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11 et 12, ; pl. XVII, fig. 1 et 2; pl. XVIII, p. 1. Consultez aussi à ce sujet l'atlas qui accompagne le bel ouvrage de M. Darnnenberg, *Die deutschen münzen der sachsischen und frankischen kaiserzeit*.

CHRONIQUE

BIBLIOGRAPHIE

Beschryving der Nederlandsche of op Nederland en Nederlanders betrekking hebbende penningen, geslagen tusschen November 1813 *en November* 1863, *door M.* Jacob Dirks. *Uitgegenen door Teyler's tweede genootschap.* Haarlem, les héritiers F. Bohn, 1886, in-8°, deux volumes, l'un de xii-488, avec une échelle lithogr., l'autre de 412 pages.

La Société de Teyler, de Haarlem, à laquelle nous devons la publication des importantes monographies de numismatique néerlandaise de feu le professeur van der Chijs, mit au concours, en 1884, la question suivante : « On demande la description » des médailles néerlandaises ou relatives à la Néerlande et aux » Néerlandais, frappées depuis le mois de novembre 1813 jus- » qu'au mois de novembre 1863. Les médailles seront décrites » dans l'ordre chronologique, conformément au plan adopté » pour les suppléments à van Loon. »

M. Jacques Dirks, président de la Société frisonne d'archéologie, se mit vaillamment à la besogne, et le résultat de cinq années de recherches vient de paraître en deux volumes dont il a eu l'attention de me faire hommage. L'ouvrage, exécuté avec un soin minutieux, comprend quatre parties :

1. De novembre 1813 jusqu'au début de la révolution belge (331 numéros) ;

2. Depuis le début de la révolution belge (1830) jusqu'à l'abdication du roi Guillaume Ier (240 numéros) ;

3. Règne de Guillaume II (1840-1849), (113 numéros) ;

4. Règne de Guillaume III jusqu'au jubilé du cinquantenaire de l'indépendance du royaume, novembre 1863 (226 numéros).

Le total des médailles décrites est de neuf cent douze, sans compter un certain nombre de variétés auxquelles l'auteur n'a pas cru devoir accorder de numéro spécial. Chaque description est suivie d'une courte notice explicative ou d'une bibliographie sommaire de l'évènement historique qui a donné lieu à la médaille.

L'impression du livre de M. Dirks est de très bonne apparence et si, par ci par là, j'ai remarqué quelques légères « coquilles », elles n'enlèvent rien à la valeur de l'ouvrage qui complète jusqu'à nos jours l'histoire métallique des Pays-Bas, si brillamment commencée par van Mieris et van Loon.

A. E.

*
* *

Guida numismatica universale, 2ᵉ édition, Milan 1889.

MM. Francesco et Ercole Gnecchi viennent de faire paraître une deuxième édition de leur *Guida numismatica universale*. L'ouvrage, entièrement refondu, contient des indications et des renseignements précieux sur 3,124 collections publiques ou privées. Les auteurs ont fait disparaître de nombreuses incertitudes; ils ont établi un ordre nouveau plus clair que l'ancien et ont donné quantité de renseignements qu'ils n'avaient pu recueillir pour sa première édition.

Le livre de MM. Gnecchi est appelé à rendre de grands services aux collectionneurs, au commerce et aux simples curieux. Nous croyons donc devoir le recommander et nous le faisons avec d'autant plus de plaisir, que le produit net est consacré au bénéfice *del Pio Istituto pei* FIGLI DELLA PROVVIDENZA, *in Milano.*

En se procurant au prix de 6 lires ce livre d'une grande utilité, nos lecteurs participeront en même temps à une bonne œuvre.

A. DE B.

*
* *

L'atelier monétaire d'Avignon, en 1589, Avignon, Séguin frères, 1889, brochure in-8°, 20 pages.

Sous ce titre, M. Roger Vallentin vient de publier un très intéressant article dans lequel il donne de curieux détails sur le personnel que comportait à cette époque un atelier monétaire, sur le local occupé par l'atelier et sur ses produits.

Nous avons eu déjà l'occasion de citer ici d'autres travaux de M. Roger Vallentin. Tous sont le résultat de curieuses recherches, exposées avec clarté et précision. Ces travaux utiles restent malheureusement ignorés, faute de publicité. L'auteur, croyons-nous, aurait tout avantage à confier l'impression de ses futurs travaux à un recueil spécial, dont le concours ne lui ferait certainement pas défaut.

LES VENTES MONÉTAIRES EN 1888.

Ainsi que je l'avais annoncé dans le dernier volume de l'Annuaire, de nombreuses ventes ont eu lieu à l'étranger.

Dans l'impossibilité absolue de les mentionner toutes, je me contenterai de dire quelques mots de certaines dont j'ai en mains les catalogues, exception toutefois pour celles qui se sont faites en Belgique, dont M. A. de Witte rend ordinairement compte.

HOLLANDE

Collections Vœlcker Van Zoelen. Vente à Amsterdam : 1re partie, du 9 au 13 avril; 2e partie, du 18 au 21 juin; 3e partie, le 18 juin. *Expert : M. J. Schulman, d'Amersfoort.*

L'ensemble des collections recueillies par feu M. Vœlcker comprennent au catalogue 5207 numéros dont 343 pour la bibliothèque.

Dans presque toutes les séries, les raretés ne se comptaient pas, et la qualification de « *précieux cabinet nunismatique* » n'est pas exagérée car le *cabinet Vœlcker* était certainement l'nn des plus riches.

Parmi les pièces de la première partie(*Médailles historiques, monnaies de nécessité, méreaux, etc.*) Je noterai les nos suivants qui, plus spécialement intéressent notre histoire : n° 13, Médaille d'argent au nom de Charles de Normandie, fils de France, duc de Guyenne et gouverneur de La Rochelle (1469); n° 41, Mariage de Louis XII et d'Anne de Bretagne, bronze; n° 250, Succès des armes de Henri II (1550), bronze doré; n° 298, Antoine Perrenot, évêque d'Arras, argent; n° 446, Paix entre la France et l'Espagne, buste de Henri IV (1598),

argent ; n° 525 : Réunion de la Navarre à la France (1620), bronze doré ; n° 278, Richelieu, médaille de bronze par Marin (1620); n° 625, Paix de Westphalie (1648), or ; n° 719, Médaille satirique sur les ambassadeurs de France et d'Espagne envoyés à Cromwell, argent ; n° 742, Le cardinal Mazarin fait la paix avec l'Espagne, argent ; n° 878, Leyde sauvée par le dégel d'une attaque des Français (1672), or ; n° 880, Défense de Weesp contre les Français par les gardes civiques d'Enckhuisen (1673), argent 120 $^{m}/_{m}$; n° 1041, victoire navale de Benvebure, argent par Molart ; n° 1082, combat naval de La Hogue, argent ; n° 1980, obsidionale du second siège d'Aix, au nom de Louis XIII, argent (Van Loon II, 261) ; n° 2094, Brisach assiégée par les Suédois, double thaler 14 lippe (Madai, 4810), argent ; n° 2360, Maëstricht, assiégée par les Français, essai de la pièce de 100 stuivers (1794), argent ; n°s 2374, 2375, 2376, Mayence assiégée par les Impériaux (1689), série fort rare composée des 2/3 thaler, 1/3 thaler et 1/6 thaler au monogramme de Louis XVI ; n° 2511, Zara, assiégée par les Autrichiens, pièce de 18 fr. 40 ou 4 onces.

La deuxième partie se composait de « *Jetons historiques.* « *Monnaies des divers Etats de l'Europe, spécialement des Pays-* « *Bas.* »

J'inscrirai brièvement quelques pièces : n° 38, Jeton de Philippe de Bourgogne, évêque d'Utrecht, vermeil ; n° 171, jeton de ROBERT DE SARREBRVCHE CONTE DE BRAINE et de sa femme MARIE D'AMBOISE ; n° 190, jeton d'argent de Marie Stuart, 1579 ; n° 199, Inauguration du duc d'Anjou comme duc de Brabant (1582), jeton de vermeil ; n°s 518, à 524, variétés de tiers de sou d'or de Dorestadt ; n° 525 : tiers de sou frappé à Huy ; n°s 526, 527, deux variétés du tiers de sou d'or de Maëstricht ; n°s 528, 529, tiers de sou d'or frappés à Marseille ; n°s 530, à 533, variétés du tiers de sou d'or d'Utrecht, dont l'une (n° 530) inédite, porte AΔELBERTVSM ; n°s 545, à 548 sous d'or de Louis le Débonnaire, frappés vraisemblablement en Frise (4 variétés) ; n°s 549, 550 : Deux variétés du denier frappé à Dorestadt par le même roi ; n° 553, denier du même, pour Strasbourg ; n° 605, Eudes, comte de Blois, denier (*Revue*, 1838, pl. XIII, n° 7) ; n° 606, écu de XXX sols de Henri de la Tour, duc de Bouillon, Sedan ; n° 607, écu de 22 sols 1/2 du même prince ; n° 638, denier de Bouchard VII, comte de Vendôme (1366-74).

Je signalerai encore une importante série des princes d'Orange, de Guillaume IV (1182) à Guillaume IX (1649), cataloguée sous les nos 615 à 632; puis enfin un denier portant le nom de *Odo* frappé à Saint-Remis, au diocèse d'Arles.

Ce n'est que sous réserves qu'il faut admettre cette attribution, car ce denier pourrait bien être un exemplaire semblable à celui qui est décrit dans Poëy d'Avant sous le n° 4087, avec O✠O ARCHIEPI et ARELATEN.

D'ailleurs je ne m'explique pas la présence de ce *saint Remis* sur une monnaie épiscopale d'Arles, étant donné que la métropolitaine fut sous l'invocation de saint Etienne jusqu'en 1152; puis à partir de cette date, sous celle de saint Trophime dont on peut lire les noms sur certaines espèces anonymes ou même signées et que, d'autre part, les ateliers des archevêques d'Arles furent Arles, Beaucaire et Mondragon, mais non Saint-Rémy qui était aux comtes de Provence.

C'est dans ce dernier atelier que ces princes firent plus tard forger les monnaies appelées *tournois de Saint-Remy,* saisies en 1302 par ordre de Philippe le Bel.

Il est bon d'ajouter que, pour suppléer à l'absence de numéraire provençal pendant les xe et xie siècles on avait donné cours aux deniers frappés à Pavie par l'empereur Othon et que cette monnaie, dite *othonienne,* circula pendant fort longtemps dans le pays.

N° 853, teston inédit de Charles de Lorraine, prétendant au duché de Gueldre; n° 1731, Essai d'écu de Louis-Napoléon, roi de Hollande (1807); n° 733, épreuve en argent de l'écu au chevalier, pour le même roi; n° 2011, agnel de Louis II de Male, comte de Flandre; n° 2012; vieil heaume du même prince; n° 2013, lion heaumé du même; n° 2026, gros inédit de Jean sans Peur; n° 2027, noble d'or de Philippe le Bon; n° 2038, briquet inédit de Charles le Téméraire; n° 2045, Philippe le Beau, toison d'or; n° 2059, carolus inédit de Charles-Quint, pour la Flandre; n° 2093, couronne d'or d'Albert de Bavière, comte de Hainaut.

La bibliothèque renfermait des ouvrages d'une rareté incontestable, principalement sur la numismatique des Pays-Bas, mais il importe de signaler particulièrement la série de placards dans lesquels on retrouve toutes les figures des monnaies qui

ont eu cours en Europe pendant les xve, xvie, xviie et xviiie siècles, série unique jusqu'alors (n°s 1 à 50).

En dehors de cette suite remarquable, il convient de noter les ouvrages suivants :

N° 58 : *Van Alkemade* et *Van der Schelling*, manuscrit sur les monnaies de nécessité hollandaises; n° 66 : *Benkel van Zanten*, manuscrit du xviie siècle sur les médailles historiques de tous pays; n° 69 : *Bizot*, Medalische Historie van Holland; n° 95 : *Van der Chijs*, De Munten (der Nederlanden) van de vroegste Tijden tot de Pacificatie van Gend; n° 114 : *Tobiesen Duby*, Recueil général des pièces obsidionales et de nécessité; n° 124 : *Fauris Saint-Vincens*, Monnaies des comtes de Provence; n° 163 : *Imhoof-Blumer*, Monnaies grecques; n° 208, *F. van Mieris*, Histoire du Nederlandsche Varsten; n° 296, *Tobiesen Duby*, Traité des monnaies des Barons et Prélats de France.

On ne pourra j'en suis persuadé, contester l'importance de la collection Vœlcker, encore n'ai-je désigné qu'au hasard les quelques numéros ci-dessus, regrettant surtout de n'avoir pu m'en procurer les prix d'adjudication.

Collection Van der Niepoort (et autres successions néerlandaises). Vente à Amsterdam, les 21-22 juin. *Expert : M. J. Schulman.*

Cette vente, immédiatement faite après celle des collections Vœlcker était d'une importance toute relative, comparativement à cette dernière.

La majeure partie des pièces décrites au catalogue (649 n^{os}) concernait surtout les Pays-Bas.

Parmi les pièces appartenant aux autres séries, je retrouve encore sous le n° 18 une médaille de bronze doré, frappée en commémoration du *Succès des armes de Henri II*, mais avec la date 1552, puis les suivantes :

N° 112, Jos. Clémens de Bavière, archevêque de Cologne. Fête donnée à Reims (1712), bronze; n° 190, inauguration de l'Académie des Beaux-Arts à Bruxelles, par Charles Alexandre, duc de Lorraine, argent.

Laissant de côté les pièces rarissimes des diverses provinces qui forment aujourd'hui la Hollande, je noterai seulement les n^{os} qui concernent la numismatique française.

Nos 438, 439, 440, denier de Charlemagne pour Milan, Toulouse et Pavie; n° 445, Charle le Chauve, denier frappé à Tours, avec SCI. MARTINI MONETA.

J'appellerai aussi l'attention sur les monnaies d'outre-mer, cataloguées sous les nos 471 à 514, parmi lesquelles quelques-unes sont fort rares.

Outre ces ventes, le même expert en a effectué d'autres à l'amiable, avec prix marqués; son premier catalogue, distribué en janvier, comportait 985 nos (*Monnaies grecques*, *romaines*, *du Moyen-Age et des temps modernes*.)

Je crois devoir citer les nos suivants : n° 51, Franc à cheval (Rijder) de Guillaume II, comte de Hollande (pièce unique et inédite) 125 florins; nos 235, écu inédit 2 1/2 gulden du roi Louis-Napoléon (1808), 65 florins; n° 298, Cugnon, Jean-Théodore, thaler de 1623, 40 florins; n° 300, Elincourt, gros tournois de Gui de Luxembourg, 20 florins; n° 301, double cramsteert de Jean de Luxembourg, pour le même seigneur, 15 florins; gros tournois d'Alost, 25 florins; n° 366, Hainaut, florin d'or au Saint-André, de Philippe le Bon, 35 florins; n° 731 a, Tours, denier de Charles le Chauve, avec SCI MARTINI MONETA (trouvé à Dorestadt), 32 florins; n° 731 b, denier de Lothaire Ier, frappé à Metz avec ✠HLVTHARIVSMP et ✠MEDIOMATRICORVM, trouvé à Dorestadt (variété du n° 394 du catalogue Robert, 100 florins; n° 878, Trajan (Cohen 294) or, 55 florins; n° 884, Sabine (Cohen 29) or, 50 florins; n° 932, double gros ou Suidérus de Culemborg, évêque d'Utrecht, 65 florins; n° 940, Batenbourg, ducat au type impérial de Guillaume de Bronckorst, 50 florins.

Les 1977 nos du second catalogue reçu en octobre comprenaient une suite de *monnaies et médailles de la Lorraine*, *des Pays-Bas*, *de l'Angleterre et de divers princes*, *prélats*, *seigneurs*, *et villes de l'Europe*.

A noter les pièces suivantes :

N° 65 : Thaler de Charles III, duc de Lorraine (de Saulcy, pl. XXIV n° 3), 1603, 60 florins; n° 138, Esterlin d'Edouard Ier, comte de Bar (frappé à Saint-Mihiel, 25 florins; n° 267, Batenbourg, double ducat d'Herman Théodore, 75 florins; n° 281, d'Heerenberg, écu d'Oswald II (1511-46), 45 florins; n° 282, ducat au Saint-Oswald de Guillaume IV (1546-86),

48 florins; n° 295, ducat du même (1577) avec l'écu écartelé de Berg, Egmont, Moeurs-Sarwerden et Culembourg, 55 florins; n° 416, Hollande, demi-noble de Maximilien, tuteur de Philippe le Beau, 36 florins; n° 453, Vianen, écu à l'homme sauvage, de Gertrude de Bronckorst (1577), 1/2 florin; n° 548, tiers de sou d'or du monétaire Adalbertus, frappé à Utrecht et provenant sans aucun doute de la collection Vœlcker, 54 florins; n° 618, florin d'or au Saint-Pierre, de Frédéric de Blankenhiem évêque d'Utrecht, 75 florins; n° 635, florin d'or au Christ, de David de Bourgogne, évêque d'Utrecht, 75 florins; n° 673, piéfort du cavalier d'or d'Utrecht (1620) 75 florins; n° 854, double ducat à l'ancien type d'Utrecht, de Louis-Napoléon (1808), 30 florins; n° 1059, cavalier d'or de Jean de Luxembourg, pour Elincourt, 20 florins; n° 1156, franc à pied de Louis de Male, comte de Flandre, 25 florins; n° 1157, écu d'or au lion, du même prince, 20 florins; n° 1187, demi florin d'or au Saint-Philippe, de Philippe le Beau, comte de Flandre, 35 florins; n° 1221, florin d'or au Saint-André, de Philippe le Bon, comte de Hainaut, 40 florins; n° 1394, double pistolet d'or de Frédéric Henri, prince d'Orange, 75 florins; n° 1396, quart d'écu de Guillaume II (1649) pour la même principauté, 35 florins; n° 1397, écu du même (1650), 20 florins; n° 1505, denier inédit d'Emich, comte de Linanges, comme avoué de l'abbaye de Limbourg, 35 florins.

ALLEMAGNE

Collection Hirzel von Escher, de Zurich. Vente à Francfort les 25 et 26 juin 1888. *Expert : M. Adolph Hess.*

Cette collection ne comprenait que des monnaies et médailles suisses de toutes époques.

Parmi les 1789 n°s dont se compose le catalogue, beaucoup seraient à signaler; je me contenterai de noter au hasard les suivants :

N° 110, florin d'or de Bâle, au nom de Sigismond; n° 111, même pièce au nom de l'empereur Frédéric; n° 213, médaille de 1786, avec BASILEA FLORENS et VIRTVTE. LIBERTATE. INDVSTRIA; n° 304, pièce de cinq ducats de Berne; pour mieux dire la série de Berne, comme celle de Bâle d'ailleurs, était des plus intéressantes.

Nº 722 : kreuzer de Jean V d'Apremont, évêque de Coire (inédit); nºs 743, 744, 745, schillings variés de Lucerne au type de Saint-Léodgard.

Les nºs 833 à 838, concernant quelques monnaies de Neuchâtel aux noms de Henri de Longueville et de Marie de Nemours, sont également à noter.

Nºs 869 et 870, ducat et batzen de Schaffouse; puis encore quelques bonnes pièces de ce canton et de ceux de Schwitz et de Soleure.

Nºs 1096, denier épiscopal anonyme de Lausanne; nº 1097, blanc de l'évêque Guillaume de Challant.

J'appellerai exceptionnellement l'attention sur la série incomparable du canton de Zurich comportant au catalogue 531 nºs, dont 80 pour les monnaies d'or. Je n'ai pas besoin d'ajouter que les raretés y étaient en nombre.

Collection Arnold Morel-Fatio, de Lausanne. Vente à Francfort le 27 juin 1888 et jours suivants. *Expert : M. Adolph Hess.*

Les nombreuses séries recueillies par le maître regretté étaient loin de figurer toutes à cette vente; néanmoins, telle qu'elle a été présentée, la collection Morel-Fatio avait encore une réelle importance et ne comprenait pas moins de 2955 nºs.

Parmi les monnaies mérovingiennes, on peut insérer les suivantes :

Nº 1 : Marseille, avec les lettres Q. C. A. T.; nº 6, le patrice Metrans (*Revue* 1864), puis les nombreuses variétés du patrice Nemphidius (nºs 12 à 39.).

Avec les carolingiennes, peu nombreuses, je signalerai les deniers frappés à Trévise aux noms de Charlemagne (nº 45) et de Louis le Débonnaire (nº 49), puis l'obole de Melle de ce dernier prince (nº 48).

Je signalerai aussi en passant, sans m'y arrêter, les monnaies des rois de Mercie, d'Estanglie, de Northumbrie et, plus spécialement, celles des souverains anglo-saxons.

Parmi ces dernières, les séries d'Ethelred II et de Cnut sont à noter exceptionnellement, ainsi que celle du roi de la mer Canut (ou Cnut).

Je ne m'arrêterai pas aux diverses séries épiscopales qui

intéressent peu la numismatique française, tout en constatant la rareté de certaines pièces mais je dois appeler l'attention sur quelques n^os^ concernant les grands maîtres Helion de Villeneuve (n° 1340); Raymond Berenger (n° 1341); Jean de la Valette, Hugues de Laubent Verdalle, Alof de Vignacourt, Paul Lascaris-Castelar, Raymond-Despuig, Emmanuel Pinto, François Ximenès de Texada, Emmanuel de Rohan et Ferdinand de Hompesch (n°s 1342 à 1358).

Il faut aussi noter le denier n° 1377 attribué à Maubeuge, portant BEATA ALDEGVNDIS (Chalons 192) et les monnaies toujours intéressantes de Murbach et Lure (n°s 1378 à 1385) aux noms des archiducs d'Autriche André et Léopold et des abbés Colomban d'Andlau et François Egon de Furstenberg.

Je trouve encore, parmi les savoisiennes, quelques monnaies inconnues de Promis, et dont la plus intéressante (n° 2383) est certainement le denier blanc du duc Louis, qui est une imitation tardive du denier parisis du roi Philippe VI.

Comme il m'est impossible de signaler tout ce qui devrait l'être, je noterai brièvement quelques n^os^ concernant la Flandre : n°s 2596, denier de Baudouin IX; n° 2605, gros de Marguerite de Constantinople; n°s 2610-2611, double gros et gros au lion de Louis de Male.

Je néglige naturellement encore toutes les séries étrangères et je terminerai par quelques monnaies de villes :

N°s 2713 à 2719, monnaies diverses de Brisach; n° 2725, Cattaro, 5 francs 1813; n° 2816, Haguenau, florin de 1673; n° 2864, Metz, thaler de 1638; n° 2868, Bractée de Mulhouse; n°s 2929 à 2932, double *vierer*, vierer, double batzen et batzen de Thann; n°s 2943 à 2944, double kreuzer et kreuzer de Wissembourg.

COLLECTION C. F. GEBERT DE NUREMBERG. Cette collection, vendue à la suite de la précédente, ne se composait que de monnaies et médailles allemandes, 64 n^os^ seulement parmi lesquels il n'y avait rien à noter.

COLLECTION JOHANNES SIEBERT, de Cassel. Vente à Francfort, les 3 et 4 décembre, 1888. *Expert : M. Adolph Hess.*

Cette collection ne comprenait que des monnaies, marques et jetons de cuivre de tous les pays du monde (aller Länder der Welt), cataloguée en 1251, n^os^.

Naturellement l'Allemagne y entrait pour la majeure partie.

A noter les quelques n°s suivants qui intéressent la Lorraine : n°s 125 : Jetons de François de Vaudémont, ainsi que ceux des ducs Charles II, Henri et de Christine, catalogués sous les n°s 122, 123, 124 et 128.

Les jetons relatifs aux Pays-Bas, pendant les périodes espagnole et autrichienne, figuraient dans cette collection en nombre considérable (n°s 794 à 809). Même observation peut être faite pour Bruxelles et quelques autres villes de la Belgique.

La cité de Besançon était représentée par 22 jetons variés (n°s 838, 839, 840).

Je note encore en passant la pièce de 5 soldi de Théodore, roi de Corse (n° 858) et quelques franco-italiennes de Louis XII, puis je trouve encore une importante série des grands maîtres de l'ordre de Saint-Jean (n°s 939 à 952).

J'arrive enfin à la France, qui occupe au catalogue Siebert 48 n°s parmi lesquels : n° 958, piéfort du double tournois du roi Henri IV (1607); n° 985, obsidionale de Jametz; n° 986, méreau de Sedan, 1639 ; n° 995, 58 jetons des XIVe et XVe siècles; et enfin les n°s 997, Louis XIV, 277 jetons;

1001 : Personnages divers, 86 jetons;
1002 : 213 jetons de ville.

Ce que, par exemple, je n'ai jamais rencontré dans aucune collection, ce sont les monnaies de cuivre de Henri III, Henri IV, Louis XIII, Louis XV et Louis XVI en aussi grande quantité, on peut d'ailleurs en juger :

N°s 955 : Henri III. Doubles et denier tournois.......	45
957 : Henri IV. Doubles et deniers tournois......	31
959 : Louis XIII. Doubles et denier tournois.....	120
960 : Louis XIV. Deniers, liards, 6, 4, 2 deniers...	86
961 : Louis XV. Sols, demi-sols et livres.........	101
992 : Louis XVI. Cuivres divers au type royal....	138

Ces chiffres dispensent, je crois, de tous commentaires ; il y a vraiment lieu d'en être stupéfait.

COLLECTIONS CARLO FONTANA DE TRIESTE; BARON VON BERNUS, DE STIFT NENBURG; GRIGOR ULBING, DE FRANCFORT; KARL FRIEDRICH, DE POSEN. Vente à Francfort les 5 décembre et jours suivants. *Expert : M. Adolph Hess.*

La première de ces collections (1049 n°s) se composait de

monnaies grecques, romaines (consulaires et impériales), byzantines et d'un certain nombre de monnaies et médailles modernes.

Je ne relève aucune rareté parmi les séries anciennes dont la composition est celle qu'on rencontre généralement dans toutes les collections secondaires.

La collection du baron von Bernus était cataloguée en 389 n^os^ dont 136 pour les monnaies grecques et romaines (consulaires et impériales).

Je noterai simplement en dehors de ces monnaies le denier de Charles le Chauve pour Arles (n° 1197).

La composition de la *Collection Gregor Ulbrich* était à peu près la même que pour les précédentes. Monnaies grecques, romaines (consulaires et impériales), du Moyen-Age et modernes, ensemble 263 n^os^, parmi lesquels je ne vois rien à noter pas plus d'ailleurs que pour les 112 n^os^ de la *Collection Karl Friedrich*, qui n'était formée pour la plus grande partie que de monnaies allemandes.

ITALIE

Collections C. M. et V. B. de Sassari. Vente à Milan les 29 octobre 1888 et jours suivants. *Expert : M. Jules Sambon.*

Ces deux collections, réunies en un seul catalogue de 1216 n^os^, se composaient de monnaies italiennes et étrangères, grecques, romaines, consulaires, impériales, byzantines, de bulles pontificales et d'une très belle série de sceaux italiens pour la plupart.

Je noterai brièvement les pièces les plus intéressantes :

N°s 214 : Rhodes. Aspre d'Hélion de Villeneuve; n° 340, double écu d'or d'Emmanuel Philibert, duc de Savoie; n° 348, Charles-Emmanuel II, duc de Savoie et Christine de France. Pièce de huit écus (or); n°s 446-447 : ducats de Hugues IV, roi de Chypre; n° 461 : *Six sols pour les soldats de Genéve*, 1590; n° 471 : bulle d'Avignon portant ✠BVLLA : CVRIE. DNI. NRI. PAPE et ✠DNI. CIVITATIS. AVENIONIS; n° 477 *bis* : SIGILLVM. DOMINI. PAPE ℟. ✠IN. COMITATV. VЄNAISSIM. Plomb; n° 564 : SEAV· DES· ESTATS· DES· PAVS· ET· DVCHE· DE· BRETAGNE; n° 1155 : Jean XXII, Jules frappé à Carpentras.

Je noterai enfin une pièce cataloguée sans attribution (n° 1189) mais dont la description m'indique le rarissime tiers de gros de

*

Ferri IV duc de Lorraine (imité des mailles tierces au roi Philippe le Bel) avec les légendes ✠ NOMEN·DOMINI·SIT·BENEDICTV ✠FERRICVS DVX et au ℞ ✠ HC MONETANRA (De Saulcy. Pl. IV, n° 11.)

COLLECTION ANONYME (un distento numismatico). Vente à Milan les 1er novembre et jours suivants. *Expert : M. Jules Sambon.*

Cette collection, formée en partie de monnaies recueillies en Orient, était cataloguée en 1141 nos, y compris les livres de numismatique.

Ces monnaies appartenaient aux séries romaines, byzantines, italiennes. La série des princes croisés était également représentée.

Je noterai brièvement les pièces les plus intéressantes, regrettant de n'avoir rien trouvé parmi les romaines, si ce n'est le n° 129 : Valentinien avec le revers RESTITVTOR REIPVBLICAE KONSTAN (variété de Cohen). Or.

Parmi les byzantines : n° 159, variété inédite du milliarision de Justin Ier; n° 218, Constans II, Constantin IV, Heraclée et Tibère, sou d'or (Sabatier XXXIV, 15); n° 231, Léon IV et Constantin VI, sous d'or (Sabatier, XLI, 3); n° 231, Nicéphore Ier et Staurace, sous d'or (Sabatier, XLI, 27); n° 236, Michel Ier et Theophylacte. Milliarision (Sabatier XLII, 3); n° 266, Basile II et Constantin XI, médaillon d'argent (Sabatier, XLVIII, 15); n° 270, Michel IV, sous d'or (Sabatier XLIX, 1); n° 276, Constantin XIII, milliarision (Sabatier, L, 7); n° 282, Michel VII (Sabatier, LI, 7) argent; n° 289 sou d'or concave d'Alexis Commnène (Sabatier, LII, 16); n° 290, même pièce (Sabatier, LII, 17); n° 312, demi-sou d'or concave d'Andronic II et Michel IX, inédit; nos 313-314, deux pièces inédites des mêmes princes, argent; nos 316-317 : Andronic II, Irène et Andronic III, deux sous d'or concave (variés de Sabatier, LXI, 13); n° 318, Andronic II et Andronic III, argent (inédite); n° 323, Jean V, paléologue, argent (inédite); n° 325-326, Manuel II, deux pièces (variétés de Sabatier, LXIII, 13) argent; nos 331, 332, 333, Michel II (Epiré), trois variétés, bronze; nos 334 à 353, Thessalonique. Suite fort rare de monnaie de Théodore II l'Ange (Comnène), de Manuel l'Ange (Comnène) et de Jean l'Ange (Comnène); n° 360, 361, Trébizonde, Andronic Ier, bronze. (Deux variétés).

Je passe, sans m'y arrêter et malgré la rareté de quelques-unes, les monnaies de Bulgarie, de Serbie, de Valachie, de Géorgie, d'Arménie, etc., et j'arrive à la série italienne où je trouve encore le Jules frappé à Carpentras par le pape Jean XXII, pièce que je soupçonne fort être la même que celle de la vente précédente; puis je note encore :

N° 488, pièce de trois tari du grand maître Jean-Paul Lascaris; n° 562, denier de Charlemagne, frappé à Pavie.

La série des croisades était fort intéressante et je relève quelques bonnes pièces :

N°s 764-765, Damiette, deux variétés du denier de Jean de Brienne; n° 781, gros de Huguos Ier, roi de Chypre; n°s 789-790, deux gros variés d'Amaury, gouverneur de Chypre; n° 808, Jacques Ier, roi de Chypre, gros; n° 811, Jean II, roi de Chypre, gros; n° 813, gros de Louis de Savoie, roi de Chypre; n° 821, aspre du grand maître Foulques de Villaret; n° 840, carlin de Robert de Julac, grand maître; n° 846, deux variétés du carlin de Philibert de Naillac; n°s 849 à 861, séries rarissimes des grands maîtres Jean-Baptiste des Ursins, Pierre d'Aubusson, Amaury d'Amboise, Fabrice de Caretti; n°s 895-896, deniers tournois d'Hélène, dame de Carytène (deux variétés).

La bibliothèque était surtout composée d'ouvrages concernant la numismatique italienne.

COLLECTION LIPPI. Vente à Rome. *Expert : M. Jules Sambon.*

Cette vente s'est faite avec catalogue à prix marqués (1741 n°s).

La collection Lippi ne comprenait que des monnaies grecques, romaines et byzantines.

Voici quelques-uns des prix demandés :

N° 33 : Cumae. KVMAION, 100 fr.; n° 393 : tétradrachme de Catane (inédit) 100 fr.; n° 418 : tétradrachmes de Syracuse. ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΙΕΡΩΝΙΜΟΥ 200 fr.; n° 872 : famille Numania (Cohen, pl. XXX, n° 2) argent, 150 fr.; n° 1559 : Trĕbonien Galle, médaillon d'argent (Cohen, I) 200 fr.; n° 1586 : médaillon d'argent de Salonine (MONETA AVGG) 200 fr.

COLLECTION DU COMTE CARLO ZAMPIERI. Vente à Florence. *Expert : M. Jules Sambon.*

Cette collection s'est également vendue à l'amiable; elle était

composée de monnaies romaines, italiennes du Moyen-Age et de quelques monnaies fiduciaires, le tout catalogué en 18 numéros.

Parmi les prix portés au catalogue, je relève les suivants :

N° 168 : famille Julia (Cohen, 8), argent 50 fr.; n° 396, médaillon d'argent d'Auguste (Cohen, 34) 60 fr.

Je m'abstiendrai de parler des byzantines, ces monnaies ayant déjà figuré dans des ventes précédentes.

n° 1110 : Gênes. Demi-teston de François Ier; n° 1221 : Montalain, Parpaillole de Henri II.

Beaucoup de monnaies de cette collection ont déjà figuré dans des ventes précédentes (comme en Allemagne d'ailleurs) aussi ai-je évité de les citer à nouveau.

Je ferai remarquer aussi que, dans la plupart des ventes faites en Italie, les monnaies vendues par lots étaient en quantité considérables, nombreux aussi étaient les lots; on peut encore ajouter que dans certaines ventes plusieurs lots ne valaient guère que le prix du métal, les amateurs de consulaires, par exemple, pouvaient facilement se former une collection au poids à raison de 20 centimes le gramme. Quant aux grands et moyens bronzes, je n'ose en parler !

D'autres ventes ont assurément été faites à l'étranger en dehors de celles-ci dessus, mais j'ai dû me borner, ainsi que je l'ai dit en débutant, à mentionner simplement celles dont j'ai reçu les catalogues.

La liste en est déjà bien longue.

Décembre 1888.

HERMEREL.

PRIX D'ADJUDICATION

DE

LA VENTE DE M. LE COMTE DE D***

Experts : MM. Rollin et Feuardent.

Nos	Fr.	Nos	Fr.	Nos	Fr.	Nos	Fr.
1......	11	40.....	2155	79.....	365	118 et *bis*	28
2......	23	41.....	1490	80.....	965	119....	130
3......	21	42.....	319	81.....	620	120....	9
4......	23	43.....	180	82.....	220	121....	139
5......	380	44.....	34	83.....	80	122 et 23	6½
6......	28	45.....	450	84.....	62	124....	18
7......	22	46.....	285	85.....	125	125....	15
8......	20	47.....	265	86.....	40	126 à 29	10
9......	220	48.....	820	87.....	100	130....	445
10.....	55	49.....	70	88.....	55	131 à 33	11
11.....	20	50.....	25	89.....	530	134 et 35	13
12.....	585	51.....	37	90.....	195	136....	5½
13.....	17	52.....	705	91.....	9	137....	125
14.....	125	53.....	60	92.....	55	138....	6
15.....	165	54.....	265	93.....	400	139....	235
16.....	120	55.....	710	94.....	205	140....	185
17.....	38	56.....	47	95.....	31	140 *bis*..	155
18.....	300	57.....	250	96.....	140	141....	6
19.....	230	58.....	34	97.....	315	142 et 43	6
20.....	55	59.....	380	98.....	980	144....	6
21.....	36	60.....	250	99.....	75	145 et 46	6½
22.....	37	61.....	250	100....	375	147 et *bis*	10
23.....	53	62.....	180	101....	310	148....	4
24.....	22	63.....	13	102....	6	149 et 50	7
25.....	155	64.....	40	103....	15	150 *bis*..	380
26.....	205	65.....	300	104....	9	151....	2½
27.....	310	66.....	660	105....	60	152. ..	130
28.....	45	67.....	21	106....	90	153 à 57	20
29.....	50	68.....	13	107....	245	158 et 59	6
30.....	550	69.....	105	108....	745	160 et 61	5½
31.....	45	70.....	4	109....	6½	162....	455
32.....	105	71.....	76	110....	540	163....	5
33.....	190	72.....	100	111....	1405	164....	6½
34.....	180	73.....	420	112....	9½	165....	425
35.....	505	74.....	1325	113....	340	166....	115
36.....	120	75.....	830	114....	295	166 *bis*..	120
37.....	10	76.....	240	115....	200	167....	75
38.....	20	77.....	70	116....	100	168....	80
39.....	75	78......	21	117. ..	150	169....	4

Nos	Fr.	Nos	Fr.	Nos	Fr.	Nos	Fr.
170	960	222	89	271	10	323	2½
171	480	223	11	272	75	324	138
172	60	224	97	273 et 74	16	325	122
173	2½	225	65	275	176	326	112
174	31	226	150	276	265	327	8
175	390	227	272	277	180	328	36
176	10	228	145	278	80	329	105
177	355	229	30	279	190	330	2½
178	88	230	5	280	175	331	107
179	1100	231	15	281	110	332 et 33	9½
180	241	232	107	282	7½	334	5½
181	190	233	12	283	135	335	115
182	1120	234	200	284	830	336	22
183	22	235	150	285	65	337	84
184	610	236	13	286	95	338	70
185	1290	237	9½	287	99	339	40
186	41	238	241	288	101	340	9½
187 à 89	18	239	26	289 à 91	18	341	12
190	305	240	210	292	230	342	316
191	485	241	50	293	68	343	86
192	41	242	80	294	53	344	22
193	305	243	50	295	73	345	70
194	60	244	14	296	2½	346	8
195	95	245	75	297	251	347	3½
196	115	246	16	298	1050	348	12
197	36	247	85	299	60	349	93
198	15	248	1½	300	78	350	12
199	170	249	53	301	30	351	69
200	115	250	135	302	9	352 et 53	11
201	135	251	128	303	5½	354	87
202	110	252	16	304	73	355	7½
203	75	253	145	305	39	356	112
204	124	254	48	306	4	357	81
205	37	255	52	307	64	358	123
206	7½	256	50	308	15	359	10
207	345	257	50	309	112	360	20
208	20	258	61	310	225	361	199
209	75	259	56	311	1780	262	146
210	23	260	68	312	40	363	59
211	39	261	63	313	50	364	13
212	22	262	81	314	6½	365	215
213	245	263	18	315	161	366	41
214	1200	264	8	316	11	367	16
215	1900	265	160	317	14	368	125
216	59	266	260	318	47	369	255
217	75	267	1100	319	22	370	25
218	75	268	19	320	8	371 et 72	15
219 et 20	18	269	25	321	131	373	12
221	8	270	16	322	9	374	67

Nos	Fr.	Nos	Fr.	Nos	Fr.	Nos	Fr.
375....	65	428....	172	477....	19	529....	11
376....	78	429....	162	478....	289	530....	150
377....	12	430....	3	479....	2½	531....	110
378....	80	431....	3½	480....	6½	532....	1
379....	20	432....	111	481....	190	533....	51
380....	7	433....	660	482....	120	534....	1½
381....	25	434....	295	483....	250	535....	495
382....	6	435....	279	484 . .	157	536....	24
383....	70	436....	51	485....	8½	537....	650
384....	125	437....	15	486....	11	538....	305
385....	141	438....	195	487....	18	539....	1½
386....	119	439....	330	488....	2	540....	380
387....	122	440....	65	489....	20	541....	530
388....	112	441....	700	490....	1400	542....	10
389....	135	442....	50	491....	1	543....	5
390....	2½	443....	24	492....	50	544....	32
391....	75	444....	1445	493....	110	545....	10
392 et 93	15	445....	80	494....	12	546....	237
394....	96	446....	50	495....	110	547....	20
395....	100	447....	3855	496....	127	548....	5
396....	95	448....	33	497....	110	549....	52
397....	83	449....	1425	498....	162	550....	1½
398....	120	450....	375	499....	16	551....	28
399....	391	451....	2½	500....	115	552....	265
400....	49	452....	190	501....	10	553....	245
401....	81	453....	75	502....	62	554....	13
402....	31	454....	470	503....	4	555....	6
403....	76	455....	380	504 et 5.	6½	556....	30
404....	27	456....	242	506....	500	557....	335
405....	7	457....	275	507....	70	558....	4½
406....	76	458....	495	508....	17	559....	400
407....	105	459....	500	509....	16	560....	3
408 et 9.	17	460....	248	510....	67	561....	20
410 et 11	14	461....	3½	511....	81	562....	20
412....	24	462....	233	512....	16	563....	670
413....	37	463....	320	513....	46	564....	1
414....	95	464....	243	514....	12	565....	20
415 et 16	8½	465....	280	515....	35	566....	440
417....	49	466....	207	516....	10	567....	404
418....	87	467....	215	517....	105	568....	1½
419....	12	468....	1½	518 à 20	9	569....	693
420....	22	469....	252	521....	20	570....	1260
421....	92	470....	355	522....	2	571....	651
422....	280	471....	661	523....	352	572....	1
423....	4½	472....	690	524....	2½	573....	9
424....	220	473....	1095	525....	2	574....	495
425....	32	474....	15	526....	47	575....	1
426....	250	475....	16	527....	420	576....	750
427....	5½	476....	22	528....	8½	577....	1½

Nos	Fr.	Nos	Fr.	Nos	Fr.	Nos	Fr.
578....	3	596....	480	613....	32	631....	31
579....	12	597....	720	614....	45	632....	41
580....	235	598....	7	615....	40	633....	40
581....	3½	599....	220	616....	35	634....	28
582....	200	600....	200	617....	37	635....	33
583....	220	601....	3	618....	26	636....	26
584....	250	602....	500	619....	62	637....	28
585....	250	603....	29	620....	58	638....	25
586....	250	604....	260	621....	95	639....	34
587....	515	605....	250	622....	175	640....	44
588....	540	606....	135	623....	81	641....	100
589 et 90	8	607....	170	624....	41	642....	22
591....	170	608....	180	625....	25	643....	15
592....	195	609....	1½	626....	30	644....	61
593....	1670	610....	900	627....	125	645 et 6.	33
594....	1½	611....	209	628 et 29	23		
595....	295	612....	39	630....	25		

PRODUIT TOTAL DE LA VENTE : 108.634 FR.

RECHERCHE

DES

MONNAIES IMPÉRIALES ROMAINES

NON DÉCRITES DANS L'OUVRAGE DE H. COHEN

(*Suite*[1]).

MAXIMIN DAZA.

13. MAXIMINVS NOB. CAES. Sa tête laurée à droite.

℞ PRINCIPI IVVENTVTIS. Maximin en habit militaire, debout à gauche, tenant un globe et un sceptre long; derrière lui, deux enseignes militaires; dans le champ, Z; à l'exergue, SMSD. *Cat. de Quelen, n°* 2003. AV.

16. MAXIMINVS NOB. CAES. Sa tête laurée à droite.

℞ SALVS AVG. ET CAESS. NN. TR. La Santé debout à droite, nourrissant un serpent qu'elle tient entre ses bras. *Mus. de Vérone.* AV.

17. MAXIMINVS NOB. CAES. Sa tête laurée à droite.

℞ SOLE INVICTO. Le Soleil? radié, en longue toge, debout à gauche, levant la main droite et tenant de la main gauche la tête de Sérapis; dans le champ, Δ; à l'exergue, ALE. *Catal. Racine, n°* 1411. AV.

19. MAXIMINVS CAESAR. Sa tête laurée à droite.

℞ SOLI INVICTO NK (en monogramme); à l'exergue,

---

1. Voir année 1884, pages 42, 168 et 239; année 1885, pages 40, 250 et 334; année 1886, pages 97, 153 et 421; année 1887, pages 325, 421 et 581; année 1888, page 405 et 525; année 1889, page 145.

SMN. Le Soleil debout. *Cat. de Moustier, n° 3552, et Coll. John Evans.* AV.

27. MAXIMINVS NOB. C. Sa tête laurée à droite.

℞ VIRTVS AVGG. ET CAESS. L'empereur à cheval, galopant à droite et frappant de sa lance un ennemi agenouillé sous son cheval; à l'exergue, SIS. *Cat. de Queflen, n° 2007.* AV.

28. MAXIMINVS AVG. Sa tête laurée à droite.

℞ VIRTVS MILITVM. Quatre soldats sacrifiant devant la porte d'un camp; à l'exergue, D. *Cat. Badeigts de Laborde, n° 949.* AR.

29. MAXIMINVS NOB. CAES. Sa tête laurée à droite.

℞ VIRTVS MILITVM. Porte de camp ouverte à deux battants, surmontée de quatre tourelles; à l'exergue, PTR. *Coll. Poydenot.* AR.

38. MAXIMINVS NOB. CAES. Sa tête laurée à droite.

℞ CONCORDIA IMPERII. La Concorde debout à gauche, coiffée du modius et appuyée sur une haste. *Coll. Gnecchi.* M.B.

103. MAXIMINVS P. F. AVG. Sa tête laurée à droite.

℞ GENIO POPVLI ROMANI. Génie à demi nu, debout à gauche, tenant une patère et une corne d'abondance. *Trésor d'Annicco près Crémone, et Coll. Gnecchi.* M.B.

103. IMP. C. MAXIMINVS P. F. AVG. Son buste lauré à droite.

℞ Génie tourelé demi-nu, debout à gauche, tenant une couronne et une corne d'abondance; dans le champ, une étoile. *Coll. Poydenot.* M.B.

131. IMP. MAXIMINVS P. F. AVG. Sa tête laurée à droite.

℞ IOVI CONSERVATORI. Jupiter nu, debout à gauche, le manteau sur l'épaule gauche, tenant un foudre et un sceptre; à ses pieds, à gauche, un aigle tenant une cou-

ronne dans son bec; dans le champ, SA; à l'exergue, SIS. *Coll. Taillebois à Dax.* M.B.

141. IMP. C. GAL. VAL. MAXIMINVS P. F. AVG. Sa tête laurée à droite.

℞ SOLE INVICTO. Le Soleil debout dans un quadrige à gauche (il ne tient pas la tête de Sérapis). *Cat. de Moustier, n°* 3556. M.B. petit module.

143. MAXIMINO P. F. AVG. Sa tête laurée à droite.

℞ SOLI INVICTO COMITI. Le Soleil radié à gauche, la main droite levée et tenant une baguette. *Coll. Gnecchi.* P.B.

143. Même pièce, mais avec le buste lauré et cuirassé à droite. *Coll. Gnecchi.* P.B.

149. IMP. MAXIMINVS P. F. AVG. Son buste lauré à droite, avec la cuirasse et le paludament

℞ SOLI INVICTO COMITI. Le Soleil radié, demi-nu, debout à gauche, levant la main droite et tenant un globe. *Coll. Brunet.* P.B.

151. MAXIMINVS NOB. C. Son buste lauré et cuirassé à droite.

℞ TEMPORVM FELICITAS. La Félicité debout à droite, tenant un caducée et une corne d'abondance. *Coll. Gnecchi.* M.B.

157. MAXIMINVS NOB. CAES. Sa tête laurée à droite.

℞ VIRTVS AVGG. ET CAESS. NN. Maximin galopant à droite et frappant un ennemi; sous le cheval, un autre ennemi assis. *Coll. Gnecchi.* M.B.

157. MAXIMINVS NOB. CAES. Son buste à droite, avec le casque lauré et la cuirasse; armé d'une haste et d'un bouclier.

℞ VIRTVS AVGG. ET CAESS. NN. L'empereur galopant à droite, tenant un bouclier et perçant de sa haste un barbare terrassé; sous les pieds du cheval, un autre bar-

bare couché, avec son bouclier à côté de lui. *Cat. Gréau, n° 4358.* M.B.

161. MAXIMINVS NOB. CAES. Son buste lauré, drapé et cuirassé à gauche, tenant un globe nicéphore et un bouclier sur lequel on distingue deux cavaliers et d'autres figures.

℞ VIRTVS EXERCITVS. Mars nu et casqué debout à droite, tenant une lance en arrêt et un bouclier; devant lui, un autel allumé; dans le champ B; à l'exergue, ANT. *Coll. Gnecchi.* M.B.

164. IMP. C. GAL. VAL. MAXIMINVS P. F. AVG. Sa tête laurée à droite.

℞ VIRTVTI EXERCITVS. Mars armé, marchant à droite tenant une haste, et, de la main gauche, un bouclier et un trophée. *Coll. Gnecchi.* P.B.

167. MAXIMINVS N. C. Son buste lauré à droite.

℞ VOT. X. CRESC. En trois lignes dans une couronne de laurier. *Coll. de Belfort.* P.B.Q.

MAXENCE.

32. IMP. MAXENTIVS P. F. AVG. Son buste lauré et cuirassé à gauche, armé de la lance et du bouclier.

℞. AETERNITAS AVG. N. Les Dioscures en face l'un de l'autre, tenant chacun son cheval et une lance. *Coll. Gnecchi.* M.B.

41. IMP. C. MAXENTIVS P. F. AVG. Son buste lauré à gauche, avec le manteau impérial et tenant un sceptre surmonté d'un aigle.

℞ AETERNITAS AVG. N. La louve à droite, allaitant Romulus et Remus. *Cat. Gréau, n° 4363.* M.B.

49. MAXENTIVS P. F. AVG. Son buste lauré à droite, avec la cuirasse et le paludament.

℞ CONSERV. VRB. SVAE. Temple à six colonnes; au milieu, Rome casquée, assise de face, regardant à gauche, tenant un globe et un sceptre; à l'exergue, TT. (Pas de bouclier près de Rome.) *Coll. de Schodt.* M.B.

49. IMP. MAXENTIVS P. F. AVG. Sa tête laurée à droite.

℞ CONSERV. VRB. SVAE. Temple hexastyle dans lequel Rome est assise à gauche, tenant un globe nicéphore et une haste. *Coll. Gnecchi.* M.B.

54. IMP. MAXENTIVS P. F. AVG. CONS. Son buste lauré à gauche, avec le manteau impérial et tenant un sceptre surmonté d'un aigle.

℞ CONS [ERV. VRB. SVAE]. Temple à six colonnes; au milieu, Rome casquée assise de face, regardant à gauche, tenant un globe et un sceptre; près d'elle, un bouclier; à l'exergue. P... *Coll. Taillebois.* M.B.

54. IMP. C. MAXENTIVS P. F. AVG. Son buste lauré à gauche, avec la cuirasse, tenant une haste et un bouclier.

℞ CONSERV. VRB. SVAE. Rome assise dans un temple à six colonnes. *Cat. de Moustier*, n° 3559, *et trésor d'Annicco.* M.B.

54. IMP. C. MAXENTIVS P. F. AVG. Son buste lauré et cuirassé à gauche, tenant une lance et un bouclier.

℞ CONSERV. VRB. SVAE. Temple hexastyle au milieu duquel on voit Rome assise, portant un globe et un sceptre; près d'elle, un bouclier. *Coll. Gnecchi.* M.B.

54. MAXENTIVS P. F. AVG. Son buste lauré à droite, avec la cuirasse et le paludament.

℞ Comme le précédent. *Coll. Gnecchi.* M.B.

55. IMP. MAXENTIVS P. F. AVG. CONS. Son buste lauré à gauche, avec le manteau impérial, tenant un sceptre surmonté d'un aigle.

℞ CONSERV. VRB. SVAE. Temple à six colonnes; au milieu, Rome casquée, assise de face, regardant à gauche,

tenant un globe et un sceptre; à côté d'elle, un bouclier. *Cat. de Quelen n°* 2014. M.B.

57. IMP. C. MAXENTIVS P. F. AVG. Son buste lauré à droite, avec la cuirasse et le paludament.

℞ CONSERV. VRB. SVAE. Temple hexastyle dont le fronton est orné de deux Victoires; au milieu, Rome assise à gauche, tenant une haste; devant elle, une Victoire lui offrant une couronne et posant le pied sur un prisonnier assis à terre. *Coll. Gnecchi.* M.B.

64. IMP. C. MAXENTIVS P. F. INV. AVG. Son buste lauré à droite, avec la cuirasse et le paludament.

℞ FELICITAS PVBLICA. La Félicité debout à gauche, accoudée sur une colonne, les jambes croisées et tenant un caducée; à l'exergue, AQS. *Coll. Gnecchi.* Entre G. et M.B.

64. IMP. C. MAXENTIVS P. F. AVG. Sa tête laurée à droite.

℞ FEL. PROCESS. CONS. III AVG. N. Maxence dans un quadrige de face. *Trésor d'Annicco.* M. B.

67. IMP. C. MAXENTIVS P. F. AVG. Sa tête laurée à droite.

℞ FEL. PROCESS. CONS.. III A. N. Maxence dans un quadrige de face levant la main droite et tenant les rênes de l'autre. Les deux chevaux du milieu tournent la tête en dedans, les deux autres la tournent en dehors. *Coll. Gnecchi.* M. B.

77. IMP. C. MAXENTIVS P. F. AVG. Sa tête laurée à droite.

℞ MARTI COMITI AVG. N. Mars armé, marchant à gauche, tenant d'une main un rameau, et de l'autre une haste et un bouclier. *Trésor d'Annicco. Coll. Gnecchi.* M. B.

82. IMP. MAXENTIVS P. F. AVG. Son buste lauré et cuirassé à droite.

℞ MARTI PATRI CONSERVATORI. Mars debout à droite, tenant une haste renversée et s'appuyant sur un bouclier; dans le champ, S. A.; à l'exergue, PTR. *Cat. de Quelen, n°* 2015. M. B.

83. IMP. C. MAXENTIVS P. F. AVG. Sa tête laurée à droite.

℞ MARTI VICTORI AVG. Mars nu de face, regardant à droite, casqué et portant une haste; à terre, deux prisonniers garrottés. *Coll. Gnecchi.* M. B.

99. IMP. C. MAXENTIVS P. F. AVG. Sa tête laurée à droite.

℞ VICTORIA AETERNA AVG. N. Victoire marchant à droite, portant une palme et traînant un prisonnier par les cheveux. *Coll. Gnecchi.* M. B.

100. IMP. C. MAXENTIVS P. F. AVG. Sa tête laurée à droite.

℞ VICTORIA AVG. Victoire marchant à gauche; devant elle, un captif. *Cat. de Moustier, n°* 3561. M. B.

108. IMP. C. MAXENTIVS P. F. AVG. Sa tête laurée à droite.

℞ VOT. OPTATA ROMAE FEL. Victoire debout à droite, écrivant sur un bouclier posé sur un cippe; le pied gauche appuyé sur la base du cippe. *Coll. Gnecchi.* M. B.

ALEXANDRE.

1. IMP. C. ALEXANDER P. F. AVG. Sa tête laurée à droite.

℞ INVITA (*sic*) ROMA FEL KARTHAGO. Rome assise à gauche, tenant un globe surmonté d'une victoire et une haste; à côté d'elle, un bouclier; à l'exergue, PR. *Cat. Bellet de Tavernost n°* 840. AV.

5. IMP. ALEXANDER P. F. AVG. Sa tête laurée à droite.

℞ AFRICA AVG. N. L'Afrique debout à gauche, coiffée de la trompe d'éléphant, tenant un étendard et une défense d'éléphant; à ses pieds, un lion; à l'exergue, PK. *Cat. de Quelen, n° 2021.* M. B.

6. IMP. ALEXANDER P. F. AVG. Sa tête laurée à droite,

℞ GLORIA EXERCIT. KART. Alexandre à cheval à droite. la main droite étendue. *Coll. Poydenot.* M. B.

7. ALEXANDER P. F. AVG. Sa tête laurée à droite.

℞ IOVI CONSERVATORI. Jupiter de face, tenant un foudre et un sceptre. *Musée Brera.* M. B.

8. IMP. ALEXANDER P. F. AVG. Sa tête laurée à droite.

℞ ROMAE AETERNAE AVG. N. Rome casquée, assise à gauche, tenant un globe et un sceptre; à l'exergue, PK. *Cat. de Quelen, n° 2023.* M. B.

11. IMP. ALEXANDFR P. F. AVG. Sa tête laurée à droite.

℞ S. P. Q. R. OPTIMO PRINCIPI. Trois enseignes militaires; à l'exergue, PK. *Cat. de Quelen, n° 2026.* M. B.

LICINIUS PÈRE.

7. LICINIVS P. F. AVG. Sa tête diadémée à droite.

℞ CONSVL DD. NN. Licinius lauré et en toge debout à gauche, tenant un globe et un sceptre; dans le champ, Ƹ; à l'exergue, SMTS. *Coll. d'Amécourt.* AV.

8. LICINIVS AVGVSTVS. Sa tête laurée à droite.

℞ IOVI CONSERVATORI. Jupiter nu, debout à gauche, le manteau sur le bras gauche, tenant un globe surmonté d'une Victoire qui le couronne, et une haste; à ses pieds, un aigle tenant une couronne dans son bec; dans le champ, N; à l'exergue, SMNΔ. *Coll. Gnecchi.* AV.

9. Même médaille avec SMNΓ à l'exergue. *Coll. Trivulzio.* AV.

18. LICINIVS AVGVSTVS. Sa tête laurée à droite.

℞ IOVI CONS. LICINI AVG. Jupiter assis à gauche sur un cippe tenant un globe surmonté d'une Victoire et un sceptre; à ses pieds, un aigle qui tient une couronne en son bec; sur la base, SIC X. SIC. XX.; à l'exergue, SMNΔ. *Cat. de Quelen, n°* 2032. AV.

20. LICINIVS AVGVSTVS. Sa tête diadémée à droite.

℞ IOVI CONS. LICINI. AVG. Jupiter nu, debout sur un cippe à gauche, le manteau sur l'épaule droite, tenant une Victoire et un sceptre; à ses pieds, un aigle qui tient une couronne dans son bec; sur le cippe, SIC. X. SIC. XX.; à l'exergue, SMNΓ. *Coll. de Belfort.* AV.

25. IMP. LIC. LICINIVS P. F. AVG. Sa tête laurée à droite.

℞ SALVS AVGG. N. N. La Santé debout à gauche, tenant un sceptre, et de la main droite donnant à manger à un serpent qui s'élance d'un autel; à l'exergue, SIS. *Cat. de Quelen, n°* 2033. AV.

29. Semblable au n° 29 de Cohen, mais de petit module. *Cat. de Quelen, n°* 2035. AV.

31. LICINIVS P. F. AVG. Sa tête laurée à droite.

℞ VIRTVS AVGVSTI. Lion debout à gauche, regardant en arrière; en haut, dans le champ, une massue; à l'exergue, PARL. (petit module). *Cat. de Quelen, n°* 2036. AV.

33. LICINIVS AVGVSTVS. Sa tête laurée à droite.

℞ VOTIS V. MVLTIS X. Victoire debout de face, regardant à droite, tenant un bouclier posé sur un cippe; sur le bouclier, VICTORIA AVG.; dans le champ, étoile et deux points; à l'exergue, SMN. *Cat. de Quelen, n°* 2037. AV.

66. IMP. LICINIVS P. F. AVG. Son buste lauré à gauche.

℞ GENIO POP. ROM. Génie debout à gauche, tenant une patère et une corne d'abondance. *Cat. de Quelen, n°* 2039. P. B.

72. IMP. C. LIC. LICINIVS P. F. AVG. Sa tête laurée à droite.

℞ HERCVLI VICTORI. Hercule nu, debout à droite, dans la pose d'Hercule Farnèse. *Cat. de Quelen, n° 2040.* M. B.

73. IMP. LICINIVS P. F. AVG. Son buste lauré à droite; sans cuirasse ni paludament.

℞ IOVI CONSERVATORI. Jupiter nu, debout à gauche, le manteau sur l'épaule gauche, tenant un foudre et un sceptre. *Comm. par M. Hoffmann.* P. B.

91. IMP. LIC. LICINIVS P. F. AVG. Sa tête laurée à droite.

℞ IOVI CONSERVATORI AVG. Jupiter nu, à gauche, tenant un globe surmonté d'une Victoire et une haste; le manteau sur le bras gauche; à ses pieds, un aigle tenant une couronne dans son bec. *Coll. Gnecchi.* Entre M. et P. B.

100. IMP. LICINIVS AVG. Son buste lauré à gauche, revêtu du manteau impérial, tenant une *mappa* et un sceptre.

℞ IOVI CONSERVATORI AVGG. Jupiter debout à gauche, tenant un globe et une haste; dans le champ, un croissant et B; à l'exergue, SMAL. *Coll. de Schodt.* P. B.

102. IMP. C. VAL. LICIN. LICINIVS P. F. AVG. Sa tête laurée à droite.

℞ IOVI CONSERVATORI AVGG. Jupiter nu, debout à gauche, le manteau sur l'épaule, tenant une Victoire sur un globe et un sceptre; à ses pieds, un aigle tenant une couronne dans son bec. *Coll. Brunet.* P. B.

102. Pièce semblable, mais au revers, KX. dans le champ, et ALE à l'exergue. *Coll. Taillebois.* P. B.

120. IMP. LICINIVS P. F. AVG. Sa tête laurée à droite.

℞ MARTI CONSERVATORI. Mars armé à droite, tenant une haste renversée et appuyé sur son bouclier; dans le champ, une étoile. *Coll. Gnecchi.* P. B.

141. LICINIVS P. AVG. Son buste casqué et cuirassé à droite.

℞ VICT. LAETAE. PRINC. PERP. Deux Victoires soutenant sur un cippe, un bouclier sur lequel l'une d'elles écrit P. R.; sous le cippe, S. *Musée Brera.* P. B.

156. LICINIVS P. AVG. Son buste casqué et cuirassé à droite.

℞ Deux Victoires debout de face, soutenant un bouclier rond sur lequel on lit : VOT. PR. VICTOR. LAETAE P. P. *Coll. Poydenot.* P. B.

157. IMP. C. VAL. LICIN. LICINIVS P. F. AVG. Sa tête laurée à droite.

℞ VOTIS V. MVLTIS X. Dans une couronne de laurier. *Cat. de Moustier, n°* 3576. P. B.

158. IMP. LICINIVS AVG. Son buste casqué et cuirassé à droite.

℞ VOT. X ET XV F. R. S. dans une couronne de laurier. *Musée Brera.* P. B.

LICINIUS FILS.

13. LICINIVS IVN. NOB. CAES. Son buste lauré à gauche, avec la cuirasse et le paludament.

℞ CAESARVM NOSTRORVM autour d'une couronne de laurier (pas d'étoile dans la couronne). *Comm. par M. Hoffmann.* P. B.

18. Même avers.

℞ DOMINORVM NOSTRORVM CAES. Couronne de laurier dans laquelle on lit : VOT. V.; à l'exergue, S. T. *Coll. Gnecchi.* P. B.

21. LICINIAN. LICINIVS IVN. Sa tête laurée à droite.

℞ IOVI CONSERVATORI. Jupiter nu, debout à gauche, le manteau sur le bras gauche, tenant un foudre et une haste. *Coll. Gnecchi.* P. B.

25. D.N. VAL. LICINIAN. LICINIVS NOB. C. Son buste lauré à gauche.

℞ IOVI CONSERVATORI CAES. Jupiter debout à gauche. *Cat. de Montigny, n°* 1127. P. B.

29. D. N. CONSTANTINVS LICINIVS N. CAES. Sa tête laurée à droite.

℞ IOVI CONSERVATORI CAESS. Jupiter debout et un aigle. *Cat. de Moustier, n°* 3581. P. B.

30. D. N. VAL. LICIN. LICINIVS NOB. C. Son buste lauré, drapé et cuirassé à droite.

℞ IOVIO CONSERVATORI CAESS. Jupiter nu, debout à gauche, le manteau sur l'épaule gauche, tenant un globe surmonté d'une Victoire et un sceptre; à ses pieds, un aigle tenant une couronne en son bec; dans le champ, à gauche, étoile et croissant; à l'exergue, ANT. *Cat. de Quelen, n°* 2043. AV.

33. D. N. VAL. LICIN. LICINIVS NOB. C. Son buste lauré et drapé à droite.

℞ PROVIDENTIAE CAESS. Jupiter de face, tenant un globe surmonté d'une Victoire et un sceptre; dans le champ, une palme. *Musée Brera.* P. B.

36. D. N. VAL. LICIN. LICINIVS NOB. C. Son buste lauré à gauche, avec le manteau impérial, tenant la *mappa* et, de la main gauche, un globe et un sceptre.

℞ PROVIDENTIAE CAESS. Porte de camp surmontée de trois tours; dans le champ, une étoile; à l'exergue, SMAL. *Coll. Taillebois et Musée Brera.* P. B.

43. LICINIVS IVN. NOB. C. Son buste lauré à droite, avec la cuirasse et le paludament.

℞ VICT. LAETAE PRINC. PERP. Deux Victoires debout, posant sur un cippe un bouclier sur lequel celle qui est à gauche vient d'écrire VOT. P. R.; sur le cippe, S. *Comm. par M. Hoffmann.* P. B.

46. LICINIVS NOB. CAES. Sa tête laurée à droite.

℞ VICTORIAE LAETAE PRINC. PERP. Deux Victoires debout, posant sur un cippe un bouclier sur lequel on lit : VOT. P. R.; sur le cippe, un globe. *Cat. Gréau*, n° 4394. P. B.

49. LICINIVS IVN. NOB. C. Son buste lauré à droite, avec le paludament.

℞ VIRTVS AVGG. Tour avec la porte ouverte, surmontée de quatre pinacles. *Coll. Gnecchi.* P. B.

61. LICINIVS IVN. NOB. CAES. Son buste lauré et cuirassé à gauche.

℞ VOT. V. MVLT. V. CAESS. T. S. C. Le tout dans une couronne. *Coll. de Schodt.* P. B.

LICINIUS FILS ET CRISPUS.

1. D. N. VAL. LICIN. LICINIVS NOB. C. Son buste lauré à droite.

℞ FL. IVL. CRISPVS NOB. CAES. Son buste lauré à gauche. *Cat. de Quelen*, n° 2046. P. B.

VALENS.

1. IMP. C. AVR. VAL. VALENS P. F. AVG. Sa tête laurée à droite.

℞ IOVI CONSERVATORI AVGG. Jupiter debout à gauche, nu, le manteau sur l'épaule gauche, tenant un globe surmonté d'une Victoire et un sceptre; dans le champ, un aigle tenant une couronne dans son bec, K, une couronne, X et A.; à l'exergue, ALE. *Cat. Badeigts de Laborde*, n° 954. P. B.

2. ....

℞ VICTORIA AVGVSTORVM. Victoire assise à droite et écrivant sur un bouclier VOT. V. MVLT. X. Dans le champ, à droite, O, à gauche, B.; à l'exergue, CONS. et une étoile. *Cat. de Koch.* (*Le numismate p.* 86). Sou d'or.

MARTINIEN.

1. D. N. M. MARTINIANVS P. F. AVG. Son buste radié à droite.

℟ IOVI CONSERVATORI. *Cat. Badeigts de Laborde*, *n*° 955. P. B.

1. D. N. M. MARTINIANVS P. F. AVG. Sa tête radiée à droite.

℟ IOVI CONSERVATORI. Jupiter nu, debout à gauche, tenant une Victoire et un long sceptre; à ses pieds, à droite, un prisonnier garrotté; à gauche, un aigle tenant une couronne dans son bec; dans le champ, à droite, X/III; à l'exergue, SNNΓ. *Coll. Gnecchi.* P. B.

1. Même pièce, mais avec le buste radié et drapé.

℟ A l'exergue, SNNΓ. *Coll. Gnecchi.* P. B.

(*A suivre.*)

MONNAIES, JETONS & MÉDAILLES

DES

ÉVÊQUES DE METZ

(*Suite*).

RENAUD DE BAR (1302-1316).

Renaud était primicier de la cathédrale lorsqu'il fut appelé à l'épiscopat. En 1308, soutenu par son neveu, le comte de Bar, il fit la guerre à Thibaut II, duc de Lorraine. Défait, il dut engager plusieurs domaines en garantie des sommes énormes dont le payement lui avait été imposé.

Les monnaies de Renaud de Bar, *deniers* et *doubles deniers*, sont toutes des imitations des espèces ducales habilement combinées pour leur faire concurrence sur les marchés lorrains[1]. L'atelier d'Epinal semble avoir seul fonctionné.

N° 1. — **RENA** dans un grènetis; au centre, l'évêque debout et mitré, vu de face; il tient sa crosse de la main droite, et de la gauche, le livre des évangiles

℟. **·EPI NAV** entre deux grènetis; épée en pal coupant la légende.




Denier ou spadin; argent; 0 gr. 51.

Anc. coll. P.-Ch. Robert; description n° 622.

1. Chautard, *Imitation de quelques types monétaires propres à la Lorraine*, p. 29 et pl. I.

N° 2. — Variété avec R'ЄNA.

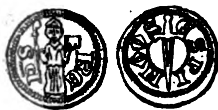
0 gr. 56.

Coll. Chautard.

Ces pièces empruntent leur revers aux spadins de Ferri IV et de Thibaut II. On peut remarquer que le graveur du coin a commencé le nom de la ville d'Epinal en bas, à côté de la pointe de l'épée, de sorte qu'on lit à première vue NAVЄPI. Grâce à cet artifice, la légende avait, pour les yeux illettrés, l'apparence du mot NANCЄI des pièces ducales.

N° 3. — R ЄP̄S dans un grènetis; au centre, l'évêque debout comme sur les pièces précédentes.

℟. ЄSPINAVS entre deux grènetis; épée en pal.



Denier; argent; poids variant de 0 gr. 32 à 0 gr. 45.

Anc. coll. P.-Ch. Robert; description n° 620.

N° 4. — Variété avec SPI NAVS.

0 gr. 52.

Musée d'Epinal; Laurent, catalogue, n° 327.

N° 5. — ✠ ·R D B dans un grènetis; au centre, un guerrier debout, casque en tête, tenant son épée et se couvrant d'un écu.

℟. ЄPI NAV entre deux grènetis; épée en pal.



Denier; argent; 0 gr. 43.

Anc. coll. de Saulcy.

Les lettres du droit doivent sans doute se développer

en *Reginaldus de Barro;* la croisette joue le rôle de l'X du mot DVX sur les pièces ducales; le nom d'Epinal est disposé de manière à simuler NAN CEI.

N° 6. — Variété avec ESPI NAV.

0 gr. 51.

Musée d'Epinal; Chautard, *l. c.*, p. 25.

N° 7. — ✠ R EPS NETECIS· entre deux grènetis; dans le champ, un cavalier au galop à droite, casque en tête, la lance en arrêt.

℟. MONETA SPINALEN entre deux grènetis; dans le champ, une épée en pal accostée de deux bars.



Double denier; argent; poids variant de 0 gr. 76 à 0 gr. 98.

Anc. coll. P.-Ch. Robert; description n° 617.

N° 8. — Variété avec METECIS par un M.

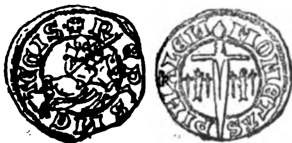
Musée d'Epinal; Laurent, *Atelier des Vosges*, p. 28, fig. 40.

N° 9. — Variété avec R EPS NETE—CIS.

Anc. coll. de Saulcy.

N° 10. — R EPS NE—TECIS· entre deux grènetis; dans le champ, un cavalier au galop à droite, armé de toutes pièces, comme au n° 7.

℟. MOMETA SPINALEN entre deux grènetis; dans le champ, l'épée en pal accostée de deux bars, placés chacun entre deux croisettes au pied fiché.



Double denier; argent; 0 gr. 83.

Anc. coll. P.-Ch. Robert; description n° 619.

Les bars, principales pièces du blason de l'évêque, placés ainsi entre deux croisettes, prenaient l'aspect des alerions de Lorraine qui figurent sur les prototypes émis par les ducs Thibaut II et Ferri IV.

HENRI I (1319-1324).

Le siège de Metz, après être resté longtemps vacant, fut donné à Henri, frère du dernier dauphin de Viennois. Henri n'entra pas dans les ordres et fut tué en 1324 dans un combat contre le duc de Savoie. Il ne laissa pas toutefois que de faire administrer son temporel. Dom Calmet[1] rapporte qu'il confia, en 1321, la gestion de l'atelier monétaire d'Epinal à un bourgeois de cette ville.

Partant de ce fait, M. de Koehne[2] a attribué à Henri I un petit denier anonyme d'Epinal que j'ai décrit plus haut, mais cette pièce est trop ancienne pour être rapportée à une époque où les monnaies à types héraldiques étaient généralement usitées et où les petits deniers sans armoiries, tels que ceux d'Adhémar que nous verrons tout à l'heure, étaient d'un style différent.

On n'a donc pas encore retrouvé les monnaies d'Henri dauphin.

LOUIS DE POITIERS (1325-1325).

Louis de Poitiers, des comtes de Valentinois, était évêque, duc de Langres et pair de France. Les chanoines de cette église l'avaient fait condamner par le Parlement, le 17 juin 1322, à payer une amende de cinquante-six mille livres au roi et au chapitre. Il se fit transférer, le

1. *Hist. de Lorraine*, t. III, CXXII.
2. *Revue numism.*, 1861, p. 36.

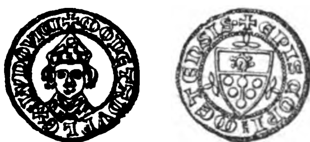
1er février 1325, dans l'évêché de Metz, où il échappait à l'action du Parlement et de la Cour de France.

Louis de Poitiers portait, suivant le P. Anselme, d'*azur à six besants d'argent posés 3, 2 et 1, au chef d'or*[1].

La seule monnaie connue jusqu'à ce jour pour Louis de Poitiers est la suivante, dont il n'existe que deux exemplaires :

✠ MONETA DVPLEX ⁑ LVDOVICI entre deux grènetis; au centre, un buste mitré de face.

℟. ✠ EPISCOPI ⁑ METENSIS· entre deux grènetis; au centre, un écu aux armes de l'évêque, avec crosse en pal brochant sur le tout; l'écu est accosté de trois tréfeuilles.



Argent; 0 gr. 98.

Coll. de M. Bretagne, à Nancy, et du prince de Furstenberg à Donaueschingen.

ADHÉMAR DE MONTEIL (1327-1361).

Adhémar, qui succéda à Louis de Poitiers, était, par sa mère, neveu de ce prélat. Meurisse le nomme Adhémar de Montil, et le P. Anselme Adhémar de Montélimar; par le fait, il se nommait Adhémar de Monteil, comme un des membres de sa famille, évêque du Puy, au temps de la première croisade. Monteil, où mourut Louis de Poitiers, était Monteil Aimar, pour le distinguer d'autres localités du même nom; avec le temps, Monteil Aimar

1. *Histoire généalogique*, t. II, p. 185.

est devenu Montélimar par une légère altération des deux voyelles.

Le P. Anselme présente Adhémar, au moment de son élévation au siège épiscopal, comme étant archidiacre de Metz; Meurisse dit qu'il était doyen de la cathédrale de Toul.

Meurisse et, après lui, de Saulcy assurent que le pape, las des divisions qu'entraînait l'élection des évêques de Metz, avait nommé d'office Adhémar; mais les monnaies nous apprennent qu'Adhémar fut élu et ne prit le titre d'évêque qu'après avoir été confirmé.

En 1340, une guerre, qui devait durer douze ans, s'alluma entre l'évêché de Metz et le duché de Lorraine.

Je m'abstiens, en général, de mentionner les documents monétaires, j'ai dit pourquoi au commencement de ce mémoire. Je dois néanmoins rappeler ici un acte qui eut une portée considérable.

En 1334, Adhémar céda, pour deux ans, au maître échevin, aux Treize et aux Paraiges de Metz, la jouissance de l'atelier monétaire établi dans la rue appelée *sur les murs*. Ce fut le prélude de l'abandon que Thieri V fit de son droit de monnaie à la cité devenue autonome, cession en vertu de laquelle la monnaie municipale prit un vaste développement.

En 1350, l'administration d'Adhémar s'aperçut qu'il circulait des contrefaçons de ses propres espèces, fabriquées à Liverdun par les monétaires de l'évêque de Toul; le père Benoît mentionne ce fait dans son *Histoire de Toul* et cite un titre à l'appui.

En 1356, l'empereur Charles IV vint à Metz et promulgua la charte connue sous le nom de Bulle d'or.

Adhémar a fait frapper monnaie comme élu et comme évêque. Les monnaies retrouvées appartiennent aux ateliers de Metz, Marsal, Epinal, Vic et Rambervillers.

Le nom de ce prélat varie fréquemment de forme dans les titres en langue vulgaire, mais les inscriptions de ses monnaies sont toutes en latin et portent *Ademarius*, sauf le cas d'abréviation; on rencontre une seule fois *Ademaris*, mais c'est par suite de la chute de la lettre *u* dans le poinçonnement du coin.

Avec le titre d'élu.

IMITATION DU DENIER TOURNOIS DE FRANCE.

✠ TVRON·DE VICH dans un grènetis; au centre, le châtel tournois.

℟. ✠ A·ELECTI·MET· entre deux grènetis; dans le champ, une croix.



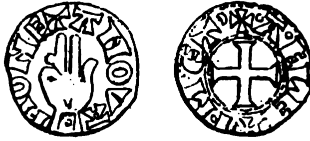
Denier; argent; 0 gr. 72.
Collection de M. Bretagne.

La monnaie de France était contrefaite au temps d'Adhémar, non seulement à Metz, mais à Toul, sous Amédée de Genève (1320-1330); à Verdun, sous Henri d'Apremont (1312-1349), et sous Hugues de Bar (1352-1361); en Lorraine, sous Thiébaut II (1303-1312), et sous Ferri IV (1312-1428); enfin à Bar.

TYPE DE LA MAIN BÉNISSANT.

MONETA NOVA dans un grènetis; au centre et coupant la légende, une main qui bénit.

℟. ✠·A·ELECTI·MET· entre deux grènetis; dans le champ, une croix.



Denier; argent.
Anc. coll. P.-Ch. Robert; descrip. n° 623 *bis*.

Cette monnaie, dont le revers est identique comme type et comme légende à celui du numéro précédent, représente au droit, la main bénissant qui s'était montrée dès le xe siècle à Dieulouart, sous l'évêque Heymon de Verdun, qui avait fait son apparition à Besançon au xie siècle, sous l'archevêque Hugues Ier, et qui s'était ensuite répandue de divers côtés.

Avec le titre d'évêque.

Les monnaies qui donnent à Adhémar le titre d'évêque sont des types variés et se partagent en plusieurs groupes. Le premier groupe comprendra une imitation de la monnaie de France; le second, des espèces de deux modules montrant, d'un côté, un évêque de profil, et au revers une croix avec divers objets dans ses cantons; c'est exactement le motif que nous avons rencontré dans la composition de diverses monnaies à partir de Thiéri III (1164-1170); le troisième, l'évêque toujours à mi-corps et de profil, mais au revers, une crosse en pal accostée, à droite et à gauche, de la croix cléchée de Monteil; le quatrième, qui contient une plaque de grandes dimensions, se caractérise par un évêque vu de face entre deux croix cléchées; au revers, une croix ordinaire ou une croix cléchée. La figure de l'évêque disparaît dans les deux derniers groupes; le cinquième offre l'écu de famille

d'Adhémar, et au revers une croix ordinaire ou une croix cléchée; enfin, le sixième groupe montre, au droit, le martyre de Saint-Etienne, et au revers, une crosse en en pal entre deux écus aux armes de Monteil.

IMITATION DU DOUBLE DENIER DE PHILIPPE DE VALOIS.

✠ A:E[P]ISC[OPV]S METEN entre deux grènetis; au centre, une fleur de lis.

℟. ✠ MONE·[RAMBTIVIL]LE entre deux grènetis; dans le champ, une croix fleurdelisée et évidée à la rencontre de ses bras.



Double denier; billon.

Anc. coll. P.-Charles Robert; descrip. nos 627 et 628.

Le dessin de cette curieuse monnaie a été pris sur trois exemplaires frustes; il ne serait pas impossible qu'il y eût, au revers, non *mone*, mais *monet*, ce qui donnerait une meilleure abréviation. Le nom de Rambervillers semble convenir, mieux que celui de tout autre atelier, au long espace effacé dans la légende du revers; je dois reconnaître cependant que le nom de cet atelier ne s'était rencontré jusqu'ici que sous la forme RAMBERVILE et que des monnaies d'Adhémar portent *Rambti*, sous-entendu *ville*. La lecture du revers de ces imitations de la monnaie de France doit donc être considérée, jusqu'à nouvel ordre, comme incertaine.

ÉVÊQUE A MI-CORPS. — CROIX AVEC SIGNES DANS LES CANTONS.

N° 1. — ✠ ADEMARIVS⁝EPSI entre deux grènetis; dans le champ, un évêque à mi-corps, tourné à droite, tenant une crosse de la main gauche et bénissant de la droite.

℞. MONETA⁝METENSI entre deux grènetis; au centre, une croix pattée, cantonnée au premier et au quatrième canton d'un disque lunaire à visage humain; au second et au troisième, d'une étoile à six rayons.



Argent; 0 gr. 95; diamètre, 19 millim.

Ancienne collection P.-Charles Robert; descrip. n° 624.

N° 2. — Autre avec ✠ ADEMARIVS⁝EPS'I et ✠ MONETA⁝METESI.

Argent; 1 gr. 06; même diamètre.

Saulcy, *Supplément*, n° 130.

N° 3. — Mêmes types avec ✠ ADEMARIVS⁝EPS et ✠ MONETA⁝METESI.

Argent; 1 gr. 15; diamètre, 19 millim.

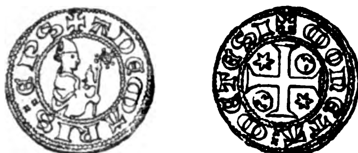
Ancienne coll. P.-Charles Robert.

N° 4. — Mêmes types avec ✠ ADEMARIS⁝EPS et MONETA⁝METESI.

Argent; 1 gr. 10; même diamètre.

Saulcy, *Evêques*, n° 62.

N° 5. — Mêmes types avec ✠ ADEMARIS⁝EPS et ✠ MONETA⁝METESI; les lunes et les étoiles sont en outre interverties au revers.



Argent ; même diamètre.
Ancienne collection P.-Charles Robert.

Les monnaies dont je viens de décrire cinq exemplaires sont assez communes, elles présentent d'autres petites variétés que je ne mentionne pas.

Les monnaies suivantes du même type, mais de petit module, rappellent certains deniers de l'évêque Jacques de Lorraine ; elles doivent constituer les premiers spécimens du monnayage d'Adhémar au type épiscopal.

N° 6. — ·A·Є P S dans un grènetis ; au centre, l'évêque à mi-corps à droite, crossé, mitré et bénissant.

℟. METENSIS dans un grènetis ; au centre, une croix pattée avec une étoile au premier canton et au quatrième.



Denier ; argent ; 0 gr. 50 ; diamètre, 13 millim.

N° 7. — Même pièce, si ce n'est qu'il n'y a pas de point au droit avant la lettre A.

Denier ; argent ; 0 gr. 55 ; même diamètre.

N° 8. — Autre sans points au droit de chaque côté de la lettre A.

Denier ; argent ; même poids ; même diamètre.
Ancienne collection P.-Charles Robert ; descrip. n° 635.

Le n° 8 ne diffère du n° 7 et du n° 6 que par un point dans la légende du droit, et par quelques différences dans la

forme de la mitre et les plis du vêtement du personnage. Au moyen-âge les coins n'avaient aucune solidité, ce qui obligeait à les refaire souvent, si bien que tout en conservant le même type, on produisait, par un poinçonnement rapide des lettres et des figures, des différences sensibles. Ce fait qui s'imposait et la nécessité de lutter contre les nombreux faussaires expliquent pourquoi, dans une même trouvaille, on rencontre des pièces qui ne diffèrent les unes des autres que d'une manière à peu près insensible.

N° 9. — Variété du n° 7, où les croissants se trouvent au premier canton et au quatrième, les étoiles au second et au troisième.

Saulcy, *Évêques*, n° 65; poids, 0 gr. 49.

ÉVÊQUE A MI-CORPS. — CROSSE EN PAL ENTRE DEUX CROIX CLÉCHÉES.

N° 1. — ✠ ADEMARIVS EPS M entre deux grènetis; au centre, l'évêque à mi-corps à droite, la mitre en tête, tenant sa crosse de la main gauche et bénissant de la droite.

℟. MONETA⁝DE MARSA entre deux grènetis; dans le champ, une crosse en pal coupant la légende; à droite et à gauche, la croix cléchée de Monteil.

Argent; poids, 1 gr.; diamètre, 20 millim.

Emprunté au manuscrit de Mory d'Elvange par de Saulcy, *Suppl.*, n° 14.

N° 2. — ✠ ADEMARIVS ⁑ EPISC entre deux grènetis; au centre, l'évêque à mi-corps comme au numéro précedent.

℟. MONETA×D E ⁑ RAMBTI entre deux grènetis. Crosse et croix cléchées.

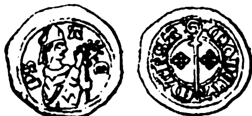


Argent; poids, 0 gr. 95; diamètre, 20 millim.

Georges Boulangé, *Trouvaille de Hombourg-l'Évêque*, fig. 15[1].

N° 3. — A Є P S dans un grènetis; au centre, un évêque à mi-corps, à droite, bénissant et tenant sa crosse.

℟. MONЄTA MARSA etre deux grènetis; crosse en pal et croix cléchées.



Argent; plusieurs exemplaires; poids, 0 gr. 32 à 0 gr. 40; diamètre, 15 millim.

Ancienne collection P.-Charles Robert; descrip. n° 626.

N° 4. — Même type au droit qu'au numéro précédent.

℟. MONЄTA SPIN... entre deux grènetis; crosse en pal et croix cléchées.

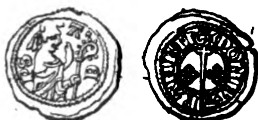


Ancien dessin.

N° 5. — ×A×Є PS dans un grènetis; au centre, un évêque à mi-corps, à droite, tenant sa crosse et bénissant.

℟. MONЄTA RAMBTI entre deux grènetis; crosse en pal et croix cléchées.

1. *Mém. de l'Académie de Metz*, année 1850-1851.



Argent; poids, 0 gr. 49; diamètre, 15 millim.

Georges Boulangé, *Trouvaille de Hombourg-l'Évêque*, fig. 2.

ÉVÊQUE DE FACE ENTRE DEUX CROIX CLÉCHÉES. — CROIX A BRANCHES DROITES OU CROIX CLÉCHÉE.

N° 1. — ✠ ADEMARIVS⁝DEI⁝GRA⁝METEN⁝EPS entre deux grènetis; dans le champ, l'évêque de face, mitre en tête, vu jusqu'à la hauteur des genoux; il tient sa crosse de la main gauche et bénit de la droite.

℟. ✠ BNDICTV⁝SIT⁝NOMEN⁝DNI⁝NRI⁝DEI⁝IhV⁝XPI en légende extérieure.

✠ MONETA⁝DE⁝MARSA en légende intérieure.

Au centre, dans le troisième grènetis, une croix pattée.



Grande plaque; argent avec alliage; poids, 3 gr. 52; diamètre, 28 millim.

Ancienne collection P.-Charles Robert; descrip. n° 632.

Il existe dans la collection G. Loustau une plaque qui présente les mêmes types et les mêmes légendes, mais où l'espacement des lettres entre elles est quelque peu différent au droit et au revers.

N° 2. — ADEMARIVS✱METEN✱EPS entre deux

grènetis; au centre, l'évêque de face et les croix de Monteil, comme au n° 1.

℟. ✠ BNDICTV SIT NOM:DNI:DEI X en légende extérieure.

MONETA✱DE:MAR' en légende intérieure.

Au centre, dans le troisième grènetis, une croix pattée comme au n° précédent.

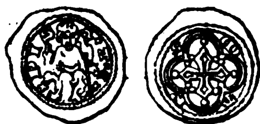
Argent; poids, 1 gr. 70; diamètre, 22 millim.

De Saulcy, *Suppl.*, p. 64 et fig. 130, d'après Dupré de Geneste.

Cette monnaie, dont la première légende du revers n'a peut-être pas été bien lue, était la subdivision par moitié de la plaque précédente. Le dessin de Dupré de Geneste m'a paru trop incorrect pour être reproduit.

N° 3. — ×A×E× ×PIS dans un grènetis; au centre, l'évêque assis sur un siège dont les bras représentent des têtes d'animaux, il est vu de face, tenant sa crosse de la main gauche et bénissant de la droite.

℟. M A R S dans un grènetis; au centre, une croix cléchée dans un contour épicycloïdal dont les quatre lobes séparent les lettres de la légende.



Argent; poids, 0 gr. 52; diamètre, 15 millim.

Georges Boulangé, *Trouvaille de Hombourg-l'Évêque*, fig. 4.

Cette petite pièce, qui a eu sans doute aussi ses multiples, était de très bon style. Elle reproduit le type d'un sceau appendu à une charte du 25 novembre 1328 (*Archives nationales*, n° 1549).

ÉCU DE MONTEIL CHARGÉ D'UNE CROSSE. — CROIX ORDINAIRE OU CROIX CLÉCHÉE.

N° 1. — ✠ ADEMARIVS ⁝ EPISCOPVS ⁝ DE ⁝ METEN-SI ⁝ entre deux grènetis; dans le champ, un écu aux croix cléchées, deux et une, armes des Monteil, avec une croix en pal. Entre l'écu et la légende, un contour épicycloïdal à quatre lobes, enfermant quatre couronnes. Un trèfle dans chacun des angles rentrants.

℟. ✠ ADEMARIVS ⁝ EPISCOPVS ⁝ DE ⁝ METENSI en légende extérieure, et ✠ MONETA ⁝ DE ⁝ MARSA en légende intérieure; au centre, dans le troisième grènetis, une croix pattée cantonnée de quatre couronnes.



Grande plaque; argent; poids, 3 gr. 87; diamètre, 30 millim.

Ancienne collection P.-Charles Robert; descrip. n° 629.

N° 2. — ✠ ADEMAR⁝EPS⁝METE entre deux grènetis; au centre, le même écu qu'au n° 1.

℟. MONETA⁝DE⁝MARSA entre deux grènetis; dans le champ, une grande croix cléchée.



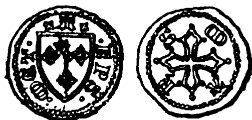
Argent de bas titre; poids, 1 gr. 15; diamètre, 18 millim.

Le dessin ne fait pas ressortir un signe d'abréviation qui se voit au revers après le mot MARSA.

Ancienne collection Motte, de Sarrelouis, aujourd'hui collection G. Loustau. Cf. de Saulcy, *Évêques*, n° 68.

N° 3. — ×A× ·EPS· ·MET dans un grènetis; au centre, un écu semblable à celui des deux numéros précédents.

℟. M A R S dans un grènetis; au centre, une croix cléchée.



Argent de bas titre; poids, 0 gr. 55.

Ancienne collection P.-Charles Robert; descrip. n° 630. Cf. de Saulcy, *Évêques*, n° 69.

SAINT ÉTIENNE ENTRE SES BOURREAUX. — CROSSE EN PAL ENTRE DEUX ÉCUS DE MONTEIL.

N° 1. — ✠ ADEMARIVS : EPS : METEN entre deux grènetis; dans le champ, Saint Etienne nimbé, à genoux, les mains jointes, à droite et à gauche, un homme en vêtement court lançant sur lui un caillou de la main droite, et prenant de la gauche un autre caillou dans une panetière.

℟. ✠ MONETA : DE : MARSALLO entre deux grènetis; au centre, une croix en pal tournée à droite; à droite et à gauche, l'écu de Monteil timbré d'un trèfle.



Argent de titre peu élevé; poids, 1 gr. 17; diamètre, 22 millim.

Anc. coll. P.-Charles Robert; descrip. n° 634 et fig. 633.

N° 2. — ADEMARIVS : EPIS : ME. Même type.

℞. semblable à celui du n° 1, si ce n'est que la crosse descend jusqu'au bord de la pièce et coupe en deux le mot DE.

Argent de titre peu élevé; 1 gr. 28; même diamètre.

De Saulcy, *Suppl.*, n° 142, d'après le manuscrit de Dupré de Geneste.

N° 3. — ✠ ADEMARIVS + EPS + METEN entre deux grènetis; au centre, le saint entre ses bourreaux.

℞. ✠ MONETA + DE + MARSALLO. Même type qu'au n° 2.

Argent de bas titre; poids, 1 gr. 22; même diamètre.

Ancienne coll. P.-Charles Robert; descrip. n° 633, sans figure.

Autre de coin varié, mêmes types; 1 gr. 10.

Le martyre de saint Etienne figure, au XIV[e] siècle, de la même manière, sur le grand sceau de la cité, avec l'image de saint Paul pour contre-sceau.

ANONYME DU TEMPS D'ADHÉMAR

Évêque mitré, à mi-corps, tourné à gauche. Derrière lui, une croisette.

℞. ✠ ESPINAVS dans un grènetis; au centre, la croix cléchée de Monteil.

Argent; 0 gr. 53.

Manuscrit de Dupré de Geneste, qui l'attribuait à Guillaume ou à Renaud de Bar; rendu au temps d'Adhémar par Saulcy, *Suppl.*, n° 140.[1]

P.-CHARLES ROBERT.

(*A suivre.*)

1. Je doute fort de l'existence de cette pièce. Nous sommes très probablement en présence d'un denier anonyme d'Epinal comme ceux de la trouvaille de Saint-Vith, dont la croix du revers a été mal dessinée par Dupré de Geneste. (*Note de M. R. Serrure.*)

MONNAIES ROYALES

DE LA

PREMIÈRE RACE DES ROIS DE FRANCE[1]

AVANT-PROPOS

La langue officielle de l'empire romain donnait la qualification de *Roi*, en latin *Rex*, en grec βασιλευς, aux chefs des nations qui avaient conservé tout ou partie de leur indépendance. C'est ainsi que, dans les inscriptions monétaire des rois Numides, on lit **REX IVBA**, **PTOLEMEVS REX**; que sur des monnaies de Trajan, on lit : **REX PARTHIS DATVS**, et sur des monnaies de Lucius Verus : **REX ARMENIIS DATVS**; que, sous la Tétrarchie, Hannibal-

1. On sait que, pendant plus de trente ans, le vicomte de Ponton d'Amécourt, regretté fondateur et président de notre Société, a étudié les monnaies mérovingiennes et qu'il a publié sur cette matière, ici et ailleurs, des travaux importants. En dehors de sa collection qui va être acquise par l'Etat, il avait réuni de nombreux documents lorsque la mort est venue l'enlever à la science.

Ces notes forment vingt volumes in-folio que son fils a bien voulu nous confier pour l'examen et le classement.

La plus grande partie de ces manuscrits se compose de renseignements épars dont l'auteur seul aurait pu tirer parti, mais nous y avons trouvé plusieurs mémoires presque achevés et que nous allons publier successivement dans l'Annuaire.

Nous plaçons en première ligne la *Numismatique de la première race des rois de France*.

Nos lecteurs n'oublieront pas que l'auteur n'a revu ni son texte, ni ses épreuves.

lien, jeune prince de la seconde famille Flavienne et neveu de Constantin, n'ayant pu être pourvu d'un titre d'Auguste ou de César, fut qualifié *roi* de Pont, quoiqu'il n'ait jamais quitté la Gaule, et vit son nom inscrit sur les monnaies avec la formule **HANNIBALLIANVS REX**. La plupart des peuples barbares qui envahirent l'occident de l'Europe étaient gouvernés par des rois; sur une monnaie des Suèves, on lit : **IVSSV RICHIARII REGIS**; sur des monnaies vandales, on lit : **D. N. REX GEILAMIR, D. N. HILDIRIX REX.**

Tant que l'empire romain fut puissant et respecté, il fut interdit aux rois barbares d'inscrire leurs noms sur des monnaies d'or. Ce précieux métal était réservé aux maîtres du monde et aux personnages de leur famille dont ils daignaient agréer l'effigie. Cette règle comporta pourtant des exceptions. Les rois du Bosphore, pendant les deux premiers siècles de notre ère, émirent des monnaies d'or à double effigie, portant d'un côté la tête du monarque régnant (par exemple **CAYPOMATOY BACIΛЄωΣ**), de l'autre, le buste de l'empereur son contemporain. Le titre de l'or des Sauromates ne se maintint pas aussi pur que celui des monnaies impériales. Le royaume du Bosphore fut détruit par les Goths. On trouve aussi de rares monnaies d'or Abyssiniennes avec des bustes royaux, notamment celles qui portent pour légende **AΦIΛAΣ BAΣIΛЄYΣ.**

La numismatique semble donc infirmer l'allégation de l'historien Procope qui prétend que les puissants rois Parthes eux-mêmes n'ont jamais osé mettre leur effigie sur des monnaies d'or.

Toutefois Le Blanc en s'insurgeant de son côté contre l'affirmation de Procope, dans laquelle il croit voir une basse flatterie à l'adresse de Justinien, emploie un argument malheureux pour établir que les rois francs n'ont pas été les premiers des rois barbares qui aient placé

leurs effigies sur la monnaie d'or; il reproduit vingt-quatre monnaies des rois wisigoths d'Espagne et ajoute que ce fait le dispense de produire les autres arguments dont il dispose. Or la plus ancienne de ces monnaies porte le nom du roi Liuva, qui ne monta sur le trône qu'en 567, et c'est vingt ans plus tôt, vers 547, que furent émises les premières monnaies d'or à l'effigie du roi franc Théodebert.

Dans l'empire romain, au contraire, la plupart des soldats de fortune que, dans un jour d'émeute, les légionnaires revêtirent un instant de la pourpre, même sur les frontières les plus reculées, s'empressèrent d'affirmer sur la monnaie d'or leur gloire éphémère; plusieurs étaient assassinés avant que le Sénat eût pu être informé de leur avènement, et pourtant, n'eussent-ils régné qu'un jour, ils avaient pris rang dans le panthéon de la *Sacra Moneta,* ils avaient même eu le temps d'associer leur fils à leur empire, et l'on peut citer un enfant, Nigrinien, dont l'histoire ne prononce même pas le nom, et dont les monnaies ont fait non seulement un empereur, mais un dieu.

Les chefs des Francs portaient le titre de rois dès les temps les plus reculés, longtemps avant qu'ils n'aient passé sur la rive gauche du Rhin. Pharamond, Clodion, Mérovée, Childéric, sont plutôt les précurseurs que les fondateurs de la royauté franque. La numismatique ne présente, et, selon toute apparence, ne fournira jamais aucun document relatif à ces premiers ancêtres de nos rois. Un grand nombre de monnaies d'or ont été trouvées dans le tombeau de Childéric, elles y avaient été placées en 481, l'année de l'avènement de Clovis, elles étaient purement romaines, portant les effigies de Marcien, Léon, Zénon, Basilisque, et pas une n'a laissé voir un indice du règne de Childéric[1]. Il est donc inutile de

1. Trésor de Childéric, découvert en 1653 à Tournay. 100 pièces

chercher dans les monnaies du v[e] siècle des traces des premiers rois francs.

Le Blanc a publié (*Traité des monnaies de France*, p. 44) un tiers de sol qu'il attribuait à un chef franc du nom de Teudomir. L'histoire mentionne, en effet, un personnage franc de ce nom qui a pu régner sur la tribu avant Pharamond; mais la monnaie que Le Blanc lui attribuait est aujourd'hui parfaitement déterminée; elle porte pour légendes les mots VVLTACONNO et TEVDOMERE; c'est une petite pièce d'or frappée à *Voutegon*, dans le diocèse de Poitiers, par un monétaire dont le nom était *Teudomeres*. Il est bien certain qu'aucun roi n'a mis sur les monnaies un monogramme ou un indice quelconque de son autorité avant l'élévation de Clovis au consulat, et il nous paraît également certain, d'après l'affirmation de Procope, qu'aucun de ces rois n'a eu, sinon le droit, au moins la présomption de placer son effigie sur la monnaie d'or avant Théodebert, qui s'y crut autorisé par Justinien dans des circonstances qu'on trouvera relatées au chapitre consacré aux monnaies de ce prince.

Il est nécessaire de dire, dans les préliminaires de notre ouvrage, ce que nous entendons par les mots : *Monnaies royales de la première race des rois de France*, que nous adoptons pour titre.

Nous appelons *royales* les monnaies sur lesquelles on lit le nom d'un roi ou les indices de ce nom; nous y ajoutons celles qui ont été frappées chez le roi (*in*

---

d'or : 7 de Marcien, 16 de Léon, 14 de Zénon, 2 de Basilisque, 1 de Léon, 2 de Valentinien, 2 de Théodose, plus 20 sols d'or. — Pas d'empereurs d'Occident, sauf 2 Valentinien que rien ne garantit être de Valentinien III. — 200 monnaies d'argent dont 42 seulement purent être décrites. Les autres complètement oxydées. Les 42 décrites étaient 40 deniers impériaux des deux premiers siècles, 1 consulaire, 1 de Constance II. Ce dernier, 1 d'Adrien, 1 d'Antonin, 1 de Lucius Vérus étaient percés. (Pétigny, *Revue numismatique*, 1854, p. 386.)

palatio) ou pour le roi (*ratio Domini*, *racio fisci*); nous y ajoutons encore les rares monnaies qui portent d'une manière certaine pour nous le nom d'un prince ou d'un personnage dont l'importance historique est presque égale à celle d'un roi. Nous voudrions grouper dans ce recueil toutes les monnaies mérovingiennes dont les légendes intéressent directement l'histoire. C'est dans cette intention que nous avons introduit dans nos planches quelques monnaies de Justin II et de ses successeurs immédiats, qui ne portent même pas l'indice du nom du roi auquel nous les attribuons, mais qui ont été frappées dans les états de ce roi et pendant la durée de son règne. Voilà le plan nettement délimité que nous avons adopté.

Les monnaies dites *royales* sont extrêmement recherchées des amateurs, par cette raison que la plupart des collectionneurs se proposent de compléter des séries de rois, et que l'occasion ne se présente pas souvent d'acquérir les rares monnaies qui portent le nom d'un roi de la première race. Pour les amateurs de monnaies anciennes, en général, le nom d'un roi franc inscrit sur une monnaie suffit pour la faire coter à un grand prix, et il n'est pas probable que cette disposition des esprits se modifie jamais. Si, au lieu de composer des suites historiques, on se préoccupait de réunir des séries géographiques, on attacherait assurément beaucoup plus de prix au produit unique d'un obscur atelier qu'à un sol d'or royal. Ce qui arrivera indubitablement quand les monnaies dites *de villes* seront mieux connues, c'est que, sans dédaigner les monnaies royales et sans cesser de composer des séries historiques, on créera des séries géographiques; on saura alors apprécier leur rareté et leur valeur relative; on les cotera avec sécurité, ce qui n'est guère possible dans l'état actuel de cette branche de la science numismatique.

Pour en revenir aux monnaies qu'on appelle *royales*,

elles portent le nom d'un roi, voilà tout ce qui les distingue, et rien ne nous indique qu'elles soient plus *royales* que les autres. Nous ne connaisons pas un texte qui nous autorise à affirmer que le roi ou l'autorité royale intervenait dans leur fabrication. Tout ce que nous savons, c'est qu'il y avait des ateliers publics et une monnaie fiscale : *Abbo... publicam fiscalis monetæ, officinam gerebat.* (Saint-Ouen, *Vie de saint Léger*, l. I, ch. I.) Ce texte donne à penser que la *monnaie du fisc* était la monnaie du roi; que l'*officine publique* était l'atelier d'état; que le roi, en qui se résumait l'état, avait donc des ateliers spéciaux, et que, par conséquent, il existait d'autres ateliers, des officines privées, fonctionnant librement pour les besoins des particuliers. Nous savons aussi que, lorsqu'on faisait dans une localité la collecte de l'impôt, un homme de la maison du roi (*domesticus*) arrivait avec un monnayeur, recevait les valeurs d'or en lingots, bijoux ou vieilles monnaies que les contribuables apportaient pour l'acquit de l'impôt, et, après les avoir fait peser, les convertissait immédiatement en nouvelles monnaies destinées à être versées dans le trésor du roi. Il est évident que ces ateliers installés pour une circonstance avaient un caractère public, mais il est certain, en même temps, que les monnaies qu'ils émettaient ne portaient pas toutes le nom du roi, et, par conséquent, que, bien qu'elles fussent vraiment des monnaies du roi, elles ne l'étaient pas toutes dans le sens que nous donnons aux mots *monnaies royales*.

Voici ce qui arrivait : trois espèces de formules étaient destinées à entrer dans la composition des légendes de chaque émission : le *nom du roi*, le *nom du monétaire*, le *nom de l'atelier*; mais chaque monnaie n'ayant que deux faces, un avers et un revers, ne recevait que deux de ces trois formules; une des trois était omise, et quant c'était le nom du roi, la monnaie, tout aussi royale que

les autres, perdait le caractère particulier que les numismatistes exigent aujourd'hui pour la qualifier *monnaie royale*. Un exemple fera mieux comprendre cela. A Bannassac, Maximinus, monnoyant pour Caribert, avait trois formules de légendes :

BANNACIACO FIIT, la ville.
CHARIBERTVS REX, le roi.
MAXIMINVS MO, le monétaire.

N'en pouvant mettre que deux sur chaque monnaie, il avait adopté trois compositions binaires de ses formules :

CHARIBERTVS REX — BANNACIACO FIIT
CHARIBERTVS REX — MAXIMINVS MO
BANNACIACO FIIT — MAXIMINVS MO

Les monnaies qui portent la dernière de ces trois formules ne sont-elles pas aussi bien royales que les autres? Evidemment oui, et pourtant on ne les classera pas parmi les monnaies royales, parce qu'elles ne portent pas le nom du roi. On voit combien est arbitraire et peu fondé le classement des monnaies mérovingiennes en monnaies de rois et monnaies de villes. Quand cette branche de la numismatique sera connue, quand tous les lieux et les dates d'émission seront déterminés, on saura dans quels royaumes et sous quels règnes elles ont toutes été frappées, et toutes assurément pourront entrer dans les séries de monnaies des rois francs au même titre que nous y faisons entrer des monnaies impériales, frappées en Gaule, dont nous connaissons la date et le lieu d'émission.

Nous avons supposé l'existence d'ateliers *privés* et *libres* formant corollaires aux ateliers *publics fiscaux*; nous ne connaissons pas de textes qui confirment cette supposition, pas plus que nous n'en connaissons qui l'infirment. Or, ce qui n'est pas défendu étant permis, il est tout naturel de concevoir le régime de liberté qui devrait exister partout et dont la suppression est une

chose odieuse et révoltante. Qu'est la monnaie si ce n'est la mesure de toutes les valeurs déterminée par la valeur échangeable d'une denrée choisie parmi celles qui sont les plus précieuses, les plus maniables, les moins encombrantes, les moins altérables et les moins sujettes à variations? L'or et l'argent sont, dans ce cas, et ils ont été choisis pour étalons monétaires; que l'Etat intervienne dans le choix de l'étalon, c'est son droit; qu'il mette l'estampille de son contrôle sur toutes les monnaies mises en circulation, c'est son devoir. Mais il outrepasse son droit et fait de l'arbitraire quand, après avoir déclaré, par exemple, que le franc est un poids de *quatre grammes et demi d'argent* allié à *un demi-gramme de cuivre,* il vient forcer, comme cela a lieu aujourd'hui, le malheureux débiteur à payer à son créancier *six grammes* d'argent pour payer une dette d'un franc.

L'industrie du monnayage devrait être aussi libre que toutes les industries; de même que le meunier rend de la farine au client qui lui apporte du blé et retient un tant pour cent pour son salaire, de même nous pensons que l'orfèvre des temps mérovingiens travaillait pour le public quand celui-ci voulait convertir ses métaux précieux en monnaies. Des lois ou des usages règlementaient cette liberté afin de protéger le public contre les fraudes et les abus. L'obligation imposée au monétaire de placer son nom sur les espèces fabriquées par lui semble avoir été une de ces garanties. Les règlements fixaient aussi le bénéfice prélevé en nature par le monétaire, le tant pour cent légitimement dû sur les monnaies produites par les métaux qu'on lui apportait à refondre.

Il est utile, avant d'aborder la numismatique des rois francs, de constater la part que les rois barbares leurs voisins s'étaient faite dans le monnayage.

Parmi ces rois barbares, nous ne connaissons que ceux des Ostrogoths, des Wisigoths et des Burgondes qui, dès

la fin du ve siècle et la première partie du vi^e, aient laissé sur les monnaies la trace ou la mention de leurs noms. Nous ne nous occupons pas des Vandales puisqu'ils étaient en Afrique.

Déjà, pendant l'enfance de Clovis et avant la chute de l'empire romain d'Occident, le fameux Ricimer, ce général suève d'origine, petit-fils par sa mère du roi wisigoth Wallia, avait couvert l'Italie de petites monnaies de cuivre au revers desquelles il avait inscrit son monogramme. Ce faiseur et défaiseur d'empereurs qui, de 456 à 472, disposait de la pourpre en Occident, renversant Avitus pour élever Majorien (457), faisant tuer Majorien pour mettre à sa place Libius Sévère (461), proclamant après la mort de Libius, Anthemius dont il épousait la fille (467), égorgeant ce beau-père pour faire parvenir le sénateur Olybrius, gendre de Valentinien III, termina sa carrière en 472. Nous donnons (pl. A, n° 1) un fac-simile de son monogramme.

Théodoric l'Amale qui succéda à Odoacre comme roi d'Italie (493-526) et fut contemporain de Clovis, inscrivit son monogramme sur les monnaies des deux empereurs d'Orient qui régnaient en même temps que lui, Anastase et Justin I. Nous donnons deux monogrammes variés de ce prince; nous prenons le premier (pl. A, n° 2) sur un sol d'or d'Anastase. Comme Anastase mourut en 518, on doit rencontrer le même monogramme sur des sols d'or de Justin I. L'autre monogramme de Théodoric est pris sur des oboles d'argent à l'effigie d'Anastase et de Justin I (pl. A, n° 3).

Athalaric (526-534) fut contemporain, pendant un an, de Justin I, qui mourut en 527, et pendant sept ans de Justinien. On voit tantôt son nom, tantôt son monogramme au revers des quinaires d'argent à l'effigie de ces empereurs (pl. A, n° 5).

Théodahat, successeur d'Athalaric régna à peine un an

et fut contemporain de Justinien. On trouve son monogramme (pl. A, n° 6) au revers de quinaires d'argent à l'effigie de Justinien.

Chez les Wisigoths, Amalaric, fils d'Alaric II et petit-fils par sa mère de Théodoric le Grand, régna de 511 à 531; il fut contemporain des quatre fils de Clovis, et leur beau-frère, ayant épousé leur sœur Clotilde; il fut également contemporain de Justin I jusqu'en 527 et de Justinien.

Tout cela naturellement est en concordance avec les monnaies. On trouve le monogramme d'Amalaric sur des monnaies de cuivre semblables à celles que nous attribuerons à Thierry I et à Childebert I (pl. A, n° 7). On le trouve aussi dans une forme plus simple sur des monnaies d'or de Justin I et de Justinien (pl. A, n° 6). Nous croyons que ce dernier monogramme est à double sens et indique, en même temps que le nom d'Amalaric, celui de la ville de Narbonne où ces monnaies ont dû être frappées.

Chez les Burgondes, Gondebaud eut un monogramme qu'il plaça sur les sols et les tiers de sol d'Anastase, l'empereur qui régnait en même temps que lui. Ce même monogramme fut inscrit sur de petites monnaies d'argent et de cuivre à l'effigie du même empereur (pl. A, n° 8). Comme le monogramme d'Amalaric, celui de Gondebaud paraît avoir une double signification, car on y voit non seulement les lettres mères de **GV*n*D*e*B*al*D**, mais encore celles de **BVRGV*n*D*ia***.

Sigismond, fils de Gondebaud (516-524), fut contemporain d'Anastase pendant deux ans et de Justin I pendant six ans; nous donnons (pl. A, n° 9) le monogramme qu'il plaça dans le champ des monnaies d'or de ces deux empereurs.

Enfin Gondemar, dernier roi burgonde, fut contemporain de Justinien, et l'on trouve des monnaies d'or de cet empereur portant dans le champ, à côté de la Victoire,

une initiale G qui peut désigner ce roi burgonde, mort en 534, mais elle peut aussi être appliquée à Gontran, fils de Clotaire I et fondateur du second royaume de Bourgogne qui, de 561 à 565, fut contemporain du même empereur.

MONNAIES ROYALES

DE LA

PREMIÈRE RACE DES ROIS DE FRANCE

I.

Clovis I (401-511)

Fils de Childéric I et de Basine, ancienne reine des Thuringiens, Clovis I, nommé *Chlodoveus* par Grégoire de Tours, naquit en 465 et devint roi des Francs Saliens, à la mort de son père, à Tournai, en 481. Il avait quinze ans. D'autres rois, ses parents, gouvernaient diverses tribus franques; Ragnachain régnait à Cambrai, Sigebert le Boiteux à Cologne, Reynomer au Mans, Cœravic à Thérouanne.

Le reste de la Gaule était partagé entre quatre états différents : les *Romains,* qui, sous Siagrius, fils d'Egidius, l'ancien lieutenant d'Aëtius, formaient encore, entre la Somme et la Loire, un petit état, indépendant depuis la déchéance de Romulus Augustule (476); les *Burgondes*

qui occupaient l'Est; les *Ostrogoths* qui avaient les versants desAlpes et la Provence, enfin les *Wisigoths* qui possédaient, entre l'Espagne et la Septimanie (première Narbonnaise), tout le sud-ouest de la Gaule, depuis les Pyrénées jusqu'à la Loire.

Arles, ancien boulevard des Ostrogoths, était tombée en 480 au pouvoir d'Euric, roi des Wisigoths (466-484), qui s'était encore emparé de Marseille en 482 et rêvait la conquête de l'Italie. Dès avant la chute de l'empire d'Occident (475), Julius Népos avait détourné ses menaces en lui cédant l'Auvergne; Odoacre, roi d'Italie (476-490), lui avait abandonné le reste de la Provence jusqu'aux Alpes.

En 486, quand Clovis commença ses conquêtes, les Ostrogoths n'occupaient plus de territoire dans la Gaule.

Euric n'avait pas su se faire aimer de ses nouveaux sujets; assassiné dans Arles, il avait eu pour successeur son fils Alain II (484-506).

Les Gallo-Romains étant chrétiens orthodoxes avaient peu de sympathie pour les Wisigoths dont les rois avaient embrassé l'arianisme. Quant aux Burgondes, eux aussi étaient ariens, mais ils avaient su se faire aimer en Gaule à cause de leur douceur et de leur bonté envers les vaincus. Ils étaient venus à la suite des Suèves en 406, et leur roi Gondioc avait régné jusqu'en 436. Ses quatre fils, Gondebaud, Chilpéric, Gondemar et Godegisèle, s'étaient partagé son royaume, mais bientôt Gondebaud avait détrôné et fait périr deux de ses frères, puis uni à Godegisèle le dernier, il avait combattu avec succès les rois d'Italie Odoacre et Théodoric l'Amale.

Clovis, aidé de Ragnachain, passa les Ardennes en 486, attaqua et battit près de Soissons le chef des Romains, Syagrius, qui chercha en vain un refuge dans les états d'Alaric II. Clovis employa les menaces pour se faire livrer le vaincu et le fit périr en secret (Gr. II, 17). Il transféra

le siège de son royaume à Soissons et épousa une princesse burgonde catholique, Clotilde, fille de Chilpéric et nièce de Gondebaud. En 491, Clovis soumit les Thuringiens. Sur les instances de Clotilde il renonça au paganisme et se fit chrétien après avoir battu les Alemans à Tolbiac en 493 (Gr. II, 30). Trois mille de ses guerriers reçurent le baptême en même temps. A partir de ce jour, la Gaule chrétienne appartint moralement à Clovis. Les cités d'Armorique, gouvernées par leurs évêques, acceptent sans combat sa domination; sur l'appel de Godegisèle, il se joint à ce roi pour faire la guerre à Gondebaud, le bat à Dijon, le poursuit jusque sous Avignon et impose un tribut aux Burgondes en 500 (Gr. II, 32).

Alaric, jaloux de ses succès, lève chez les Arvernes une armée commandée par un Apollinaire, et s'avance vers la Loire; une entrevue des deux rois, dans une île de la Loire, près d'Amboise, aboutit à une alliance éphémère que Clovis rompt presque aussitôt; fort de l'appui des évêques du Midi, qui veulent secouer le joug des Ariens, Clovis marche vers Poitiers (506), rencontre Alaric à Vouillé, remporte une éclatante victoire, tue le roi wisigoth de sa propre main et disperse ses troupes. Gésalric, fils naturel du roi vaincu, ramène à Arles les débris de son armée et s'y fait proclamer roi. Clovis charge son fils Thierry d'envahir l'Auvergne et de poursuivre Gésalric jusque sous les murs d'Arles; le siège est mis devant cette ville, mais Gésalric appelle à son secours Théodoric l'Amale, roi d'Italie, et, au moment où les Arlésiens, réduits à la famine, allaient capituler, l'armée du roi d'Ialie est signalée, les Francs lèvent le siège, ils sont poursuivis et décimés par les Goths et leur retraite est une véritable déroute.

Quant à Clovis, il passe l'hiver à Bordeaux, s'en va à Toulouse, où il s'empare des trésors d'Alaric, et revient par

Angoulême, où il rencontre des ambassadeurs d'Anastase. L'empereur d'Orient, ayant appris la défaite et la mort d'Alaric, trouvait habile de se faire un allié de Clovis et lui envoyait des lettres et des présents; ces lettres n'étaient autres que les diptyques du consulat (*codicillos de consulatu*), et les présents, c'étaient, comme nous l'apprennent Grégoire de Tours (II, 38) et Aimoin (L, 22), la tunique de pourpre (*tunica blatea*), la chlamyde (toge brodée d'or), le diadème, les chaussures de pourpre, le *lorum*, le sceptre consulaire, enfin tous les insignes des Consuls et des Augustes : *non solum Rex aut consul, sed et Augustus jussus est appellari* (Roricon. Voy. Le Blanc, p. 61). Grégoire de Tours ajoute que, depuis ce temps, Clovis prit le titre de Consul et d'Auguste. En effet, le roi franc revient vers Tours, et, à son arrivée dans cette ville, il revêt les insignes de Consul et de Patrice, monte à cheval et parcourt la distance qui sépare la basilique Saint-Martin de la principale église de la ville, jetant l'or et l'argent à pleines mains au peuple qui l'acclame. Ces faits se sont accomplis dans l'hiver de 507 à 508 (Gr. II, 38).

Clovis souilla malheureusement la fin de son règne par des actes de violence et n'acheva l'unité franque qu'en faisant périr criminellement tous les rois de sa famille. Il fixa définitivement à Paris le siège de son royaume, et mourut dans cette ville, en 511, à l'âge de 45 ans.

Monnaies de Clovis.

Dans le temps où vivait Clovis, aucun roi barbare n'aurait osé inscrire son nom sur les monnaies d'or et substituer son effigie à celle de l'empereur; il ne faut donc pas chercher de monnaies d'or avec la tête ou le buste de Clovis; mais plusieurs rois plaçaient leur monogramme et même leur nom sur de petites monnaies de bronze et

d'argent; ces mêmes monogrammes se glissaient subrepticement jusque dans les légendes et dans le champ des monnaies d'or impériales. On n'a pas encore signalé celui de Clovis sur les espèces de bas métal et de petit module, mais Charles Lenormant a reconnu avec une remarquable sagacité l'initiale du nom de ce prince sur des espèces d'or à l'effigie d'Anastase. La légende qui entoure le buste : D. N. ANASTASIVS P. P. AVG. s'y trouve modifiée de telle sorte que la première lettre, le D a perdu sa haste verticale et n'est plus qu'un C rétrograde, *sic* : Ↄ. L'intention d'obtenir ce résultat est pour ainsi dire flagrante; ce n'est pas un accident, c'est un système; les exemples de cette modification sont si fréquents qu'on doit admettre qu'elle a été imposée aux graveurs de coins; si c'était un simple phénomène de dégénérescence, il apparaîtrait dans un atelier comme produit de la négligence d'un graveur, comme effet du hasard, mais le hasard ne fait pas partout la même chose, et, comme la modification que nous signalons se manifeste dans un grand nombre d'ateliers différents, très éloignés les uns des autres, elles n'est ni spontanée ni produite par le hasard au milieu d'autres signes de décadence et d'immobilisation; elle ne peut être que le résultat d'une entente ou l'exécution d'un ordre. Elle n'est pas le résultat d'une entente, car les liens des anciennes corporations étaient rompus, les monétaires étaient trop dispersés pour pouvoir faire de pareilles conventions : donc elle est l'exécution d'une volonté supérieure. Le buste impérial se trouve ainsi placé entre la première et la dernière lettre de la légende (D devenu Ↄ, et G devenu C) comme entre deux parenthèses qui semblent ne plus appartenir à l'ancienne légende et s'en détachent pour fournir la formule *Clodoveus Consul*. Cette explication d'un phénomène aussi singulier pourrait paraître téméraire, si l'ensemble des faits et d'autres indices ne venaient la confirmer. Les

monnaies qui présentent cette particularité sont à l'effigie d'Anastase, et c'est bien sous le règne de cet empereur (480-518), dans la seule période comprise entre les années 507 et 511, que Clovis a pu se parer du titre de consul; mais des faits plus précis encore donnent un poids immense à l'opinion de Lenormant; les puissantes corporations monétaires qui, sous l'empire romain d'Occident, restaient attachées aux trois ateliers de Lyon, d'Arles et de Trèves, où elles étaient pour ainsi dire internées, avaient rompu leur ban et envoyé des essaims dans la plupart des cités gallo-romaines; les produits des nouveaux ateliers avaient ordinairement pour indices les initiales des villes où ces ateliers fonctionnaient; or, Lenormant a constaté que la plupart des marques des monnaies qui donnent la formule C Ɔ peuvent être attribuées à des villes situées dans le royaume de Clovis. Cependant le monogramme L̆ qui, jusqu'à Charlemagne, a toujours désigné Lyon, semblerait contredire la théorie de Lenormant, car si Clovis a occupé Lyon momentanément avant sa campagne contre Alaric, l'histoire ne dit pas qu'il ait jamais été maître de cette ville depuis son investiture au consulat. Aux exemples cités par Lenormant (*Rev. Num.* 1848, p. 195), nous en ajouterons plusieurs qui confirment sa théorie et un autre qui paraît l'infirmer. Nous trouvons la formule C Ɔ avec l'indice A qui paraît désigner Auxerre, avec L indice de Limoges, avec AVRIL indice à peu près certain d'Orléans; nous la trouvons aussi avec le nom d'Anastase complètement dégénéré, sur une rarissime obole d'argent du poids de 0 gr. 25 (25 centigrammes), copiée sur les types des deniers de Justin I, trouvée à Ville Domange (*Villa Dominica*), canton de Ville, près Reims, et qui nous semble porter au revers la légende VILLA FITVR. Nous la rencontrons aussi sur une monnaie frappée incontestablement dans l'atelier d'Arles et conservée

au musée de Marseille. Arles n'a jamais appartenu à Clovis, d'où l'on est forcé de conclure que si la formule C Ↄ a primitivement signifié *Clodoveus Consul*, comme nous ne pensons pas qu'on puisse le nier, il s'est rencontré chez les Burgondes et chez les Goths des monétaires qui ont copié cette formule sans la comprendre, non pas par ordre, mais par imitation. De semblables méprises n'ont rien qui doive étonner et sont conformes aux habitudes de ce temps-là.

Clovis a pu inscrire son nom ou son monogramme sur quelques monnaies de cuivre ou d'argent, à l'exemple des rois burgondes et goths ses contemporains, mais aucune monnaie de cette sorte n'a encore été signalée.

DESCRIPTION DES MONNAIES DE CLOVIS.

Amiens. — 1. Ↄ. N. ANASTASIVS P. P. VC. Buste diadémé de face, la lance sur l'épaule droite.

℞. VICTORIA AVCCC A. A l'exergue, + CONOↃ. Victoire à gauche, tenant une longue croix. Pl. B, 4.

Sol d'or publié par Lenormant, *R. N.*, 1853, pl. xv, n° 8.

2. Ↄ. N. VNSTASIVS P. F. AVC. Buste diadémé à droite.

℞. VICTOPIA ACVSTO A. A l'exergue, CONOↃ. Victoire à droite tenant une couronne et une palme. Pl. B, 12.

Tiers de sol publié par Lenormant, *R. N.*, 1853, pl. xv, n° 9.

Auxerre. — 3. Ↄ. N. ANASTASIVS P. P. AVC. Buste diadémé à droite; manteau drapé à l'antique avec épitoge attaché par une fibule annulaire. Trait saillant au pourtour.

℞. VИORA AↃONA. A l'exergue, CИO; dans le champ, A. Victoire tenant une palme et une couronne à droite. Trait saillant au pourtour.

Tiers de sol. Coll. de P. d'Amécourt.

Bourges. — 4. Ↄ. N. ANASTASIVS P. P. AVC. Buste diadémé de face, la lance sur l'épaule droite.

℞. **VICTORI AAVCCC.** Victoire debout à gauche sur une base, tenant une croix; dans le champ, **A. B.** et une étoile; à l'exergue, **CONOB.** Pl. B, 15.

Sol d'or publié par Lenormant, *R. N.*, 1848, pl. IX, n° 7.

Cologne. — 5. **Ɔ. N. ANASTASIVS P. P. AVC.** Buste diadémé à droite.

℞. **VICTORI AGVSTO.** Victoire à droite, tenant une couronne et une palme.

Publié par Lenormant, *R. N.*, 1848, pl. XI, n° 7.

Dispargum (*Duisbourg*) entre Louvain et Bruxelles. — 6. **Ɔ. N. INSTACIVS P. P. AVC.** Buste diadémé à droite.

℞. **VICTORIA ACVST ΩI.** A l'exergue, **CONO.** Victoire à droite, tenant une couronne; dans le champ, à droite, une étoile.

Tiers de sol publié par Lenormant, *R. N.*, 1853, pl. XVI, n° 12.

Izeure. — 7. **OIΛPISNV PIΛPS •I•** . Buste armé de face.

℞. **VICTORI I•.....** A l'exergue, **ƆONOΩ**; dans le champ, à gauche, étoile; à droite, **I** entre deux points, **•I•** . Victoire crucigère à gauche. Pl. B, 5.

Sol d'or publié par Lenormant, *R. N.*, 1853, pl. XV, n° 1.

8. **ƆI ANASTASIVS P. P. AC.** Buste de profil à droite; croix sur la poitrine.

℞. **VIƆTOIA VVCTO •I• IΛ.** A l'exergne, **CONO.** Victoire du type gaulois. Pl. B, 13.

Tiers de sol publié par Lenormant, *R. N.*, 1853, pl. XV, n° 2.

Laon. — 9. **ANASTVSIVIVVIV.** Buste à droite.

℞. **VICTVIV.......** Victoire à droite; dans le champ, **G.** Pl. B, 11.

Tiers de sol publié par Lenormant, *R. N.*, 1853, pl. XV, n° 7.

Limoges. — 10. **Ɔ. N. ANASTASIVS P. P. AVC.** Buste diadémé à droite; croix sur la poitrine; couronne rayonnante au pourtour.

℞. **VIꓶTORIA AVGVSTORVII.** A l'exergue, **CONOL**; dans le champ, **L'.** Victoire à droite tenant une palme et une couronne; couronne rayonnante au pourtour.

Tiers de sol. Coll. de P. d'Amécourt.

Metz. — 11. Ↄ. N. AN........°AOC. Buste diadémé à droite.

℟. VICTORIVVV...OA. Victoire à droite, tenant une couronne et une palme; dans le champ, à gauche, b; à l'exergue, ONO. Pl. B, 6.

Tiers de sol publié par Lenormant, *R. N.*, 1848, pl. XI, n° 5.

Nantes. — 12. Ↄ. N. ANASTASIVS P. F. AVG. Buste armé et casqué de face.

℟. VICTORI..... A l'exergue, CONOB; dans le champ, C·N· à gauche et une étoile à droite. Victoire debout à gauche, tenant une longue croix. Pl. B, 9.

Sol d'or publié par Lenormant, *R. N.*, 1853, pl. XV, n° 5.

Orléans. — 13. Ↄ. N. ANASTASIVS P. P. AVG. Buste diadémé à droite.

℟. VICTORIA AVGVSTO R VA. A l'exergue, COHOB. Victoire à droite, tenant une couronne et une palme. Pl. B, 8.

Tiers de sol publié par Lenormant, *R. N.*, 1848, pl. X, n° 8.

14. Ↄ. N. ANASTASIVS P. P. AVG. Buste diadémé à droite.

℟. VICTORIA AVGVSTO RVA. A l'exergue, COLOCD. Victoire à droite tenant une couronne et une palme.

Tiers de sol publié par Lenormant, *R. N.*, 1848, pl. X, n° 9.

Paris. — 15. ↃN. ANASTASIVS P. P. AVC. Buste diadémé à droite.

℟. ....RI AVGVSTO RVI. Dans le champ, à droite, P, de grande dimension. Victoire à droite tenant une couronne et une palme. Pl. B, 2.

Tiers de sol publié par Lenormant, *R. N.*, 1848, pl. XI, n° 2.

16. Ↄ. N. ANASTASIVS P. A. Buste diadémé à droite.

℟. VCTOR AVGVSTO. Dans le champ, à gauche, P; à l'exergue, ÇONOR. Victoire à droite tenant une couronne et une palme.

Tiers de sol publié par Lenormant, *R. N.*, 1853, pl. XV, n° 6.

Poitiers. — 17. Ↄ. N. ANASTASIVS P. P. AVC. Buste diadémé à droite.

℟. VICTORIA VSTORV. Victoire à droite tenant une couronne et une palme. Dans le champ, P.

Reinmagen. — 18. Ↄ. N. ANASTASIVS P. P. AVG. Buste diadémé à droite.

℞. VICTORIA AVGVSTO RI. A l'exergue, COMAC rétrograde. Victoire à droite tenant une couronne et une palme.

Publié par Lenormant, *R. N.*, 1853, pl. XVI, n° 11.

Sens. — 19. Ↄ. N. ANASTASIVS P. P. AVG. Buste diadémé à droite.

℞. VICTORA AVGVSTO RV....S. A l'exergue, CONO. Victoire à droite tenant une couronne et une palme.

Tiers de sol publié par Lenormant, *R. N.*, 1853, pl. XV, n° 4.

Soissons. — 20. Ↄ. N. ANASTA IS P. P. AVC. Buste diadémé à droite.

℞. VICTORI AVCVST ↃIV. A l'exergue, CONOD; dans le champ, à droite, S de grande dimension. Pl. B, 1.

Tiers de sol publié par Lenormant, *R. N.*, 1848, pl. XI, n° 1.

Spire. — 21. Ↄ. N. VNVASVAVS P. P. AVC. Buste diadémé à droite.

℞. ICTIRIA... STONVM (la dernière lettre incertaine). A l'exergue, CONOↃ. Même Victoire.

Tiers de sol publié par Lenormant, *R. N.*, 1853, pl. XVI, n° 13.

Toul. — 22. D. N. ANAƧTASIVS P. P. V. Buste diadémé à droite.

℞. VICTORIA VVCTONV. A l'exergue, CONOD; dans le champ, à droite et à gauche, 7 T. Pl. B, 3.

Tiers de sol publié par Lenormant, *R. N.*, 1848, pl. XI, n° 4.

Toulouse. — 23. D. N. ANASTASIVS P. R. AVC. Buste diadémé à droite.

℞. VICTORIA AVCC TO ΛV M. Victoire passant et tenant une couronne, à droite; à l'exergue, COHOD.

Tiers de sol publié par Lenormant, *R. N.*, 1853, pl. IX, n° 2.

24. D. N. ANASTASIVS F. R. AVC. Buste diadémé à droite.

℞. VICTORI AVGSTO R. M. T. A l'exergue, CONOB. Même Victoire.

Tiers de sol publié par Lenormant, *R. N.*, 1853, pl. IX, n° 3.

25. D. N. ANASTASIVS P. R. F. V. ℞. Même buste.

℟. VICTORI AVCC T ORVMI. A l'exergue, CONOB. Même Victoire.

Tiers de sol publié par Lenormant, *R. N.*, 1853, pl. IX, n° 4.

Tours. — 26. Ɔ. N. ANASTASIVS P. P. AVC. Buste diadémé à droite.

℟. VICTORIA AVCCTO RVI. A l'exergue, COHOB.

Tiers de sol publié par Lenormant, *R. N.*, 1848, pl. X, n° 5.

27. Ɔ. N. ANSTASIS P. P. AVC. Buste diadémé à droite; croix sur la poitrine.

℟. VCTORII IGVSTO IA. A l'exergue, CONOB. Victoire à droite tenant une couronne et une palme. Pl. B, 7.

Tiers de sol publié par Lenormant, *R. N.*, 1848, pl. X, n° 6.

28. Ɔ. N. IHSIASVS P. P. AVC. Buste diadémé à droite; croix sur la poitrine.

℟. VCTORAI AVGVSTO IA. A l'exergue, COHOB.

Tiers de sol publié par Lenormant, *R. N.*, 1848, pl. X, n° 7.

Ville en Tardenois. — 29. Ɔ. V. A......S N. Λ. V. C (immobilisation du nom d'Anastase). Buste diadémé à droite.

℟. VIL. A FITVR? Victoire tenant une croix et appuyée sur une longue croix; dans le champ, étoile.

Obole d'argent du poids de 25 centigrammes trouvée à Villedomange près Reims, communiquée par M. Duquenelle[1].

Imitations des monnaies de Clovis.

Arles. — 30. D. N. ASTASIVS P. Γ. AVC. Buste diadémé à droite.

℟. VICTORIA AVGVSTO. A l'exergue, CONO; Dans le champ, AR. Croix latine potencée, posée sur un globe au dessus d'un large degré. Pl. B, 14.

Tiers de sol. Musée de Marseille.

---

1. M. Duquenelle, mort il y a quelques années, a laissé sa collection à la ville de Reims. Les recherches faites pour retrouver cette pièce ont été infructueuses.

Lyon. — 31. D. N. ANASTASIVS P. F. AVC. Buste diadémé de face, la lance sur l'épaule droite.

℟. VICTORIA AVCCC. Victoire à gauche, tenant une longue croix. Dans le champ, LV et une étoile; à l'exergue, CONOB. Pl. B, 10.

Sol d'or publié par Lenormant, *R. N.*, 1853, pl. XVI, n° 18.

(*A suivre.*)

UN SIGNE NORMAND

SUR LES

MONNAIES DU GRAND-DUCHÉ DE KIEW

(LU A LA SÉANCE DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE MOSCOU, 1888.)

Les monnaies (en or et en argent) du grand duché de Kiew présentent depuis longtemps une énigme pour nos historiens et nos numismates. L'opinion a même été exprimée que ce ne sont point des monnaies, mais de simples jetons en or et en argent, qui auraient tenu lieu de passeports pour les marchands russes trafiquant à Constantinople; quelques savants, en leur laissant le caractère de monnaies, ont tâché de les expliquer comme appartenant à des princes slaves de la péninsule des Balkans. Les savantes recherches de M. Kunk et du comte Jean Tolstoy ont réfuté ces opinions et c'est sur un autre objet que nous voulons à présent fixer l'attention du lecteur.

Sur le revers de ces monnaies se trouve un signe, dont la signification reste incertaine, quoiqu'on ait tenté maintes fois de l'expliquer; on l'a pris pour un oiseau, une ancre, un portail, un labarum, un sceptre, une francisque, un trident. On s'étonne moins de cette diversité d'explications lorsque l'on considère que la conformation de notre signe lui-même, subissant de grandes variations dans les types divers des monnaies, a pu faire diverger

ainsi les opinions. Le savant ouvrage de M. le comte Tolstoy a définitivement établi la suite chronologique des types, et la vraie méthode exige évidemment que l'on commence l'examen par le type le plus ancien; à cette condition la solution du problème nous semble possible et sûre. Etablissons donc, avant tout, la suite des variations de notre signe de type en type.

Le type le plus ancien des monnaies de Kiew appartient à l'époque de Vladimir le Saint : notre signe y est placé non sur le revers, mais sur la face au dessus de l'épaule gauche de l'image du prince; il se compose ici de trois parties :

1° *Un triangle* renversé (dans quelques pièces deux triangles à côtés parallèles, ▽ ▽).

2. *Deux triangles* rectangulaires aux angles droits tournés du côté extérieur; ils prennent place sur la base du triangle renversé, en ressortant de cette base de deux côtés (); dans plusieurs pièces, ces rectangles se changent en trapèzes; leurs parties inférieures se lient et le tout prend la forme d'un *triclinium* ();

3° *Une barre* posée entre les deux triangles supérieurs ou bien au milieu du triclinium. Quelquefois cette barre a un renflement dans sa partie inférieure (). (Voir les dessins n°s 1-5, pl. v.)

C'est le type le plus primitif de notre signe, tel qu'il est resté invariable sur *les monnaies d'or*; mais sur celles d'argent il se modifie de plus en plus.

Dans le *second* type de Vladimir le Saint, le signe apparaît déjà sur le revers; le triangle renversé est coupé par une ligne transversale (la hauteur); ses deux lignes latérales commencent à s'arrondir ou à se recourber (),); quelquefois nous retrouvons le tracé d'un triangle intérieur à côtés parallèles. Aux angles intérieurs du *triclinium* apparaissent des cornes, qui ont quelque ressemblance avec la courbe des yeux; cela a donné l'occa-

sion d'expliquer tout le signe, comme l'image d'un être vivant, par exemple celle d'un oiseau volant. La *barre* se dédouble dans sa partie inférieure, en conservant quelquefois le renflement : les extrémités dédoublées s'unissent aux cornes mentionnées ci-dessus. Les lignes de cette figure, devenues plus compliquées, au lieu de s'entrecroiser, se lient quelquefois comme pour former un ornement. (Voir les dessins pl. v, n°s 6-8.)

Dans les types 3e et 4e de Vladimir, notre signe devient de plus en plus un ornement. Les côtés latéraux du triangle prennent une forme ogivale (à plusieurs — jusqu'à trois — lignes parallèles); une seconde paire de cornes apparaît, tournée du côté opposé à la première : elle embrasse la base du triangle renversé. Ainsi, excepté ce dernier détail, toutes les lignes sont reproduites selon le type précédent; mais elles se modifient visiblement dans le but décoratif : la plupart des lignes formant le dessin sont garnies de lisières. (Voir fig. n° 9, pl. v.)

Un autre motif d'ornementation se rencontre sur le type 4e, où les lignes s'entrelacent : la barre dédoublée unie au triangle inférieur compose une des parties des entrelacs, et le renflement se transforme en un anneau; la seconde partie des entrelacs se compose du triclinium, des cornes et de la ligne transversale du triangle inférieur (V. fig. n° 10.)

Dans les types suivants de Sviatopolk et Jaroslaw, notre signe n'est presque plus reconnaissable. On voit ces changements ultérieurs sur les fig. n°s 11-13, pl. v.

Notre explication doit se rapporter évidemment à celles des formes décrites où le signe en question n'est pas encore défiguré au point de devenir un ornement. Je propose de l'expliquer par le casque normand. Cette explication a seule l'avantage de faire comprendre tous les détails du dessin.

Commençons par retourner le signe. Le *triangle*,

c'est le cône pointu ou la pyramide, qui forme la *calotte* du casque ; la *barre* correspond à une pièce de fer descendant sur le front et sur le nez (le *nasal*) ; les deux triangles ou trapèzes du *triclinium* sont les côtés du *couvre-nuque* faisant partie de l'armure maillée, qui enveloppait le cou et remontait par derrière sous la calotte du casque. Les ouvertures elliptiques du second type sont faites pour les yeux. Toutes les parties essentielles du casque sont donc là et il n'y reste aucune ligne du dessin qui ne soit comprise dans l'explication.

Et ce n'est pas seulement un casque, mais un casque normand. La tapisserie de Bayeux nous donne quantité d'exemples de ce dernier; ils y sont dessinés en profil, mais il est facile d'en reproduire la face (cf. fig. 22, pl. v). La forme la plus simple de notre signe, c'est celle où le couvre-nuque se lie immédiatement à la calotte : ce mode de liaison, nous le voyons sur le n° 14, pl. v. Mais le plus souvent, sur nos monnaies, comme aussi dans la tapisserie de Bayeux, le couvre-nuque est joint à la calotte par un bandeau. Sur les monnaies, comme sur la tapisserie, la calotte est formée tantôt par trois lignes convergentes (en pyramide polygonale, n° 15, pl. v), tantôt sans ligne intérieure (en cône — le casque forgé n° 16, pl. v), tantôt par deux triangles à côtés parallèles, n°s 17-18, pl. v). Nous comprendrons cette dernière variation en imaginant un casque, dont les mi-parties forgées soient liées par une ligne de soudure, allant d'une oreille à l'autre (n° 19) ou bien de la nuque au front (n°s 17-18). Le casque conservé à Vladimir dans Ouspensky Sobor, près de la tombe du duc Isiaslav Andréevitsch († 1163), achève de démontrer que ces lignes parallèles représentaient la soudure ou la crête d'un casque (pl. v, n°s 20-21).

C'est au premier type de nos monnaies que se rapporte la comparaison faite avec des casques de la tapisserie de Bayeux. Au second type, notre casque se montre plus

développé. La calotte est remplacée par le heaume ; la face se couvre de plus en plus; les ouvertures pour les yeux (*les vues*) deviennent nécessaires. Ce n'est que la forme de transition, conservant encore le nasal, qu'on pourrait comparer à notre 2e type ; nous empruntons à M. Demmier (*Guide des amateurs d'armes*, p. 258, fig. 28, 29, de la page 269; cf. nos nos 23, 24) deux exemplaires du heaume normand primitif qui appartient au XIIe siècle, tandis que le véritable heaume ne remonte pas au delà de la fin du treizième ou au commencement du quatorzième [1].

PAUL MILUCOW.

NOTA. — Les figures 1 à 13 de la planche V sont empruntées à l'ouvrage du comte Tolstoï, *Les Monnaies russes les plus anciennes du grand duché de Kiew* (en russe). Les figures 14 à 19 sont empruntées de l'édition de la tapisserie de Bayeux, *variorum;* (texte, A. Jubinal, grav. Sansonetti), 1838; nos 20-21, des Mémoires de la Société d'histoire et d'antiquités russes

---

1. On pourrait poser encore une question : les dessins des casques se trouvent-ils sur les monnaies normandes et anglo-saxonnes ? Nous répondrons par une citation de M. Worsaae (*Die Danem und Nordmanner*, p. 37) : « Enige dieser (danisch-norwegischen) Munzen haben Kriegscinubilder, die auf die den anglo-sachsischen Munzen aus demselben Zeitraum (xe siècle) nicht vorkommen und sind desswegen deutlich in der Absicht, die Kriegerischen Eigenschaften und siege der Nordmanner zu ehren, geschlagen. » M. Worsaae a pris note lui-même des monnaies avec l'image de l'épée, de l'arc tendu avec la flèche superposée, du bouclier, du marteau d'armes (Taf. I, fig. 9-11). Il est vrai, qu'entre ces signes le casque ne figure pas une seule fois ; mais nous le retrouvons sur la tête des figures représentées sur les monnaies anglo-saxonnes du temps de la conquête danoise (Anglosachsiska Mynt. Emil Hildebrand. *Cnut* : Tab. 7 : Types E, var. h, g, ga; Tab. 8 : Typ. I, var. c; *Harthacnut* : Tab. II. Typ. F. Typ. G, var. b; *Edward confessor* : Tab. 13 : Typ. F, F. var. a; Tab. 14 : Typ. F, var. b.).

à Moscou, tome I, 1815 (en russe); fig. 22-24, du *Guide des amateurs d'armes*, par Auguste Demmin, Paris, 1869; fig. 25 est très connue, réimprimée souvent daus les ouvrages russes. Le n° 22 est le casque de Rodolphe II (1196) représenté sur les monuments funéraires au Temple en haut de Neuchâtel. Le n° 25 est le heaume de Jaroslav Vsévolodovitche, trouvé sur le champ de bataille de Lipitsa en 1216.

UNE MONNAIE INÉDITE

EN ÉLECTRUM

A LA LÉGENDE *GERMANVS INDVTILLIL*

Tous les numismates connaissent les petites pièces de bronze que l'on trouve si fréquemment dans l'Est et le Sud-Est de la France, et qui portent la légende : GERMANVS INDVTILLIL. Ces monnaies ont excité souvent la curiosité des savants qui ont discuté leur origine sans parvenir à l'établir d'une façon certaine.

Mionnet en a cité un exemplaire sous le n° 66. M. de Longpérier leur a consacré un article dans la *Revue Numismatique* de 1860 (*Note sur la forme de la lettre F dans les légendes de quelques médailles gauloises*); Lelewel reproduit ce type pl. IV, n° 25, etc.; mais les auteurs sont loin d'être d'accord sur la lecture de cette courte légende et sur son sens.

En effet, tandis que le *Dictionnaire archéologique de la Gaule* (pl. n° 118) nous donne la lecture : GERMANVS INDVTILLIL, M. de Longpérier lit : GERMANVS INDVTILLI F et traduit par Hermann ou Arminius, fils d'Indutillius.

L'un comme l'autre attribuent cette pièce aux Treviri.

M. Hucher, dans sa *Révision des légendes des Monnaies de la Gaule* (*Annuaire de la Société française de Numismatique et d'Archéologie*, 1866), appuie la proposition de M. de Longpérier et déclare que toutes les médailles qui ne portent pas les dix caractères formant

le mot INDUTILLI F sont des exemplaires dégénérés ou incomplets.

Dans son *Art gaulois*, M. Hucher reproduit, en effet, une pièce (pl. 50, n° 2) sur laquelle le F final est très distinct, au moins sur la gravure. Il est vrai que dans le texte (pages 41 et 42) l'auteur explique qu'il existe beaucoup d'exemplaires d'un style inférieur, dans lesquels le F n'est plus visible et se change en I.

Tout dernièrement M. J.-A. Lejeay, dans la *Revue Numismatique* (2e trimestre 1889), décrivait une trouvaille faite à Etang (Saône-et-Loire), dans laquelle on a rencontré six petits bronzes de Germanus Indutillus, trois petits bronzes d'Auguste, dont deux au revers du taureau cornupète et une monnaie fragmentée de Nîmes au type du crocodile.

M. Lejeay faisait remarquer avec raison que les petits bronzes d'Auguste et de Germanus ont des caractères communs, le même aspect, la même patine, le module et le poids identiques (diamètre 16 à 18 millimètres; poids 2 gr. 65 cent.), des légendes de même apparence, et il en concluait qu'ils étaient de même époque et de même fabrication.

Le taureau de Germanus est imité du taureau cornupète d'Auguste, dit-il, ce qui est vrai.

Mais M. Lejeay remarque que tous les exemplaires d'Etang portent d'une façon certaine la légende INDVTILLIL ou INDVTEIIL et aucune le F reconnu par MM. de Longpérier et Hucher.

Il conclut en attribuant ces pièces à un Germanus, affranchi (*libertus*) d'Indutillus ou Induteius, et officier monétaire d'Auguste. Quant à la finale F que l'on voit sur d'autres exemplaires, il la considérerait volontiers comme la trace d'une adoption postérieure ou une usurpation d'ingénuité.

Enfin, il ajoute que ces monnaies, ainsi que celles au

type d'Auguste, dont elles semblent dériver, n'ont pu être frappées qu'après l'an 15 avant Jésus-Christ (date du séjour d'Auguste en Gaule et de la reprise du monnayage du cuivre), ce qui éliminerait l'attribution proposée au chef Trévire Indutiomar, mort en 53, si même il ne faut pas supprimer complètement l'attribution à la ville de Trèves.

Ces pièces sont évidemment imitées de celles d'Auguste au taureau cornupète, comme le prouve la comparaison suivante :

AUGUSTE

(Cohen, 2e édition, n° 36. Petit bronze.)

IMP. CAESAR. Tête nue d'Auguste, à droite.

℟. AVGVSTVS DIVI F. Taureau cornupète, à gauche.

GERMANUS

Sans légende. Tête imberbe et diadémée, à droite. Cette tête ressemble beaucoup à celle d'Auguste.

℟. GERMANVS INDVTILLIL. Taureau marchant à gauche.

A la vérité, ce taureau n'est pas cornupète, mais il a la même attitude que celui d'Auguste et il incline fortement la tête à gauche en regardant à terre. Il tient levé et recourbé, comme sur le type d'Auguste, le pied gauche de devant. (Sur les pièces d'Auguste, c'est le pied droit.)

M. Changarnier a bien voulu nous communiquer les empreintes de cinq petits bronzes de Germanus existant dans sa collection. Sur aucun on ne voit le F final, mais l'un d'eux surtout, qui est admirablement marqué, ne laisse aucun doute sur la lecture INDVTILLIL.

Telle est actuellement la situation de la question, sur laquelle nous n'avons, du reste, aucune lumière nouvelle à apporter.

Mais nous voulons signaler un fait nouveau intéressant.

Jusqu'à ce jour, on ne connaissait que des monnaies de petit bronze à la légende GERMANVS INDVTILLIL.

Or, ces jours derniers, ayant voulu nettoyer quelques pièces de rebut, en bronze, qui étaient presque entièrement frustes, et ne craignant pas de les abîmer, puisque nous avions l'intention de les jeter, nous les mîmes tremper dans un bain d'eau additionnée d'acide sulfurique en assez forte proportion.

Les pièces de bronze furent nettoyées, mais prirent, comme nous nous y attendions, une nuance rouge qui leur enlève tout intérêt archéologique.

Mais l'une d'elles, à notre grand étonnement, prit une teinte or à la place de la couche de vert-de-gris qui la recouvrait, et nous reconnûmes un exemplaire de la monnaie de Germanus. Elle est actuellement très lisible quoique fort abîmée. Son type est celui habituel avec la légende GERMANVS INDVTILLIL, sans aucune apparence du F final.

Si cette pièce eût été en or pur, elle ne se fût pas oxydée, quoique nous admettions que des pièces d'or enfouies avec des monnaies de cuivre peuvent recevoir, par la décomposition de ces dernières, une couche de vert-de-gris qui se dépose sur elles sans les attaquer.

Nous l'avons fait analyser et on a reconnu qu'elle était fortement alliée d'argent; le mélange avait été si mal fait qu'elle présente des parties en or presque pur et d'autres en argent à peine mêlé d'or.

C'est ce mélange qui explique la facilité avec laquelle notre pièce s'est oxydée.

Il résulte de notre découverte que des monnaies d'or, ou tout au moins d'électrum, ont été frappées par Germanus, et probablement antérieurement à celles de bronze.

Quelles sont les causes de cette double fabrication avec

des métaux différents? Nous les ignorons. Mais une observation, qui nous a été faite par M. Changarnier, nous a frappé par sa justesse.

M. Changarnier[1] cite, d'après M. Jeuffrin[2], la trouvaille de monnaies gauloises faite dans le champ de la Challoire, près la porte d'Angers. Dans ce trésor, dont une partie (5 ou 600 pièces) fut examinée par M. Jeuffrin, les pièces les plus frustes furent analysées en deux séries. La première série donna comme résultat :

Or............................	135	1.000 parties.
Argent pur....................	305	
Cuivre........................	560	

La deuxième série produisit un résultat différent :

Or............................	300	1.000 parties.
Argent........................	472	
Cuivre........................	220	
Etain.........................	8	

La forte proportion d'or contenue dans ces monnaies Andecaves fait supposer à M. Changarnier qu'après le sac et le pillage des villes, les objets d'or, d'argent et de bronze fondus dans les incendies ont pu être employés plus tard pour frapper des monnaies.

Cette explication nous paraît bien plus rationnelle que celle de M. Jeuffrin, qui concluait de ces mélanges de métaux précieux, que les Gaulois n'attribuaient pas la même importance que nous à la valeur comparative des métaux.

Nous ajouterons que c'est sans doute immédiatement après le sac d'une ville, et dans un moment de nécessité où l'argent manquait pour payer les troupes, que l'on

1. *Numismatique gauloise. Description de quelques raretés de la collection A. Changarnier.* (*Annuaire de la Société française de numismatique et d'archéologie*, tome VIII, page 360.)

2. *Essai d'interprétation des types de quelques médailles muettes*, Rollin, Paris, 1846.

frappait la monnaie avec les matières fondues par l'incendie, car ce ne pouvait être là une monnaie régulière destinée à conserver son cours.

Il ne faut sans doute pas attribuer de telles monnaies à un atelier monétaire habituel; il est plus probable qu'elles étaient frappées dans le lieu même où se trouvait l'armée, par des ouvriers monnayeurs qui la suivaient et qui pouvaient ainsi subvenir aux besoins momentanés des troupes.

Lorsque les circonstances étaient passées, on devait retirer de la circulation ces monnaies de nécessité dont la valeur intrinsèque était difficile à établir. C'est ce qui expliquerait pourquoi l'on n'avait jamais retrouvé, jusqu'à ce jour, de monnaies en électrum de Germanus.

Cette fabrication, au moyen de lingots composés de métaux divers mal fondus, expliquerait aussi comment notre pièce a des parties en or presque pur et d'autres en argent à peine mêlé d'or.

On a trouvé, il y a deux ans, à Mandeure, l'ancienne Epamanduodurum[1], un énorme lingot de bronze de plusieurs kilogrammes sur lequel on voyait encore à demi fondues des monnaies à la légende TVRONOS CANTORIX. L'analyse de ce lingot ayant été faite, on vit qu'il contenait de l'or allié au bronze.

Il nous paraît donc certain que les Gaulois, et peut-être aussi les Romains, employaient volontiers pour battre monnaie les lingots formés par les objets de métaux divers fondus dans l'incendie des villes ennemies prises et brûlées, et il est probable que, tout au moins chez les Romains, au cas où ils en auraient fabriqué, sinon chez les Gaulois, ces monnaies de circonstance étaient ensuite retirées de la circulation.

Pour quel motif les pièces de Germanus, soit en bronze,

---

1. Changarnier.

soit en électrum, seraient-elles attribuées à l'atelier de Trèves? Nous ne le voyons pas depuis que l'on a reconnu que le chef Trévire Indutiomar y était complètement étranger. Ces monnaies se trouvant plus particulièrement dans l'Est et le Sud-Est de la Gaule, et beaucoup moins dans le Nord-Est, il semble naturel de rechercher le lieu de leur fabrication dans la contrée qui les rend au jour le plus fréquemment.

En outre, cette fabrication de monnaies en électrum rend fort douteuse l'attribution à un officier monétaire d'Auguste, qui ne pourrait en tout cas être admise que si l'on accepte pour les Romains la théorie que nous avons émise plus haut.

Etant donné cet exemple unique, tandis que chez les Gaulois nous le trouvons constamment répété, nous serions disposé à croire que Germanus n'était pas un officier monétaire d'Auguste, et que les pièces portant son nom sont purement gauloises.

Il y aurait, en tout cas, des recherches très intéressantes à faire sur les monnaies contenant, comme celle-ci, un mélange de métaux différents, sur leur date, leur origine et les causes qui ont pu donner lieu à leur fabrication. L'étude des trésors où on les a rencontrées peut seule fournir les indications nécessaires.

EMILE TAILLEBOIS.

P. S. Un mot que nous recevons de M. Changarnier, au moment où cet article était sous presse, nous oblige à faire une légère rectification.

M. Changarnier nous dit qu'il est convaincu que les diverses peuplades de la Gaule ont employé l'électrum au moment où les guerres intérieures et extérieures les avaient appauvries; mais que ce n'est qu'exceptionnellement qu'elles eurent à leur disposition des lingots où entraient quatre ou cinq métaux et provenant de divers objets fondus à la suite de sièges.

Après l'imitation des statères de Philippe II, de Macédoine, les Gaulois émirent l'électrum à divers degrés ainsi qu'en fait foi la table publiée par M. Changarnier dans l'Annuaire de la Société française de numismatique et d'archéologie (tome VIII, page 360).

Il nous semble, quant à nous, que les amalgames de métaux divers et à des proportions différentes, constatés par M. Changarnier, et la fusion imparfaite, avec mélange incomplet des métaux, reconnue par M. Changarnier et par nous, indiquent formellement une fabrication irrégulière, exceptionnelle, pouvant être attribuée aux suites du sac de certaines villes.

Si les Gaulois avaient frappé régulièrement des monnaies en électrum, nous croyons que le mélange eût été fait complètement et d'une façon uniforme, et que les proportions eussent été toujours les mêmes, au moins à la même époque, sauf à diminuer de valeur intrinsèque quand l'or se fut raréfié chez les Gaulois.

Em. T.

CHRONIQUE

NÉCROLOGIE

M. le baron de Witte, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, vient de mourir à Paris. Né à Anvers, le 24 février 1808, il était dans sa 82e année, et non seulement il avait conservé toute la lucidité et l'activité de son esprit; mais sa verte vieillesse lui permettait encore, l'année dernière, de gravir les 120 marches de l'étage supérieur du Louvre pour assister aux séances de la Société des antiquaires de France.

Dès sa première jeunesse, nous trouvons M. de Witte en tête du mouvement archéologique. Les découvertes faites en 1828 près du village de Ponte della Badia (l'ancienne Vulci) et les fouilles du prince de Canino réveillaient les controverses entre les savants sur l'origine et la fabrication des vases extraits des nécropoles étrusques. M. de Witte eut l'honneur d'être mêlé à ces brillantes discussions avec des érudits, tels que Panofka, Edouard Gerhard, Millingen, Carl Ottfried Muller, Raoul Rochette, le duc de Luynes, Charles Lenormant, et à partir de 1830 jusqu'en 1850, il figure au nombre des collaborateurs du *Bulletin de l'institut archéologique* publié à Rome et des *Annales de l'institut archéologique* publiées à Paris. Les relations les plus étroites s'établirent entre eux et, resté le dernier survivant de cette illustre pléiade, il eut le triste honneur de conduire bien des deuils et de consacrer bien des pages attendries à la mémoire de ses amis, et même de deux générations d'archéologues, Charles et François Lenormant.

Il ne nous appartient pas, il n'appartient pas au caractère spécial de cet Annuaire de suivre notre regretté confrère dans les innombrables articles qu'il publia sur les vases peints, dans toutes les revues savantes de l'Europe, et plus spécialement dans la *Gazette des Beaux Arts* et dans la *Gazette archéologique*, dont

il fut un des directeurs avec Charles Lenormant et qu'il continua avec son fils. Contentons-nous d'emprunter à ce dernier ces quelques paroles recueillies par nous dans un cours public :

« M. de Witte a publié en 1865 en un volume in-8° les articles sur les vases peints écrits par lui dans la *Gazette des Beaux Arts*. C'est le livre classique de la matière, le bréviaire des amateurs, qui y trouveront résumés tous les anciens travaux rehaussés des observations personnelles et pleines de sagacité de M. de Witte. Malheureusement, cet ouvrage, qui était le dernier mot de la science en 1865, est rare surtout en France et bien des exemplaires ont passé le Rhin. »

La diffusion d'un ouvrage à l'étranger n'est-elle pas le plus bel éloge qu'on en puisse faire.

Mais le côté par lequel nous appartient M. de Witte, c'est par l'ensemble de ses publications sur le monnayage grec et romain et sur les mythes de ces monnaies; par la direction de la *Revue de matique française*, dont il avait fait avec Longpérier l'organe le plus accrédité de ces études dans toute l'Europe ; par la publication des trois derniers volumes de l'*Histoire de la monnaie romaine* de Mommsen, traduite en français par le duc de Blacas, et par ses *Recherches sur les empereurs qui ont régné dans les Gaules au troisième siècle de l'ère chrétienne*.

Les planches seules de ce dernier ouvrage ont paru et la mort a empêché M. de Witte d'en coordonner le texte. Mais nous en trouvons des extraits dans diverses revues; lettres à M. Chalor sur les monnaies des empereurs gallo-romains (*Revue belge* 1853); Observations sur Postume (*Revue française* 1859) de quelques médailles supposées, Victorine, Lollianus, L. Ælianus (*Revue française* 1861) et les légions de Victorin (*Revue française* 1884). Cette prédilection pour ces études se reflétait dans sa collection et il recherchait de préférence les monnaies des empereurs qui ont régné en Gaule; outre l'intérêt historique, il se produisit à cette époque une véritable renaissance dans l'art de la gravure qu'attestent hautement les monnaies d'or de Postume. M. de Witte en avait une suite nombreuse et il se plaisait à en enrichir notre Cabinet national. Non content de puiser dans sa propre collection déjà si riche, il n'a pas hésité à se rendre acquéreur, moyennant 10.000 fr., à la vente de la collection d'Amécourt, de sept aureus de Postume et Victorin, dont il a fait don immé-

diatement au Cabinet de France. Personne n'a oublié par quelle salve d'applaudissements fut accueillie cette nouvelle donnée en pleine séance par le commissaire priseur. Que notre reconnaissance suive dans sa tombe M. le baron de Witte, ce Français de cœur, Français par sa résidence d'adoption, Français par la direction de deux grandes revues, et auquel personnellement me rattachent les meilleurs sentiments de gratitude.

E. Caron.

BIBLIOGRAPHIE.

Numismatica nacional, 30 pages in-8°, Lisbonne, 1888. — Sous ce titre, M. Leite de Vasconcellos, récemment promu à la chaire de numismatique de la Bibliothèque nationale à Lisbonne, vient de publier sa leçon d'ouverture. L'auteur, jeune encore, est déjà bien connu par de nombreux travaux d'ethnographie, de littérature et de linguistique, qui seront une excellente introduction à la nouvelle carrière qu'il inaugure aujourd'hui. — Tout d'abord, M. de V. nous retrace les vicissitudes de la chaire qu'il vient occuper, et dont l'origine remonte jusqu'à 1836. Elles peuvent se diviser en quatre phases : dans la première (1836-1844), cette chaire se confond avec celle de diplomatique, comme c'est encore aujourd'hui le cas à Madrid, où le titulaire est M. Rada y Delgado, auteur de la *Bibliographia numismatica española*. Dans la deuxième (1844-1855), elle en est séparée, et transférée à la Bibliothèque nationale. Dans la troisième (1855-1887), nous la voyons définitivement constituée. A la quatrième (1887 —), elle reçoit de nouvelles garanties et est englobée dans le cours supérieur dit des bibliothécaires-archivistes. C'est cette dernière phase que vient d'inaugurer M. de V., et il a voulu lui donner un caractère tout différent des autres.

Au lieu de se borner, comme ses prédécesseurs, à l'étude de la numismatique ancienne, il fera une large place, dans son cours, aux monnaies nationales et à celles de toute la Péninsule. « Bien que les Lusitaniens, dit-il avec raison, aient

toujours joui d'une individualité propre au milieu des autres peuples de la Péninsule, il serait peu impartial et peu conforme à la critique historique d'étudier isolément leur numismatique : en réalité, pour les géographes anciens comme pour la politique romaine, la Lusitanie faisait partie de l'Ibérie, de sorte qu'en voulant traiter de ses monnaies sans en rapprocher celles des provinces voisines, on s'exposerait à de nombreuses erreurs. »

M. de Vasconcellos a pleinement raison : un cours de numismatique doit toujours donner une place de faveur aux monnaies nationales. Mais, nous devons le dire à la décharge de ses devanciers, ce n'est que depuis peu qu'il est permis de parler en connaissance de cause de la numismatique portugaise. Avant l'article de M. Allen et le grand ouvrage de M. Teixeira de Aragao, elle était encore dans les limbes; aujourd'hui encore, bien des points sont à élucider et bien des découvertes sont réservées aux chercheurs.

N'avons-nous pas trouvé tout récemment encore, au Musée de Madrid, un triens du groupe suévo-lusitanien, où se lit distinctement le mot REIGES, ce qui nous permet de pressentir, dès aujourd'hui, l'existence d'une série de monnaies d'or lusitaniennes à noms de rois?

Que les numismates portugais ne se lassent donc pas. Ils sont nombreux et capables : je n'en veux pour preuve que la liste donnée par M. Teixeira de Aragao dans l'*Annuaire* de 1868. Qu'ils continuent à travailler dans le sens indiqué par notre jeune professeur, et la moisson ne se fera pas attendre! Déjà de nombreux matériaux ont été réunis : les médailliers de S. M. le Roi, de la Bibliothèque nationale, de M. Judice dos Santos, et tant d'autres dispersés en province, offrent un ensemble de monnaies nationales qui ne laisse rien à désirer.

En terminant, qu'il nous soit permis d'exprimer un regret : des pays comme le Portugal et l'Espagne ont des cours de numismatique, et la France en est dépourvue! Nous avions espéré un instant en voir instituer un à l'Ecole des Hautes Etudes, mais le projet n'a pas eu de suite : puisse-t-il être repris et réalisé un jour!

A. E.

TROUVAILLE DU MOUSTOIR (MORBIHAN).

Les journaux, bien inconsciemment d'ailleurs, ont fait grand bruit autour d'une trouvaille récente dont l'intérêt, au point de vue de la numismatique française, est tout relatif, malgré son importance métallique, étant donné qu'elle comprenait plus de 350 monnaies d'or appartenant aux xv[e] et xvi[e] siècles. J'ignore la date précise de la découverte; mais, grâce aux renseignements obligeamment communiqués par M. Le Brigand, archéologue à Pontivy, nous connaissons le lieu exact de la découverte.

C'est en procédant à la démolition d'une maison de ferme située sur la route de Sainte-Anne-d'Auray au village du Moustoir, près Vannes (Morbihan), que les ouvriers ont trouvé, caché dans une niche disposée dans la muraille, ce véritable trésor contenu dans un sac en toile.

Acquises en bloc par un horloger de Vannes, la plupart des pièces ont, depuis, été cédées par lui à divers amateurs; bon nombre d'entre elles font aujourd'hui partie de la collection de notre aimable correspondant, M. Le Brigand.

Dans l'impossibilité absolue de pouvoir décrire toutes les variétés, en donnant le nombre exact de chacune d'elles, j'ai dû me contenter d'une note plus que sommaire avec indication, cependant, pour certaines pièces, des chiffres qui nous ont été fournis.

Il m'aurait d'ailleurs été bien difficile de dresser un catalogue complet des monnaies trouvées au Moustoir puisque, cette fois encore un triage savant et raisonné a certainement été fait avant que M. Le Brigand ait pu fixer son choix définitif; car je pourrais citer tel collectionneur du pays qui a pu acquérir un exemplaire de chaque variété, y compris même celles dont M. Le Brigand a signalé la disparition.

Avant de passer à leur description, j'ajouterai que les monnaies trouvées au Moustoir sont, en général, d'une conservation parfaite.

MONNAIES FRANÇAISES

Charles VIII (1483-97).

1. *Ecu d'or au Soleil.* Hoffmann n° 2. Nombre indéterminé.

2. *Même pièce*, avec la lettre monétaire B (Bourges) en fin de légende. (Var. de H. 2.) Nombre indéterminé.

Louis XII (1499-1514).

3. *Ecu d'or au Soleil*. Variété de H., n° 1, avec un annelet sous la 5e lettre (Toulouse). Nombre indéterminé.

4. *Ecu d'or aux Porcs-épics*. Variété de H. 6, avec les cantonnements contraires et le point monétaire sous la 18e lettre (Paris). Nombre indéterminé.

François Ier (1514-46).

5. *Ecu d'or au soleil*, avec revers cantonné d'un F couronné aux 2e et 3e (H. 2). Nombre indéterminé.

6. *Même pièce*, avec un F aux 1er et 4e, un lis aux 2e et 3e (H. 4. Var.). Nombre indéterminé.

7. *Variété de la précédente*, avec point sous la 5e lettre (Toulouse). Nombre indéterminé.

8. *Autre variété* de H. 4, avec les cantonnements opposés. Etoile sous la 5e lettre (Toulouse). Nombre indéterminé.

9. *Ecu d'or à la croisette*. Annelet sous la 5e lettre et M sous l'écu (Toulouse). Variété de H. 12. Nombre indéterminé.

10. *Ecu d'or du Dauphiné*. Croix simple (H. 19). Nombre indéterminé.

11. *Même pièce*. Croix cantonnée d'un F couronné aux 2e et 3e (H. 20.) Nombre indéterminé.

12. *Même pièce*. (H. 23.) Croix cantonnée d'un dauphin aux 1er et 4e, avec le point sous la 2e lettre (Romans). Nombre indéterminé.

Henri II (1546-59).

13. *Henri d'or* de 1556. Type de H. 26, mais avec les cantonnements opposés. Point sous la 15e lettre et B au centre de la croix (Rouen). Deux pièces.

Charles IX (1560-1574).

14. *Ecu d'or au soleil*. Type du demi-écu gravé dans H. sous le n° 2, avec la date MDLXIIII. Nombre indéterminé.

Henri III (1574-1589).

15. *Ecu d'or au soleil.* Var. de H. 6, avec A sous l'écu et le point sous la 18e lettre (Paris), 1578. Nombre indéterminé.

Parmi les pièces françaises dont le manquant a pu être constaté après un premier examen, figure un écu d'or à la salamandre, du roi François Ier.

MONNAIES ÉTRANGÈRES.

Comté de Flandre.

16. *Philippe II*, roi d'Espagne (1556-98). Demi-réal (*C. P. Serrure*. Cabinet monétaire de S. A. le prince de Ligne, n° 160). Nombre indéterminé.

Duché de Brabant.

17. *Charles-Quint*, empereur (1519-56). Ecu ou Couronne au soleil (*Van der Chijs*, pl. XXIV, n° 6). Nombre indéterminé.

18. *Philippe II*, roi d'Espagne (1556-98). Demi-réal. (Variété de *Van der Chijs*, pl. XXVI, n° 5.) Nombre indéterminé.

Comté de Hollande,

19. *Philippe II*, roi d'Espagne (1556-98). Demi-réal. (*Van der Chijs*, pl. XXVIII, n° 6.) Nombre indéterminé.

Royaume d'Espagne.

20. *Ferdinand V d'Aragon* et *Isabelle de Castille* (1474-1504). Double ducat. Nombre indéterminé.

21. *Les mêmes.* Ducat. Nombre indéterminé.

Royaume de Portugal.

22. *Jean III* (1521-56). Millerès. Nombre indéterminé.

23. *Sébastien Ier* (1557-78). Demi-millerès. Nombre indéterminé.

24. *Henri Ier* (1578-80). Demi-millerès. Nombre indéterminé.

Royaume des Deux-Siciles.

25. *Jeanne d'Aragon* et *Charles Ier de Castille*, depuis

Charles-Quint (1516-19). Pistole (Escuz pistolets). Nombre indéterminé.

Les disparitions sont nombreuses dans la partie étrangère de la trouvaille et, à part un certain nombre de monnaies frappées pour la Gueldre et le Brabant au nom de Philippe II, on doit encore signaler deux écus variés, émis à Bologne par le pape Pie IV (1559-66), une demi-couronne d'Edouard VI[1], roi d'Angleterre (1547-52), et enfin quelques pièces savoisiennes et milanaises.

La date du dépôt des monnaies trouvées au Moustoir ne saurait être fixée exactement, on peut cependant lui assigner approximativement la fin du xvi[e] siècle; assurément, il n'est pas antérieur à 1578. Je suis bien persuadé qu'il n'a eu d'autre cause que la situation politique où se trouvait la Bretagne, comme quelques autres provinces, d'ailleurs, occupées par les partisans du duc de Guise à l'avènement du Béarnais[2].

Tandis que la plupart des chefs de la Ligue, le comte de Cossé-Brissac, les ducs de Villars-Brancas, de Mayenne, de Joyeuse et d'Epernon avaient fait leur soumission, et que Paris et la Normandie (1594), la Bourgogne, le Languedoc et la Provence (1596) étaient rentrés sous l'autorité royale légitime, la Bretagne resta au pouvoir du duc de Mercœur jusqu'en 1598.

A cette date, le vaillant descendant des comtes de Vaudémont, fit aussi sa soumission et Henri IV put enfin régner sur la dernière province possédée par les ligueurs.

Mai 1889.

J. HERMEREL.

---

1. Edouard IX, suivant quelques numismatistes français.

J'ai dû adopter la classification des numismatistes anglais qui lui donnent le chiffre VI dans la chronologie des souverains anglais.

2. Probablement aurait-on pu connaître quand et pourquoi les monnaies du Moustoir ont été cachées, car un parchemin confirmant sans doute les dernières volontés de leur possesseur fut trouvé en même temps dans le sac qui les contenait.

Malheureusement, à force de frotter, de gratter ce parchemin pour tâcher de le déchiffrer, les inventeurs n'ont réussi qu'à en rendre la lecture tout à fait impossible et c'est vraiment dommage.

RECHERCHE

DES

MONNAIES IMPÉRIALES ROMAINES

NON DÉCRITES DANS L'OUVRAGE DE H. COHEN

(*Suite*[1]).

CONSTANTIN I.

5. CONSTANTINVS MAX. AVG. Son buste diadémé à droite.

℟ CONSTANTINVS AVG. Quatre enseignes militaires; à l'exergue, SMTR. *Comm. par M. Hoffmann.*

Æ. MÉD. MOD. 6 1/2.

5. Sans légende. Sa tête diadémée à droite.

℟ CONSTANTINVS AVG. Quatre enseignes militaires; à l'exergue, SMN. *Cat. Gréau, n° 4402.* Æ. MÉD. MOD. 6 1/2.

6. IMP. CONSTANTINVS MAX. AVG. Son buste lauré et drapé à droite.

℟ DEBELLATORI GENTIVM BARBARARVM. Constantin debout à gauche, étendant la main droite vers un soldat armé qui lui amène un captif qu'il traîne par les cheveux; à l'exergue, PTR. *Coll, d'Amécourt.* AV. MÉD. MOD. 6.

7. Sans légende. Sa tête diadémée à droite.

℟ D. N. CONSTANTINVS MAX. TRIVMF. AVG. Femme

---

1. Voir année 1884, pages 42, 168 et 239; année 1885, pages 40, 250 et 334; année 1886, pages 97, 153 et 421; année 1887, pages 325, 421 et 581; année 1888, page 405 et 525; année 1889, page 145 et 205.

voilée, le modius sur la tête, assise à gauche, tenant une corne d'abondance et le pied sur une proue de vaisseau; à l'exergue, MCONSS. *Musée Brera.* Æ. MÉD. MOD. 6.

8. D. N. CONSTANTINVS MAX. AVG. Son buste diadémé à droite.

℞ EQVES ROMANVS. SMN. Constantin à cheval à droite. *Cat. de Moustier*, *n°* 3584. AV. MÉD. MOD. 6.

11. CONSTANTINVS MAX. AVG. Son buste lauré et cuirassé à droite.

℞ FELICITAS ROMANORVM. Sous un arc soutenu par deux colonnes, Constantin et trois de ses fils, un à sa droite et deux à sa gauche, tous en habit militaire, tenant une haste et la main gauche sous la chlamyde; à l'exergue, SMN. *Coll. Gnecchi.* Æ. MÉD. MOD. 6.

13. CONSTANTINVS MAX. AVG. Son buste diadémé et drapé à droite.

℞ GAVDIVM AVGVSTI NOSTRI. Deux génies ailés tenant une guirlande; à l'exergue, SMN. *Musée Brera.*
AV. MÉD. MOD. 6.

13. CONSTANTINVS P. F. AVG. Son buste diadémé à droite.

℞ GAVDIVM POPVLI ROMANI. Couronne dans laquelle on lit : SIC XX SIC XXX; à l'exergue, SIS. *Coll de Quelen.* Æ. MÉD. MOD. 7.

13. IMP. CONSTANTINVS P. F. AVG. Son buste lauré à droite, avec la cuirasse et le paludament.

℞ GLORIA AVGG. Porte de ville entre quatre tours; dessus la porte, statue de Constantin levant la main droite et tenant un sceptre; à droite et à gauche de la porte, un captif assis; devant, un pont à deux arches. *Coll d'Amécourt. Rev. num. t. IX.* AV. MÉD.

23. IMP. CONSTANTINVS P. F. AVG. Son buste diadémé à droite, avec la cuirasse et le paludament.

℞ PRINCIPI IVVENTVTIS. Constantin tête nue, debout à droite, tenant une haste et un globe; à l'exergue, P. OST. SC. *Coll. d'Amécourt.* AV. MÉD. MOD. 6 1/2.

28. IMP. CONSTANTINVS MAX. P. F. AVG. Son buste casqué et lauré à droite, avec la cuirasse.

℞ VICTORIAE LAETAE AVGG. NN. Deux Victoires soutenant un bouclier sur lequel on lit : VOT. X. Le bouclier repose sur un cippe sur lequel est écrit : MVL. XX.; chacune des Victoires porte une palme; à l'exergue, SMT. *Coll. d'Amécourt.* AV. MÉD. MOD. 6.

31. CONSTANTINVS AVG. Sa tête diadémée à droite.

℞ VIRTVS D. N. CONSTANTINI AVG. Constantin en habit militaire à droite, tenant une haste transversale et un trophée; du pied gauche, il foule un ennemi assis qui retourne la tête; à l'exergue, SIS, *Coll. d'Amécourt.*

AV. MÉD. MOD. 10.

33. CONSTANTINVS P .F. AVG. Sa tête laurée à droite.

℞ VOTIS V. MVLTIS X. Victoire demi-nue à droite, écrivant VICTORIA AVG. sur un bouclier qu'elle pose sur un cippe; à l'exergue, PTR. *Musée Brera.*

AR. MÉD. MOD. 6.

34. IMP. CONSTANTINVS PIVS F. AVG. Son buste radié à droite.

℞ Lisse, sans type ni légende, mais au centre un petit globule. *Cat. de Koch, n°* 3040. *Le numismate, p.* 85.

AV. PET. MÉD.

34. CONSTANTINVS MAX. AVG. Sa tête diadémée à droite.

℞ VOTIS XXX. En deux lignes, dans une couronne de laurier. *Coll. Gnecchi.* AR. MÉD. MOD. 6.

43. Sans légende. Tête diadémée de Constantin à droite

℞ CONSTANTINVS AVG. Victoire marchant à gauche et portant une couronne et une palme; à l'exergue, SIS. *Coll. Gnecchi.* AR..

43. Même pièce avec SMTS à l'exergue. *Coll. Gnecchi.* Æ.

43. Même pièce, avec CЄ à l'exergue, et une étoile entre les deux lettres. *Coll. Gnecchi.* Æ.

53. CONSTANTINVS P. F. AVG. Sa tête laurée à droite.

℞ FELIX PROCESSVS COS. IIII. AVG. N. Constantin en toge, debout à gauche, tenant un globe et un sceptre; à l'exergue, SMT. *Coll. d'Amécourt et Coll. Gnecchi.* AV.

53. CONSTANTINVS P. F. AVG. Son buste lauré à droite.

℞ FELIX PROCESSVS COS. IIII. AVG. N. Crispe debout en toge, tenant un globe et un sceptre; à l'exergue, SMT. *Le Numismate p.* 106. AV.

63. D. N. CONSTANTINVS MAX. AVGVSTVS. Son buste diadémé à droite, avec la cuirasse et le paludament.

℞ GLORIA REIPVBLICAE. TES. Deux figures, dont une tourelée, soutenant un bouclier sur lequel on lit : VOT. XX. MVLT. XXXX. *Musée de Vérone.* AV.

71. CONSTANTINVS P. F. AVG. Sa tête laurée à droite.

℞ IOVI CONSERVATORI AVGG. Jupiter nu, à gauche, tenant un globe surmonté d'une Victoire et un sceptre; à ses pieds, un aigle tenant une couronne dans son bec; dans le champ, une étoile; à l'exergue, SMNTR. *Musée Brera.* AV.

71. CONSTANTINVS P. F. AVGVSTVS. Sa tête diadémée à droite.

℞ IOVI CONSERVATORI AVGG. Jupiter nu, debout à gauche, le manteau sur le bras gauche, tenant une Victoire et une haste; dans le champ, à droite, N; devant, un aigle tenant une couronne dans son bec; à l'exergue, SER. *Coll. d'Amécourt.* AV.

73. COMIS. CONSTANTINI AVG. Bustes accolés et tournés à gauche du Soleil radié et de Constantin lauré.

Constantin en costume militaire tient la main droite levée, et la main gauche porte un globe.

℟ LIBERALITAS X. IMP. XIIII. COS. PPP.; à l'exergue, SMΓ. La Libéralité à gauche, avec ses attributs. *Le Numismate p.* 106. AV.

75. CONSTANTINVS P. F. AVG. Sa tête laurée à droite.

℟ PAX AETERNA AVG. N. Deux femmes tourelées, présentant chacune une couronne à Constantin debout à gauche; à l'exergue, PTR. *Coll. d'Amécourt.* AV.

77. FL. VAL. CONSTANTINVS NOB. C. Son buste lauré à droite.

℟ PLVR. NATAL. FEL. En trois lignes, dans une couronne de laurier entourée d'un cercle de grènetis. *Annuaire*, t. I, p. 91, pl. II. AR. Q.

82. CONSTANTINVS NOB. C. Sa tête laurée à droite.

℟ PRINCIPI IVVENTVT. Constantin en habit militaire, debout à gauche, tenant une enseigne et un sceptre; dans le champ, E Ǝ; à l'exergue, PR. *Cat. Racine, n°* 1431. AV.

88. CONSTANTINVS NOB. CAES. Sa tête laurée à droite.

℟ PRINCIPI IVVENTVTIS. Constantin lauré debout à gauche, tenant un globe et une haste; derrière lui, deux enseignes militaires; dans le champ, Σ; à l'exergue, S. M. S. D. *Coll. Trivulzio.* AV.

93. CONSTANTINVS P. F. AVG. Sa tête laurée à droite.

℟ RESTITVTORI LIBERTATIS. Constantin en habit militaire, debout à gauche, tenant un sceptre de la main gauche et recevant un globe que lui présente Rome casquée assise à droite et tenant un sceptre; à l'exergue, PTR. *Coll. d'Amécourt.* AV.

95. CONSTANTINVS P. F. AVG. Sa tête laurée à droite.

℟ SECVRITAS REIPVBLICAE. La Sécurité debout à droite, appuyée contre une colonne; la main droite sur la tête; à l'exergue, PTR. *Coll. Gnecchi.* AV.

109. CONSTANTINVS P. F. AVG. Sa tête laurée à droite.

℞ VICTOR OMNIVM GENTIVM. Constantin en habit militaire, debout à gauche, tenant un globe et un sceptre, et couronné par la Victoire; à l'exergue, SMT. *Coll. d'Amécourt.* AV.

115. D. N. CONSTANTINVS P. F. AVG. Son buste lauré et drapé à droite.

℞ VICTORIA AVGVSTI. Victoire marchant à gauche, tenant une couronne et une palme; à l'exergue, SIS. *Musée Brera.* AR.

120. CONSTANTINVS P. F. AVG. Sa tête laurée à droite.

℞ VICTORIA CONSTANTINI AVG. Victoire debout à gauche, tenant une couronne et une palme; à ses pieds, deux prisonniers, l'un garrotté, l'autre pleurant; à l'exergue, PTR. *Coll. Gnecchi.* AV.

123. CONSTANTINVS MAX. AVG. Son buste diadémé à droite, avec la cuirasse et le paludament.

℞ VICTORIA CONSTANTINI AVG.; à l'exergue, SMAN. Victoire marchant et portant un trophée; dans le champ, le monogramme du Christ et le chiffre LXXII. *Cat. de Koch, n°* 3041. (*Le Numismate, p.* 86.) AV.

123. Autre pièce de Constantin avec le chiffre LXXII publiée par M. de Witte dans les annotations des lettres du baron Marchant. *Le Numismate, p*. 86.

129. CONSTANTINVS AVG. Son buste diadémé à droite, avec le paludament.

℞ VICTORIA CONSTANTINI AVG. Victoire assise à droite sur une cuirasse et un bouclier, écrivant VOT. XXX. sur un bouclier que lui présente un génie; à l'exergue, MTS. *Anc. coll. du Musée de Lyon.* AV. Q.

129. CONSTANTINVS AVG. Sa tête laurée à droite.

℞ VICTORIA CONSTANTINI AVG. Victoire debout à

droite, tenant un bouclier sur lequel est écrit VOT. XXX.; devant elle, un génie; à l'exergue, SIS. *Coll. Merzbacher*. AV. Q.

133. CONSTANTINVS AVGVSTVS. Son buste diadémé à droite, avec la cuirasse et le paludament.

℟ VICTORIAE DD. NN. AVGG. TR. Deux figures portant un bouclier sur lequel on lit : VOT. XX. MVLT. XXX. *Musée de Vérone.* AV.

133. IMP. CONSTANTINVS MAX. P. F. AVG. Son buste casqué et cuirassé à droite, le casque orné d'une couronne de laurier.

℟ VICTORIAE LAETAE AVGG. NN. Cippe sur lequel on lit : MVL. XX.; dessus, un bouclier sur lequel est écrit : VOT. X. Le bouclier est soutenu par deux Victoires portant chacune une palme; à l'exergue, SMT. *Coll. d'Amécourt. Annuaire, t. V, p.* 233, *pl.* IV. AV.

143. CONSTANTINVS P. F. AVG. Sa tête laurée à droite.

℟ VICTOR OMNIVM GENTIVM. Constantin en habit militaire, debout à gauche, tenant un globe et une haste, derrière lui, la Victoire le couronnant et portant une palme; à l'exergue, SMT. *Coll. d'Amécourt. Annuaire, t. V, p.* 233, *pl.* IV. AV.

143. CONSTANTINVS P. F. AVG. Son buste de face, lauré et nimbé, la main droite levée et tenant un globe.

℟ VICTORIOSO SEMPER. Constantin en toge de face, recevant une couronne de Constantinople tourelée à sa droite, et couronné par une Victoire placée à sa gauche qui tient une palme de la main gauche; à l'exergue, SMT. *Coll. Trivulzio.* AV.

Une pièce semblable a été décrite par Cohen comme ayant été volée au Cabinet de France, en 1831.

152. CONSTANTINVS NOB. CAES. Sa tête laurée à droite.

℟ VIRTVS MILITVM. Porte de camp, sans battants,

surmontée de quatre tourelles. *Cat. de Montigny, nº* 1131, *à présent Coll. de Belfort.* Æ.

152. Même pièce avec trois tourelles. *Cat. de Montigny, nº* 1132, *maintenant Coll. de Quelen.* Æ.

165. DN. CONSTANTINVS P. F. AVG. Tête voilée de Constantin à droite; derrière, A.

℞ IN HOS SIN. (*sic*) VIC. Monogramme du Christ surmonté d'un astre; dans le champ, S. C. *Cat. Fontana, nº* 2012. BR. MÉD. MOD. 7.

175. IMP. CONSTANTINVS P. F. AVG. Son buste lauré à droite, avec la cuirasse et le paludament.

℞ VICTORIA CONSTANTINI AVG. Victoire assise, tenant un bouclier sur lequel on lit : VOT. X. *Cat. Badeigts de Laborde nº* 957. BR. MÉD. MOD. 10.

182. CONSTANTINVS AVG. Son buste à gauche, avec le casque lauré et la cuirasse, tenant une haste et un bouclier.

℞ ADVENTVS AVG. Constantin à cheval à gauche, levant la main droite et tenant une haste; devant lui, un captif assis à terre. *Coll. Brunet.* Entre M. et P. B.

186. IMP. CONSTANTINVS NOB. C. Son buste lauré et cuirassé à droite.

℞ ADVENTVS AVGG. Constantin à cheval à gauche, levant la main droite et tenant une haste; devant lui, un captif. *Cat. de Moustier, nº* 3598. M. B.

196. CONSTANTINVS P. AVG. Son buste lauré et cuirassé à droite, tenant un sceptre et un bouclier.

℞ BEATA TRANQVILLITAS. Autel surmonté d'un globe au dessus duquel sont trois étoiles; sur l'autel on lit . VOTIS XX.; dans le champ, C. A.; à l'exergue, P. L. C. *Coll. de Belfort.* P. B.

199. CONSTANTINVS P. AVG. Son buste lauré à gauche, tenant un sceptre et un bouclier.

℞ BEATA TRANQVILLITAS. Autel surmonté d'un globe

au dessus duquel sont trois étoiles; sur l'autel, VOTIS. XX.; dans le champ, C. A.; à l'exergue, PLO. *Coll. de Belfort.* P. B.

245. CONSTANTINVS AVG. Sa tête diadémée à droite.

℞ D. N. CONSTANTINI AVG. Autour de VOT. XX.; à l'exergue, TSΓVI. *Cat. Gréau, n° 4411 bis.* P. B.

263. IMP. C. FL. VAL. CONSTANTINVS P. F. AVG. Sa tête laurée à droite.

℞ GENIO AVGVSTI. Génie debout à gauche, coiffé du modius, tenant la tête de Sérapis et une corne d'abondance; dans le champ, à droite, ϵ; à gauche, une étoile; à l'exergue, ANT. *Comm. par M. Hoffmann.* P. B.

270. IMP. GAL. VAL. CONSTANTINVS P. F. AVG. Sa tête laurée à droite.

℞ GENIO AVGVSTI. Génie à demi nu, debout à gauche, tenant une patère et une corne d'abondance; à ses pieds, un aigle; à l'exergue, MKV. *Comm. par M. Hoffmann.* P. B.

281. IMP. CONSTANTINVS P. F. AVG. Son buste lauré et cuirassé à droite.

℞ GENIO POP. ROM. Génie à demi nu, à droite, tenant une patère et une corne d'abondance. *Musée Brera.* P. B.

300. CONSTANTINVS P. F. AVG. Son buste lauré et cuirassé à droite.

℞ GENIO POPVLI ROMANI. Le génie du peuple romain coiffé du modius, portant une patère et une corne d'abondance. *Trésor d'Annicco près Crémone.* P. B.

306. CONSTANTINVS P. F. AVG. Son buste lauré et cuirassé à droite.

℞ GENIO POPVLI ROMANI. Génie debout à gauche, tenant une patère et une corne d'abondance. *Coll. Gnecchi.* P. B.

309. CONSTANTINVS P. F. AVG. Son buste diadémé à droite, avec le paludament.

℞ GLORIA EXERCITVS. Deux soldats debout, casqués, tenant chacun une haste et appuyés sur un bouclier; entre eux, une enseigne militaire, surmontée d'un drapeau sur lequel est une couronne; à l'exergue, SMTSA. *Coll. Taillebois.* P. B.

312. D. N. CONSTANTINVS P. F. AVGVSTVS. Sa tête diadémée à droite.

℞ GLORIA EXERCITVS. Deux soldats debout, casqués, chacun tenant une haste et appuyés sur un bouclier; entre eux, une enseigne militaire surmontée d'un drapeau sur lequel est une couronne. *Coll. Brunet.* P. B.

347. IMP. CONSTANTINVS AVG. Son buste lauré à gauche, avec le manteau impérial et tenant un rouleau de papier. (?)

℞ IOVI CONSERVATORI AVGG. Jupiter nu, à gauche, le manteau sur l'épaule gauche, tenant un globe et une haste. *Coll. Gnecchi.* P. B.

348. IMP. CONSTANTINVS P. F. AVG. Sa tête laurée à droite.

℞ IOVI CONSERVATORI AVGG. NN. Jupiter nu, debout à gauche, tenant une Victoire et un sceptre; à ses pieds, un aigle tenant une couronne en son bec. *Comm. par M. Hoffmann.* P. B.

372. IMP. CONSTANTINVS P. F. AVG. Son buste lauré à droite.

℞ MARTI CONSERVATORI. Mars armé à droite, tenant une haste et un bouclier; dans le champ, une étoile. *Trésor d'Annicco.* P. B.

372. Même pièce avec PT. ST. ou TT. à l'exergue. *Coll. Gnecchi.* P. B.

401. CONSTANTINVS P. F. AVG. Son buste lauré à droite.

℞ PERPETVA VIRTVS. Constantin en habit militaire à droite, recevant de Rome, placée en face de lui, une

Victoire, Constantin tient une haste et Rome un trophée. *Trésor d'Annicco.* P. B.

401. Même pièce avec la tête laurée à droite. *Coll. Gnecchi.* P. B.

403. CONSTANTINVS. Buste lauré à droite de Constantin I[er] ou de Constantin II.

℞ PIETAS..... Femme marchant à droite, tenant un enfant dans ses bras. *Cat. Gréau, n° 4436.* (Très petit module.) P. B.

406. IMP. C. CONSTANTINVS P. F. AVG. Son buste lauré à droite.

℞ PRINCIPI IVVENT. B. R. P. NAT. L'empereur lauré, en habit militaire, debout à droite, tenant une haste et un globe. Dans le champ, à gauche, CI; à droite, A et au dessous S.; à l'exergue, P. LC. *Rev. Num. t. XIII, publiée par M. de Witte.* M. B.

437. IMP. CONSTANTINVS AVG. Son buste lauré à gauche, avec le manteau impérial, tenant de la main droite une fleur et, de la main gauche, un globe et un sceptre.

℞ PROVIDENTIAE AVGG. Porte de camp surmontée de trois tours; à l'exergue, ANTЄ. (Pas d'étoile.) *Coll. Taillebois.* P. B.

450. IMP. CONSTANTINVS AVG. Son buste nu à droite.

℞ SAPIENT. PRINCIP. Autel surmonté d'un oiseau et au travers duquel est une haste; à gauche, un bouclier; à droite, un casque. *Coll. Poydenot.* P. B. Q.

460. IMP. CONSTANTINVS P. F. AVG. Son buste lauré à droite, avec le paludament.

℞ SOLI INVICTO COMITI. Buste radié du Soleil à droite, avec le paludament. *Coll. de Schodt.* Entre M. et P. B.

482. IMP. CONSTANTINVS P. F. AVG. Son buste lauré à droite, avec le paludament.

℞ SOLI INVICTO COMITI. Le Soleil radié, à demi nu, debout à gauche, tenant de la main gauche un globe avec un fouet; à droite et à gauche, un captif assis à terre. *Cat. Gréau, n° 4447.* P. B.

483. CONSTANTINVS MAX. AVG. Sa tête diadémée à droite.

℞ SPES PVBLICA. Dans le champ, étendard avec trois étoiles, dont la hampe est fixée sur un serpent enroulé et terminé par le monogramme du Christ; à l'exergue, CONS. *Coll. Gnecchi.* P. B.

499. IMP. CONSTANTINVS MAX. AVG. Son buste casqué à droite, avec la cuirasse.

℞ VICTORIA AVGG. NN. Victoire marchant à gauche et portant une couronne et une palme. *Coll. Gnecchi.* P. B.

502. IMP. CONSTANTINVS MAX. AVG. Son buste lauré, casqué et cuirassé.

℞ Victoire marchant à gauche, tenant une couronne et une palme. *Coll. Brunet.* P. B.

504. CONSTANTINVS MAX. AVG. Son buste à droite avec le casque lauré et le paludament.

℞ VICTORIAE LAET. PRIN. P. Deux Victoires debout, posant sur un autel un bouclier sur lequel celle qui est placée à gauche a écrit VOT. P. R.; sur l'autel, X. *Coll. Barral.* P. B.

510. IMP. CONSTANTINVS AG. (*sic*). Son buste à gauche, avec le casque surmonté d'un cimier et orné de points et d'étoiles, cuirassé et tenant une haste (sans bouclier).

℞ VICTORIAE LAETAE PRINC. PERP. Deux Victoires debout, posant sur un autel un bouclier sur lequel celle qui est placée à gauche a écrit VOT. P. R.; sur l'autel, une couronne. *Coll. du séminaire d'Auch.* P. B.

523. IMP. CONSTANTINVS P. F. AVG. Son buste lauré à gauche, revêtu du manteau impérial, tenant un sceptre surmonté d'un aigle.

℞ VIRTVS AETERNA AVG. N. Constantin lauré galopant à droite, tenant de la main gauche un bouclier et perçant de sa haste un ennemi terrassé; sous le cheval, un autre ennemi assis; à l'exergue, PARL. *Coll. Taillebois.* P. B.

527. CONSTANTINVS AVG. Sa tête laurée à droite.

℞ VIRTVS AVGG. Tour avec la porte ouverte, surmontée de deux tourelles entre lesquelles est une étoile. *Coll. Gnecchi.* P. B.

550. IMP. CONSTANTINVS P. F. AVG. Son buste lauré et cuirassé à droite.

℞ VOTA PVBLICA. Isis à droite, l'écharpe flottante, sur un vaisseau voguant à droite, retenant la voile des deux mains et se retournant. *Anc. coll. J. Roman. Annuaire, t. I, p.* 105, *pl.* III. P. B.

554. CONSTANTINVS AVG. Sa tête laurée à droite.

℞ VOTA PVBLICA. Anubis à gauche, portant un rameau d'olivier et un caducée. *Coll. de Belfort.* P. B. Q.

555. CONSTANTINVS AVG. Sa tête laurée à droite.

℞ VOTA PVBLICA. Anubis debout à gauche, tenant un sistre et un caducée. *Coll. de Belfort.* P. B. Q.

(*A suivre.*)

NUMISMATIQUE COLONIALE

CANADA

MÉDAILLES D'HONNEUR POUR LES INDIENS

Dans une liasse conservée aux Archives nationales, et qui porte cette suscription : « *Collection de lettres de madame Duplessis Sainte Hélène (sœur du fameux jésuite), religieuse de l'Hôtel Dieu de Québec, à madame Hecquet de la Cloche, à Abbeville,* » lettres écrites de 1718 à 1758, sur les mœurs et coutumes des habitants du Canada, on relève dans l'une, datée du 17 octobre 1723, la relation suivante :

« Le Roi Louis 14 avoit envoyé des médailles d'argent « assés grandes où son Portrait étoit d'un côté et de « l'autre celui du Dauphin son fils et des 3 princes ses « enfans, pour donner à ceux qui se distingueroient dans « la guerre, on y a ajouté depuis un ruban couleur de « feu large de 4 doigts, cela est fort estimé chez eux... « Quand il y meurt quelque chef, on le fait enterrer hono- « rablement, une partie des troupes est sous les armes, « on fait sur sa fosse plusieurs décharges de mousquets, « on met sur sa bière une épée croisée de son fourreau et « la médaille en question attachée dessus. »

La décision ministérielle au sujet des médailles honorifiques à décerner aux Indiens ne paraît pas avoir été enregistrée. La mention la plus lointaine qui en soit faite

dans les papiers du Canada[1] se trouve dans la « Relation de ce qui s'est passé en Canada du 27 novembre 1670, jusqu'au départ du vaisseau en novembre 1671 ». C'est le fait d' « un sauvage du Sault, nommé Louis Atoriata, filleul du Roy, qui conserve chèrement la médaille dont Sa Majesté lui a fait présent ».

On ne connaît pas la description de cette médaille qui, assurément, était à l'effigie de Louis XIV.

Mais celle dont parle la mère Marie Duplessis, supérieure de l'Hôtel-Dieu de Québec, est inscrite au *Catalogue des poinçons, coins et médailles du Musée monétaire de la Commission des Monnaies et Médailles*, Paris, 1833 :

1° Sous le n° 275. NAISSANCE DU DUC DE BERRY (petit-fils de Louis XIV).

Tête du roi, cheveux longs bouclés. Lég. *Ludovicus Magnus rex christianissimus* (Louis le Grand, roi très chrétien. L. J.).

℟. Les bustes du dauphin et de ses trois enfants, Louis, duc de Bourgogne; Philippe, duc d'Anjou, et Charles, duc de Berry. Lég. *Felicitas domus augustæ* (Félicité de la maison royale). Ex. *Carolus dux Bitur. natus XXXI aug. M. DC. LXXXVI.* (Charles, duc de Berry, né le 31 août 1686.) 41 mill.

2° Sous le n° 276. Mêmes sujet, tête et légende que le n° 275, mais seulement cette date : M. DC. XCIII à l'exergue.

Autre de 35 mill.

Autre de 31 mill.

3° Sous le n° 462. Autre de 76 mill. (H. Roussel f.)

Les quatre derniers types, sur lesquels la date de la naissance du dauphin a été remplacée par l'année 1693, ont dû être spécialement frappés pour les Indiens du

1. *Correspondance générale* (Arch. de la marine).

Canada. Il y a quelques années, une de ces médailles, en argent, avec bélière, a été trouvée en la possession d'une vieille famille indienne de la tribu des Hurons, établie à Lorette, près de Québec[1]. Elle est aujourd'hui dans la collection de l'Université Laval, à Québec. C'est la même que le n° 276 du *Catalogue*.

Enfin le P. Roubaud, missionnaire jésuite chez les Abénakis, dans une lettre datée de Saint-François, le 21 octobre 1757, décrivant une grande assemblée de guerriers sauvages, rapporte que « les Chefs et Capitaines ne sont distingués de ceux-ci que par le hausse-col, et ceux-là que par un médaillon qui représente d'un côté le portrait du Roi, et au revers Mars et Bellone qui se donnent la main, avec cette devise : *virtus et honor*[2]. »

Cette dernière médaille figure également au *Catalogue* sous le n° 469, PAIX D'UTRECHT (11 avril 1713) :

Buste du roi couronné de lauriers. Lég. *Ludovicus Magnus*, etc. (R.)

℟. L'Honneur et le Courage debout, appuyés chacun sur une lance et se donnant la main. Le personnage de droite est revêtu d'une cuirasse, armé d'un glaive et coiffé d'un casque à cimier; le personnage de gauche est recouvert d'une draperie flottante passant sur l'épaule gauche et entourant les reins. A leurs pieds, une corne d'abondance. Lég. *Honos et virtus* (Honneur et Courage) (M. f.). 54 mill.

Aux yeux des Indiens, le sujet de cette médaille symbolisait l'amitié des Français et des Indiens; ceux-ci représentés par le personnage simplement drapé, ceux-là personnifiés par le guerrier romain. — Dans la suite, on

---

1. Rev. A. Rheaume, *American Journal of Numismatics*, 1876, vol. XI, p. 93.

2. *Lettres édifiantes et curieuses, écrites des missions étrangères.* — Mémoires d'Amérique. — Toulouse, 1810, t. III, p. 192.

substitua au buste de Louis XIV le buste de Louis XV lauré et drapé, et tout traité conclu avec une tribu indienne était consacré par la remise au chef d'une médaille comme marque de dévouement.

Les pièces qui suivent sont reproduites à titre de documents :

Québec 1710. *Extrait du grand livre des dépenses.*

Donné au Marquis de Vaudreuil, Vice-Roy du Canada, pour faire des présents à des sauvages, quarante médailles d'argent, revenant à 574 l. 10 s.

Mémoire du Roy aux sieurs marquis de Vaudreuil[1] *et Rondot*[2].

A Marly, ce 10 mai 1710.

Sa Majesté a accordé trente médailles d'argent et dix de vermeil pour faire des présents aux sauvages. Elle les envoie audit sieur de Vaudreuil et Elle désire qu'elles soient distribuées aux chefs des sauvages qui lui sont les plus affectionnés et dont on peut tirer le plus de secours.

Lettre de M. de Vaudreuil au Conseil.

A Québec, le 8 octobre 1721.

J'ai reçu la lettre que le Conseil m'a fait l'honneur de m'écrire le 20 juin dernier, dans laquelle j'ai trouvé les douze médailles ayant le portrait du Roy, soit quatre grosses et huit petites que le Conseil m'a envoyées au lieu de 36 que j'espérois recevoir et qui avoient été destinées pour m'être envoyées l'année dernière afin de les distribuer aux sauvages Abenakis qui sont le plus affectionnés à la nation ; j'aurai toujours beaucoup d'attention à ne faire ces sortes de grâces qu'avec choix et à ne les donner qu'à ceux qui les ont méritées par leurs services et leur attachement. Mais comme ces douze médailles ne suffisent

1. Philippe de Rigaud, marquis de Vaudreuil, grand'croix de l'ordre militaire de Saint-Louis, gouverneur et lieutenant général du Roy en toute la Nouvelle France et autres pays de l'Amérique septentrionale. Mort à Québec, le 10 octobre 1725.

2. Intendant général.

pas pour en donner à tous les chefs sauvages à qui j'en ai fait espérer, et qu'il est nécessaire qu'il m'en reste afin d'en pouvoir donner dans les occasions qui se présenteront, je supplie le Conseil de vouloir bien m'envoyer l'année prochaine les vingt-quatre qui sont restées en France.

Le Marquis de Vaudreuil.

Québec, le 21 octobre 1722.

J'ai reçu la lettre que le Conseil m'a fait l'honneur de m'écrire le 7 juin dernier et les douze médailles avec le portrait du Roy, sçavoir quatre grandes et huit petites qui y estoient jointes. Je continuerai d'avoir attention de ne point prodiguer cette grâce parmi les sauvages et de ne les donner qu'à ceux qui les auront méritées par leur attachement et leurs services pour la nation et à ceux que je croirai nécessaire d'attacher à nos intérêts par cette marque d'honneur.

Rapport de Messieurs de Vaudreuil et Begon au ministre.

Québec, le 26 octobre 1723.

... Et que, pour donner de l'émulation aux sauvages qui se distingueront, il fût envoyé l'année prochaine 24 médailles d'argent de la même grandeur que les dernières qu'ils ont reçues.

Le Marquis de Beauharnois au Comte de Maurepas.

Québec, le 25 septembre 1727.

Depuis la mort de M. le Mis de Vaudreüil, les Réverends Pères Jésuites m'ont souvent demandé des médailles pour les chefs sauvages domiciliés, auxquels ont avoit coutume d'en donner, mais je n'ay pu faire là dessus ce qu'ils souhaitoient, n'en ayant point. Le Révérend Père de la Chaise, auquel Mme la Marquise de Vaudreuil en avoit remis une, me l'a donnée et m'a dit qu'il estoit absolument nécessaire d'en demander. J'en ai eu la preuve lorsque les sauvages des pays d'en haut sont descendus à Montréal, et je n'ai pu me dispenser d'en promettre à quelques-uns qui nous ont servi utilement chés les Renards et chés les Anglois. Je vous prie, Monseigneur, de me mettre en état de satisfaire ces sauvages et de m'envoyer une douzaine de petites

médailles et six grandes. Si ce nombre ne suffit pas pour cette année, j'aurai l'honneur de vous en demander encore l'année prochaine, mais j'aurai grande attention à les faire valoir et à n'en donner qu'à ceux] qui les méritent par des services essentiels.

Le Marquis de Beauharnois au Comte de Maurepas.

Québec, le 15 octobre 1722.

Je vous remercie, Monseigneur, des douze médailles que vous avés eu la bonté de m'envoyer pour les sauvages. Sa Majesté peut estre assurée que je les feray valoir et que je ne les distribüeray qu'à des chefs dont les services et l'attachement aux Français me seront connus. Comme il y en a beaucoup dans le cas à qui j'ay promis cette marque d'honneur, et que l'aventure de nos Iroquois et Hurons contre les Renards me met dans l'obligation d'en donner aux principaux chefs de party, je vous supplie, Monseigneur, d'ordonner qu'il m'en soit envoyé l'année prochaine afin que je sois en état de les décorer de cette marque d'honneur qui les rend aussy respectables parmy eux.

Le Marquis de Beauharnois au Comte de Maurepas.

Québec, le 17 octobre 1734.

La nécessité où m'ont réduit les différentes occurrences des affaires du païs d'en haut, de faire usage des médailles que vous avez eu la bonté de me faire envoyer pour en décorer les chefs qui nous peuvent servir utilement suivant les évènements, me fait prendre la liberté de vous supplier d'ordonner qu'il m'en soit envoyé l'année prochaine deux douzaines pareilles aux dernières que j'ai reçues.

J'ai eu attention de faire valoir celles que j'ai données aux chefs sauvages, mais comme il y en a d'autres qui se sont signalez et que cette marque de distinction les attachera de plus en plus, je vous prie, Monseigneur, de me mettre en état de les décorer quand les occasions le recommanderont.

Mémoire du ministre sur les dépenses.

Versailles, le 12 novembre 1750.

Comme les Iroquois ont promis de tout faire pour détacher les

Abénakis du poste des Anglois, il faut leur envoyer quelques médailles d'or pour les chefs et d'argent pour les guerriers.

De leur côté les Anglais distribuaient également des médailles aux Indiens des territoires qu'ils occupaient à proximité des possessions françaises. Dans la rivalité entre Français et Anglais, ceux-ci essayaient de détacher les tribus alliées aux Français et d'obtenir leur concours dans les entreprises contre leurs ennemis, et lorsqu'un chef avait été gagné par eux, ils lui remettaient une médaille à l'effigie du roi George. Mais les missionnaires s'évertuaient à ramener les transfuges, et pour effacer toute trace de leurs relations avec les Anglais, se faisaient remettre les médailles qu'ils en avaient reçues.

Le marquis de Duquesne écrit à M. Machaud, ministre de la marine :

« Québec, le 13 octobre 1754.

« La mission de M. l'abbé Piquet[1], réputée par nos sauvages domiciliés pour être des espions des cinq nations, vient de donner des plus grandes preuves d'attachement et de fidélité en me renvoyant les médailles que les Anglois avoient données à quelques-uns de ce village qui avoient furtivement assisté au conseil d'Orange, et ils ont chassé un de leurs frères qui estoit soupçonné avoir le cœur anglois. Cette mission prend au mieux et la présence de M. l'abbé Piquet ne peut qu'augmenter leurs bonnes dispositions. »

Au cours d'une conférence entre M. de Vaudreuil[2], gouverneur, et les Indiens députés des Six-Nations, tenue

1. Sulpicien et missionnaire des sauvages Iroquois.
2. Philippe de Rigaud, marquis de Vaudreuil de Cavagnal, capitaine de vaisseau, gouverneur et lieutenant général de la Nouvelle France, comprenant le Canada, l'Isle Royale et la Louisiane avec leurs dépendances. Fils de l'ancien gouverneur du même nom.

le 22 décembre 1758, Koué, chef Ounécole, en remettant au gouverneur deux médailles anglaises, fait la déclaration suivante :

« Mon père, nous ne pouvons garder les deux médailles que nous avons eu cy devant la légèreté de recevoir de notre frère l'Anglois pour marque de distinction.

« Nous reconnaissons que ces médailles ont été la véritable source de notre égarement et qu'elles nous ont employés dans des mauvaises affaires.

« Nous nous en dépouillons, nous les rejetons pour ne plus penser à l'Anglois. »

Il est bien difficile de rencontrer aujourd'hui quelque médaille française. Après la conquête du Canada, les Anglais se sont empressés de les faire rechercher dans les tribus et de les détruire.

Les Espagnols ont également donné des médailles aux Indiens, leurs alliés, et aux Etats-Unis, après chaque élection présidentielle, de 1784 à 1884, des médailles étaient distribuées aux chefs indiens du territoire américain.

E. ZAY.

NOTA. — Une transposition de dates a eu lieu dans le dernier article de *Numismatique coloniale* : les pièces dites *Zwanzig*, introduites à la Réunion en 1859, avaient été démonétisées en Autriche en 1857.

E. ZAY.

LE PARLEMENT GÉNÉRAL

DES

OUVRIERS & DES MONNAYERS

DU SERMENT DE L'EMPIRE

TENU A AVIGNON EN MAI 1531

Peu de temps après le Parlement général des ouvriers et des monnayers du Serment de l'Empire tenu à Avignon au mois de mai 1493, le Conseil d'Avignon décida, le 15 juin 1493, d'envoyer à Rome des ambassadeurs pour le règlement définitif de diverses affaires urgentes. Au nombre de ces ambassadeurs se trouvait de Comis, prévôt général de l'atelier monétaire d'Avignon. Il fut décidé en outre que ces ambassadeurs adresseraient une requête au Légat d'Avignon, le cardinal Julien de la Rovère, pour obtenir la création d'Archives de la Monnaie. On y réunirait plus spécialement les écritures et autres actes concernant l'office de Prévôt général de la Monnaie d'Avignon. Le Conseil faisait observer que ces archives contribueraient à l'ornement de l'antique cité et que le local qui les renfermerait serait fermé par deux clefs différentes. L'une d'elles serait déposée entre les mains du Prévôt général; l'autre serait confiée à une personne désignée par le Légat [1]. Je n'ai pu savoir si cette requête avait été accueillie favorablement. Quoi qu'il en soit, les

1. ACHARD. *Notes historiques sur Avignon*, t II, v° *Monnaies* (*Manuscrit à la bibliothèque Calvet*). — *Archives de la ville d'Avignon.*

documents écrits concernant l'atelier monétaire d'Avignon sont aujourd'hui extrêmement rares. Il en est de même des actes des Parlements généraux des ouvriers et des monnayers du Serment de l'Empire tenus à Avignon, notamment aux mois de mai 1411, 1439, 1489, 1493 et 1531.

Un Parlement général fut ouvert à Avignon, le 11 mai 1531, dans la demeure du Prévôt général Jehan de Coussels ou de Coussils, dit Agaffin, damoiseau. Il fut clos le même mois. Plusieurs Parlements généraux se tinrent dans des couvents de Frères mineurs « en l'ostel des Frères meneurs ». Ce serait une erreur de croire que c'était là une condition de la validité des décisions prises par ces Parlements. Il fut décidé en effet au Parlement de Valence (10 mai 1392) que « le prévost du lieu où se doit tenir le dit Parlement général, se il y a aucun prévost, il doit aler retenir *en aucun couvent de religion* ou *aultre part* une sale ou chambre honorable ou honeste par devers le souverain de la dicte religion ou par devers autre du dit couvent qui aie pouvoir à ce[1] ». On pouvait donc se réunir ailleurs que dans un couvent; c'est ce qui arriva pour le Parlement d'Avignon de 1531. Les ouvriers et les monnayers Pierre Drouin et Jehan Parcutier de l'atelier d'Avignon, Claude Firmin de l'atelier de Mondragon, Claude Cheval de l'atelier de Montpellier, Antoine Motet de l'atelier de Villeneuve-lez-Avignon, Pierre de Pumairolio de l'atelier de Turin, et Cosme Martin de l'atelier d'Orange, porteurs des procurations authentiques et en forme des prévôts particuliers, des ouvriers et des monnayers, assistèrent à ce Parlement; en tout *huit* personnes y compris le Prévôt général. Par suite de la suppression successive de plusieurs ateliers, le nombre des délégués aux Parlements généraux, ouverts à « la feste Sainte Croys », était beaucoup plus restreint qu'auparavant, à la fin du

1. GIRAUD. *Essai hist. sur l'abbaye de Saint-Barnard.* Preuves, t. II, p. 348.

xv[e] siècle et au commencement du siècle suivant. Le Parlement tenu à Orange du 9 mai au 14 mai 1485, sous la présidence de Laurens Pons, maître de l'atelier de Tarascon, comprenait 12 délégués. Le Parlement de Turin (4 mai-8 mai 1503) sous la présidence de Bernardin Mazard, maître de l'atelier de cette ville, ne réunit que 8 délégués[1]. La durée des Parlements généraux était généralement d'un peu moins d'une semaine.

La délégation de Claude Cheval et d'Antoine Motet des prouve que les ouvriers et les monnayers des ateliers de Montpellier et de Villeneuve appartenaient à la corporation du Serment de l'Empire, bien que ces deux villes fussent situées dans la province française du Languedoc; j'avais déjà signalé ce fait pour l'atelier de Villeneuve[2]. Un Parlement général eut même lieu à Montpellier en 1481.

Le 16 mai 1531, M[e] Girard Henrici, clerc originaire du diocèse de Sénez, citoyen et secrétaire d'Avignon, notaire apostolique et impérial, se présenta devant le Parlement. Il demanda à être affilié à la corporation des ouvriers et des monnayers du Serment de l'Empire et à être nommé notaire et secrétaire des Parlements généraux. Le Prévôt général Jehan de Coussils, président du Parlement, ayant reconnu la capacité de M[e] Henrici et constaté qu'il était issu d'une union légitime, lui fit prêter le serment habituel sur l'Evangile de remplir en conscience ses fonctions. La formule primitive du Serment était d'être « loyal et fidèle à Nostre Saint Père le Pape, à l'Empereur, au roi de France et au Roi de Jérusalem, de Sicile et d'Arle, au Dauphin de Viennois, au Comte de Savoie et à tous les princes et barons qui ont pouvoir de faire monnaie[3] ».

1. Vallier. *Sceaux et actes des Parlements généraux des monnayers du Saint-Empire romain*, pp. 12 et 21.

2. Roger Vallentin. *Les doubles tournois et les deniers tournois frappés à Villeneuve-lez-Avignon pendant le règne de Louis XIII*, p. 28.

3. Giraud. *Essai hist. sur l'abbaye de Saint-Barnard*. Preuves, t. II. p. 343.

Me Girard Henrici fut ensuite proclamé monnayer du Serment de l'Empire et secrétaire à vie des Parlements généraux. Me François Auctor, clerc d'Avignon, notaire apostolique et impérial, fut requis de dresser acte de cette nomination ; les témoins furent René Sappin, marchand, et Antoine Brunet, potier d'Avignon.

Cet acte inédit a échappé à la destruction. Il est assez curieux pour être reproduit intégralement. C'est d'ailleurs la première fois, à ce que je crois, qu'un document de cette nature est publié. Un acte dressé par Adam de Scilla, notaire et secrétaire des Parlements généraux, le 10 mai 1392, au Parlement de Valence, nous donne de précieux renseignements sur le rôle du secrétaire des Parlements[1].

Privilegium monete pro Girardo Henrici.

Universis et singulis dominis justiciariis et officiariis necnon peddagiorum, gabellarum, impositionum, lesdarum, talliarum, portuumque et passagiorum et aliorum jurium quorumcumque custodibus et exactoribus ac Operariorum et Monetariorum Sacramenti Sacri Imperii, Prepositis, Operariisque et Monetariis tam universaliter quam particulariter et aliis quibuscumque presentes litteras seu presens privilegium et instrumentum publicum inspecturis, visuris, lecturis ac etiam audituris, Johannes de Cocillis, alias Agaffini, domicellus de Avenione, Prepositus generalis ellectus, creatus et depputatus in Parlamento generali Operariorum et Monetariorum dicti Sacramenti Imperii, tento et celebrato in Civitate predicta Avenionis infra domum habitationis nostre et in aula superiori ejusdem, incepto die undecima mensis Madii anno nativitatis Domini millesimo quingentesimo tricesimo primo ac finito, concluso et completo eodem mense per procuratores et actores, Operariosque et Monetarios habentes ad hoc sufficientia mandata et potestates ab aliis Prepositis particularibus ac Operariis et Monetariis dicti Sacramenti Imperii manu publica confecta et coram nobis in eodem Parlamento

1. GIRAUD. *Essai hist. sur l'abbaye de Saint-Barnard* Preuves, t. II, p. 348 et suivantes.

generali exhibita et ostensa, in quo quidem Parlamento fuerunt presentes honorabiles viri Petrus Druygny et Johannes Parcutier de Avenione, Claudius Firmini de Montedracone, Claudio Chivalis de Montepessulano, Anthonius Moteti de Villanova secus Avenionem, Petrus de Pumairolio de Thaurino et Cosmus? Martini de Aurayca, tam Operarii quam Monetarii dicti Sacramenti Imperii ac procuratores nominibus quo supra dictum Parlamentum generale tenentes et celebrantes, Salutem in eo qui est omnium vera salus, vobis universis et singulis supradictis notum facimus et manifestum quod coram nobis in dicto generali Parlamento constitutus personaliter honorabilis vir magister Girardus Henrici, clericus Senecensis diocesis, civis et secretarius Avenionis, publicus apostolica et imperiali auctoritatibus notarius, dixit et asseruit quod ipse ex certis causis animum suum juste moventibus, artem et officium monete exercere intendebat et propterea se universitati et societati nostre sive Monetariorum et Operariorum Sacramenti Imperii uniri, adjungi et aggregari ac in monetarium, notarium et secretarium et scribam nostrum Parlamentorum nostrorum generalium recipi, creari, admitti et deputtari de gratia speciali et potestate, facultate et auctoritate dicti Parlamenti generalis... nobis per Summos Pontifices, Imperatores, Reges et alios Principes facientes monetas juxta consuetudinem preterritis temporibus... observatam petiit et humiliter requisivit.

Nos enim Johannes de Cocillis prepositus generalis prefatus una cum procuratoribus, Operariis et Monetariis antedictis dictum generale Parlamentum tenentibus et celebrantibus de legalitate, sufficientia et industria dicti magistri Girardi Henrici ad plenum informatus ac quod de legitimo matrimonio procreatus existit, recepto prius ab eodem de bene et fideliter dicta officia monete et secretariatus exercere et alias in forma solita et in libro Parlamentorum generalium descripta et annotata, corporali ad Sancta Dei Evangelia sacramento, ipsum magistrum Girardum Henrici coram nobis ut supra in dicto Parlamento generali constitutum et id fieri humiliter postulantem de gratia speciali ex potestate, auctoritate et consuetudine inconvulse observatis dicti Parlamenti generalis, ut supra numero et consortio aliorum sociorum nostrorum Operariorum et Monetariorum dicti Sacramenti Imperii, aggregavimus et aggregamus ipsumque

monetarium et scribam Parlamentorum nostrorum generalium, fecimus, constituimus, recipimus, admittimus et depputamus ac facimus, per presentes ad utendum per se et suos ministerio monete et quamdiu vixerit officio secretariatus antedictis, necnon libertatibus, privilegiis, honoribus, commoditatibus, oneribus, exemptionibus, juribus et consuetudinibus quibus alii Monetarii dicti Sacramenti ac secretarii et scribe dictorum Parlamentorum utuntur, fruuntur, potiuntur et gaudent, seu uti, frui, potiri et gaudere sunt soliti. Quocirca vos omnes singulos supradictos et vestrum quemlibet requirimus et rogamus vobis vero Operariis et Monetariis virtute prestiti juramenti et cuilibet vestrum in solidum presentium tenore precipimus et mandamus quathenus dictum magistrum Girardum Henrici Monetarium et socium nostrum dicti Sacramenti Imperii ac secretarium, notarium et scribam Parlamentorum generalium sic per nos et dictum generale Parlamentum receptum, aggregatum, cottatum, admissum et depputatum, eum apud vos recipiatis et admittatis ipsumque et suos predictis officiis monete et secretariatus ut supra necnon libertatibus, privilegiis, honoribus omnibus, exemptionibus, juribus et consuetudinibus nobis concessis et concedendis uti, frui et gaudere quantum in vobis est vel fuerit, faciatis et promittatis. In quorum omnium et singulorum fidem et testimonium presentes litteras fieri et per notarium publicum infrascriptum, subscribi et signari, sigillumque auctenticum dicti Parlamenti generalis, quo utimur, jussimus et fecimus apponi.

Datum et actum Avenione infra domum habitationis nostre ubi supra sub anno a nativitate Domini millesimo quingentesimo trigesimo primo, indictione quarta et die decima sexta mensis madii, pontificatus sanctissimi in Christo patris et domini nostri Domini Clementis, divina providentia pape septimi, anno octavo, presentibus ibidem honorabilibus viris Petro Sappini mercatore et Antonio Bruneti poterio, habitatoribus Avenionis, testibus ad premissa vocatis specialiter et rogatis.

Et me Francisco Aucthor, clerico Avenionis, publico apostolica et imperiali auctoritatibus notario[1].....

---

1. *Manuscrits* ACHARD *à la bibliothèque Calvet.* — *Archives de la ville d'Avignon.*

On n'a retrouvé à ce jour aucune monnaie *avignonnaise* du pape Clément VII (1523-1534) et de son prédécesseur Adrien VI (1522-1523) qui régna 20 mois 5 jours[1]. Toutes les monnaies au nom de Clément VII ont été attribuées à l'antipape Clément VII (Robert de Genève), qui siégea à Avignon de 1378 à 1394. Un parlement général des ouvriers et des monnayers du Serment de l'Empire eut lieu cependant à Avignon en mai 1531, sous le pontificat de Clément VII (Jules de Médicis); deux délégués de l'atelier de cette ville y assistèrent. A cette date le personnel de cet atelier n'était donc pas licencié. Un chômage subit de 12 ans de l'atelier d'Avignon peut paraître extraordinaire, si l'on observe que son activité fut assez grande sous Léon X (1513-1521) et sous Paul III (1534-1549). On connaît du reste plusieurs monnaies *italiennes* d'or, d'argent et de billon d'Adrien VI et un grand nombre d'espèces *italiennes* de Clément VII en or, en argent et en billon. L'atelier d'Avignon peut avoir été *fermé* sous Adrien VI et sous Clément VII; il n'a pas été *supprimé*.

Souvent les ateliers étaient jadis fermés pour un certain temps, mais ils conservaient leur personnel à peu près complètement jusqu'au jour de leur réouverture ou de leur suppression. L'atelier de Villeneuve-lez-Avignon ne fonctionnait plus en 1652; les officiers, les ouvriers et les monnayers étaient cependant toujours attachés à cet atelier. L'atelier d'Avignon cessa d'émettre des monnaies en 1693. Nous trouvons néanmoins pour prévôt général de la monnaie d'Avignon, Guillaume Fallot, de 1693 à 1699, et en 1768, Jean-Baptiste-Joseph-Agricol Roussel, pour officier Antoine d'Arène en 1696, etc... Les ateliers de Mondragon et d'Orange, quoique fermés en 1531, envoient des délégués au Parlement d'Avignon. Les dernières monnaies des évêques de Valence et de Die portent le nom d'Amédée de Saluces (1383-1389), neveu

1. ROGER VALLENTIN. *Les pinatelles d'Urbain VII*, p. 3.

de l'antipape Clément VII. Quatre Parlements généraux se tinrent quand même à Valence, au xv° siècle, aux mois de mai 1407, 1408, 1414 et 1432, et au xiv° siècle, en mai 1392; des délégués de l'atelier de cette ville y assistèrent.

Sans vouloir affirmer qu'on ne trouvera jamais aucune monnaie *avignonnaise* d'Adrien VI et de Clément VII, je crois que l'on peut admettre que l'atelier d'Avignon a été fermé pendant la plus grande partie du règne de ces deux papes. Diverses considérations historiques et numismatiques permettront de mettre ce fait en lumière.

1° L'atelier de Mondragon, qui délégua Claude Firmin au Parlement de 1531, appartenait aux archevêques d'Arles; Jacques Firmin, probablement parent de Claude Firmin, avait été délégué du même atelier au Parlement d'Orange du 9 mai 1485, et Jehan Augier à celui de Turin du 4 mai 1503. Les dernières monnaies des archevêques d'Arles ont été données à Jean VIII Ferrier (1499-1521). Ce sont deux écus rarissimes, imitations des écus au soleil français, sur lesquels l'archevêque prend le titre de PS : ARELA : ET : MON : DRA et qui furent frappés à Mondragon. On n'a retrouvé aucune monnaie de Jean IX Ferrier (1521-1550), son successeur.

2° De même on ne connaît pas de monnaie de René de Nassau, prince d'Orange (1530-1544), et les monnaies de Philibert de Chalon (1502-1530), son oncle, sont extrêmement rares[1]. Ce fait s'explique très bien. Gaspard de Coligny, seigneur de Châtillon et maréchal de France, prit possession de la principauté d'Orange le 30 avril 1522 et ses héritiers jouirent des revenus jusqu'au traité de Cambrai du 24 janvier 1526. L'exécution de l'art. XXXII de ce traité qui restituait la principauté à Philibert de Chalon, fut différée jusqu'au 5 août 1529. Peu de temps

1. Une faute d'impression fait dire à Poey d'Avant que René de Nassau devint prince d'Orange en 1520.

après, Philibert de Chalon fut tué au siège de Florence, le 3 août 1530. La principauté fut de nouveau saisie par la France en 1531 jusqu'au 14 février 1538, puis de 1541 jusqu'à la paix entre Charles-Quint et François Ier et les lettres patentes d'Henri II du 8 mai 1547.

3° Les diverses espèces frappées à Villeneuve-lez-Avignon dont l'atelier fut réouvert en 1520, pendant les maîtrises de Jehan de Coussils (1522-1531) et de Pierre de Coussils (1531-1533), ont été émises en fort petit nombre. Ce dernier fut cependant autorisé, le 7 octobre 1532, à émettre 200 marcs de deniers tournois[1], soit $200 \times 252 = 50.400$ d. t,; il est à peu près certain qu'une faible partie seulement de ces 50.400 pièces a été émise et aucune d'elles n'a été retrouvée. Au contraire, les monnaies avec les différents des maîtres Jérôme Bourdin et Jehan de Farges (1533-1546) sont communes. De 1522 à 1534 l'atelier royal de Montélimar fut également fort peu actif. M. de Saulcy n'a pu décrire[2] qu'un douzain du maître Giraud de la Baulme (1528) et six douzains du maître Michel Calvet (1529-1530). Durant la même période, l'atelier de Montpellier ne fabriqua qu'un nombre fort restreint de monnaies. Seuls les ateliers dauphinois de Crémieux, Grenoble et Romans émirent une grande quantité d'espèces diverses.

Ainsi : 1° l'atelier de *Mondragon* est fermé avec l'archevêque Jean IX Ferrier; 2° l'atelier d'*Orange* est inactif sous René de Nassau et les monnaies de Philibert de Chalon sont de toute rareté; 3° les ateliers royaux de *Villeneuve* et de *Montélimar*, les plus voisins d'Avignon, sont fort peu actifs de 1520 à 1533. Ces quatre ateliers sont les seuls de la région pouvant faire une concurrence sérieuse à l'atelier d'Avignon. La fermeture de cet atelier de 1522 à 1534 ou durant la presque totalité de cette période est donc non seulement très vraisemblable, mais

1. DE SAULCY. *Eléments de l'histoire des at. mon.*, p. 164.
2. DE SAULCY. *Hist. num. du règne de François Ier.*

encore s'explique très bien. Au contraire, dès que les maîtres Jérôme Bourdin et Jean de Farges émettent un grand nombre de monnaies à Villeneuve, nous voyons apparaître les monnaies avignonaises de Paul III (1534-1549), qui ne sont pas rares également. En 1545, l'atelier d'Avignon était en pleine activité et son personnel plus nombreux qu'en 1589 [1] : Jean Odet, prévôt de fournaise ou prévôt des ouvriers, Jérôme Bourdin, Antoine Motet, Jean Bonnet et Claude Decharnes, ouvriers; Peyrot Borguichon, prévôt des monnayers; Laurent Motet, Antoine Brunet, Arnaut du Rans et Nicolas de Valtan, monnayers. Charles Ferrier était maître de la monnaie et Pierre de Coussils prévôt général. De plus, dans le courant de la même année, on reçut ouvrier Charles de Costa et monnayers Pierre et François Jaume, fils de Georgette, habitants de Villeneuve, noble Nicolas de Tulle et Jean Bilhoti [2].

Quelques renseignements biographiques sur le prévôt général Jehan de Coussils ne seront pas inutiles. Le 2 août 1522, Jehan de Coussils, dit Agaffin, fut nommé pour 6 ans maître particulier de l'atelier de Villeneuve. Du 24 octobre 1527 au 30 mai 1528, il prit pour différent un lys à la fin des légendes et à partir du 1er juin 1528 un I [3], initiale de son prénom. Les généraux maîtres le nommèrent maître particulier en 1529 pour un an. L'année suivante, le roi le nomma pour 3 ans. En 1542, il était déjà mort. Le 17 mai 1531, les généraux maîtres désignèrent pour un an Pierre de Coussils, dit Agaffin, son parent, son fils peut-être. Jehan de Coussils avait été pourvu peu de temps auparavant de l'office de prévôt général de l'atelier d'Avignon. En 1544 et en 1545, nous retrouvons pour

1. Roger Vallentin. *L'atelier monétaire d'Avignon en 1589*, p. 4.

2. *Manuscrits* Achard *à la bibliothèque Calvet. — Archives de la ville d'Avignon.*

3. de Saulcy. *Elém. de l'hist. des ateliers monétaires.*

prévôt général du même atelier Pierre de Coussils, dit Agaffin, damoiseau [1], qui avait commis à sa place comme maître particulier de l'atelier de Villeneuve Jérôme Bourdin, en mars 1533. Peut-être Pierre de Coussils succéda-t-il à Jehan de Coussils dans l'office de prévôt général de l'atelier d'Avignon, comme il l'avait remplacé en qualité de maître particulier de l'atelier de Villeneuve. *Agaffin* est un nom emprunté aux dialectes des environs d'Avignon. On le retrouve souvent dans les minutes des notaires de Villeneuve du XVIe siècle. Agaffin n'a aucune relation avec le roman *gafed,* lépreux ; il semble dériver plutôt d'*agaffar*. Ce verbe est usité aux environs d'Avignon pour *gaffar*, de même que l'on dit *agachar* et *gachar* (surveiller, faire le guet [2]). *Gaffar* et *agaffar* (*gaffarel,* gué) signifient passer à gué, patauger, au propre et au figuré. Ces verbes sont inusités aux environs d'Avignon dans l'acception mordre, attraper, qu'ils ont sur divers points de la Provence.

Durant la maîtrise de Charles Ferrier, l'ouvrier Antoine Motet, délégué de l'atelier de Villeneuve en 1531, et son parent le monnayer Laurent Motet assistèrent en 1545 au serment prêté par Jehan Bilhoti, lors de sa réception à Avignon comme monnayer du Serment de l'Empire, sur la recommandation de l'évêque de Valence. A cette époque, Antoine Motet avait quitté l'atelier de Villeneuve pour celui d'Avignon, auquel Laurent Motet était également attaché. Peut-être était-il venu travailler à la Monnaie d'Avignon pendant la fermeture de l'atelier de Villeneuve, qui dura un peu plus de deux ans, du 17 avril 1541 au 2 août 1543.

ROGER VALLENTIN.

---

1. *Archives de la ville d'Avignon.*

2. Il existe sur le territoire de Villeneuve-lez-Avignon une vieille tour en ruines, dite « *Tour de l'agacho* ».

MONNAIES ROYALES

DE LA

PREMIÈRE RACE DES ROIS DE FRANCE

(*Suite*).

COMMENTAIRES GÉNÉRAUX SUR LES MONNAIES DE CLOVIS

Comme nous venons de le dire, le savant Charles Lenormant, ancien conservateur du Cabinet des médailles, a publié dans la *Revue numismatique* (1848, 1849, 1853 et 1854) une série de lettres extrêmement importantes sur les monnaies frappées dans l'ouest de l'Europe aux noms des empereurs d'Orient après la chute de l'empire romain d'Occident. Ses premières découvertes sont parfaitement incontestées; c'est lui qui a établi la signification des monogrammes des rois Burgondes, Gondebaud, Sigismond, Gondemar, placés dans le champ des monnaies impériales frappées dans les Etats de ces rois. Ses investigations sur les signes dissimulés dans les légendes des monnaies impériales du VIe siècle étaient extrêmement ardues; un très petit nombre de numismatistes les ont suivies, et parmi ceux qui ne se sont pas rebutés, plusieurs ont trouvé que l'éminent interprète poussait trop loin ses recherches. Pour eux, les lettres et les signes qui formaient hors-d'œuvre dans les légendes ou qui les altéraient, et que Lenormant considérait comme *intentionnels*, étaient seulement *accidentels;* c'étaient les résultats de l'impéritie, du peu de scrupule ou de la grossière

ignorance des graveurs de coins. C'était bien le cas de leur rappeler le vers célèbre de Boileau : *la critique est aisée et l'art est difficile.* Lenormant opposait les meilleurs arguments aux incrédules. Voici, par exemple, trois légendes :

D. N. ANASTASIVS P. P. AVG.
D. N. IVSTINVS P. P. AVC. } à l'exergue du ℞. : CONOB.
D. N. IVSTINIANVS P. P. AVG.

Or, dans certains cas qui se présentent toujours dans les mêmes conditions, le N de CONOB est remplacé par M. C'est, dit-on, l'effet de l'étourderie ou de l'ignorance d'un graveur de coins; c'est possible, mais il y a sept autres N dans ces trois légendes, comment se fait-il que celles-là soient toujours écrites correctement? Singuliers étourdis ou illettrés que ceux qui ne font qu'une seule faute et qui font toujours attention d'être inattentifs à la même place! Lenormant était le premier à reconnaître qu'un peu plus tard les légendes immobilisées, copiées et recopiées par des graveurs qui n'en comprenaient plus le sens, se sont profondément altérées; il savait bien que l'immobilisation est la première étape de la dégénérescence; mais les monnaies sur lesquelles ce prince de la science appelait l'attention des numismatistes sérieux n'avaient pas encore atteint la période de la complète immobilisation, elles modifiaient parfaitement leurs légendes à l'avènement de chaque nouvel empereur, on peut soutenir que les altérations de formules traditionnelles et les signes parasites étaient parfaitement *voulus*, et dès lors il est nécessaire d'interroger toutes les monnaies émises dans la période de transition qui sépare la civilisation romaine de la barbarie, et de leur demander jusqu'où va l'*intention*, afin de pénétrer cette intention, et où commence la *grossière ignorance*, pour ne plus s'en occuper. Telle est, pensons-nous, la tâche complètement définie de tout numismatiste sérieux. Nous croi-

rions manquer à notre devoir si nous n'exposions pas les idées de Lenormant. S'est-il laissé quelquefois entraîner trop loin dans ses très ingénieuses et toujours savantes conjectures? Nous le croyons, mais qui donc ne s'est jamais trompé si ce n'est celui qui n'a jamais su rien dire!

La première lettre de Lenormant à de Saulcy est consacrée aux monnaies de Théodoric l'Amale, roi des Ostrogoths, et aux monnaies des rois Burgondes. Nous n'avons pas à nous en occuper.

La seconde lettre a pour objet les monnaies de Théodebert I, de Clovis et de Thierry. Nous sommes contraints, à regret, d'intervertir l'ordre des déductions rigoureuses présentées par Lenormant pour nous attacher à l'ordre chronologique; il nous faut briser la chaîne de ses théorèmes pour prendre l'anneau intermédiaire, puisque nous ne nous occupons ici que des monnaies de Clovis.

Lenormant distingue une série nombreuse qui le frappe par la grande unité de son style et par certaines particularités invariables. Il s'agit de monnaies portant le nom d'Anastase. Au lieu de D· N· ANASTASIVS P· P· AVG· on lit sur ces monnaies Ͻ· N· ANASTASIVS P· P· AVC. Il ne manque que la haste du D initial et le G final est exprimé par C, de sorte que, vu la disposition ordinaire de la légende, le buste de l'empereur se trouve placé entre deux C (*sic*) : . Lenormant trouve, dès sa première enquête, quinze spécimens variés de monnaies appartenant à cette série; la plupart sont d'Anastase, quelques-uns sont de Justin I; ces derniers sont plus barbares; la croix sur la poitrine (*sic*) : commence à paraître sous Anastase; elle devient un signe prédominant sous Justin I. Plusieurs de ces monnaies

portent, surtout dans le champ du revers, des indices de l'atelier où elles ont été frappées; ainsi Lenormant rencontre les monogrammes L', Ρ et les lettres S, P, M, TL; à l'exergue d'une pièce, il lit IBV (*R. N.* 1848, pl. XI, nos 1 à 7); au revers d'un sol d'or qui paraît être de la même série, il voit AB (pl. IX, inscrite par erreur sous le chiffre XI, n° 7).

A propos de cette dernière pièce, Lenormant convient que le D initial a conservé sa haste, mais que le C final s'écarte des deux C qui précèdent en indiquant une intention bien formelle du monnayeur, et malgré l'aveu de Lenormant, l'artiste qui a gravé la planche pour la *Revue* a fait preuve d'un zèle compromettant, car il a parfaitement dessiné un D sans haste. Lenormant donne l'interprétation de tous les sigles énumérés ci-dessus : L', c'est Lyon (voy. pl. B, 10); Ρ, c'est Poitiers (PI*ctavi*, pl. B, 6); S, c'est Soissons (pl. B, 1); P = Paris (pl. B, 2); M = Metz (pl. C, 1); TL = Toul (T*ullum* L*eucorum*, pl. B, 3); AB = Bourges (A*varicum* B*iturigum*, pl. B, 15); IBV=VBI rétrograde = V*bii* (le nom du peuple dont Cologne est la capitale, pl. C, 2); puis il ajoute à ces formules celle d'une monnaie d'Anastase qui, à la vérité, porte un D initial complet : AL. = Langres (A*ndematunum* L*ingonum*, pl. 2).

Lenormant désigne, sous le nom de *série Chlodovienne*, la série des monnaies d'Anastase dont le D initial a perdu sa haste et se trouve n'être plus qu'un C rétrograde; il va donner les raisons de cette qualification. Il commence par présenter six spécimens de cette série.

1° Ͻ. N. ANASTASIVS P. P. AVC. — ℞. VICTORIA AVGVSTO RVI; à l'exergue COHOB (*R. N.* 1848, pl. X, n° 5). Pl. C, 3.

2° Ͻ. N. ANANSTASIS P. P. VC. — ℞. VCTORII ICVSTO IΛ (croix sur la poitrine); à l'exergue COHOB (*R. N.* 1848, pl. X, n° 6). Pl. B, 7.

3° Ɔ. N. IИSIASVS P. P. AVC. — ℟. VCTORAI AVGVSTO IV (croix sur la poitrine); à l'exergue COHOB (*R. N.* 1848, pl. x, n° 7). Pl. C, 7.

4° Ɔ. N. ANASTASIVS P. P. AVC. — ℟. VICTORIA AVGVSTO RVA; à l'exergue, COHOB (*R. N.* 1848, pl. x, n° 8). Pl. B. 8.

5° Ɔ. N. ANASTASIVS P. P. AVC: — ℟. VICTORIA AVGVSTO RVA; à l'exergue, COMOD (*R. N.* 1848, pl. x, n° 10). Pl. C, 5.

6° Ɔ. N. ANASTASIVS P. P. AVC. — ℟. VICTORIA AVGVSTO RVV; à l'exergue, COMOB (*R. N.* 1848, pl. x, n° 11). Pl. C, 6.

De ces six monnaies Lenormant compose trois groupes :

1er groupe nos 1, 2, 3 : légende du revers finissant par VI; H au lieu de N à l'exergue.

2e groupe n° 4 : légende du revers finissant par VA; H au lieu de N à l'exergue.

3e groupe nos 5 et 6 : légende du revers finissant par VA (ou VV).; M au lieu de N à l'exergue.

(Un exemplaire du 3e groupe donne D au lieu de B à la fin de l'exergue.)

Disons tout de suite que les deux premiers de ces trois groupes sont les seuls qui concernent Clovis, nous reviendrons sur le troisième à propos de Clodomir.

Le 1er groupe est fort barbare; des altérations nombreuses semblent le résultat de beaucoup d'émissions rapides et simultanées, mais l'omission de R, l'intervention de VI et la substitution de H à N, ne sont pas l'effet du hasard.

Lenormant a prouvé dans sa première lettre que la formule VI est un titre honorifique; que la légende du revers est complète dans la forme VICTORIA AVGVSTO (*Augusto* au datif au lieu de *Augusti* au génitif), que les trois dernières lettres RVI sont un trompe-l'œil, pour imi-

ter les anciennes formules romaines, mais que leur signi fication est R*egi* V*iro* I*nlustri*; l'absence de R ne prouve que l'omission du titre du roi, et puisqu'il reste VI (V*iro* I*nlustri*) on n'a rien à regretter.

Clovis n'a pas été si loin que Sigismond; le temps n'était pas encore venu en Gaule d'inscrire le nom du roi tout entier dans un monogramme, mais il a changé N en H pour masquer en la manifestant le moins possible la seconde lettre de son nom dans l'exergue qui contenait déjà l'initiale et les deux principales voyelles de ce nom; le H lui-même peut être considéré comme un monogramme de HLI et dans le B on trouve un D; voilà donc, dans COHOB, tout le mot CHLODOBIO (pour Chlodoveo), rien n'y manque, mais les n°s 2 et 3 du groupement présenté par Lenormant sont encore bien plus explicites, car l'interversion des deux lettres VI permet au lecteur de l'exergue d'emprunter les trois lettres qui terminent la la légende et de lire CHLODO[B]VIO. Voici donc l'interprétation complète des légendes inscrites au revers du premier groupe : VICTORIA AVGVSTO [et] R*egi* CHLODOBIO V*iro* I*nlustri*. Manque-t-il un des titres de Clovis? Oui certes, il en manque un, le plus important, celui de consul; tournez la monnaie du côté de l'effigie et vous verrez ce titre inscrit en vedette à droite et à gauche du buste impérial devenu royal pour les inspirateurs des nouveaux coins monétaires : C Ɔ, C*hlodoveus* C*onsul*.

Voilà la pièce du consulat, la monnaie que Clovis jetait à pleines mains à la foule dans les rues de Tours, et, ajoute Lenormant, c'est sans doute dans les émissions précipitées qui préparaient cette immense distribution qu'une partie des légendes ont subi de graves altérations.

Mais la monnaie qui porte le n° 4 et qui à elle seule constitue le 2e groupe de Lenormant remplace VI par VΛ; le système du savant conservateur ne va-t-il pas s'écrouler? VI n'est-ce pas tout simplement VI*enna* (l'atelier de

Vienne en Dauphiné)? VA n'est-il pas VA*lencia* (Valence)? Est-il probable ou même possible que Clovis ait occupé Vienne ou Valence après son consulat, c'est-à-dire entre les années 508 et 511? Que répondra Lenormant? Il va au devant de l'objection : VI n'indique pas l'atelier de Vienne, car on trouve cette formule sur des monnaies de Théodebert frappées à Andernach et à Trèves; une monnaie de Lyon, avec L' dans le champ, donne une preuve encore plus péremptoire. On y lit : Ɔ· N. ANASTASIVS P. P. AVC. — ℟. VICTORIA AVGVSTO RVIL, et à l'exergue COHOꟼ. Voilà la seconde lettre du titre IL*lustri* et l'on ne doit pas s'étonner de voir cette forme pour IN*lustri*, puisqu'elle apparaît dans une charte de Clotaire I, datée de 516. Le monogramme qui termine la formule de l'exergue contient clairement les lettres LD, on lit donc CHLODO, et l'on a le droit d'aller encore prendre VI dans les dernières lettres de la légende (pl. C, 7).

VA n'est pas plus Valence que VI n'est Vienne, et, si l'on en veut la preuve, la voici :

Placés en face de l'exergue d'une autre monnaie, nous lisions à l'instant CHLODOBIV (n° 1), CHLODO· VIO (n°s 2 et 3) et nous complétions la formule de l'exergue par les trois lettres qui terminaient la légende; nous remarquions même que nous n'aurions pas eu besoin de ces trois lettres, puisque COHOB à lui seul contient tout le nom CHLODOBIO. Hé bien, ne prenons plus, pour compléter le nom du roi, les trois dernières lettres de la légende; cherchons-leur un autre sens, toujours en ayant l'exergue devant les yeux. Que lisons-nous? AVR, l'indication de l'atelier d'Orléans (AVR*elianis*); en douterait-on? voici une pièce qui va dissiper ces doutes : Ɔ· N· ANASTASIVS P· P· AVC. — ℟. VICTORIA AVGVSTO RVΛ à l'exergue COL'O⊠ (*R. N.* 1848, pl. x, n° 9). Outre les trois lettres AVR, on en trouve une quatrième dans A, c'est un I, qui donne AVRI,

puis une cinquième et une sixième au milieu de l'exergue LI, ce qui fait AVRILI; il est admis que la même lettre peut compter deux fois dans les inscriptions monogrammatiques, reprenons donc l'A de AVR, nous aurons AVRILIA, et enfin nous trouvons le B de l'exergue remplacé par un monogramme qui contient les lettres NIS; le nom d'Orléans est-il assez complet? (Pl. C, 8.)

Là s'arrête, pour ce qui concerne les monnaies de Clovis, l'inventaire du premier coup de filet jeté par Lenormant dans le groupe stagnant de ces monnaies romaines barbares qui font le désespoir des collectionneurs et inspirent la panique aux savants. C'est un océan rempli de pieuvres et de torpilles. Pétigny est resté assis au bord, et inventoriant l'aubaine à la suite de Lenormant, il fut bien forcé de le féliciter, mais il lui reprocha d'avoir pris quelques sangsues pour des poissons. Qu'on ne croie pas que Lenormant perdit contenance, au contraire; il lança de nouveau sa seine et ramena un nouveau butin dont nous donnerons l'inventaire en détail dans les commentaires dont nous faisons suivre ce premier exposé. Nous souhaitons que d'autres savants à l'œil d'aigle aient le courage d'aborder les nombreux problèmes du même genre qui n'ont pas encore été résolus, dussent-ils avoir des audaces capables de scandaliser les sages et les timides; l'erreur est quelquefois un pas vers la vérité; se tromper, c'est reculer pour prendre un généreux élan, c'est appeler une rectification qui viendra à point, c'est en tout cas rompre l'équilibre d'une indifférence léthargique et stimuler de fécondes discussions.

Une monnaie, que Lenormant n'a pas connue, donne une éclatante confirmation à son interprétation des lettres AVR. Nous la publions sur notre planche des monnaies de Clodomir, parce qu'elle est postérieure à celles que Lenormant a publiées. La formule CONOB a disparu dans une complète évolution; à sa place, on lit AVRIL. (Pl. D, n° 16.)

Le Blanc a attribué trois monnaies à Clovis I. Toutes les trois appartiennent à Clovis II à qui nous les restituerons.

COMMENTAIRES SPÉCIAUX SUR LES MONNAIES DE CLOVIS I.

Amiens (pl. B, 4 et 12).

Lenormant ne se serait pas prononcé sur le bel aureus portant la double marque chlodovéenne et n'ayant qu'un signe extrêmement vague A qui pouvait n'être pas une indication de localité, mais une lettre numérale comme on en voit tant sur les monnaies byzantines à la fin des légendes du revers. Mais le tiers de sol qu'il a rapproché de ce sol a fait cesser toute incertitude sur la valeur de A. Les deux pièces portent la marque chlodovéenne aussi bien à l'exergue qu'au droit; le triens attire l'attention sur l'A, en lui donnant une dimension supérieure au reste de la légende. En outre, on trouve S dans le champ du revers du tiers de sol. C'est donc l'indice d'une ville désignée par AS. Les deux pièces se complètent l'une par l'autre; l'aureus est très soigné. L'initiale A se trouvant sur les deux pièces, Lenormant en conclut qu'elle indique le nom le plus usité au VI[e] siècle. Ce n'est donc ni A*gedincum* S*enonum*, ni A*ugustomagus* S*ilvanectum*, ni A*ugusta* S*uessonum*, mais S*amarobriva* A*mbianorum;* cet atelier s'ajoute au groupe central des États de Clovis (Paris, Soissons et Laon).

Auxerre.

Cette cité occupait le troisième rang après Sens et Chartres, dans la IV[e] lyonnaise; elle avait été illustrée au milieu du siècle précédent par l'évêque saint Germain; elle n'a pas d'autre désignation que son nom gaulois Antissiodorum. Notre monnaie n'a aucun rapport avec celle d'Amiens. Ce n'est pas A*utricum* (Chartres) qui

avait dans C*arnotas* un nom beaucoup plus usité au VIe siècle. On pourrait songer à A*ndecavi*, A*trebates* et à d'autres villes; nous écartons A*ugustodunum* qui appartenait aux rois Burgondes. L'attribution à Auxerre nous paraît fort légitime. Les découvertes ultérieures en donneront la valeur.

Bourges (pl. B, 15).

Les lettres AB placées dans le champ de cet aureus ont suggéré à Lenormant une interprétation très rationnelle. A*varicum* B*iturrigum* formait le double nom de la métropole de la première Aquitaine.

Pétigny a attaqué cette attribution en alléguant que les noms gaulois des cités n'avaient pas persisté jusqu'au temps de Clovis. Lenormant répond que Patz vient de restituer à Hincmar la continuation des annales de Saint-Bertin, et que cet écrivain de la seconde moitié du IXe siècle nomme encore Reims D*urocortorum* R*emorum*, Amiens S*amarobriva* A*mbianorum*, etc. La numismatique du VIe siècle donne de si fréquents exemples de ce doublement des indications géographiques : T*ullum* L*eucorum* (que Pétigny voudrait lire T*ul* L*um*), A*ndomatum* L*ingonum*, S*amarobriva* A*mbianorum*, A*ugusta* T*revirorum*, COL*onia* V*biorum*, que Lenormant considère la question comme jugée. Un incident, survenu depuis la mort des deux savants champions de la numismatique, a donné pleinement raison à Lenormant, un sol d'or de Dagobert Ier, acheté par le Cabinet de France, a dans ses légendes la double formule de Limoges en toutes lettres : LEMOFEX AGVSTOREDO, altération de L*emovix* A*ugustorito*.

A propos de l'objection de Pétigny, Lenormant convient qu'il y a des exceptions à cet emploi des doubles noms de lieux, tantôt une des lettres est l'initiale d'un surnom,

comme dans L*ugduno* C*lavato*, tantôt on peut voir dans les deux lettres les lettres mères d'un seul nom, comme on voit sur des monnaies de bronze et d'argent de Lyon les caractères LD qui indiquent L*ug*D*uno*, suivant la méthode usitée au v[e] siècle en Italie RV pour R*a*V*enna*, MD pour M*e*D*iolanum*, RM pour R*o*M*a*. Il n'y a pas de règle absolue en numismatique et l'on peut toujours s'attendre à des déviations aux principes que l'observation fournit.

Cologne (pl. C, 2).

Un triens publié par Lenormant porte à l'exergue du revers la formule IBV. Lenormant propose de renverser ces trois lettres et de lire VBI rétrograde. C'est le nom des Ubiens, peuple gaulois dont Cologne est la capitale. Un sol d'or de Théodebert désigne la même ville par COL V (COL*onia* V*biorum*) et confirme l'opinion de Lenormant. Le triens VBI ne porte pas de lettres dans le champ. Il suggère à Lenormant l'idée de chercher dans l'exergue d'autres monnaies de même style, n'ayant pas de lettres dans le champ, l'indication des lieux d'émission. Cette observation lui permet de composer un groupe de monnaies des ateliers septentrionaux. Voy. Duisbourg, Rheinmagen, Spire.

Dispargum (Duysbourg, pl. C, 9).

Un triens publié par Lenormant (*R. N.* 1853, pl. xvi, n° 12) donne les lettres DI à la suite de la légende du revers, et pour accentuer cette formule, le graveur a retourné la lettre D. Lenormant pense que cette monnaie appartient au même groupe géographique que deux autres, dont l'une serait de Rheinmagen (*Ricomagus*) et l'autre de Spire (*Noviomagus*). Il propose *Dispargum*. Nous acceptons cette attribution. *Dispargum* était un

castrum où Chlodion résidait, chez les Tongriens, dit Grégoire de Tours (l. II, ch. 9). On sait que les Tongriens avaient remplacé les Eburons anéantis par César. Attila a détruit Tongres, qui avait remplacé l'ancienne capitale des Eburons, Adnatica; l'évêché de Tongres fut transporté à Maestricht.

Izeure (pl. B, 5 et 13).

Ce nom gaulois *Iciodorum* indique une très ancienne localité. « On n'est pas habitué, dit Lenormant, à trouver « des lieux d'émission qui ne soient pas des cités, sauf « à Dijon dont l'atelier Burgonde s'explique par la trans- « formation de ce castrum en résidence royale. Pourtant, « dès le VIe siècle et au début même des séries mérovin- « giennes, le monnayage est descendu dans les *vici* de la « Gaule. » Quand Lenormant écrivait ces mots, il ne connaissait pas la monnaie de Ville-en-Tardenois, que nous publions plus loin. Il décrit un sol à la légende barbare et deux tiers de sol, l'un d'Anastase, l'autre de Justin, trois pièces du même atelier dont le signe caractéristique est un I entre deux points. Cet indice n'est pas l'initiale d'un roi, il n'existe pas de prince contemporain d'Anastase et de Justin I en Gaule, dont le nom commence par I; les villes mêmes commençant par cette lettre sont rares. Izernore doit être écarté, car ce bourg appartenait aux Burgondes. C'est Izeure (*Iciodorum*), chef-lieu d'un pagus qui séparait les *Turones* des *Bituriges*. Grégoire de Tours nomme Izeure trois fois; son église, illustrée par des miracles, attirait de nombreux pèlerins, mais surtout sa situation sur la limite de deux peuples en faisait un marché important (voy. Robert, *Considérations*, etc., pp. 12 et 51). Malgré la barbarie des légendes du sol, on voit à l'exergue qu'il est de Clovis et l'on reconnaît les consonnes qui commencent les deux premières syllabes de son nom C*hlo*D*oveus*, le D est complet et retourné à

double fin, pour attirer l'attention et s'écarter le moins possible de la formule chlodovéenne Ↄ C. Sur le tiers de sol la formule chlodovéenne est au droit, et l'indice de la ville est suivi de IV (*Vir Inluster*). Lenormant aurait pu remarquer que les C retournés signalent la seconde lettre du nom de l'atelier (IC*iodorum*); c'est une confirmation de son opinion. Nous décrivons, parmi les monnaies de Clodomir, le tiers de sol d'Izeure frappé sous le règne de Justin I; son exergue porte le mot COMOB par M. On voit avec quelle étonnante précision tout vient à point pour justifier les observations de Lenormant.

Laon (pl. B, 11).

La monnaie de Laon dont la provenance est indiquée par les lettres L C (*Lugdunum Clavatum*) est si barbare que Lenormant ne peut rien tirer ni des légendes ni de la formule placée à l'exergue; mais sa fabrique ressemble à celles de Paris et de Soissons.

Limoges.

On peut remarquer que le monnayeur a répété deux fois les deux premières lettres du nom de Limoges, non seulement il a placé dans le champ le monogramme composé des lettres LI, mais encore il a changé en L le B de CONOB et placé à la suite la dernière lettre de la légende du revers, un I qui est de trop dans cette légende. R· V· I· suffisaient pour donner la formule *Rex Vir Inluster*.

Metz (pl. C, 1).

Ce triens est fort barbare. Au droit le nom d'Anastase est assez reconnaissable Ↄ· N· ΛNΛCTAZIVΛC, mais au revers on croirait d'abord voir une mauvaise transcription du nom de Justinien : VCTIⱯIΛNVS. Ce n'est qu'une illusion,

dit Lenormant, les sept premières lettres répondent à VICTORIA le I étant reculé de deux rangs; la cinquième lettre est un monogramme composé de OR. L'A est commun aux deux mots VICTORIA AVGVSTO, le C de ACVS (pour AVGVSTO) est remplacé par N. L'exergue CONOI est confus et probablement insignifiant, la lettre importante est le M placé à gauche de la Victoire, et si l'on consulte les analogies de fabrique, on y trouvera l'indication certaine de M*ediomatrici* ou de M*ettis*[1].

Nantes (pl. B, 9).

Lenormant a connu cet aureus et l'a signalé dans la révision qu'il fit en 1853. L'exemplaire qu'il a fait graver (*R. N.* 1853, pl. xv, nº 5) paraît plus complet que le nôtre et donne pour légende au revers VICTORIA AVCCC· A. Lenormant observe que le C placé au dessous de N est retourné, et il ajoute que si la disposition de ce C était normale, il proposerait d'attribuer l'aureus à Nantes : C*ondivincum* N*amnetum*. Nous ne connaissons pas les motifs de son hésitation et nous avouons que, du jour où nous avons possédé cette pièce, nous n'avons pas hésité à l'attribuer à Nantes. Lenormant remarque que, sur le sol qu'il a fait graver, le B final de CONOB a la forme qu'on lui rencontre à Toulouse et qu'on verra plus loin. Il avertit ainsi que d'autres Anastase, non chlodovéens et d'un bon style portent un N dans le champ et ont été frappés à Narbonne, chez les Wisigoths.

1. Par suite d'erreur, une monnaie de Poitiers a été décrite plus haut, p. 255, sous le nom de *Metz*. Il y a lieu de rétablir ainsi ce paragraphe.

Metz. — ƆNANACTλƧIAVC. Buste diadémé, à droite.

℞. VCTI⊡IANVS. Victoire à droite; dans le champ, à gauche, M; à l'exergue, CONOI; p. p. Lenormant, *R. N.* 1848, pl. xi. 3.

Orléans (pl. B, 8, et C, 8).

Nous avons dit plus haut comment Lenormant a démontré que les trois dernières lettres de la légende du revers devraient être lues à la droite de l'exergue et étaient le commencement du nom d'Orléans. Lenormant établit que la première monnaie chlodovéenne d'Orléans ne diffère de la pièce du consulat frappée à Tours que par l'A substitué à I, à la fin de la légende du revers; le style de ces deux pièces est tellement le même qu'on ne peut hésiter à voir dans les deux coins l'œuvre du même artiste. On reconnaît qu'Orléans fut la première ville après Tours où le type chlodovéen fut appliqué. Il remarque aussi que les monnaies de Clovis frappées à Orléans sont nombreuses, et il cite deux autres tiers de sol d'Anastase qui n'offrent pas le même luxe d'indications que notre n° 14, mais où l'on trouve pourtant les trois lettres AVR et le monogramme NIS à la place du B de CONOB sans que le N du même mot soit changé en LI. Pétigny est fort scandalisé de la hardiesse de Lenormant à reconstruire le nom entier d'Orléans; celui-ci lui répond qu'il lui prépare d'autres scandales. Il explique pourquoi le type chlodovéen s'est propagé si vite à Orléans. Quelle ville pouvait mieux se distinguer par son émulation à célébrer la légitimation impériale de Clovis par l'émission d'une formule qui porte les signes caractéristiques de sa nouvelle dignité? Orléans est la première cité qu'on rencontre en remontant le cours de la Loire; elle est le point de contact des territoires des Francs, des Bourguignons et des Wisigoths. La charte de Miny prouve l'importance que Clovis attachait à cette ville comme position militaire et commerciale. Ajoutons aux réflexions de Lenormant que l'ancien nom d'Orléans donne la raison géographique de son importance et que l'histoire

confirme tout ce qu'on peut penser à ce sujet. *Genabum* (GEN-AWA) signifie *pointe de l'eau*, sommet de l'angle formé par la Loire (cf. *Genava*, *Genna*); c'était le passage forcé des voyageurs acculés à la Loire quand ils voulaient sortir d'Aquitaine pour entrer chez les Francs. Grégoire de Tours raconte que, sous le roi Gontran, Orléans était peuplé de négociants de toutes les nations et que, dans ses rues, on entendait parler le syriaque et l'hébreu aussi bien que les langues d'Occident.

Paris (pl. B, 2).

Lenormant constate que le témoignage des monnaies est peu brillant en faveur du degré de culture intellectuelle de ces contrées. Paris, Soissons, Laon s'accordent par la rudesse de la fabrique et le peu de correction des légendes.

Poitiers (pl. B, 6).

Pétigny se demandait pourquoi Lenormant n'a pas attribué cette monnaie à Paris dont Clovis a fait sa résidence. Celui-ci lui a répondu : 1° parce que l'indice placé dans le champ n'est pas la lettre P, mais un monogramme composé des lettres PI, première syllabe de PI*ctavis*; 2° parce que le style n'est pas celui de Paris; 3° parce que la monnaie participe de celle de Tours par la substitution de H à N dans la formule placée à l'exergue[1].

Rheinmagen (pl. C, 10).

Il est facile de compléter les deux lettres RI qui ter-

1. L'erreur signalée pour Metz nous en a fait faire une seconde. La monnaie décrite page 255, n° 17, n'est pas de Poitiers, mais de Paris. Voici la description de la monnaie de Poitiers : ƆNANAC... IVSAOC· Buste diadémé, à droite. — ℞ VICTORA VVVSTOA... Victoire à droite tenant une couronne et une palme; derrière Ꝑ; à l'exergue, ONO.

minent la légende du revers; on n'a qu'à continuer la lecture dans la formule écrite à l'exergue, on trouve RICOMAC. *Ricomagus*, aujourd'hui Rheinmagen, était une ville très importante des bords du Rhin.

Sens (pl. C, 4.)

Si une ville a dû prendre part au mouvement monétaire du règne de Clovis, c'est assurément Sens. Lenormant ne trouve cependant qu'un triens de cette ville au nom d'Anastase et avec la formule chlodovéenne. On croit lire SEN dans le champ, mais on ne distingue clairement que S. Une autre monnaie portant S dans le champ a semblé à Lenormant avoir des signes indubitables qui la rattachent au nord de Paris. (Voy. Amiens, Soissons).

Soissons (pl. B, 1).

La légende du droit offre un D initial complet et la marque chlodovéenne ne se trouve pas de ce côté; mais Lenormant remarque que, si la formule de l'exergue et la légende du droit n'offrent rien de notable, il y a une lettre retournée dans la légende du revers, et que cette lettre, C, n'a pas été mise à l'envers sans motif; ce motif, suivant Lenormant, c'est d'avertir le lecteur que les trois dernières lettres ƆIV doivent être lues dans le sens rétrograde et donnent la formule V*ir* I*nluster* C*hlodoveus*. Nous croyons que Lenormant n'a pas tout vu; la troisième lettre de la légende est un C qui, opposé à la troisième avant-dernière lettre, C retourné, donne avec une parfaite symétrie la formule chlodovéenne C Ɔ. Ce n'est pas tout, le graveur de coin a trouvé une autre finesse qui a échappé à Lenormant : les deux premières lettres VI contiennent l'opposition aux deux dernières IV, de sorte que, de quelque côté qu'on entreprenne la lecture de la légende, on trouve V*ir* I*nluster* C*hlodoveus*. Lenormant

signale comme un indice pouvant servir à localiser d'autres monnaies la grande dimension de S placé dans le champ. Il a fait la même observation à propos du P placé dans le champ de la monnaie de Paris.

Spire (pl. C, 12).

Le point placé dans le second O de la formule de l'exergue est considéré par Lenormant comme un appel à l'attention, et en supposant que la dernière lettre de la légende du revers soit un M, il trouve facilement dans CONOↃ MV tous les éléments de NOVIOMACO, c'est l'ancien nom de Spire; mais, sur ce point, Lenormant n'est pas affirmatif. Nous aimerions presque mieux ne pas décomposer N en VI pour lui faire jouer double rôle et assimiler à I le point qui est dans le second O pour donner à ce monogramme la valeur de OIO et lire NOIOMACO. Lenormant cite (*R. N.* 1853, p. 292, en note) un aureus, de fabrique très grossière, au revers duquel, à côté de la marque chlodovéenne un peu confuse, il croit pouvoir lire NOVI; cette pièce devrait être comparée à celle que nous décrivons, mais Lenormant a omis de la faire graver. Lenormant émet encore l'opinion que les monnaies de Spire, de Rheinmagen, de Duisbourg et de Cologne donnent la trace des dernières conquêtes de Clovis, quand il s'attacha à faire périr les uns par les autres les chefs de tribus franques qui, du côté germanique, faisaient obstacle à l'établissement de l'unité dans la Monarchie.

Toul (pl. B, 3).

Quoique le L soit renversé, cette lettre existe certainement. Lenormant ajoute qu'on croirait distinguer un P retourné (*sic* ꟼ) entre le dernier C inscrit à l'exergue et

le dernier V de la légende du revers, mais la pièce est si grossière de fabrique qu'il est impossible de rien affirmer.

Toulouse (pl. C, 13, 14 et 15).

Lenormant franchit cette fois les limites du pays ajouté par Euric, en 473, au premier territoire des rois wisigoths. Il trouve un certain nombre de monnaies d'Anastase frappées dans cette région et qui ne conviennent ni aux Bourguignons ni aux Francs, quelques-unes répondent qu'elles sont chlodovéennes, et pour les discuter Lenormant est forcé d'examiner les unes et les autres.

Il décrit d'abord une monnaie de Toulouse; cette monnaie est bien de Clovis, on le voit : 1° par le H substitué à N; 2° par la formule consulaire de la légende du revers C Ɔ, le second C étant obtenu par la substitution de B à D; 3° par le monogramme caché sous ce D qui contient le S final de *Chlodoveus*. Le F du droit a une forme particulière qui lui donne presque l'aspect de K (*sic* F); une autre monnaie, gravée (*R. N.* 1853, pl. IX, n° 4) et frappée peu avant la conquête de Clovis, donne la même lettre à la fin d'une légende inscrite à l'exergue : ADELF.

Si l'on examine, sur la monnaie chlodovéenne que Lenormant signale, les dernières lettres de la légende du revers on trouve AVCC qui termine la forme ordinaire, puis TO AV M (AV M en deux mots séparés avec soin). TO est l'indice de Toulouse; AV M signifie AV*rea* M*oneta*. Lenormant avait songé à AV*rum* M*imatense*, or de Mende. « On sait, dit-il, le tribut que fournirent, dans les temps mérovingiens, les mines d'or et les sables aurifères des Cévennes. » Mais il chercha en vain, dans la carte, les statistiques et les livres de géologie, des traces de l'or de Mende. C'est alors que Pétigny le mit sur la voie en publiant le texte de la loi de Gondebaud qui décrie les pièces gothiques qui ont été mêlées de cuivre sous le

règne d'Alaric, *qui a tempore Alarici regis adhærati sunt.* Alaric étant Wisigoth, ces pièces gothiques étaient des monnaies wisigothes. Lenormant chercha et trouva ces monnaies altérées; en voici une de détestable fabrique et de métal inférieur :

D. N. ANASTASIVS P. AV.

℟. VICTORIA AVCV, à l'exergue, ΛONIOΛ; dans le champ, à droite, ꝟB (B V, en monogramme) *R. N.* 1853, pl. VII, 5.

Voilà bien une monnaie antérieure à Clovis, frappée sous Alaric, et de mauvais métal. Elle a été frappée à Bordeaux (BV*rdigala*). En comparant la monnaie bordelaise d'Alaric à la toulousaine de Clovis, Lenormant trouve que ce dernier roi avait bien raison de recommander aux anciens sujets d'Alaric sa monnaie si bien fabriquée et d'un métal si pur.

« En cela, il imitait les empereurs, dit Lenormant, j'ai » applaudi à l'explication que Friedlænder a donnée de la » formule CONOB, quand il a vu dans OB le chiffre 72 » destiné à indiquer combien de sous on taillait dans une » livre, mais j'ai toujours fait mes réserves pour attribuer » à OB une double signification; c'était bien le chiffre οβ' » 72, mais c'est en même temps OB*rizum*, l'or affiné » dont les décrets impériaux recommandent si expressément de faire usage. Ces doubles emplois et ces équivoques ne peuvent étonner que ceux qui oublient que » nous sommes sur le terrain des subtilités byzantines. » Pour tout homme de bon sens, c'est un génie particulier qu'il s'agit moins de juger que de connaître. Si » les empereurs signalaient la pureté de leur or, Clovis » avait bien le droit de faire de même, et c'était d'autant » plus naturel à lui qu'Alaric avait mêlé du cuivre au » sien. »

Nous ne pouvons nous empêcher de faire remarquer en passant à quel point cette fine remarque de Lenormant était judicieuse; nous possédons deux monnaies mérovin-

giennes qu'il n'a pas connues et qui rendent palpable ce que Lenormant avait deviné d'intuition. Ce sont des monnaies de Trèves, d'un or très pur, d'une fabrique remarquable et d'un style qui les fait ressembler aux *aurei* de Constantin. On lit au revers : TREVERIS CIVITATE OBRIVS FIT « or affiné dans la ville de Trèves ».

Ce contraste entre la monnaie de Toulouse et celle de Bordeaux a permis à Lenormant de constater que, dans la région conquise sur l'ancien royaume wisigoth, les pièces gothiques sont de fabrique médiocre et généralement de très mauvais aloi, tandis que les monnaies franques du Sud-Ouest sont d'un titre élevé et d'une bonne exécution. Il n'a pu signaler que trois ateliers, Toulouse, Bordeaux et Narbonne.

Nous voudrions abréger cette intéressante dissertation, mais les révélations de Lenormant sont trop importantes pour que nous mutilions la moindre de ses observations.

Voici une monnaie de Toulouse, un triens grossier antérieur à la conquête de Clovis :

D· N ANAƧTAƧIVƧ P AC

℟. VICTORIA AVGVƧTO à l'exergue CONO (*R. N.* 1853, pl. VII, n° 6). Pl. C, 16.

Lenormant soupçonne que le Ƨ retourné dans la légende du revers a pour but d'isoler les lettres TO et voit dans ces lettres l'indice de Toulouse; pourtant, ajoute-t-il, comme les trois S de la légende du droit sont également retournés, il faut se tenir en défiance contre une conclusion trop précipitée.

Mais un autre triens de Justinien, qui ne peut pas être wisigoth s'il est de Toulouse et dont l'analogie avec l'Anastase qu'on vient de décrire se trahit par la comparaison des légendes, nous donne les lectures suivantes :

D. N· IVƧTINIANVƧ

℟. VICTORIA AVGVƧ TO à l'exergue COMO en très petits caractères (*R. N.* 1853, pl· VII, n° 9). Pl. C, 17.

Lenormant voyant parfaitement qu'une monnaie au nom de Justinien, si elle a été frappée à Toulouse, ne peut pas être wisigothe, puisque Toulouse a appartenu aux Francs depuis le règne d'Anastase, se dit très embarrassé : « Absence de formule chlodovéenne; absence de » marque de l'autorité des Francs! Dans quel lieu de la » Gaule cette pièce a-t-elle pu être frappée? Enigme dont » l'obscurité réagit sur l'attribution à Toulouse de la » pièce précédente. »

Nous lui répondrons : ne dites pas, cher maître, que la marque de l'autorité des Francs est absente. Vous voulez trop avoir; il manque, nous en convenons, un C retourné à la fin de la légende de l'exergue, mais la monnaie n'a pas été frappée moins de quinze ans après la mort de Clovis et cette légère altération s'explique aisément. Quant à la marque royale, elle existe, c'est vous qui nous avez appris à la connaître. Cette marque c'est le M substitué au N de CONOB, c'est le nom de Chlodomir; que votre attribution soit confirmée, comme elle le sera sans doute, et vous aurez eu l'honneur de combler encore un des desiderata de notre histoire.

Nous ne savions pas à qui Toulouse avait passé à la mort de Clovis; la carte dressée par M. Longnon, à la date de 523, sous Justin I, constate cette lacune, et c'est seulement en 545 que Toulouse se retrouve dans le royaume de Clotaire I. Nous saurons maintenant, grâce à la monnaie sur laquelle vous avez appelé notre attention, qu'entre l'année 527, date de l'avènement de Justinien, et l'année 532 date de la mort de Chlodomir, Toulouse appartenait au fils aîné de Clotilde, que, par conséquent, cette ville a fait partie du royaume d'Orléans. La succession de Chlodomir a été partagée entre Clotaire et Childebert, et c'est à titre d'héritier pour moitié du roi d'Orléans, que Clotaire serait devenu maître de Toulouse en 532. Voilà une bonne conquête aux trois quarts faite pour l'histoire.

Lenormant attribue à Narbonne le triens d'Anastase que voici :

D· N· ANASTA··· P. P. AVC,

℟. VICTORIA AVGVS TO NA à l'exergue CONOB (*R. N.* 1853, pl. VII, n° 7).

Dans cet autre très négligé et qui offre une singulière incorrection :

MN ANASINIZAIVC. — ℟. VICTORIA ICA NA CCV à l'exergue, CONOZ (*R. N.* 1853, pl. VII, n° 8), Lenormant lit encore dans la légende du revers, entre les C de ACCC, les indices de A*laricus* NA*rbona,* et le N couché qui termine la formule de l'exergue, joint au V final de la légende du revers, donne encore NA*rbona*. Pl. C, 18.

Lenormant hésite entre deux attributions du sol que voici :

D· M· ANASTASIVS P· P. AVG. — ℟. VICTORI Є A AVCCC V, à l'exergue, CONOB (*R. N.* 1853, pl. VIII, n° 4).

Si l'on joint le B de l'exergue au V qui termine la légende du revers, on trouve BV*rdigala* (Bordeaux); mais si l'on voit un A dans ce V lu du côté de l'exergue, on y trouve l'initiale d'Alaric, et l'epsilon qui coupe le mot VICTORIA donne l'initiale de l'atelier. Ce serait l'*Helena* du Roussillon. Rien de chlodovéen dans ces monnaies. Le D initial est correct partout, sauf dans le cas où il est remplacé par M·

Dans la monnaie de Clovis frappée à Toulouse, qui a été décrite plus haut, les altérations de la légende du droit rappellent celles admises par les rois burgondes.

Ces derniers mettaient ANASTASIVS P· R· AVG, Clovis à Toulouse a mis ANASTASIVS P. R· F· AV. — R· F· (R*ex* F*rancorum*) paraissent suffisants à Lenormant pour indiquer la qualité de Clovis dont le nom est inscrit dans l'exergue, le reste du protocole P· AV convient à l'empereur, et Lenormant le lui laisse.

Voici deux pièces de Toulouse évidemment de la même

famille que celle déjà publiée, puisque la formule ACCC suffisamment complète est suivie de lettres qui affectent de donner un génitif pluriel TORVM parfaitement inutile et ne sont en définitive que des appendices cryptogrammatiques.

D· N· ANASTASIVS P· R· AVC. — ℟. VICTORI AVCS TO R MT; à l'exergue CONOB. (*R. N.* 1854, pl. IX, n° 3).

D· N· ANA STASIVS P· R· F· V· K. — ℟. VICTORI AVCCC TO RVMI; à l'exergue, CONOB (*R. N.* 1854, pl. IX, n° 4).

La première n'a qu'un seul C dans la fin du protocole du revers, par conséquent, on peut maintenir AVCSTO (pour AVGVSTO) et les lettres parasites sont R M T que Lenormant explique par R*egia* M*oneta* T*olosensis*.

La seconde, très bien conservée, a trois C dans la même légende; c'est donc à AVCCC que finit cette légende, et il reste TO·R·V·M·I·; les quatre lettres de la fin sont plus grandes et séparées des autres avec une intention évidente. Au droit, jusqu'à P inclusivement, c'est le nom de l'empereur; les lettres supplémentaires sont : R·F·V·K. Lenormant croit en tenir la clef, mais il se demande si Pétigny ne froncera pas le sourcil. N'importe, il prend le taureau par les cornes et sert d'abord la partie la plus scabreuse de son interprétation TO*losensis* R*egis* V*ictoris* M*oneta* I*nsignis*; après cela, le reste va de soi; les plus circonspects approuveront l'explication de Lenormant : R*ex* F*rancorum* V*ictor* KL*odoveus*. Le mot *Victor* n'est guère contestable, Théodebert l'écrit tantôt en toutes lettres, tantôt seulement par l'initiale V. Le vainqueur des Ostrogoths en prenant ce titre n'a fait qu'imiter son aïeul, le vainqueur des Wisigoths. Et qu'on ne s'étonne pas de voir le nom de Clovis écrit par KL après l'avoir vu écrit par CH; les Romains n'avaient pas attendu l'arrivée des barbares pour écrire Karthago; ils étaient fort embarrassés pour exprimer exactement par l'écriture les rudes aspirations germaniques; Chilpéric, à ce que

nous raconte Grégoire de Tours, trouvait qu'il manquait quatre lettres à l'alphabet romain; les artistes toulousains trouvaient sans doute que le son dur du K remplaçait convenablement chez eux le CH que d'autres donnaient à la première syllabe du nom de Clovis.

Nous ne suivrons pas Lenormant dans ses études sur les monnaies d'Anastase frappées à Narbonne, elles n'ont pas d'intérêt pour nous puisque Narbonne n'a jamais appartenu aux rois francs; ce monnayage a imité celui de Toulouse et fournit la confirmation des faits acquis.

Les trois monnaies de Clovis frappées à Toulouse ne portent pas la formule C Ɔ, elles sont donc antérieures à son élévation au consulat; Clovis les a émises en 508 lorsqu'il alla prendre à Toulouse le trésor d'Alaric.

Tours.

Nous avons exposé dans les commentaires généraux (p. 316) la théorie de Lenormant relativement aux monnaies de Clovis; c'est à Tours et à l'occasion du consulat que furent frappées les premières espèces à la formule C Ɔ. Pétigny a objecté que ces monnaies ne portent pas de marque d'atelier. C'était inutile, répond Lenormant; l'évènement qu'elles relatent ne peut pas s'appliquer à une autre ville que Tours.

Ville en Tardenois.

Cette monnaie d'argent prouve bien que, dès le commencement de la première dynastie, le monnayage s'est étendu jusque dans les simples *vici*. Ville Domange, où elle a été trouvée, doit son origine à une villa royale, comme son nom l'indique : *villa Dominica*. Ce village est auprès d'un petit bourg qui lui-même s'appelle Ville, à peu de distance de Reims; c'est un chef-lieu de canton qui probablement a emprunté son nom à la villa royale.

Quoique les types de la petite monnaie soient extrêmement dégénérés, on ne peut avoir aucun doute sur l'époque de son émission; la marque chlodovéenne, les traces du nom d'Anastase, le type du revers, tout prouve qu'elle a été frappée vers 510, et c'est précisément à cause du peu d'importance du lieu d'émission que le monnayeur a cru nécessaire de l'inscrire tout au long. L'immobilisation et la dégénérescence des types prouvent encore que la fabrication a été rapide et abondante. Cet essai de fabrication de monnaie d'argent paraît n'avoir pas été imité par les successeurs de Clovis. Nous avons vu cependant un denier de Théodebert I que nous a communiqué, vers 1868, le regrettable abbé Cochet et qui avait été trouvé près de Rouen. Nous ne savons où se trouve aujourd'hui cette monnaie.

Arles (pl. B, 14).

Il est constant que Clovis n'a jamais possédé la ville d'Arles, et pourtant le Cabinet de Marseille possède un tiers de sol d'Anastase qui porte la marque du consulat de Clovis, les deux C affrontés. Est-ce une raison pour battre en brèche le système de Lenormant? Pas le moins du monde. Nous trouvons Lenormant trop absolu quand il cherche à tout faire passer sous la loi dont il a trouvé la formule. Nous ne dirons pas avec lui que la monnaie a pu être frappée devant les murs d'Arles, pendant que Thierry assiégeait cette ville; nous préférons accorder qu'elle a été frappée dans Arles. Qu'est-ce que cela prouve? Tout simplement que les monétaires d'Arles, sans avoir reçu d'instructions, ont copié les C affrontés dont la signification probablement leur échappait. Ils ont vu que les Anastase qui avaient cours sur la rive droite du Rhône avaient un D sans haste au commencement de la légende du droit, c'était le moment où l'on décriait les Alaric, les

pièces de Valence et autres; sans doute chacun examinait attentivement les monnaies qu'il recevait, et il a suffi qu'un habitant de l'Aquitaine leur dise : « Si vous ne » substituez pas un C renversé au D initial, vos mon- » naies seront suspectes aux Francs, » pour qu'ils se soient empressés d'adopter la marque chlodovéenne.

Lyon (B, 10).

Nous ferons pour Lyon la même observation que pour Arles; nous n'admettons pas que Clovis ait pu posséder Lyon un seul jour entre les années 508 et 511; nous reconnaissons que le monogramme L désigne la ville de Lyon et non Laon, qui ajoute toujours à ce monogramme l'initiale C de *Clavatum*. Des monnaies chlodovéennes ont été frappées à Lyon sous Anastase; ce sont de pures imitations des monnaies franques. Pétigny en fait un argument pour attaquer la théorie de Lenormant; Lenormant se met en quête de raisons pour prouver que Clovis a pu un jour passer les frontières de l'Auvergne et venir faire acte de souveraineté à Lyon; tous les deux, à notre avis, se donnent une peine inutile.

(*A suivre.*)

Vte DE PONTON D'AMÉCOURT.

CHRONIQUE

NÉCROLOGIE

Un deuil nouveau vient encore de se produire dans notre Société. M. Léon Flottes est mort à Terrède, près Toulouse, le 16 juillet dernier. Ce n'était pas un numismate, mais un collectionneur qui profitait de toutes les occasions pour s'instruire. Géologue distingué, il avait réuni une importante collection de fossiles des divers étages du sol français. En même temps il formait une collection de poids anciens qui, sans avoir acquis l'importance de la collection Barry, est cependant une des plus intéressantes qui aient été formées dans notre pays. Doué d'une robuste santé, M. Flottes se livrait avec ardeur à ses chères études; l'été, les explorations géologiques absorbaient tous ses loisirs; l'hiver, il revenait à Paris et suivait assidûment des cours à la Bibliothèque nationale, au Collège de France, puis il fouillait les magasins d'antiquités avec une ardeur que rien ne pouvait arrêter. C'est dans une recherche de ce genre qu'il a pris le germe de la maladie qui devait l'enlever après de longues souffrances.

M. Flottes était un des membres les plus assidus de la Société de géologie et de la Société de numismatique. Aimable et bienveillant pour tous, il s'était promptement attiré l'estime et la sympathie de ses confrères parmi lesquels il comptait de nombreuses et solides amitiés.

P. H.

*
* *

Nous avons à déplorer une perte bien sensible pour la numismatique et l'histoire du Nord de la France : M. Victor Delattre vient de mourir. Il naquit à Cambrai le 3 août 1818.

Doué d'une intelligence vive et d'une grande mémoire, il se fit remarquer par ses heureuses dispositions. Après de solides études, il entra dans la carrière de la comptabilité. Il fut, en 1849, nommé receveur municipal de sa ville et en même temps caissier central de la caisse d'épargne, doubles fonctions bien délicates qu'il remplit de la manière la plus irréprochable. Son ardeur et son activité pour le travail furent toujours si grandes qu'il ne pouvait se décider à prendre sa retraite, pourtant bien méritée par tant de services.

Si le fonctionnaire trouvait encore le moyen de se créer quelques loisirs, c'était en les prenant sur son repos et sur son sommeil, afin de pouvoir se livrer à ses études favorites. Oh! comme il aimait la ville qui avait abrité son berceau, qui devait protéger sa tombe. Cet amour du pays natal auquel il avait voué un véritable culte lui avait inspiré dès sa jeunesse l'étude approfondie de tout ce qui concernait son cher Cambrai. Après un demi-siècle de recherches suivies, l'ardent investigateur est parvenu à former son admirable collection qui est un vrai musée cambrésien.

Bon, aimable, affable, toujours prêt à se rendre utile, Delattre avait toute l'estime de ses concitoyens, de ses confrères et de ceux qui l'ont connu. C'est avec plaisir qu'on se rappelle son accueil si sympathique envers les nombreux visiteurs de son superbe cabinet.

Le numismatiste cambrésien a publié les articles suivants :

1. Notice sur quelques méreaux des évêques de Cambrai de la Maison de Croy. — *Annuaire de la Société de numismatique*, t. III, pp. 337-341, 3 vignettes.

2. Numismatique de Cambrai. Des jetons d'argent ayant servi au règlement des comptes du trésorier de la ville de Cambrai, sous les règnes de Louis XIV, Louis XV et Louis XVI. — *Revue belge de numismatique*, 1886, pp. 230-246 et pp. 313-331, avec trois planches.

3. Monnaies de Cambrai découvertes depuis 1861. — *Annuaire*, 1888, pp. 121-139 et 240-258. Travail important faisant connaître un assez grand nombre de monnaies et de variétés trouvées après la publication de la magnifique *Numismatique de Cambrai* de M. P. Charles Robert.

4. Jacques, Guillaume et Robert de Croy, successivement

évêques et premiers ducs de Cambrai, de 1504 à 1556. — *Annuaire*, 1888, pp. 570-577, 3 vignettes.

Le même auteur a encore publié : *Inscriptions funéraires et monumentales*; *Cambrai et ses ambulances; Recherches sur la villa de l'abbé du Saint-Sépulcre; Enguerrand de Monstrelet, historien et prévôt de Cambrai;* nécrologies et articles bibliographiques. Il a écrit aussi : *La vie communale à Cambrai au* XIX[e] *siècle*, savante étude encore inédite qui lui avait été demandée par le ministère.

Le collectionneur cambrésien appartenait à diverses sociétés savantes : il faisait partie de la Commission historique du département du Nord; de la société des Antiquaires de Picardie; de celle des Antiquaires de France; de celle des sciences et des arts de Douai; de la Société française de numismatique et d'archéologie; de celle d'émulation de Cambrai et de la Société royale belge de numismatique. Il obtint une médaille d'argent à une exposition de Valenciennes, une médaille d'argent et une médaille d'or à deux concours de la Société des sciences et des arts de Lille.

Que va devenir cette admirable collection, qui serait si bien placée au musée de la ville de Cambrai? Espérons qu'elle ne sera pas dispersée.

Delattre a été enlevé, le 25 août dernier, par une maladie de quelques jours; il laisse une veuve éplorée, digne de lui, et six enfants, héritiers de son noble caractère. Le souvenir de cet homme de bien sera pieusement gardé par ses nombreux amis et par ses confrères, tous appréciateurs de son grand mérite.

DANCOISNE.

*
* *

M. Ernest de Courtilloles, décédé en son château de Courtilloles, en Saint-Rigomer-des-Bois (Sarthe), le 10 mars 1889, à l'âge de cinquante-quatre ans, appartenait à la Société de numismatique depuis l'origine de celle-ci. Il était à la fois un curieux et un érudit : comme curieux, il avait exécuté des fouilles auprès d'Alençon, et il en conservait avec soin les résultats; en même temps, il avait réuni d'importantes séries de monnaies gauloises et françaises, de jetons normands et manceaux, de papiers-monnaies, ainsi que d'objets gallo-romains

et mérovingiens : comme érudit, il a publié divers volumes qui conserveront la notoriété de son nom : *Recueil de documents relatifs à la tenue des Etats généraux du Grand Bailliage d'Alençon en* 1789 (1866); *Chronologie des Grands Baillis d'Alençon* dressée par Odolant Desnos (1871); *Un oppidum dans le Sonnois* (1877); *Chronologie historique des Seigneurs de Courtilloles* (1880), extrait du *Cartulaire de Perseigne*; *Les tailles de l'élection de Château-du-Loir* (1742-1756), dans la *Revue du Maine*, t. XIII. En outre, il avait commencé dans le *Bulletin de la Société de l'Orne* l'inventaire des *Actes du bailliage et tabellionage d'Alençon*, qu'il possédait dans ses archives. Lors de son décès, il travaillait à une notice, à laquelle il n'a pas pu mettre la dernière main, destinée à décrire un pent à col en bronze émaillé trouvé près de Courtilloles.

BERTRAND DE BROUSSILLON.

* *
*

M. Eugène Hucher, décédé au Mans, le 22 mars 1889, était né à Sarrelouis le 28 mars 1814. A l'âge de vingt-quatre ans, il vint occuper au Mans un poste dans l'administration de l'enregistrement, et les occupations de cette carrière si absorbante, qu'il suivit jusqu'en 1857, ne le détournèrent pas de l'étude de l'archéologie à laquelle son nom doit une juste notoriété. Il faisait partie de la Société de numismatique dès la première année de sa fondation, et notre *Annuaire*, dans son premier volume (1866), contient à la page 400 la liste de ses publications; on trouvera la nomenclature de ses travaux de numismatique dans le *Répertoire* de MM. A. Engel et R. Serrure. On y remarque l'*Essai sur les monnaies du Maine*, paru en 1845 et complété par deux suppléments, en 1846 et 1848; quatre *lettres à M. de la Saussaye* (1850-1855) et trois *lettres à M. de Saulcy* (1859-1867) sur la Numismatique Gauloise; l'*Art gaulois* en deux in-4° (1874); *Le Trésor de la Blanchardière* (1876); *Le Trésor de Jublains* (1880); *Le Trésor de Rennes* (1883). Ajoutons un travail manuscrit, tout prêt à être publié, sur le trésor de monnaies du IIIe siècle trouvé il y a quelques années à Plourhan. Parmi ses autres publications nous mentionnerons : *Les Vitraux de la cathédrale du Mans* (1854-1865), 100 planches en couleur; *Le Jubé de la cathédrale du Mans*

(1875); *Iconographie du roi René* (1879); *Monuments funéraires, épigraphiques et sigillographiques de la famille de Bueil* (1879); *Monuments funéraires et sigillographiques des vicomtes de Beaumont au Maine* (1882), etc.

La publication de chacun des travaux de M. Hucher a été un progrès pour les sciences archéologiques, et tous témoignent hautement de sa sagacité. On peut avoir la plus absolue confiance dans les dessins qui les ornent : grâce à l'habileté de son crayon, M. Hucher a toujours interprété lui-même les monuments qu'il avait à décrire.

M. Hucher était membre non résident du Comité des travaux historiques, chevalier de la Légion d'honneur, de Saint-Silvestre, de Léopold, etc., et officier de l'Instruction publique.

BERTRAND DE BROUSSILLON.

BIBLIOGRAPHIE

Monete del Ducato Napoletano. Tel est le titre d'un intéressant travail que M. Arthur Sambon vient de publier dans le troisième fascicule de la quatorzième année de l'*Archivio Storico per le province Napoletane*.

Plusieurs écrivains se sont occupés des monnaies du duché de Naples, ces monnaies éparses jusqu'ici dans diverses publications ont été groupées par M. Sambon qui y a ajouté quelques pièces inédites.

Le travail se divise en trois parties. La première comprend les bronzes fabriqués à Naples, alors que la cité était encore sous la dépendance de l'empire byzantin, et commence vers la moitié du septième siècle, affirmant l'opinion émise par San Quintino, que l'atelier de Naples fut remis en activité lors du court séjour fait en cette ville par l'empereur Constant II lorsqu'il vint combattre les Lombards de Bénévent.

Parmi les empereurs byzantins, Constant II (641-668) fournit un contingent de sept pièces, revêtues du sigle **NЄ**, marque de l'atelier napolitain. Puis Justinien II (685-695 et 705-711) donne deux pièces. Enfin Léon III (716-741) termine

cette première période par une pièce à son effigie avec la même marque d'atelier monétaire. Toutes ces monnaies sont anépigraphes ou ont une légende indéchiffrable que l'auteur n'attribue pas à la maladresse des monétaires qui ont bien su écrire au revers le nom de ΝΕΑΠΟΛΙϹ, mais à une altération intentionnelle et sucessive. Pour justifier cette opinion, il remarque que les princes de Bénévent, après des altérations successives et graduelles des espèces byzantines, sont parvenus à s'arroger le droit de battre monnaie, en se mettant ainsi à l'abri des représailles qu'aurait pu provoquer une usurpation plus rapide. Les ducs napolitains ont sans doute agi de même, mais l'histoire de ces princes est tellement obscure qu'il est impossible d'attribuer à tel ou tel d'entre eux ce monnayage évidemment sorti de leurs ateliers.

La seconde période du monnayage napolitain a un caractère d'autonomie absolue. Elle se signale tout d'abord par la substitution de l'image de saint Janvier à celle de l'empereur.

La tradition rapporte que, saisis de terreur lors d'une éruption du Vésuve, les habitants de la ville se mirent sous la protection de l'évêque martyr, et que les flammes s'étant miraculeusement arrêtées, le duc Théocrite fit frapper des monnaies à l'image du saint Bienfaiteur afin de rendre grâces à Dieu et de laisser à la postérité un monument durable de ce miracle. Mais l'occasion qui donna lieu à cette monnaie avec l'image de saint Janvier est bien plus récente. Au moment où la fureur iconoclaste de Léon l'Isaurien bouleversa l'Italie, la ville de Naples fut la dernière à s'insurger et se rangea d'abord du côté de l'empereur; puis, à la suite d'une réaction, le duc Etienne I[er] fit rappeler l'évêque Paul, jadis expulsé, fit rendre au Pape le patrimoine de l'église romaine, confisqué à Naples, et se déclara contre les Grecs. Paul étant venu à mourir, le duc Etienne fut consacré évêque en 767. Et quand le culte des images fut remis en honneur, comme protestation contre les ordonnances qui les avaient proscrites, la figure de saint Janvier aurait été placée sur les monnaies.

Jusqu'en 818, les primats de la ville, qui s'étaient arrogés le droit d'élection, choisirent presque héréditairement le duc parmi les membres de la famille d'Etienne. Après la mort d'Antime, d'autres prétentions s'élevèrent; la discorde et les

contestations rétablirent le pouvoir entre les mains des ministres impériaux Théotique et Théodore, venus de Sicile avec le titre de Maître des Soldats. Cette restauration n'eut qu'une durée éphémère. Théodore fut expulsé, et, en 821, Etienne II, neveu de l'évêque-duc, fut acclamé.

Suivent les monnaies avec l'effigie de saint Janvier et un nom de duc. A qui attribuer la première de ces pièces? Est-ce à Etienne Ier ou à Etienne II? Cette question est difficile à résoudre à cause de la grande variété de style qui existe entre les différentes pièces; divers arguments peuvent être invoqués en faveur de l'un ou de l'autre de ces princes, mais l'auteur pense que la solution la plus probable est l'attribution à Etienne II.

Les monnaies de Serge viennent ensuite et se font remarquer par la richesse de leurs détails et leur belle exécution. Les auteurs sont divisés pour l'attribution de ces belles monnaies. Tandis que Spinelli et San Quintino les donnent à Serge II, Lazari les rapporte à Serge IV. Mais, par le style et l'épigraphie, on est forcé de reconnaître une grande analogie avec les monnaies de l'empereur Théophile, on doit donc croire l'imitation faite par un duc contemporain ou presque contemporain de cet empereur. Serge Ier fut acclamé duc deux ans environ après la mort de Théophile. Il semble rationnel de lui attribuer les monnaies qui portent le nom de Serge.

Les faits historiques militent en faveur de cette attribution. En effet, le duché de Naples, sans cesse exposé aux attaques des Sarrazins, n'avait qu'une existence précaire. A la mort d'André, Serge, comte de Cumes, fut élu en 840 et conserva l'autorité ducale pendant près d'un quart de siècle. Après avoir rétabli l'ordre intérieur, il éloigna les pirates du golfe de Naples, rendit libre le port de Gaëte et vainquit glorieusement les Sarrazins à Ostie. Enfin, fort de l'alliance du Pape et de celle des empereurs Francs, on s'explique qu'à l'apogée de sa puissance il ait non seulement inscrit son nom sur sa monnaie, mais qu'il y ait placé sa propre image entourée des attributs impériaux.

Grégoire succéda à son père, Serge Ier. Les Sarrazins reprirent l'offensive et furent repoussés avec l'aide de Louis II, roi de France. Ce monarque élevant des prétentions à la souveraineté de l'Italie méridionale, les Napolitains dépités invoquèrent

le nom des empereurs byzantins, et c'est alors qu'aurait été frappée une curieuse monnaie portant à l'avers le buste et le nom de l'empereur Michel III et au revers le buste et le nom de Basile avec la qualification de *Rex*.

La sécurité du duché fut de plus en plus compromise. Les Sarrazins renouvelaient de terribles attaques ; les discordes, la guerre, les meurtres et l'ambition de Louis II, les perfidies des Grecs pour ressaisir le pouvoir perdu, forcèrent les ducs à recourir aux empereurs et à reconnaître la suprématie des Grecs.

Toutes ces causes expliquent la diversité des pièces émises pendant le règne d'Athanase II.

C'est d'abord un *follis* portant le buste du duc, et à droite et à gauche, **ATHA ЄPS** (*Athanasius episcopus*) et, au revers, le buste de saint Janvier nimbé.

Puis vient un denier : **+ BASIL.IMPE** en légende circulaire autour du monogramme de **NEAPOLI**. Ce dernier a déjà été publié par M. Pfister; ceux qui suivent sont inédits.

Denier : **+ BASIL ∘ IMPE** en légende circulaire; dans le champ **NEA**.

℟. **+ SCI IANVAR**. Dans le champ, croix potencée, sur un degré, accostée de deux étoiles.

Ce denier a dû être frappé de 881 à 884 quand les délégués de l'empereur Basile eurent relevé en Italie le prestige de l'empire et vaincu les Musulmans. En signe d'alliance on inscrivit sur la monnaie le nom de l'empereur et celui du saint patron de Naples.

Denier. En trois lignes dans le champ : **+ M. BASILI E.**

℟. Egalement en trois lignes dans le champ : **+ A+ SANCT RXAI.**

Ces monnaies ayant le nom de l'archange Michel, protecteur des Lombards, ne peuvent pas être de Naples. Elles ne peuvent pas même avoir été frappées à Bénévent, car, lorsque les Grecs prirent cette ville, Basile était mort, mais, en 881, Gaiderisio, prince de Bénévent, chassé de la ville, fut reçu par l'Empereur grec qui lui donna la ville d'Oria dans les Pouilles. L'auteur pense qu'on aura pris occasion de la soumission de ce prince pour frapper cette monnaie qui exprime la prétention des Grecs d'avoir sous leur soumission les pays occupés par les Lombards.

Denier. **+ BASIL LEO ALEXAN**. Dans le champ, **IMPS**.

℞. MIHAEL ARHAGEL autour d'un rameau qui occupe tout le champ.

Denier. + ARHAN MIH. Dans le champ, une croix cantonnée de quatre globules.

℞. Même légende que la pièce précédente; dans le champ, S HP.

Vient enfin le dernier spécimen de la monnaie ducale.

Buste de face de saint Janvier nimbé de perles et tenant une croix de la main droite. A droite et à gauche de la tête, S ĪA.

℞. XRS VINCE XRS REG XRS I. Croix grecque circonscrite dans un cercle et accostée de quatre étoiles.

M. A. Engel a découvert et publié cette pièce qu'il attribue à Roger II. Combattant cette attribution, M. A. Sambon dit que cette pièce a dû être frappée après la bataille de Rignano (1137). Roger ayant été vaincu dans cette bataille, et le duc napolitain Serge VII y ayant été tué, Naples se révolta de nouveau et se maintint encore un an sous le gouvernement de ses *primates*. Cette attribution lui semble d'autant plus naturelle que, si cette monnaie avait été frappée par Roger, le conquérant l'aurait certainement signée de son nom.

L'atelier napolitain survécut aux deux périodes historiques que nous venons d'indiquer, soit par tolérance, soit, comme le disent quelques auteurs, par un privilège spécial de Roger. Cette nouvelle série commence par une petite pièce présentant à l'avers une tête de cheval, à gauche, dans un grènetis, et au revers les lettres R. G. (Rex. Guillelmus).

Puis vient une pièce unique de la collection Boyne, de Florence. + CIVITAS en légende autour d'une tête de cheval, à droite, dans un cercle; grènetis au pourtour.

℞. Grande croix pattée, coupant la légende, cantonnée de de quatre annelets. Autour, entre deux cercles de grènetis, + N EA PO LI.

Après la mort de Frédéric II, Naples se révolta (1251) avec plusieurs villes de la Campanie et de la Pouille. C'est alors que Naples, se constituant en *Commune* sous la protection du Pape Innocent IV, frappe cette monnaie de billon, qui a beaucoup d'analogie avec les deniers de Frédéric et Constance.

A ces monnaies de Naples, M. Sambon ajoute deux monnaies d'Amalfi qui, comme Naples, se révolta en 1251 contre

la maison de Souabe. La première publiée par M. Matteo Camera et indiquée par lui comme un *tari* d'argent du IXᵉ siècle.

+ AMALFIA. Croix grecque dans un grènetis.

℞. + CIVITAS. Même type que l'avers.

La seconde pièce, tirée de la collection de l'auteur, diffère de la première en ce que la croix est cantonnée de quatre globules à l'avers et au revers ; de plus, les légendes sont inscrites entre deux grènetis.

Tel est, fort abrégée, la brochure publiée par M. A. Sambon. Ce travail consciencieux et clair nous paraît devoir mériter la très sérieuse attention des numismates italiens. Il y a beaucoup à faire pour l'étude des monnaies du Moyen-Age de la péninsule italique ; nos voisins s'en occupent avec ardeur et des publications comme celle dont nous venons de faire l'analyse succincte ne sauraient trop être encouragées.

A. DE B.

Les jetons de la ville et de la châtellenie de Courtrai, par ALPH. DE SCHODT. Bruxelles, imp. Fr. Gobbaerts, 1890, in-8 de 31 pages et 3 planches.

La monographie scientifique des jetons des Pays-Bas est encore à faire. Les encombrants in-folios de van Miéris et de van Loon considérés comme classiques par les amateurs, ne constituent, en réalité, que de longues narrations historiques illustrées au moyen d'obsidionales, de médailles et de jetons. Si ce dernier genre de monuments y occupe une large part, c'est parce qu'au XVIᵉ et au XVIIᵉ siècle, leurs types font allusion aux évènements politiques et nullement parce que les auteurs néerlandais ont voulu en réunir le *corpus*.

De nos jours, le Dʳ Dugniolle a dressé un catalogue des jetons des Pays-Bas, mais son plan, très peu méthodique, repose sur la chronologie ; de plus, les erreurs de lecture, de date, d'interprétation sont si fréquentes dans son livre, que celui-ci est sans valeur réelle.

Il ne nous reste donc, comme travaux sérieux que de rares monographies locales telles que la *Numismatique lilloise* de M. Van Hende, la *Numismatique yproise* de M. Van Peereboom, etc. La brochure de M. de Schodt vient prendre place à côté de ces excellentes productions.

Les jetons de la ville et de la Châtellerie de Courtrai ne

remontent pas à la période la plus ancienne. Ils font partie d'une catégorie de pièces d'argent (les exemplaires en cuivre ne sont que des *essais*), frappées au XVIIe et au XVIIIe siècle par les villes et autres communautés politiques de la Flandre et destinées à être distribuées aux magistrats à l'occasion de leur entrée en fonctions ou de l'audition des comptes. C'est en 1617 que commencent les émissions de ce genre de jetons dont il existe des spécimens pour un grand nombre d'administrations ; ville d'Ostende, ville et châtellenie de Furnes, ville et prévôté de Bruges, franc de Bruges, ville et châtellenie de Gand, etc.

Il serait à désirer que toutes ces séries trouvassent un historien aussi savant et aussi consciencieux que M. Alphonse de Schodt.

R. S.

La numismatique compte un recueil périodique de plus. Depuis quelques mois paraît à Cracovie (rue de Straszweski, 21), sous la direction de *M. Wl. Bartynowski*, un journal in-4, intitulé : WIADOMOSCI NUMIZMATYCZNO-ARCHÉOLOGICZNE.

Le premier numéro, que nous avons sous les yeux, débute par une notice sur le séjour de Lelewel, en Belgique, et sur les relations que le savant professeur de Wilna y entretint avec C.-P. Serrure, R. Chalon, L. de Coster, etc. A cet article font suite une étude sur les poids anciens de la ville de Cracovie, un compte rendu de trouvailles faites en Ukraine, des notes biographiques et bibliographiques sur les numismates polonais, etc. De jolies vignettes, intercalées dans le texte, illustrent les *Wiadomosci*, auxquelles nous souhaitons le plus franc succès.

R. S.

M. ROGER VALLENTIN, dont nous avons déjà signalé les travaux aux lecteurs de l'*Annuaire*, vient de publier une intéressante brochure intitulée : *La valeur de l'ecu au soleil à Avignon* (1557-1636), Avignon, imp. Seguin, 1889, in-8 de 7 pages.

L'auteur fournit de curieux détails sur la circulation monétaire du XVIIe et XVIIIe siècle, en comtat Venaissin. Les évaluations « des sommes mentionnées dans les actes, les anciennes « minutes des notaires et les divers documents historiques de l'Etat « d'Avignon sont extrêmement ardues. On se heurte à chaque « instant, dit l'auteur, à des difficultés presque insurmontables.

« A cette époque, cinq espèces de monnaies étaient en circula-
« tion : 1° la *monnaie de France*, vulgairement appelée *M. du*
« *Roy* ; 2° la *grosse monnaie* ; 3° les *patards* ; 4° la *monnaie*
« *courante*, appelée au XVIIIe siècle la *monnaie courante au*
« *tiers patards* ; 5° la *monnaie* dite : *moitié un, moitié autre.* »

M. Vallentin, qui connaît à fond sa numismatique avignonnaise, donne le moyen de convertir ces différentes monnaies entre elles. Son travail sera vivement apprécié.

R. S.

TROUVAILLE DE MONNAIES

Dans le courant du mois d'août, une trouvaille assez importante de monnaies d'or a été faite à Saint-Gobain (Aisne). Le trésor, qui nous a été intégralement apporté, comprenait les variétés suivaantes :

France.

Charles V (1364-80). Franc à pied, 1 exemplaire.

Henri VI (1422-53). Saluts d'or frappés à Paris, Rouen, Amiens (2 exemplaires), Saint-Lô, Dijon et Auxerre (1 exemplaire).

Charles VII (1422-61). Ecu d'or. Cette pièce constituait le fond du trésor.

Dauphiné.

Louis (1440-45). Ecu d'or aux armes ecartelées (1 exemplaire).

Pays-Bas bourguignons.

Philippe le Bon (1419-1467). Noble de Flandre (1 exemplaire).

Cavaliers pour la Bourgogne (2 exemplaires) ; la Flandre, le Brabant, le Hainaut (1 exemplaire) et la Hollande (2 exemplaires).

Angleterre.

Henri VI (1422-61). Une dizaine de nobles et un quart de noble.

Il résulte de l'examen de ce trésor que son enfouissement a dû avoir lieu vers le milieu du XVe siècle.

R. S.

*
* *

La Société royale de numismatique belge vient de nous donner une nouvelle preuve des bons sentiments de confraternité dont elle est animée pour la Société française de numismatique.

Il est dans les usages de cette Société de faire frapper chaque année une médaille qu'elle distribue à ses membres, à titre de jetons de présence.

Voici la description de la médaille de l'année 1889 :

Vte PONTON D'AMECOVRT. Buste de profil; dessous, le nom du graveur : L. Wiener.

℞. SOCIETE ROYALE DE NVMISMATIQVE DE BELGIQVE. Dans le champ, séance du 7 juillet 1889.

Comme on le sait, M. le Vte Ponton d'Amécourt est le fondateur de notre Société qu'il a présidée depuis sa fondation jusqu'à sa mort. M. d'Amécourt était un numismate éminent auquel la Société belge rend un hommage mérité; en même temps elle nous donne une marque de sympathie dont nous nous empressons de lui témoigner notre vive et bien sincère gratitude.

*
* *

Dans la séance du 20 septembre 1889 de l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres, M. Terrien de Lacouperie a lu un mémoire intitulé : *Une monnaie bilingue à légende bactro-chinoise du premier siècle avant notre ère.*

Ce spécimen, unique jusqu'ici, représente un monnayage émis par le roi grec de Bactriane, Hermacus, et le roi des Yueh-Ti, lorsque ces deux peuples se trouvèrent en contact, vers les années 4 à 30 avant notre ère. L'inscription en caractères indo-bactriens est vérifiée par celles des autres monnayages du même roi, tandis que l'inscription chinoise rappelle celles de certaines monnaies chinoises du troisième siècle avant notre ère, dont les Yueh-Ti eurent connaissance et qu'ils imitèrent alors qu'ils étaient établis vers les frontières nord-ouest du royaume du Milieu.

TRÉSOR DE PLOURHAN

(COTES-DU-NORD)

Le 9 avril 1881, un cultivateur nommé Héry (Jean-Louis), habitant le village de Saint-Maudez, commune de Plourhan, par le Portrieux (Côtes-du-Nord), découvrit, avec le soc de sa charrue, deux pots remplis de monnaies romaines de cuivre du IIIe siècle, dans le champ du Quartier, situé en une position assez élevée, dominant à l'est la baie de Binic, à 1 kilom. nord-est de Notre-Dame de la Cour, dont nous avions restauré récemment le beau vitrail. (Voir la brochure in-8° publiée par nous sur la restauration de ce vitrail, important par les souvenirs bretons qu'il évoque.)

M. Gaultier du Mottay, notre cher et savant confrère, nous a procuré l'acquisition du bloc de ces monnaies, qui consistaient en deniers de Valérien père, Gallien, Salonine, Salonin, Postume, Lélien, Victorin, Marius, Claude II, Quintille, Aurélien, Tétricus père, Tétricus fils, Tacite, Florien et Probus.

C'est donc à peu près exactement la composition des trésors de la Blanchardière, de Jublains et de Rennes que nous avons déjà décrits; seulement, le trésor de Plourhan était un trésor non trié, c'est-à-dire recélant toutes les mauvaises fabrications des deux Tétricus et donnant de plus des monnaies de Tacite, Florien et Probus, ce qui prouve, à n'en pas douter, que ce trésor a été enfoui sous le règne de ce dernier empereur, c'est-à-dire cinq ou six ans après ceux de la Blanchardière et de Jublains.

Plourhan étant une localité reculée, on comprend que les ordres impériaux n'y étaient pas exécutés, car il devait en coûter beaucoup aux possesseurs de ce trésor de sacrifier une grande quantité de monnaies barbares qui formaient la partie la plus nombreuse du trésor.

Le bloc de monnaies qu'Héry nous a vendu pesait 45 kilog; nous en avons fait deux parts, sans choix. M. D'Achon, notre cher confrère de la Société historique et archéologique du Maine, est devenu propriétaire de l'une des moitiés, l'autre nous est restée pour être soumise à l'opération du décapage et du tri, et être ensuite inventoriée.

D'après M. Fornier, conseiller à la cour d'appel de Rennes, qui a eu connaissance de ce trésor, les deux vases devaient contenir de 60 à 80 kilog. de médailles; un quart aurait été emporté par le journalier qui travaillait avec Héry et le surplus nous serait parvenu. M. Fornier, qui a examiné ce trésor avec soin, mais sans qu'il fût décapé, a dressé un inventaire de toutes les variétés qu'il a pu reconnaître, toutefois sans indiquer le nombre des pièces qui composaient chaque variété; ce tri et ce comptage sont pourtant indispensables pour préciser le degré de rareté de chaque monnaie, l'ouvrage de M. Cohen étant très fautif à cet égard.

De plus, l'oxydation des monnaies a été un obstacle à ce que notre cher confrère reconnût toutes les pièces inédites de la trouvaille, surtout dans les séries de Tétricus père et Tétricus fils.

Nous nous sommes proposé de traiter le trésor de Plourhan comme nous l'avions fait pour les trésors de la Blanchardière, de Jublains et de Rennes, c'est-à-dire de classer ces médailles par variété, de les compter, de les inventorier et d'établir ainsi un contrôle pour nos travaux précédents; nous avons eu ainsi l'heureuse chance de découvrir une quarantaine d'inédites qui ne sont men-

tionnées ni dans Cohen, ni dans M. de Witte, ni dans le travail de M. Fornier inséré page 33, au tome XIX des *Comptes rendus et Mémoires de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, 1881.

Les médailles d'Aurélien, de Tacite, de Florien et de Probus étant frappées sur des flans larges et ouvrés avec soin, probablement dans les officines impériales, ont été facilement reconnues par les premiers visiteurs qui en ont sans doute prélevé un grand nombre pour leurs collections particulières. MM. Micault et Levoyer aussi paraissent avoir eu l'heureuse chance de se procurer un nombre assez grand de ces belles médailles, car nous en avons trouvé fort peu relativement, dans le lot si considérable cependant qui nous est parvenu; mais la description qu'en a donnée M. Fornier suffit à les faire connaître, car elles sont toujours très lisibles, sont habilement travaillées, et n'offrent qu'un très petit nombre de variétés inédites ou intéressantes que M. Fornier a eu soin d'indiquer d'ailleurs.

Depuis que nous avons publié notre travail sur le trésor de Jublains, nous avons pu étudier deux autres trésors enfouis un peu plus tard; ce sont ceux de Rennes et de Plourhan, que M. Savary, professeur agrégé d'histoire au musée de Laval, paraît n'avoir pas connus; au moins il ne les cite pas.

Ces deux trésors ont été enfouis sous Probus; MM. Decombe et Fornier l'ont prouvé pour les 16.368 monnaies de Rennes et nous le faisons ici à l'égard des 45 kilog. de médailles de la trouvaille de Plourhan.

Cette circonstance, dont M. Savary n'a pas tenu compte, enlève toute probabilité à l'hypothèse des Bagaudes qu'il cherche à faire prévaloir dans son travail; en effet, la révolte des paysans de Lutèce eut lieu en 269-270, et finit tout de suite par la prise d'Autun bien avant l'élection de Probus, qui date de 276.

L'insurrection s'était donc propagée surtout dans l'est de la Gaule; mais pour un temps elle fut étouffée; ce n'est que quinze ans après, sous Dioclétien, qu'elle éclata de nouveau. Probus n'eut pas à s'en occuper et tous ses efforts se dirigèrent contre la Germanie.

Dès 265, les Franks ravageaient la Gaule.

« Une bande de Franks rompit aussi, en dépit de « Postume, la frontière de la Germanie et, se lançant au « gré de leur aventureuse audace, ils traversèrent la Gaule « en pillant, parcoururent même l'Espagne pendant douze « ans... » (Dumont, *Histoire romaine,* 3e vol. page 327.)

Probus s'appliqua à faire cesser cet état de choses; écoutons encore M. Dumont, nous ne pouvons suivre un guide plus compétent : « Déjà Probus avait gagné la « Gaule qui était en proie aux Germains; il tailla en « pièces 400.000 hommes en plusieurs combats, délivra « 70 villes, rejeta les restes de cette *invasion* au delà « du Necker et de l'Elbe, et soumit toute la Germanie « aussi loin qu'elle s'étendait. »

On voit que M. Dumont, interprétant à la lettre le *quadringenta millia* du texte latin, n'a pas craint de suivre l'auteur dans ce qu'on aurait pu prendre pour une exagération, bien que la lettre de Probus au Sénat donne le même chiffre, *quadringenta millia.*

Ainsi, bien loin de croire à une amplification louangeuse du nombre des ennemis, nous aurions dû nous-même, dans notre travail sur le trésor de Jublains, regarder le chiffre de 400.000 comme réellement conforme à la réalité.

Il est curieux de voir comment un savant auteur, qui a réédité de nos jours, avec tant de succès, l'*Histoire auguste,* et fait connaître au monde savant la grande figure et les exploits réellement surprenants de Probus, se tire d'embarras à la lecture de ces mots répétés : *quadringentis millibus*, *quadringenta millia.* Le prudent

historien n'a rien trouvé de mieux que de traduire la première mention par 400.000 et la seconde par 40.000, sans un mot d'explication.

Cependant une chose est frappante dans cette vie de Probus, c'est qu'il ait pu faire tant de choses en si peu de temps, même en supposant *quadragenta millia*. C'est une question de succès rapides et incontestés; c'est la répétition des victoires de l'Empire sous Napoléon I[er].

La Gaule était livrée aux incursions des Germains depuis la mort de Postume; Vopiscus le dit catégoriquement :

« Probus se rendit avec de grandes forces dans les « Gaules agitées par des troubles civils depuis la mort « de Postume et occupées par les Germains depuis celle « d'Aurélien. »

L'auteur a traduit *ainsi*, à tort, les mots « cum *ingenti* exercitu Gallias petiit ». Il fallait mettre « avec une *immense* armée », qui avait le mérite de motiver les 400.000 ennemis qu'on allait mettre à mort, et supprimer le mot « civils » que le texte ne comporte pas.

Les 70 villes que Probus reprit aux barbares font, du reste, bien apprécier le service qu'il rendit alors aux populations et expliquent aussi le nombre d'ennemis qu'il eut à combattre.

Ajoutons que les cités de la Gaule lui décernèrent des couronnes d'or que « Probus fit consacrer par le Sénat au « grand Jupiter et aux autres dieux et déesses ». Son triomphe sur les Germains, décrit par Vopiscus, couronna la série des fêtes qu'il donna au peuple romain à cette occasion.

Enfin, une dernière observation est à faire, c'est que si les 400.000 Germains sacrifiés ne l'avaient pas été conformément aux lois de la guerre, Vopiscus en eût dissimulé le nombre, tandis qu'il a répété les mots *quadringenta millia* à dessein et comme pour affirmer une

fois de plus le grand service rendu par l'empereur, et couper court à toute équivoque; car remarquons que Vopiscus est un historien sagace, concis, et ennemi de toute basse flatterie[1].

D'une part donc, très peu de chances pour que les Bagaudes aient provoqué l'enfouissement de Jublains sous Aurélien et, au contraire, une grande probabilité pour que les incursions germaines aient été la cause des enfouissements du temps de Probus et un peu antérieurement.

Ajoutons que la grande majorité des enfouissements de monnaies date non du règne d'Aurélien, mais de celui de Probus; ainsi, aux dépôts de Rennes et de Plourhan, il faut ajouter, comme nous l'avons dit (page 10 du Trésor de Jublains), celui de Tréveneuc, celui de Villogon, celui du bois de Fay et bien d'autres, comme ceux de monnaies d'or citées page 14 de la même brochure qui contiennent des Antonin et des Septime Sévère.

Il est donc bien constant que les Bagaudes, qui avaient disparu en 270, après la prise d'Autun, ne sont pour rien dans les enfouissements de tous ces trésors qui coïncident avec l'époque du plus grand développement des incursions germaines, tandis que l'on comprend aisément qu'un ennemi, auquel on doit tuer 400.000 hommes pour s'en débarrasser, ait été pour les populations gauloises un intolérable fléau, d'autant que la recherche du numéraire était sans doute la plus grande préoccupation de ces pillards.

Tout prouve que l'expression « imo per omnes Gallias « securi vagarentur » n'est pas exagérée et qu'elle est

---

1. Il n'y a pas que Vopiscus qui rende justice sur ce point à Probus. On lit § 17 (XI) d'Eutrope : Probus, qui s'était fait un grand renom militaire, fut appelé après lui (Tacite) au gouvernement de l'Etat. *Une suite non interrompue de victoires le remit en possession des Gaules occupées par les barbares.*

bien en rapport avec le nombre *quadringenta millia* de l'historien de Probus.

L'étendue de la panique qui régna dans les Gaules sous les règnes d'Aurélien et surtout de Probus ne permet pas de penser aux Bagaudes de Lutèce et d'Autun, étrangers à nos parages. Ajoutons que M. Duruy, qui se tient si fort en garde contre les exagérations, ne prononce pas même sous Aurélien le nom des Bagaudes, et que Vopiscus est le plus estimé des six historiens de l'*Histoire auguste*; certes, s'il avait commis toutes les exagérations que dit M. Savary, la postérité ne lui aurait pas accordé cette marque de confiance; mais à lire ses notes concises, frappées au bon coin, et ses sources d'information, on ne peut douter de ses sentiments de modération et de scrupuleuse recherche du vrai.

Depuis que nous avons écrit notre notice sur le trésor de Jublains, M. Roach Smith, cet excellent confrère d'outre-Manche, s'est occupé de ce trésor et s'est prononcé sur la cause probable de son enfouissement et de ceux similaires en Angleterre.

Comme nous avons la plus grande confiance dans le tact numismatique de notre confrère, nous ne pouvons résister au désir de mettre son travail sous les yeux de nos lecteurs.

M. Roach Smith envisage surtout l'époque de l'enfouissement et pense que cette date doit en grande partie être fixée à la fin du règne de Tétricus comme le prouvent les quelques médailles au nom d'Aurélien trouvées dans tous les trésors déterrés en Angleterre.

M. Roach Smith ne connaît pas, paraît-il, les trésors enfouis sous Probus; ce sont cependant les plus nombreux et l'on ne peut ne pas y avoir égard.

Ainsi la critique se présente aujourd'hui en France appuyée des trésors de Rennes, de Plourhan, de Tréveneuc, de Villogon, du Bois de Fay et des trouvailles de monnaies d'or.

Evidemment, pour tous ces trésors, l'époque d'enfouissement date du règne de Probus (276-282); or, un règne de 6 ans à pareille époque est une longue période de temps dont on ne connaît guère que le résultat final, tant Vopiscus a craint ou d'être taxé de flatterie, ou de tomber dans des longueurs; ce n'est donc pas le cas de retrancher les victoires de Probus sur les Germains, comme le voudrait M. Savary.

M. Roach Smith se place à un autre point de vue; il pense que tous les dépôts de monnaies qui comprennent des espèces de Tétricus père et fils et un petit nombre d'Aurélien, indiquent la fin du règne de ce dernier et la réunion à l'empire des provinces de la Gaule et de la Grande-Bretagne. Tous les enfouissements ont eu pour but, selon lui, de soustraire les caisses militaires, les économies du soldat, les trésors du publicain à la rapacité des armées impériales; c'est ainsi qu'on a trouvé, en 1855, le trésor de Nunburnholme (Yorkshire), où l'on a déterré quatre Aurélien; puis, en 1879, entre Bonvelle et Rochester, sur la ligne de la muraille romaine, un autre trésor où les Aurélien se trouvaient au nombre de huit; puis encore, à la même date, celui découvert sur la muraille d'Hadrien par M. John Clayton, enfin les enfouissements d'Eastbourne, dans le Sussex, où deux Aurélien seulement se sont rencontrés, et de l'abbaye de Netley, dans le Hampshire, qui ne comprenait plus qu'un Aurélien.

On voit que la question a un peu changé de face depuis 1881, époque où M. Roach Smith s'est occupé de la résoudre; sans doute, toute la faute nous incombe, car nous avions à cette époque tous les éléments nécessaires pour proposer la solution que nous présentons aujourd'hui; mais, depuis 1881, la maladie nous a empêché de traiter cette question et, faut-il le dire, le temps, ce grand maître, nous a efficacement prêté son concours.

Aujourd'hui, nous nous trouvons en présence de cinq trésors enfouis à coup sûr sous Probus et il ne peut plus être question d'Aurélien et de la trahison des Tétricus, à moins qu'on ne conteste la date de l'enfouissement des dépôts anglais et qu'on ne suppose qu'à raison de la distance et du bras de mer qui les sépare de la Gaule, la date de ces dépôts ne doive être reportée à l'époque de Probus.

A ce moyen rien ne s'opposerait à ce qu'on pût voir dans ces dépôts le numéraire ambiant sous Probus dans la Grande-Bretagne; il y a si peu d'Aurélien, qu'il pouvait fort bien ne pas s'y trouver de Tacite, de Florien et de Probus, aussi rares que les Aurélien, et alors un seul grand fait dominerait la question, l'arrivée de Probus dans les Gaules amenant avec lui une *immense* armée et, ce qui valait mieux encore, des troupes aguerries par une série nombreuse de succès chez tous les peuples du monde.

Certes, la panique dut être grande; cependant il est difficile d'admettre que la terreur ait poussé les Bretons et les Gaulois, que l'empereur venait secourir, à enfouir leurs trésors à son approche, lorsque surtout Probus se donnait pour mission de rétablir l'ordre, et je crois que jusqu'à plus ample informé, nous devons persévérer à soutenir que c'est au contraire le choc des armées impériales et germaines qui a déterminé l'enfouissement de nos médailles.

Faisons, du reste, remarquer combien notre hypothèse acquiert de vraisemblance si nous envisageons que Probus a trouvé la mort[1] non loin du mur gigantesque de défense qu'il contruisait avec son armée victorieuse, entre le Rhin, Neudstadt et Wimpfen.

1. Même au lendemain de la mort de l'empereur, dans l'épitaphe placée sur son tombeau, on lit : PROBVS ET·VERE PROBVS HIC SITVS EST, VICTOR OMNIVM GENTIVM BARBARARVM...

Ce mur, qui renfermait un circuit d'environ 200.000 mètres et dont on retrouve encore les vestiges grandioses, en dit plus sur les efforts persistants de Probus que ses victoires célébrées par un historien qui ne croyait pas, peut-être, avoir à compter avec l'esprit ultra-critique de l'avenir.

Description des monnaies composant le trésor de Plourhan.

VALÉRIEN PÈRE.

(*Caius Publius Licinius Valerianus*, 253-258.)

60. IMP. VALERIANVS AVG. Buste radié à droite.

℟. IOVI CONSERVAT. Jupiter nu à gauche, avec foudre et sceptre.............................. 2

69. IMP. C. P. LIC. VALERIANVS P. F. AVG. Son buste radié à droite.

℟. LAETITIA AVG. La Joie debout, avec couronne et ancre.................................... 1

169. Même légende. Buste radié à droite.

℟. VIRTVS AVGG. Valérien et Gallien debout en face l'un de l'autre, portant haste, globe, Victoire et haste transversale. *Rare*......................... 1

GALLIEN.

(*Publius Licinius Gallienus*, 253-268).

28. GALLIENVS AVG. Buste radié à droite sans paludamentum.

℟. ABVNDANTIA AVG. L'Abondance versant le contenu d'une corne.............................. 13

4 *des add.* GALLIENVS AVG. Buste radié à droite, sans paludamentum.

℞. AEQVIT. AVG. L'Équité debout à gauche, avec balances et corne d'abondance 3

34. *Id.* Buste radié à droite, même légende.

℞. AEQVITAS AVG. L'Équité debout à gauche, avec mêmes attributs. Epsilon ou VI dans le champ...... 2

41. Mêmes légende et buste.

℞. AETERNITAS AVG. Le Soleil radié; Gamma dans le champ 7

58. Mêmes légende et buste.

℞. APOLLINI CONS. AVG. Centaure tirant de l'arc à droite, N couché à l'exergue.................... 4

59. Mêmes légende et buste.

℞. Même légende. Centaure marchant à gauche, tenant un globe et des flèches; H et N à l'exergue... 4

61. Mêmes légende et buste; 2 avec IMP.

℞. Même légende. Griffon marchant à gauche; Δ à l'exergue.. 4

74. Mêmes légende et buste.

℞. BON. EVEN. AVG. Génie nu, debout à gauche, auprès d'un autel allumé, tenant une patère et des épis; à l'exergue, MT............................ 2

78. Mêmes légende et buste avec le paludamentum.

℞. COHH. PRAET. VI. P. VI. F. (Cohortium, praetoriarum Sextum piarum Sextum fidelium.) Lion courant à droite; haut billon. *Rare*............... 1

Cette pièce n'existait pas à La Blanchardière, mais elle était à Jublains, aussi en unité.

81. Mêmes légende et buste, sans le paludament.

℞. CONCOR. AVG. La Concorde assise; MT à l'exergue... 1

103. IMP. GALLIENVS AVG. Tête radiée.

℞. DIANAE CONS. AVG. Biche marchant à droite, regardant à gauche; trois sans IMP, un avec IMP.... 4

106. Mêmes légende et buste.
℞. Même légende. Cerf marchant à droite........ 2

107. Mêmes légende et buste.
℞. Même légende. Cerf marchant à gauche....... 5

108. Mêmes légende et buste.
℞. Même légende. Antilope marchant à droite.... 7

109. Mêmes légende et buste, mais avec IMP.
℞. Antilope à gauche........................ 2

109. Mêmes légende et buste, sans IMP.
℞. Antilope à gauche........................ 17

Voir pour la distinction des têtes d'Antilope le *Trésor de la Blanchardière*.

102. Mêmes légende et buste.
℞. DIANA FELIX. Diane debout avec arc, chien et haste. *Rare*.................................... 1

N'était ni à La Blanchardière ni à Jublains.

116. Mêmes légende et buste.
℞. FECVNDITAS AVG. La Fécondité debout à gauche, tendant la main à un enfant et tenant une corne d'abondance. *Rare* 2

118. Mêmes légende et buste.
℞. FELICI. AVG. La Félicité debout à gauche, tenant un caducée et une corne d'abondance....... 2

144. IMP. GALLIENVS AVG. Tête radiée.
℞. FIDES EXERC. VIII. La Foi debout à droite, tenant une aigle légionnaire et une enseigne militaire...................................... 2

170. GALLIENVS AVG. Tête radiée.
℞. FORTVNA REDVX. La Fortune debout à gauche, avec gouvernail et corne d'abondance; Gamma dans le champ................................ 17

176. IMP. GALLIENVS AVG. Buste radié à droite.
℞. FORTVNA REDVX. La Fortune assise à gauche,

tenant un gouvernail et une corne d'abondance. *Médaille rare*.................................... 1

198. GALLIENVS AVG. Tête radiée.

℞. INDVLGENT. AVG. L'Indulgence assise à gauche, tendant la main droite et tenant un sceptre 3

205. Mêmes légende et buste.

℞. IOVI CONS. AVG. Chèvre marchant à gauche; Gamma rustique à l'exergue 3

206. Mêmes légende et buste.

℞. Même légende. Chèvre marchant à droite; Gamma rustique à l'exergue...................... 3

215. Même légende. Buste avec le paludamentum.

℞. IOVI CONSERVA. Jupiter nu avec manteau sur les épaules, sceptre et foudre à la main, à ses pieds un aigle 2

227. Même légende. Buste nu.

℞. IOVI PROPVGNAT. Jupiter nu marchant à gauche et regardant à droite (on a mis : marchant à droite, dans Cohen); dans le champ, XI............ 1

230. Même légende. L'un des bustes a le paludamentum.

℞. IOVI. STATOR. Jupiter nu, de face, regardant à droite, appuyé sur un sceptre 2

236. IMP. GALLIENVS AVG. Son buste radié à droite, avec le paludamentum et la cuirasse.

℞. IOVI VICTORI. Jupiter nu, de face, tenant non une Victoire, comme le dit Cohen, mais un foudre, et s'appuyant sur un sceptre. On ne voit pas l'inscription IMP. C. E. S. sur le cippe....................... 2



Ne s'était pas trouvé à Plourhan, d'après M. Fornier.

241. IMP. GALLIENVS AVG. Buste radié avec cuirasse et paludamentum.

℟. IOVI VLTORI. Jupiter nu, marchant à gauche, regardant à droite, portant le manteau au bras gauche et le foudre à la main droite; S dans le champ à gauche 1

248. GALLIENVS AVG. Buste avec paludamentum. 1
— sans paludamentum. 3

℟. LAETITIA AVG. La Joie debout.

251. IMP. C. P. LIC. GALLIENVS P. F. AVG. Son buste radié à droite, avec paludamentum et cuirasse. Cohen est encore à réformer sur ce point.

℟. Même revers, mais avec AVGG............... 1

327. GALLIENVS AVG. Buste cuirassé.

℟. LIBERAL. AVG. La Libéralité à gauche, tenant un tableau et une corne d'abondance.............. 3

Ne s'était pas trouvé à Plourhan, d'après M. Fornier.

337. GALLIENVS AVG. Buste radié à droite.

℟. LIBERO. P. CONS. AVG. Panthère marchant à gauche; B à l'exergue.......................... 9

340. Mêmes légende et buste.

℟. LIBERT. AVG. La Liberté debout, tenant un bonnet de liberté 1

342. Mêmes légende et buste.

℟. LIBERTAS AVG. La Liberté.

354. Mêmes légende et buste.

℟. MARTI PACIFERO. Mars casqué, debout, tenant une branche d'olivier, appuyé sur une lance et un bouclier.................................... 8

366. Mêmes légende et buste.

℟. NEPTVNO CONS. AVG. Hippocampe à droite; à l'exergue, N................................ 4

372. Mêmes légende et buste.

℞. ORIENS AVG. Le soleil radié, nu, debout à gauche, levant la main et tenant un globe.......... 4

393. Médaille inédite. IMP. GALLIENVS AVG. Buste de l'empereur à gauche, radié, avec lance, bouclier et cuirasse.

℞. PAX AVG. La Paix marchant à gauche, avec rameau et sceptre................................ 1



Ne s'est pas trouvé à Plourhan, d'après M. Fornier.

393. GALLIENVS AVG. Son buste radié à droite.

℞. PAX AVG. La Paix marchant à gauche, avec rameau et sceptre................................ 1



393. Mêmes légende et buste

℞. PAX AVG. La Paix debout avec sceptre vertical (voir *Trésor de La Blanchardière*)............ 1

Mêmes légende et buste.

℞. PAX AVG. La Paix debout avec rameau et sceptre transversal............................ ... 12

415. Mêmes légende et buste.

℞. PIETAS AVG. La Piété debout à gauche, auprès d'un autel allumé, levant les deux mains; exergue invisible.. 2

438. IMP. GALLIENVS AVG. Buste radié à droite.

℞. P. M. TR. P... COS. Gallien voilé, debout à gauche, devant un autel........................... 4

464. GALLIENVS AVG. Même buste.

℞. PROVID. AVG. La Providence debout, avec globe et sceptre transversal........................ 3



466. Mêmes légende et buste.

℞. Même légende. La Providence debout avec baguette, globe et corne d'abondance............. 3

— Variété. IMP? GALLIENVS P. F. AVG.

℞. PROVID. AVG. La Providence debout, appuyée sur un sceptre vertical et montrant un globe à ses pieds...................................... 1



Voir, dans le *Trésor de La Blanchardière*, un revers analogue, mais avec GERM. GALLENVS AC. (*sic*). Buste radié, barbare.

℞. SA... La Santé donnant à manger à un serpent sur un autel.................................... 2

Ces deux médailles barbares étaient seules de leur espèce. M. Fornier ne les avait pas signalées à Plourhan.

503. GALLIENVS AVG. Même buste.

℞. SALVS AVG. La Santé nourrissant un serpent dans ses bras................................ 2

518. GALLIENVS AVG. Même buste.

℞. SECVRIT. PERPET. La Sécurité debout, les jambes croisées, tenant un sceptre et s'appuyant sur une colonne... 4

519. Mêmes légende et buste.

℞. SECVR. TENPO. La Sécurité debout à gauche, les jambes croisées, tenant un sceptre et s'appuyant sur une colonne.... 3

524. Mêmes légende et buste.

℞. SOLI CONS. AVG. Pégase à droite s'élevant sur ses jambes de derrière............................ 9

541. Mêmes légende et buste.

℞. VBERITAS AVG. La Félicité debout, tenant une grappe de raisin et une corne d'abondance; epsilon dans le champ de la plupart des pièces............. 17

578. Mêmes légende et buste.

℞. VICTORIA AET. Victoire debout à gauche, tenant une couronne et une palme.................. 5

562. — Variété inédite. IMP. GALLIENVS P. F. AVG. Buste cuirassé.

℞. VICTORIA GERM. La Victoire debout à gauche, avec palme et couronne......................... 1



Ne s'est pas trouvé à Plourhan dans le lot choisi par M. Fornier.

— Inédite. GALLIENVS AVGG. Buste radié à droite.

℞. VIRTVS AV... La valeur à gauche, avec lance et bouclier (de la fabrique deTétricus).

649. GALLIENVS AVG. Buste radié avec cuirasse.

℞. VIRTVS AVG. Mars casqué à gauche, tenant un globe et un sceptre............................... 1

656. Même légende. Buste non cuirassé. L'un d'eux a le paludamentum caractérisé.

℞. Même légende. La Valeur debout à gauche s'appuyant sur un bouclier et une haste............... 4

694. Même légende et buste nu.

℞. VIRTVS AVGVSTI. Mars casqué, debout à gauche, posant le pied sur un casque et tenant un rameau et un sceptre. Dans le champ X.................. 3

— Plus 22 médailles tout à fait frustes et illisibles.. 22

Et 33 dont la tête seule est visible................ 33

SALONINE.

(*Cornelia Salonina*, *femme de Gallien*)

14. SALONINA AVG. Son buste diadémé à droite.

℞. AVG. IN PACE. Salonine assise à gauche, tenant une branche d'olivier et un sceptre; à l'exergue, MS.. 1

30. Mêmes légende et buste.

℞. FECVNDITAS AVG. La Fécondité debout à gauche, tendant la main à un enfant et tenant une corne d'abondance............................ 5

38. Mêmes légende et buste.

℞. FELICITAS PVBLICA. La Félicité assise à gauche, tenant un caducée et une corne d'abondance. Belle pièce de haut billon. *Rare*................... 1



N'était ni à La Blanchardière ni à Jublains; M. Fornier ne la décrit pas non plus comme trouvée à Plourhan.

42. Mêmes légende et buste.

℞. IVNO AVG. Junon assise à gauche, tenant une fleur et un enfant emmaillotté.................... 1

51. COR. SALONINA AVG. Même buste.

℞. IVNONI CONS. AVG. Biche marchant à gauche. 2

55. SALONINA AVG. Même buste.
℞. PIETAS AVG. La Piété debout................ 1

58. Mêmes légende et buste.
℞. PIETAS AVGG. Salonine assise à gauche, et tendant la main à deux enfants...................... 1

62. Mêmes légende et buste.
℞. PVDICITIA. La Pudeur debout à gauche, tenant son voile et son sceptre........................ 3

87. Mêmes légende et buste.
℞. VENVS VICTRIX. Vénus à gauche, tenant un casque à la main droite et s'appuyant de la gauche sur un sceptre vertical; à ses pieds, à gauche, un petit bouclier............................ 1

94. Mêmes légende et buste.
℞. VESTA. Vesta assise à gauche, tenant une patère et un sceptre transversal; à l'exergue Q...... 4

SALONIN

(*Publius Licinius Cornelius Valérianus Saloninus*, 253-259)

38..... (LIC. COR. SAL.) VALERIANVS N. CAES. Son buste radié à droite.
℞. PIETAS AVGG. Bâton d'augure, couteau de sacrificateur, patère, vase tourné à gauche, simpule et aspersoir.................................. 1

E. HUCHER.

(*A suivre.*)

MONNAIES, JETONS & MEDAILLES

DES

ÉVÊQUES DE METZ

(*Suite*).

JEAN III DE VIENNE (1361-1365).

Après la mort d'Adhémar, Jean de Vienne, archevêque de Besançon, fut transféré par le pape au siège de Metz en septembre 1361. Il résida habituellement à Vic, où les Messins vinrent délivrer de vive force un bourgeois qu'il avait fait arrêter. Dégoûté de voir son autorité méconnue dans sa ville épiscopale, il obtint, en 1365, l'évêché de Bâle.

La famille de Jean de Vienne, qui se rattachait, suivant le P. Anselme, à l'ancienne dynastie des comtes de Bourgogne, avait pour armoiries une aigle d'or sur champ de gueules.

Jean III ne semble pas avoir fait frapper monnaie à Metz. Un règlement échevinal du 18 mars 1364, qui fixa le cours de la monnaie messine, ne mentionne aucune espèce épiscopale. C'est dans les châteaux appartenant à l'église de Metz que l'évêque a dû exercer ses droits régaliens. Les rares monnaies au nom de Jean de Vienne, retrouvées jusqu'à ce jour, appartiennent exclusivement à Marsal.

N° 1. — ✠ IOh'ES : DEI : GRA : EPS : MЕTES' entre deux grènetis; au centre, une crosse en pal entre deux écussons à une aigle éployée chargée d'un lambel à trois pendants.

℟. ✠ MONETA : DE : MARSALLO entre deux grènetis; au centre, saint Etienne agenouillé à gauche. Dans le champ, en deux lignes, S•S — TEF — AN — NVS.



Gros d'argent; poids, 2 gr. 22; diamètre : 22 mm.
Ancienne coll. P.-Ch. Robert; description, n° 637.

N° 2. — ✠ IOhES : DEI : GRA : EPS : MЕTES' entre deux grènetis; au centre, même crosse et mêmes écussons.

℟. ✠ MONETA : DE : MARSALLO entre deux grènetis; au centre, saint Etienne agenouillé à gauche. Dans le champ, en deux lignes, S•S — TEF — AN — NVS.



Demi-gros d'argent; poids : 1 gr. 06; diamètre : 20 mm.
Dessin pris sur l'exemplaire de la coll. de Saulcy.

De Saulcy donne, sous le n° 71 de ses planches, le dessin d'une pièce de la collection Motte, aujourd'hui de la collection G. Loustau, qui constituerait une subdivision des monnaies précédentes. Nous sommes convaincu, quant à nous, que cette pièce n'est qu'un demi-gros dont les légendes ont été rognées.

THIÉRI V DE BOPPART (1365-1384).

Un protégé de l'empereur Charles IV, Thiéri de Boppart, évêque de Worms, fut placé, par le pape Urbain V, à la tête de l'église de Metz et vint prendre possession de son siège le 9 novembre 1365. Il mourut à Metz le 18 janvier 1384.

Ce long épiscopat fut signalé par un fait considérable pour la question des monnaies. La bourgeoisie messine était devenue très puissante et le moment était venu où les ateliers monétaires de Metz devaient complètement passer entre leurs mains : le 13 août, l'évêque cédait pour dix ans au maître échevin, aux treize, aux paraiges et à toute la communauté de la cité de Metz, son coin représentant un évêque qui tient une crosse en sa main. Les bourgeois devenaient ainsi les monétaires de l'évêque. Le 25 septembre 1383, Thiéri renonçait à faire frapper sa monnaie à Metz et cédait, sous droit de rachat à la cité, ses ateliers pour 4.000 francs de bon or et de juste poids, au coin du roi de France. La cité était dès lors en possession régulière du monnayage messin. On sait que la monnaie municipale d'or et d'argent fut très abondante et dura non seulement jusqu'à l'entrée des Français à Metz, mais longtemps après[1].

Les tarifs monétaires, les règlements de titres, de poids et de cours, commencent à abonder au temps de Thiéri V ; mais j'ai annoncé au commencement de cette monographie que je n'aborderai pas ce côté de l'histoire monétaire messine.

Thiéri de Boppart fut un prélat belliqueux ; il affectionna, comme son prédécesseur la résidence de Vic ;

---

1. Cf. de Saulcy, *Recherches sur les monnaies de la cité de Metz*, in-8°, 6 planches.

mais on n'a retrouvé aucune monnaie de Thiéri sortie de l'atelier de cette ville.

Je donnerai d'abord les monnaies épiscopales frappées par les monétaires de Thiéri avant le 14 août 1376 ou par ceux de la cité depuis ce jour jusqu'en septembre 1383; j'aborderai ensuite les monnaies frappées à Marsal.

MONNAIES DE METZ

N° 1. — THEODE✻EPS✻METE✻ entre deux grènetis; au centre et coupant la légende, l'évêque debout, vu de face, soutenant sa crosse de la main gauche et bénissant de la droite. Il porte une dalmatique sur laquelle retombe le pallium. La mitre et le pallium sont ornés de croisettes.

℟. ✠ BHDICTV⁝SIT⁝NOME⁝DHI⁝NRI⁝IHV⁝XPI⁝ en légende intérieure; GRO SVS ME TES' en légende intérieure. Trois grènetis encadrent les légendes; au centre une croix pattée coupant le grènetis intérieur.



Gros; argent; plusieurs exemplaires.

Ancienne collection P.-Ch. Robert; description, n° 638.

N° 2. — THE⁝ EPS⁝ ME⁝ entre deux grènetis, au centre, l'évêque à mi-corps, vu de face, soutenant sa crosse de la main gauche et bénissant de la droite.

℟. MON ETA MET ENS⁝ entre deux grènetis; au centre, une croix pattée coupant la légende.



Tiers de gros; argent; poids, 0 gr. 98 à 1 gr. 13.
Ancienne collection P.-Ch. Robert; description n° 639.

N° 3. — TҺE: EPS: entre deux grènetis; au centre, l'évêque en buste, vu de face, la mitre en tête.

℟. ✠ MONETA: METEN: entre deux grènetis; dans le champ, une croix pattée.



Sixième de gros; argent; poids 0 47.
Ancienne collection P.-Ch. Robert; descrip. n° 641.

Les trois monnaies précédentes appartiennent au système du gros. Ainsi qu'on le faisait dans l'antiquité, au lieu de réduire proportionnellement l'image du droit, on a préféré éviter un rapetissement trop considérable en supprimant d'abord le bas, puis moitié du corps du personnage.

N° 4. — ✠ TҺEODOR: EPS✠ entre deux grènetis; dans le champ une M gothique.

℟. MO NE TA∘ ME entre deux grènetis; au centre, une croix pattée coupant la légende.



Billon; poids, 0 gr. 50; diamètre,
Ancienne collection P.-Ch. Robert; descrip. n° 642.

Cette petite pièce, qui ne servait qu'à l'appoint, rappelle les angevines frappées par les échevins.

MONNAIE DE MARSAL

Nº 1. — TbEODC✱ EPS✱ METE✱ entre deux grènetis; au centre et coupant la légende, l'évêque debout, vu de face, soutenant sa crosse de la main gauche et bénissant de la droite. Il porte une dalmatique sur laquelle retombe le pallium. La mitre et le pallium sont ornés de croisettes.

℞. ✠ BHDICTV : SIT : NOME : DHI : NRI : IhV : XRI : en légende extérieure; MON ETA DE MARS' en légende intérieure. Trois grènetis encadrent les légendes; au centre, une croix pattée, coupant le grènetis intérieur.



Gros d'argent; poids, 3 gr. 32.
Ancienne collection P.-Ch. Robert; descrip. nº 638.

Cette pièce, unique jusqu'à ce jour, faisait partie d'un dépôt considérable trouvé en 1862 sur la Moselle.

Nº 2. — ✠ ThEOD'C : DEI : GRA : EP'S : MET' entre deux grènetis; au centre, une crosse en pal entre deux écussons à un lion rampant tourné à gauche.

℞. ✠ MONETA : DE : MARSALLO entre deux grènetis; au centre, saint Étienne agenouillé à gauche. Dans le champ, en deux lignes, S:S — TEF — AN — NVS.



Gros d'argent; poids : 2 gr. 13 et 1 gr. 87.
Ancienne collection P.-Ch. Robert; descrip. nº 644.

Nº 3. — ✠ ThEODE:DI∘GRA:EPS∘MET entre deux grènetis; au centre, dans un contour épicycloïdal à quatre lobes, une crosse en pal, chargée d'un écusson au lion rampant, et accostée de deux trèfles.

℞. ✠ BNDICTV∘SIT∘NOME∘DNI∘NRI en légende extérieure; ✠ M D∘MASALLO en légende intérieure. Trois grènetis encadrent les deux légendes; dans le champ, une croix pattée.



Argent; poids : 1 gr. 03.
Ancienne collection P.-Ch. Robert; descrip. nº 646.

Nº 4. — ThEODC' EP'S ∘ MET entre deux grènetis; au centre, une crosse en pal chargée d'un lion rampant.

℞. ✠ M'O: DE∘MARSAL' entre deux grènetis; au centre, une croix pattée.



Argent, poids : 0 gr. 49 à 0 gr. 52.
Ancienne collection P.-Ch. Robert; descrip. nº 647.

PIERRE DE LUXEMBOURG (1383-1387).

Pierre, de la maison de Luxembourg, n'avait que quatorze ans quand Clément VII, pape d'Avignon, le désigna pour le siège que la mort de Thiéri V laissait vacant. On l'amena, en 1384, à Metz où il resta quelques jours. Il se rendit ensuite à Avignon, où il mourut en 1387.

On n'a retrouvé jusqu'ici aucune monnaie constatant la prise de possession du temporel par Pierre de Luxembourg.

P.-Charles ROBERT.

(*A suivre*)

(Mémoire posthume publié par M. Raymond Serrure.)

UNE PIÈCE D'OR INÉDITE

DE RAYMOND IV, PRINCE D'ORANGE



Dans une trouvaille assez considérable de pièces d'or de la fin du XIVe siècle, on vient de découvrir une nouvelle imitation de la monnaie royale, par Raymond IV, prince d'Orange. Cette pièce est la copie exacte du franc à cheval de Jean le Bon et de Charles V.

RAMVDVS : DI || GRACIA : PRN || CEPS : AVRA

Le prince armé de toutes pièces et l'épée haute, sur un cheval caparaçonné galopant à gauche. La cuirasse du cavalier et la housse du cheval sont semées de petits cornets tellement défigurés qu'ils ressemblent à des fleurs de lis. Le casque, surmonté d'une couronne de trois roses, a pour cimier un cornet qui remplace la petite fleur de lis servant de départ à la légende sur les pièces royales.

℟. ✠ XPC (rose) VINCIT (rose) XPC (rose) REGNAT (rose) XPC (rose) IMPERAT.

Ce revers, avec sa croix fleuronnée contenue dans une rosace cantonnée de quatre trèfles, est absolument semblable à celui de la pièce royale, v. Hoffmann, pl. XXIV, n° 4.

Poids, 3 gr. 73.

Le franc à cheval d'Orange était inconnu de Poey d'Avant; il n'est signalé dans aucun catalogue et ne se trouvait pas dans le trésor de la rue du Temple, si riche cependant en imitations des pièces qui portaient les surnoms populaires de franc à cheval et franc à pied.

M. Caron avait, toutefois, considéré son existence comme très probable d'après un passage de deux mss. de la Bibliothèque nationale[1] publiés par M. de Saulcy dans les *Documents relatifs à l'histoire des monnaies frappées par les rois de France*, p. 70 et suivantes.

Parmi les monnaies anciennes, dont ces textes indiquent la valeur, figurent des « francs à cheval d'Orange « qui sont durs et blancs ».

L'exemplaire récemment trouvé et qui, jusqu'à présent, est le seul connu, répond parfaitement à cette description : la frappe est médiocre et le métal a mauvaise apparence.

Il est facile de préciser la date à laquelle cette contrefaçon a été émise par Raymond IV, car on sait très exactement l'époque où commença et celle où finit la fabrication des francs à cheval du roi de France.

Jean le Bon rentra de captivité dans les premiers jours de novembre 1360; avec la paix, il voulut mettre fin aux « mutations de la monnaie » dont la France avait eu à souffrir autant que de la guerre. Pour rétablir la bonne monnaie, l'ordonnance du 5 décembre 1360[2], datée de Compiègne, créa des « deniers d'or fin qui seront appelés francs d'or », et en prescrivit la fabrication dans tous les ateliers du royaume, y compris ceux de la langue d'Oc qui, pendant la régence, avaient eu un monnayage particulier.

---

1. Mss. de Poullain et mss. fr. n° 5519.

2. Ordonnances, t. III, p. 441. — Saulcy, p 456. — Exécutoire du 12 décembre, p. 457.

En se faisant représenter sur un cheval au galop, la visière baissée et l'épée haute, le roi semble avoir voulu annoncer à tous qu'il se retrouvait à la tête de son armée, prêt à reprendre la bataille.

La nouvelle pièce d'or succédait aux deniers appelés royaux (v. Hoff., pl. xix, n° 8). Taillée à 63 au marc, son poids légal était de 3 grammes 885 et elle courait pour 20 sols ou une livre tournois.

La pièce d'argent, ordonnée en même temps que le franc d'or, est désignée sous le nom de « gros denier blanc aux fleurs de lis »; son titre était à 4 deniers 12 grains argent le Roi, soit 0,359; elle se taillait à 54 au marc (4 gr. 53) et valait 10 deniers tournois (v. Hoffmann, pl. xxi, n° 46). La monnaie d'argent était ainsi sur le pied 24°.

Une ordonnance du 14 avril 1361 après Pâques[1] maintint la fabrication des francs d'or, tout en substituant à la pièce d'argent un « gros tournois » à 12 deniers argent le roi, c'est-à-dire au titre de la pièce de Saint-Louis, mais taillé à 84 au marc (2 grammes 91), ce qui améliora encore la monnaie et la mit sur le pied 21°.

Rien ne fut changé à ce monnayage jusqu'à la mort de Jean, survenue le 3 janvier 1363 (anc. style), et tout porte à croire que Charles V se servit des coins de son père jusqu'au 24 juillet suivant.

Des lettres patentes de ce jour ordonnèrent la fabrication de « royaux d'or fin » à 63 au marc, valant 20 sols tournois. Cette pièce qui ne différait de la précédente que par le coin et dont le cours était le même, n'a pas encore été retrouvée, mais on croit en connaître le piéfort (v. Hoff., pl. xxiv, n° 1), probablement exécuté en Dauphiné, car il porte l'abréviation KROLVS qu'on ne rencontre que sur les monnaies sortant des ateliers de

1. Ordonnances, t. III, p. 485. — Saulcy, p. 465-466. — Exécutoire du 16 avril.

cette province. Les royaux furent frappés pendant un mois et seulement dans quelques villes; à Troyes et à Rouen, les états de fabrication n'en font pas mention et les boîtes ne contenaient pour cette période que des francs d'or.

Le 3 septembre 1364[1], des lettres patentes de Charles V rétablirent la précédente pièce d'or et ordonnèrent de ne plus ouvrer sur les coins des royaux. On dut frapper partout des francs d'or de 63 au marc « semblables comme « son très cher seigneur et père, que Dieu absolve, faisait « faire, en ôtant seulement son nom et en y mettant « celui de Sa Majesté ».

Les francs d'or ou francs à cheval de Charles V ne furent eux-mêmes fabriqués que pendant très peu de temps et, cependant, ils ne sont pas rares. On en trouve des exemplaires portant un dauphin à la place de la petite croix du revers (v. Hoff., pl. XXIV, n° 3). C'est, pour le Dauphiné, la première pièce au type royal que l'on connaisse.

Dès le 20 avril après Pâques 1365[2], il fut ordonné de cesser la fabrication des francs d'or, de clore les boîtes et de frapper de nouveaux « deniers d'or fin qui seront appelés aux fleurs de lis ». Cette monnaie, où le roi est représenté dans une attitude plus pacifique, est généralement connue sous le nom de « franc à pied » (Hoff., pl. XXIV, n° 2); elle était moins pesante que la précédente, car elle se taillait à 64 au marc (3 gr. 823), mais elle avait le même cours, 20 sols tournois. En même temps que le denier d'or aux fleurs de lis, on frappait un « denier blanc » à 4 deniers argent le roi et taillé à 96 au marc, qui courait pour 5 deniers tournois et mit la monnaie sur le pied 24e. Le franc à pied et le blanc appelé au

1. Ordonnances, t. IV, 488. — Saulcy, p. 485.
2. Ordonnances, t. IV, p. 544. — Saulcy, p. 487. — Exécutoire du 28 avril 1365, p. 490.

K couronné (v. Hoff, pl. xxiv, n° 7) occupèrent la fin du règne de Charles V et les premières années de celui de Charles VI.

Il résulte donc de documents très précis que la fabrication du franc à cheval dura, dans le royaume, du 5 décembre 1360 jusqu'aux premiers jours de l'année 1365 (anc. style). C'est, par conséquent, entre ces deux dates qu'il faut placer l'émission de la pièce imitée par le prince d'Orange. En effet, bien que le franc à cheval ait conservé son cours de 20 sols tournois après 1365, on ne saurait cependant admettre que Raymond IV ait continué à le contrefaire alors qu'une nouvelle pièce royale pesant un poids moindre venait d'être émise et circulait pour la même valeur.

Il est certain, d'ailleurs, que le prince d'Orange s'empressa de changer les coins de sa monnaie en même temps que Charles V modifiait les siens, puisqu'on possède, avec le nom de Raymond, plusieurs variétés du franc à pied et du blanc au K couronné.

On peut, toutefois, se demander si la contrefaçon du franc à cheval commença pendant le règne de Jean ou seulement pendant celui de Charles V.

Il est fort probable que le prince d'Orange ne s'appropria pas le type du franc d'or avant l'époque où le Dauphin Charles, devenu roi, en fit lui-même frapper dans les ateliers du Dauphiné.

On ne connaît, en effet, aucune autre imitation des pièces d'argent ou de billon du roi Jean portant le nom de Raymond, tandis qu'à cette époque, plusieurs pièces d'Orange ont le même type que celles du Dauphiné.

Le monnayage du prince d'Orange, comme celui du dauphin Charles, semble avoir été copié sur les monnaies qui circulaient en Provence; c'est ainsi qu'ils ont pris le type du florin d'or, du carlin et du sol coronat.

Ce fut seulement quand le dauphin devenu roi de France fit frapper, en Dauphiné, des pièces semblables à celles du royaume que le prince d'Orange eut avantage à contrefaire les espèces royales dont le cours se substituait aux anciennes monnaies delphinales.

La rareté du franc à cheval de Raymond s'expliquerait facilement si cette pièce avait été copiée sur celle que Charles V fit frapper en Dauphiné pendant quelques mois seulement.

M. De MARCHÉVILLE.

MONNAIES ROYALES

DE LA

PREMIÈRE RACE DES ROIS DE FRANCE

(*Suite*).

II.

THIERRY I, roi d'Austrasie (511-534).

Fils aîné de Clovis, Thierry, né en 483, suit son père dans la campagne contre Alaric et s'en va, à 23 ans, occuper pour Clovis le pays des Arvernes jusqu'à la frontière des Burgondes; il entreprend en vain le siège d'Arles où s'était enfermé Gésalric, fils naturel d'Alaric, qui s'était fait proclamer roi après la bataille de Vouillé. Thierry est battu sous les murs de cette ville par Ibbas, général de Théodoric le Grand.

A la mort de Clovis, en 511, Thierry reçoit en partage le royaume d'Austrasie, avec Metz pour capitale.

Én 515, il envoie son fils Théodebert combattre les Danois vers les bouches du Rhin. Leur roi Chlochilaïc est tué (Grégoire de Tours, III, 3).

En 524, quoique marié à la fille de Sigismond (Grég., III, 5), il se joint à ses frères contre Gondemar et assiste à la bataille de Veseronce, où périt Clodomir.

En 528, il fait campagne avec Clotaire contre la Thu-

ringe, triomphe à Unstrut, cherche à tuer son frère pour ne pas lui donner sa part de butin (Grégoire, III, 7). Ce projet échoue parce que Clotaire voit les pieds des assassins cachés derrière un rideau.

Thierry fait périr par trahison le roi de Thuringe Hermanfred, qu'il précipite du haut des murs de Tolbiac (Grég., III, 8). La même année, le bruit de la mort de Thierry s'étant répandu, Childebert se hâte d'occuper l'Auvergne (Grég., III, 9). Thierry refuse d'accompagner ses frères en Bourgogne pour achever la conquête de ce royaume (532-534), mais il va en Auvergne pour se venger de l'accueil qui avait été fait à Childebert, il la met à feu et à sang (Grég., III, 12), pille Brioude, prend Vollon et Merliac, et laisse la garde de cette province à son parent Sigivold qu'il disgracie peu après.

En 523, il envoie Théodebert combattre les Goths, et il meurt en 534.

La loi des Francs Ripuaires fut publiée sous son règne.

Il fut contemporain de trois empereurs, d'Anastase jusqu'en 518 (7 ans), de Justin I jusqu'en 527 (9 ans) et de Justinien jusqu'en 534 (7 ans). C'est en cette dernière année qu'il mourut à l'âge de 51 ans, laissant l'Austrasie à son fils Théodoric.

Ses états formaient deux territoires séparés l'un de l'autre par le royaume d'Orléans et le premier royaume de Bourgogne. Dans la partie septentrionale il possédait toute la première Germanie (Mayence, Worms, Spire, Strasbourg), une partie de la seconde Germanie (Cologne), une portion de la Séquanaise (Bâle); toute la première Belgique (Trèves, Metz, Toul, Verdun); une partie de la deuxième Belgique (Reims, Laon) et une portion de la quatrième Lyonnaise (Troyes). Le groupe méridional se composait des territoires qu'il avait soumis après la bataille de Vouillé, dépendant des deux Aquitaines (Clermont, Le Puy, Javols, Cahors, Limoges).

Monnaies de Thierry I.

On attribue à Thierry I des monnaies d'or et de bronze. Il est inutile de chercher son nom inscrit en toutes lettres sur les espèces d'or. Ce métal est encore réservé aux empereurs et le fils de Thierry, Théodebert I, sera le premier des rois francs et même le premier des rois barbares autorisé à placer son effigie sur les monnaies d'or. Mais, comme son père Clovis, comme ses frères Clotaire I et Childebert I, comme ses contemporains les rois Goths et Burgondes, Thierry a pu introduire l'initiale de son nom en son monogramme dans le champ ou à la fin des légendes des monnaies impériales en or, et inscrire non seulement son monogramme, mais même son nom entier sur de petites monnaies de cuivre et d'argent.

On trouve l'initiale du nom de Thierry sur des monnaies d'or des trois empereurs dont il fut le contemporain (pl. D, n[os] 1 à 7).

On trouve son monogramme et son nom sur des monnaies de cuivre (pl. D, n[os] 8 à 13).

DESCRIPTION DES MONNAIES DE THIERRY I (pl. D, n[os] 1 à 12).

Premier groupe. Or.

SOUS ANASTASE (511-518).

Reims ou *Troyes*. — 1. **D· N· ANASTASIVS P· P· AVG**. Buste diadémé à droite; manteau drapé à la manière antique; épitoge attaché par une fibule annulaire contenant un globule.

℟. **VICTORIA AVGVSTONVA**; à l'exergue, **CONOR**; dans le champ à gauche, **T**. Victoire marchant à droite, tenant une palme et une couronne.

T. d. S. Coll. de P. d'Amécourt.

Metz. — 2. **N· ANASTASIVS IIV**. Buste diadémé à droite.

℞. **VICTORIA VVATORM**; à l'exergue, **COMOB**; dans le champ, **T**.

T. d. S. pp. Fillon, *Consid.* pl. I, 1.

Nota. Nous n'avons pas voulu supprimer cette pièce qui figure sur le manuscrit de M. d'Amécourt, mais, outre qu'elle n'est pas de Metz, aucun indice ne nous semble pouvoir en justifier l'attribution à Thierry.

SOUS JUSTIN I (518-527).

3. **D· N· IVSTINVS P· P· AV**. Buste diadémé à droite.
℞. **VICTORIA AVGVSTO ·T·**; à l'exergue, **CONOB**.
T. d. S. Cabinet de France (*R. N.* 1848, pl. XI, 10).

4. **Ↄ· N· IVSTINVS P· P· AVC**. Buste diadémé à droite.
℞. **VICTORIA AVGVSTOR ·T·**; à l'exergue, **CONOB**.
T. d. S. Cabinet de France (*R. N.* 1848, p. 194, pl. XI, 11).

5. **Ↄ· N· IVSTINVS P· F· AVC**. Buste diadémé à droite.
℞. **VICTORIA AVGVSTORV ·T·**; à l'exergue, **CONOB**.
T. d. S. Cabinet de France (*R. N.* 1848, p. 194, pl. XI, 12).

6. **Ↄ· N· IVSTINVS P· P· AV· ·T· C**.
℞. **VICTORIA AVGVSTORVRI ·T·**; à l'exergue, **CONOB**.

SOUS JUSTINIEN (527-534).

Limoges. — 7. **D· NI· IVSTINIANVS**. Dans le champ, **TE**. Buste diadémé à droite.

℞. **VICTVRIA AVSTR**. Dans le champ, **LE**. Victoire de face tenant un diadème et une croix.

T. d. S. Coll. de P. d'Amécourt.

Andernach. — 8. **D· N· IVSTINIANVS P· P· AG**. Buste diadémé à droite.

℞. **VICTORIA ACCC· AN**; à l'exergue, **CONOB**; dans le champ, en monogramme **TRS**. Victoire marchant à droite et tenant une couronne.

T. d. S. Coll. de P. d'Amécourt.

Deuxième groupe. Cuivre.

9. **TEVDORICI**. En légende circulaire autour d'une croix latine placée au dessus d'un globe.

℟. Monogramme édiculaire composé des lettres T· R· F· (T*eodoricus* R*ex* F*rancorum*), dans une couronne de feuillage.

Cuivre, pp. Le Blanc, p. 77, et Lelewel, *Atlas*, p. 33, pl. III, n° 19.

10. TEVDORICI· Même type *dans un grènetis*. La croix soudée sur une base horizontale.

℟. Même type.

Cuivre, Cabinet de France, pp. Fillon, *Consid.* pl. I, 2.

11. TEVDERICI· Même type.

℟. Monogramme édiculaire composé des lettres T D R E (T*eu* D*ericus* RE*x* [F]).

Cuivre, coll. de P. d'Amécourt.

MONNAIES IMPÉRIALES FRAPPÉES DANS LES ÉTATS DE THIERRY, PENDANT SON RÈGNE.

Trèves. — 12. D· N· IVSTINI FI. Buste diadémé à droite. La boucle du diadème est égarée en tête de la légende (*Boucle perdue*). Devant le profil, TR; les cheveux sont formés d'un semis de perles.

℟. VICTORIA AVSTV FI. A l'exergue, CON; dans le champ à gauche AN ou NA· Victoire, de face, tenant à droite un diadème et à gauche une croix.

T. d. S. Coll. de P. d'Amécourt.

Troyes. — 13. D· N· IVSTINVS P· P· AVG· Buste diadémé à droite.

℟. VIC.....IV; à l'exergue, COMO; dans le champ, AT?

T. d. S. Cabinet de France (*R. N.* 1853, pl. XVI, 17).

COMMENTAIRES SUR LES MONNAIES DE THIERRY I.

Reims ou *Troyes*. — 1. La lettre T placée dans le champ du revers, à gauche de la Victoire, la lettre R substituée au B de CONOB, les trois lettres NVA qui suivent le mot AVGVSTO, sont, en suivant la méthode de Lenormant, les points sur lesquels doit être attirée notre attention. Nous proposons de voir dans T l'initiale du nom de

Thierry. Le R qui remplace le B de l'exergue pourrait indiquer l'atelier de Reims; quant au sens des trois lettres NVA, nous aimons mieux avouer que nous ne le comprenons pas que de hasarder des explications téméraires. Peut-être Lenormant aurait-il lu : VICTORIA AVGVSTO N*obili* V*iro* et aurait-il trouvé dans l'exergue, comptant le N pour un I, utilisant deux fois le T du champ et prenant le V qui fait suite à l'exergue, le nom à peu près complet de Thierry TIOTORICV, forme équivalente à TEODORICO. Notre monnaie ressemble beaucoup par son style au tiers de sol frappé à Troyes par Caribert. Il se pourrait que le T du champ désigne en même temps l'initiale du nom du roi et celle du nom de la ville; cette lettre combinée avec le R de l'exergue donnerait même les deux premières lettres de TR*ecis* ou TR*ecas*.

Metz. — 2. Les seules particularités de ce tiers de sol d'Anastase qui doivent attirer l'attention sont le T placé dans le champ, le M substitué à N dans l'exergue, et celui qui termine la légende du revers; les autres modifications de légendes nous paraissent *accidentelles* et non *intentionnelles*. Ce M répété en deux endroits indique probablement l'atelier de Metz.

Metz? — 3, 4, 5, 6. C'est Lenormant dans ses *Lettres à de Saulcy* qui a groupé cette série de trois monnaies de Justin I qui sont dans les cartons du Cabinet de France; elle confirme toutes les découvertes qu'il a faites en étudiant d'autres séries; en voici les légendes :

1° D· N· IVSTINVS P. P. AVG· — ℞. VICTORIA AVGVSTO ·T·. Exergue, CONOB.

2° D· N· IVSTINVS P· P. AVG. — ℞. VICTORIA AVGVSTO R· ·T·. Exergue, CONOB.

3° D· N· IVSTINVS P· P· AVG. — ℞. VICTORIA AVGVSTO RV· ·T·. Exergue, CONOB.

4° Ↄ· N· IVSTINVS P· P· AV· ·T·· C. — ℟. VICTORIA AVGVSTO RVRI ·T·. Exergue, CONOB.

Ce T entre deux points, que nous retrouvons cinq fois sur quatre pièces, est certes bien intentionnel, et ce qui est plus fort encore et que Lenormant ne paraît pas avoir remarqué, c'est que, dans la seule de ces quatre rédactions de légende qui a conservé la formule *chlodovéenne* C Ↄ, le ·T· a été placé avant le C de AVC pour bien faire voir que se C n'appartenait pas aux lettres AV qui le précèdent, mais à la formule C*hlodoveus* C*onsul*; que la vraie légende finissait par AV, et que rien ne pouvait s'interposer entre le C et le buste. Lenormant donne l'interprétation suivante des légendes de ces quatre pièces:

1° D*ominus* N*oster* IVSTINVS P*er*P*etuus* AVG*ustus*. — ℟. VICTORIA AVGVSTO [et] T*heodorico*.

2° D*ominus* N*oster* IVSTINVS P*er*P*etuus* AVG*ustus*. — ℟. VICTORIA AVGVSTO [et] R*egi* T*heodorico*.

3° D*ominus* N*oster* IVSTINVS P*er*P*etuus* AVG*ustus*. — VICTORIA AVGVSTO [et] R*egi* V*ictori* T*heodorico*.

4° D*ominus* N*oster* IVSTINVS P*er*P*etuus* AVG*ustus* [et] T*heodoricus*. — ℟. VICTORIA AVGVSTO [et] R*egi* V*iro* I*nlustri* T*heodorico* ou R*egi* V*ictor*I T*heodorico*.

Que peut-il signifier, ajoute Lenormant, ce ·T· à côté de la formule chlodovéenne non encore abolie, si ce n'est le nom du roi successeur immédiat de Clovis, contemporain de Justin I et ayant un nom qui commence par un T? Thierry. Lenormant ne signale aucune marque du lieu d'émission. En l'absence de cette indication, il faut supposer que la monnaie a été frappée dans la capitale du roi d'Austrasie, à Metz.

Limoges. — 7. Les particularités de ce triens de Justinien sont, du côté du buste, les lettres TE placées dans le champ; du côté du revers, les lettres LE. Limoges appartenait à Thierry, rien n'est donc plus naturel que de voir au droit le commencement du nom de Thierry et au

revers la première syllabe du nom de Limoges. On ne saurait opposer à cette interprétation l'absence de la lettre H dont les Francs étaient si prodigues; nous allons voir des monnaies de bronze où le nom de Thierry se trouve écrit sans H. TEVDORICI.

Andernach. — 8. Les indices remarquables de cette monnaie sont les lettres AN inscrites à la fin de la légende du revers, et un monogramme placé dans le champ de ce même revers. Ce monogramme donne les lettres TRS et l'on peut en extraire encore les lettres D et I; on peut composer avec ces éléments les mots TIDIRI*cu*S, TR*ev*IRIS, TR*ecas*. Nous proposons le premier, parce que le monogramme indiquait l'atelier; nous ne saurions que faire des deux lettres AN que nous considérons comme marque de l'atelier d'Andernach, AN*tonaco*.

9, 10 et 11. Longpérier (*Description de la coll. Rousseau*, n° 87, p. 23) pense que les monnaies de cuivre de Thierry ont été frappées par Thierry dans le Midi de la Gaule, après la bataille de Veseronde (524); il démontre péremptoirement qu'elles appartiennent bien au fils aîné de Clovis et pas à un autre Thierry ou Théodoric. Ricimer et plus tard Théodoric le Grand avaient mis le monogramme à la mode; le monogramme d'Amalaric, petit-fils de Théodoric est très analogue à celui que nous attribuons au fils aîné de Clovis; l'un et l'autre sont édiculaires (voy. pl. A, n° 11); or, ces deux princes étaient beaux-frères et absolument contemporains puisque Thierry régna de 511 à 534 et Amalaric de 511 à 531. L'emploi du génitif dans la légende TEVDERICI est tout à fait conforme aux usages des rois francs; enfin, nous verrons plus loin que Childebert, frère de Thierry, et Théodebert I, son fils, ont placé des monogrammes analogues sur des espèces de cuivre et même d'argent.

Trèves. — 12. Il convient de décrire, à la suite des

monnaies de Thierry, celles de Justin I qui ont été frappées dans ses Etats, puisqu'elles ne peuvent pas appartenir à un autre règne que le sien. Tel est le tiers de sol frappé à Trèves.

Nous l'attribuons à Trèves, parce que devant le profil on voit les lettres TR, dans des conditions absolument semblables à celles dans lesquelles, sur d'autres monnaies du même style, on lit CO (Cologne) et LV (Lyon); tout semblerait indiquer qu'ici TR est le commencement de TR*eviris*, pourtant la difficulté de trouver un sens aux lettres AN placées dans le champ du revers nous autoriserait peut-être à voir dans TR le nom du roi T*heodoricus* R*ex* ou T*heodo*R*icus*, et à chercher dans les lettres AN l'indication de l'atelier, qui serait AN*tonacum* (Andernach).

Le Blanc attribue à Thierry I deux monnaies d'or qui porteraient son effigie. On peut les repousser *a priori* puisqu'il est évident que son fils Théodebert fut le premier roi franc autorisé à faire graver son effigie sur l'or. L'une aurait été frappée à Metz, l'autre porterait la légende ARASTR. Si elles ne sont pas fausses, il faut les reporter à Thierry II.

Troyes. — 13. Lenormant (*lettre* VIII, 1853, pl. XVI, 17) attribue à Troyes ce triens de Justin I à cause des lettres A T (A*ugusta* T*recassum*). Cette ville était située à l'extrême limite occidentale du royaume de Thierry. Le D initial de la légende du droit est complet. Lenormant observe que les trois fils de Clotilde ont seuls maintenu fidèlement la formule chlodovéenne qui pouvait s'appliquer aussi bien à leur nom commençant par un C, qu'au nom de leur père.

(*A suivre.*)

Vte DE PONTON D'AMÉCOURT.

GRANDS-BRONZES DE NÉRON

TRANSFORMÉS EN MIROIRS

On a des matériaux suffisants pour écrire un petit volume sur l'emploi des monnaies dans l'art décoratif des anciens. Les exemples à choisir et à mettre en œuvre forment une série chronologique qui commence au IVe siècle avant notre ère et ne s'arrête qu'au règne de Justinien. Ils appartiennent surtout à l'orfèvrerie; l'art de la terre et la verrerie y jouent un rôle plus modeste. Je vais en rappeler quelques-uns. Le plateau d'or de Rennes, ce joyau du Cabinet des Médailles, est bordé de seize deniers d'or, dont le plus ancien remonte à Hadrien, le plus récent au césar Publius Geta. Il existe des couronnes funéraires en or qui portent à leur point milieu, à la place réservée ordinairement aux gemmes, l'empreinte d'une monnaie; c'est l'effigie tantôt d'un roi de Bosphore, tantôt d'un prince du Bas-Empire. On compte par centaines les deniers romains sertis dans des bagues et tenant lieu d'un camée ou d'une pierre gravée. Un orfèvre établi à Nîmes taillait de petits cuissots de sanglier dans des lames de bronze, et enchâssait dans chacun une médaille nîmoise au type du crocodile. Pour jeter dans la fontaine de Diane une pièce de monnaie et en même temps une part symbolique du butin de chasse, que pouvait-on imaginer de mieux?

Un groupe se détache nettement de cet ensemble d'objets qui intéressent au même titre, sinon au même degré, le numismate et l'antiquaire. Ce sont les grands-bronzes de Néron transformés en miroirs de poche. Il nous en reste peu, plus cependant que la petite série que j'ai réunie; car la mémoire, qui se charge de tant de choses inutiles, retient rarement le nécessaire.

J'en ai trouvé dix-huit, miroirs entiers et fragments. Où sont-ils?

Dans les *Miscellanea* de Jacques Spon (Lyon, 1685), nous lisons le passage que voici :

« Idem eruditus Graverolius... possidet aereum Neronis « nummum cum circulo eiusdem metalli, quales visuntur « in nummis maximi moduli, vulgo *médaillons* dictis : « cuius nummi pars postica penitus derasa est, quaeque « typi loco in speculi modum polita est (p. 300). » Le correspondant de Spon, François Graverol, était un des fondateurs de l'Académie de Nîmes. En dehors d'une plaquette de sept pages : *dissertation sur la statuë qui étoit autrefois à Arles et qui est à présent à Versailles* (1685), je n'ai rien lu de ses travaux, et son nom était tombé dans l'oubli lorsque, il y a quelques années, on s'aperçut que les inscriptions dont il envoyait les copies à son ami Spon sont fausses et ont été inventées par lui-même[1]. Il y a donc lieu de se méfier d'un tel garant. Néanmoins, les renseignements qu'il fournit au sujet de son miroir n'ont rien de suspect. Cet « avers d'une « monnaie de bronze de Néron, entouré d'un cercle de « bronze comme le sont les médaillons », ce « revers enlevé et repoli pour servir de miroir » ressemblent de point en point à plusieurs autres miroirs, découverts de nos jours, et dont personne, au siècle de Louis XIV, ne pouvait avoir le pressentiment.

---

1. O. Hirschfeld, *Gallische Studien* II (Vienne, 1884), p. 4-10.

En effet, dans la collection de M. Julien Gréau, on voyait une boîte à miroir, trouvée non loin de Nîmes, à Avignon, et très complète (n° 611 du *Catalogue*). Elle est aujourd'hui chez M. Bellon, à Rouen. L'avers du grand bronze enchâssé au centre du couvercle porte la tête laurée de Néron, avec la légende : IMP NERO CAESAR AVG P MAX TR P PP ; le revers, fixé dans la boîte proprement dite, représente Rome nicéphore, assise à gauche sur un monceau d'armes, la sigle SC dans le champ, le mot ROMA en exergue. Les moulures qui se développent autour des deux faces de la monnaie simulent un cadre en ivoire ou en bois, façonné au tour, et rappellent d'aussi près que possible le cercle de bronze qui entoure parfois les médaillons romains. Aucun de ces derniers n'appartient à une époque aussi ancienne ; on est donc surpris de constater, dans deux classes d'objets si étrangères l'une à l'autre, une aussi grande conformité de décor. J'ajoute que les faces internes du miroir d'Avignon ont été polies et argentées. Leur diamètre est de 84 millimètres.

Le Musée provincial de Bonn possède un couvercle de miroir provenant de Cologne et qui forme comme le pendant de celui de M. Gréau. Il a été publié dans les *Annales* de la Société des Antiquaires du Rhin (t. 71, 117 ; pl. II, 2). Ce couvercle a l'aspect d'un médaillon de grandes dimensions ; mais en réalité, il ne s'agit que d'une monnaie très commune de Néron, sertie dans un anneau et bordée de trois larges moulures successives. Ces moulures sont séparées l'une de l'autre et contenues par des cercles plus fins et à vive arête. L'ensemble atteint un diamètre de 81 millimètres. Autour de la tête laurée du prince, on lit NERO CLAVD CAESAR AVG GER PM TR P IMP PP ; l'argenture du revers et un rebord droit, qui la protège, indiquent la destination de l'objet. Un exemplaire semblable, mais d'une circonférence moin-

dre, a été trouvé récemment à Kreuznach, dans un tombeau près du *castellum* romain[1].

L'authenticité du miroir de Nîmes est donc parfaitement établie, et si Graverol l'a vendu à Spon, on peut supposer que c'était le même couvercle de miroir qui entra plus tard dans la collection d'un médecin, Nicolas Mahudel, mort à Paris en 1747. Le bronze a été gravé dans l'*Antiquité expliquée* de Montfaucon, au tome III[e] du Supplément (p. 55) : la tête laurée de Néron, tournée à gauche, avec la légende **NERO CLAVD CAESAR AVG GER PM TR P IMP PP**[2]. Mais il ne serait pas prudent d'identifier les deux pièces sans un témoignage formel.

Nous arrivons ainsi au sixième miroir, décrit sous le n° 412 dans le catalogue du *Museo Kircheriano* (Rome, 1878). C'est encore un grand-bronze de Néron qu'on a coupé en deux plaquettes pour en faire un miroir portatif. Au centre du couvercle, le buste lauré de l'empereur est entouré de la légende **IMP NERO CAES AVG P MAX TR PO III**, inconnue à Cohen; sous la boîte, c'est-à-dire au revers de la monnaie, on voit deux cavaliers, l'**SC** et le mot **DECVRSIO**. Le diamètre n'est plus que de 7 centimètres. Mais l'auteur du catalogue, M. de Ruggiero, s'est mépris sur la nature de l'objet qu'il avait à expliquer; il le tient pour un étui (*astuccia*), destiné à renfermer quelque relique de Néron, probablement une mèche de ses cheveux. Cette supposition n'a plus sa raison d'être.

Deux capsules, qui sont de véritables chefs-d'œuvre d'art et de goût, sont conservées à la Bibliothèque natio-

---

1. *Jahrbücher des Vereins der Alterthumsfreunde im Rheinland*, t. 74, 186.

2. Les lettres **PP** (*pater patriae*) manquent sur la planche, mais n'ont pu manquer sur la médaille. Dans le texte de Montfaucon, la fin de la légende est transcrite par *imperator secundum* (sic); on avait donc lu **IMP II** au lieu de **IMP PP**.

nale et au Musée du Louvre. Elles portent, l'une et l'autre, le revers du miroir d'Avignon (*Rome assise*). La première a le même module que la boîte précédente, c'est-à-dire 7 centimètres; une longue légende : **IMP NERO CAESAR AVG PONT MAX TR POT PP** fait le tour de la tête laurée de Néron, profilée à gauche, et un encadrement de fines moulures complète la monnaie en l'élargissant jusqu'au double de sa dimension naturelle. Chaque face interne est revêtue d'une feuille d'étain et fait office de miroir. L'une, celle du couvercle a la forme d'un plateau légèrement convexe et décoré d'un cercle perlé qui s'interpose entre le plateau et son marli. L'autre, la moitié inférieure est également bombée et bordée de perles. Je crois que cet exemplaire, comme la plupart des médaillons de la Bibliothèque, vient de la collection du cardinal de Carpegna, et que c'est à lui que se rapporte une citation de Buonarrotis, *Osservazioni sopra alcuni medaglioni antichi* (Rome, 1698), p. 413.

Le miroir du Louvre, acheté en 1824 avec la première collection du chevalier Durand, ne mesure que 61 millimètres. A l'avers, une légende inconnue aux numismates : **IMP NERO CAESAR AVG P MAX TR P III** se déploie autour de la tête laurée de Néron, regardant à gauche. Le grand-bronze est serti dans un cercle ciselé et encadré dans deux larges anneaux; l'intérieur est a peu de chose près le même que je viens de décrire en examinant la pièce de la Bibliothèque. On sait que le chevalier Durand formait ses collections en Italie, principalement à Rome.

Pour arriver au terme de cette énumération un peu monotone, il faut presser le pas. C'est un catalogue de vente qui va nous fournir le neuvième miroir néronien. En avril 1820, la collection Grivaud de la Vincelle fut mise aux enchères à Paris, dans la maison du défunt, 16 rue du Cherche-Midi. Le catalogue avait été rédigé par le fameux Dubois, et au chapitre des bronzes on lit : « N° 173. Un

« miroir complet, dont la boîte est ornée par une médaille « de Néron. Diamètre, 2 pouces 3 lignes. » Cela fait 6 centimètres; malheureusement, il n'y a pas autre chose à tirer d'une description aussi sommaire.

On le voit, le module va toujours en diminuant, et nous parvenons peu à peu à la suppression totale des cercles de bronze qui contournent la médaille. Une capsule formée uniquement d'un grand-bronze de Néron, et ne mesurant plus que 34 millimètres, a figuré, en 1872, à la vente des monnaies romaines du marquis de Moustier (n° 497 du catalogue), où je l'ai acquise. Elle est construite d'après un autre système, tout aussi ingénieux. L'orfèvre a scié la monnaie en deux, dans le sens de l'épaisseur. Un rebord, incisé de cercles concentriques, fait le tour du couvercle, dont la face interne, évidée, ressemble à un petit plateau avec son marli. La partie inférieure est convexe et munie d'une rainure qui vient s'ajuster exactement sur le rebord du couvercle. Sur les deux faces ainsi préparées à servir de miroirs, on a étendu une mince feuille d'étain, dont il subsiste des traces. Le grand-bronze est le même dont nous connaissons l'avers par la pièce du Musée de Bonn; au revers on voit encore une fois Rome nicéphore assise sur une cuirasse, la sigle SC et la légende explicative ROMA, c'est-à-dire le type du miroir Gréau et des boîtes du Louvre et de la Bibliothèque. Dans l'ouvrage de Cohen (1re édition), mon grand-bronze porte le n° 232, tandis que la médaille Gréau n'y est pas mentionnée. Je signale toutes ces omissions à M. de Belfort pour son Supplément.

D'après une note manuscrite du marquis de Moustier, cette boîte a été trouvée en Syrie, dans un tombeau. A Boulogne-sur-Mer, dans le cimetière romain du Vieil-Atre, on a recueilli un miroir pareil, large de 33 millimètres, et qui est entré depuis peu au Musée de cette ville. Il représente la tête laurée de Néron, à gauche, avec

la légende : **IMP NERO CAESAR AVG PONT MAX TR POT PP** (Cohen, n° 225), et au revers la Rome assise[1] que nous retrouvons ici pour la cinquième fois comme décor de boîte.

Enfin, le Musée du Louvre vient d'acquérir un exemplaire provenant de la Basse-Egypte, et dont le revers porte un sujet plus rare, la Décursion, que nous avons vue sur la boîte du Musée Kircher. Cette pièce est en cuivre jaune; l'avers est le n° 122 de Cohen : **NERO CLAVD CAESAR AVG GER PM TR P IMP PP**; tête laurée, à droite. Mais dans ses détails elle diffère peu des miroirs précédents : même rebord annelé, même rainure s'adaptant au couvercle, même décor intérieur, mêmes dimensions (33 millimètres), l'étamure appliquée sur les deux valves. Seule, la partie du revers, au lieu d'être bombée, présente une surface à peu près plane.

J'ai deux fragments à y ajouter : un couvercle appartenant à M. l'abbé Thédenat, et un revers de grand-bronze que j'ai acheté à Rome, en 1874, chez un épicier de la *via Frattina*. Le couvercle nous fournit de nouveau la légende **IMP NERO CAESAR AVG PONT MAX TR PO III** (tête laurée, à gauche) qui manque à Cohen. Il a son petit rebord droit et, au centre de la face interne, qui est tout unie et sans étamage, on distingue le point d'appui du tour de l'orfèvre. Le second fragment, au type de l'Allocution des Cohortes, constitue le dessous d'une boîte avec sa surface bombée. Debout sur une tribune, l'empereur harangue les cohortes prétoriennes, représentées par trois porte-enseignes. Derrière lui, on voit un de ses officiers et la chaise curule, et en exergue on lit les mots **ADLOCVT**(*io*) **COH**(*ortium*).

Est-ce tout? Non; il y a encore une catégorie de

1. Ces renseignements sont dûs à l'obligeance de M. Alphonse Lefebvre.

miroirs à l'effigie de Néron qui se rattachent étroitement à ceux que je viens de citer, et dont je doute qu'on ait jamais dit un mot. Ce sont les miroirs à capsules estampées. Dans la collection du duc de Luynes, au Cabinet des Médailles, on conserve une de ces boîtes, façonnée en grand-bronze. L'avers porte la tête laurée de Néron et la légende NERO·CLAVD·CAESAR·AVG·GER·PM TR P IMP PP; le type du revers est l'Allocution des Cohortes, plus complète que sur le fragment trouvé à Rome. On n'y voit pas de chaise curule; mais un temple rond, avec sa colonnade à jour, se dresse à l'arrière-plan, et les lettres SC apparaissent dans le champ (Cohen, nº 70). Ces deux faces, avers et revers, sont le produit d'un estampage pris sur une monnaie antique, et les feuilles de cuivre qui ont servi à reproduire la monnaie dépassent considérablement le module d'un grand-bronze, car leur diamètre est de 40 millimètres au lieu de 33 ou de 34. Dans l'intérieur du couvercle on a plaqué le miroir, étamé et bordé d'un grènetis; mais la face interne de la boîte n'est pas convexe; elle a pour tout décor un cercle qui lui donne l'aspect d'une patère. D'après l'inventaire du duc de Luynes, cette boîte a été trouvée en France.

On comprend à la rigueur qu'un ouvrier ait jugé plus pratique d'estamper une monnaie que de la scier en deux; ce que l'on s'explique moins, c'est le procédé de fabrication d'un couvercle de miroir et d'une boîte entière qui appartiennent à MM. Rollin et Feuardent et qui complètent cette série d'une façon imprévue. Les deux objets simulent des médaillons montés dans des cercles et se placent ainsi sur une même ligne avec mes numéros 1 à 9. D'élégantes moulures, bordées de filets, enveloppent une pièce centrale et font l'effet d'une tabatière ou d'une boîte à mouches, en ivoire ou en bois. On possède plusieurs boîtes à miroir, d'art grec, en bois tourné au tour. La pièce centrale représente la tête laurée de Néron, à

gauche, travaillée au repoussé, mais sur un poinçon non officiel, qui n'avait pas été pris sur un type monétaire et qui ne portait pas de légende. A la place des lettres, une étroite frise de godrons perlés règne autour de la tête, et un cercle ciselé sépare la pièce estampée d'avec les moulures d'encadrement. Le diamètre de l'ensemble est de 71 millimètres. Au dedans, nous voyons un miroir en forme de plateau convexe, avec son disque étamé, son cercle perlé et son large bord uni.

La boîte complète est plus importante encore, parce qu'elle simule un moyen-bronze enchâssé dans un double cercle de médaillon. La tête laurée de Néron, à droite, se détache au milieu d'un rang de globules; au revers, on aperçoit une déesse drapée, assise sur un trône et allongeant ses jambes vers un autel allumé et paré de guirlandes. La main gauche de la déesse porte un sceptre, son coude droit s'appuie sur le dossier du siège, et sa main droite soutient la tête. C'est la *Securitas*, la personnification de la sécurité de l'empereur, déesse que l'on rencontre, en effet, sur les moyens-bronzes de Néron. Là aussi, un rang de perles contourne l'estampage, mais je suis moins certain qu'on ait gravé un poinçon exprès pour obtenir les deux empreintes. Il est vraisemblable que l'orfèvre s'est servi d'une monnaie courante après en avoir effacé les lettres. L'intérieur de la boîte, qui mesure 5 centimètres, offre quelques variantes de construction sur lesquelles je n'insisterai pas. Les deux faces sont convexes, et la patère se trouve par exception dans la boîte proprement dite, au lieu d'être dans le couvercle.

Il faudrait rechercher maintenant quelles conclusions on peut tirer de cet ensemble de petites choses et de petits faits. Bien entendu, il n'y a rien d'extraordinaire à en espérer. Des miroirs de la dimension d'une monnaie ont dû se recommander spécialement aux soldats en campagne. Sénèque le philosophe, un contemporain de

Néron, puisqu'il en était le précepteur, dit qu'à son époque le miroir faisait partie du bagage des légionnaires (*sarcinae militares*), et je ne tiens pas pour impossible qu'il fît allusion à ceux qui nous occupent en ce moment. En Syrie, en Egypte, à Rome, à Boulogne, sur les bords du Rhin, partout où l'on trouve de ces miroirs, il y avait des camps romains, sauf à Avignon et à Nîmes. Au point de vue numismatique, je vois un résultat plus sérieux : nous avons relevé quatre légendes inédites, et constaté que, sur neuf revers de grands-bronzes, cinq étaient au type de la Rome assise, tandis que deux seulement représentaient la Décursion, et deux autres l'Allocution des Cohortes. Les monnaies qui passent aujourd'hui pour peu communes, avaient donc toujours leur degré de rareté relatif. Cela prouve que, de toutes les branches de la culture romaine, c'est la numismatique qui a perdu le moins et que nous connaissons le mieux.

Les dix-sept pièces dont j'ai parlé jusqu'ici ont été frappées par Néron ou portent son effigie, et il est permis de supposer que plusieurs d'entre elles sont sorties d'un seul et même atelier. Mais on aurait tort de croire que la transformation des médailles en miroirs ait été limitée à la durée du règne de Néron. M. Feuardent a eu la bonté de me communiquer une boîte (sans couvercle) qui n'a pu servir qu'à renfermer un miroir de poche, et qui formait le revers d'un beau médaillon d'Antonin-le-Pieux. Ce médaillon est cité sous le n° 1026 dans la nouvelle édition de l'ouvrage de Cohen [1]. Il représente l'empereur en Neptune, armé d'un trident et conduisant vers une proue de navire une femme qui porte des épis dans le pli de sa draperie. C'est l'*Annona,* la déesse qui symbolise l'approvisionnement annuel de Rome. Derrière ce groupe, une

1. Médaillons du *British Museum*, pl. XIV, 1.

figurine est placée sur une petite colonne, et la légende **TR POT XXI COS IIII** nous apprend que le médaillon date de l'an 158 de notre ère. La face interne en est plane, et l'étamure cachée sous la patine. Diamètre : 38 millimètres. A la même occasion, M. Feuardent s'est souvenu qu'on lui a offert, il y a plusieurs années déjà, une superbe boîte à miroir, dans laquelle était encastrée une monnaie de Lucius Vérus. Pourquoi ne pas le dire ? Le nombre de ces curieux petits objets de toilette ira s'accroître encore, et mon recueil, au lieu d'être complet et à la hauteur de la science actuelle, n'aura été qu'un commencement et qu'un premier essai.

FRŒHNER.

TABLE DES MATIÈRES

NUMISMATIQUE GRECQUE ET ROMAINE

A propos d'une nouvelle détermination des monnaies au monogramme BAE, par M. A. Oreschnikow 56
Essai de classification des tessères romaines en bronze, par M. A. de Belfort (*à suivre*) 69
Recherches des monaies impériales romaines non décrites dans l'ouvrage de H. Cohen, par M. A. de Belfort (*suite*) ..
— *Constance Chlore — Sévère II* 145
— *Maximin Daza — Martinien* 205
— *Constantin I* (*à suivre*) 281
Le trésor de Plourhan (Côtes-du-Nord), par M. E. Hucher 353
Les grands bronzes de Néron transformés en miroirs, par M. W. Frœhner 395

NUMISMATIQUE GAULOISE

Une monnaie inédite en electrum à la légende GERMANVS INDUTILLIL, par M. E. Taillebois 265

NUMISMATIQUE FRANÇAISE

Les monnaies de Roquefeuil, par M. E. Caron 5
Jetons de Henri et de François, duc d'Orléans et d'Anjou, par M. J. A. Blanchet 15
Trésor de Montfort-l'Amaury, par J. Hermerel 20
— 2e article (*fin*) 93
La monnaie de carte, par M. E. Zay 118
Numismatique de l'île Bourbon, par M. E. Zay 157
Un atelier de faux monnayeurs au commencement du XVIe siècle, par M. J. Hermerel 161

La livre de Charlemagne, d'après le *CAROLI PONDUS* du Musée Kircher, par M. L. Blancard 169
Trois deniers variés de Gislebert, duc de Lotharingie, par M. A. de Witte 177
Monnaies, jetons et médailles des évêques de Metz, par M. Ch. Robert. — 8e article : Renaud de Bar. — Adhémar de Monteil 219
— 9e article : Jean III de Vienne. — Pierre de Luxembourg (*à suivre*) 372
Monnaies royales de la première race des rois de France, par le vicomte de Ponton d'Amécourt. Avant-propos. — Clovis 237
— 2e article : commentaires généraux sur les monnaies de Clovis 313
— 3e article : Thierry I (*à suivre*) 386
Médailles d'honneur pour les Indiens du Canada, par M. E. Zay.. 294
Le Parlement général des ouvriers et des monnayers du serment de l'Empire tenu à Avignon en mai 1531, par M. Roger Vallentin 302
Une pièce d'or inédite de Raymond IV, prince d'Orange, par M. de Marchéville 380

NUMISMATIQUE ÉTRANGÈRE

Une médaille inédite du tsar Wassili Chouisky, par M. A. Karsinkine 127
Un signe normand sur les monnaies du grand-duché de Kiew, par M. P. Milucow 259

GÉNÉRALITÉS

La liturgie romaine dans la numismatique, par M. W. Frœhner. 39

CHRONIQUE

I. — NÉCROLOGIE

Le prince Alexandre de Hesse, par M. E. Caron 60
Fernand Mallet, par M. E. Caron 61
Comte de Soultrait, par M. E. C. 130
Baron de Witte, par M. E. Caron 273

Léon Flottes, par M. P. H....... 340
Victor Delattre, par M. Dancoisne.......... 340
Ernest de Courtilloles, par M. B. de Broussillon 342
Eugène Hucher, par M. B. de Broussillon 343

II. — BIBLIOGRAPHIE

Monographie du monnayage de Sancerre, de M. Mater, par M. E. C. 61
Liste des poids monétiformes, de M. Taillebois, par M. L.-F..... 131
Répertoire des sources imprimées de la numismatique française, de MM. A. Engel et R. Serrure, par M. A. de B.......... 131
Saggio di bibliografia numismatica delle zecche Italiane medioevali e moderne, de M. Gnecchi, par M. A. de B.......... 132
Médailles relatives à l'histoire de Sedan, de M. M. Husson, par M. A. de B.......... 132
Notice sur les monnaies de Théodebert, de M. Deloche, par M. A. de B.......... 133
Description des médailles néerlandaises, frappées de 1813 à 1863, de M. Dirks, par M. A. E.......... 186
Guida numismatica universale, de F. et E. Gnecchi, par M. A. de B.......... 187
L'atelier monétaire d'Avignon en 1539, de M. Roger Vallentin... 187
Numismatique nationale de Portugal, de M. Leite de Vasconcellos, par M. A. E.......... 275
Monete del Ducato Napoletano, de M. A. Sambon, par M. A. de B.......... 344
Les jetons de la ville et de la châtellenie de Courtrai, de M. A. de Schodt, par M. R. S.......... 349
Wiadomosci numizmatyczno-archéologiczne, par M. R. S...... 350
La valeur de l'écu au soleil à Avignon, de M. Roger Vallentin, par M. R. S.......... 350

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES (SOMMAIRE DE 1888)

Revue française de numismatique (en outre 1er trim. 1889, 137). 63
Revue belge de numismatique.......... 64
Revue de numismatique italienne.......... 65
The numismatic chronicle.......... 136

III. — TROUVAILLES DE MONNAIES

Trésor de Kiew, par M. Ch. de Bolsunovski.......... 66
Trouvaille de Vendôme, par M. J. H.......... 137

Trouvaille faite en Orient et vendue à l'hôtel Drouot, par M. E. C. 138
Trouvaille du Moustoir (Morbihan), par M. J. Hermerel........ 277
Trouvaille de Saint-Gobain, par M. R. S..................... 351

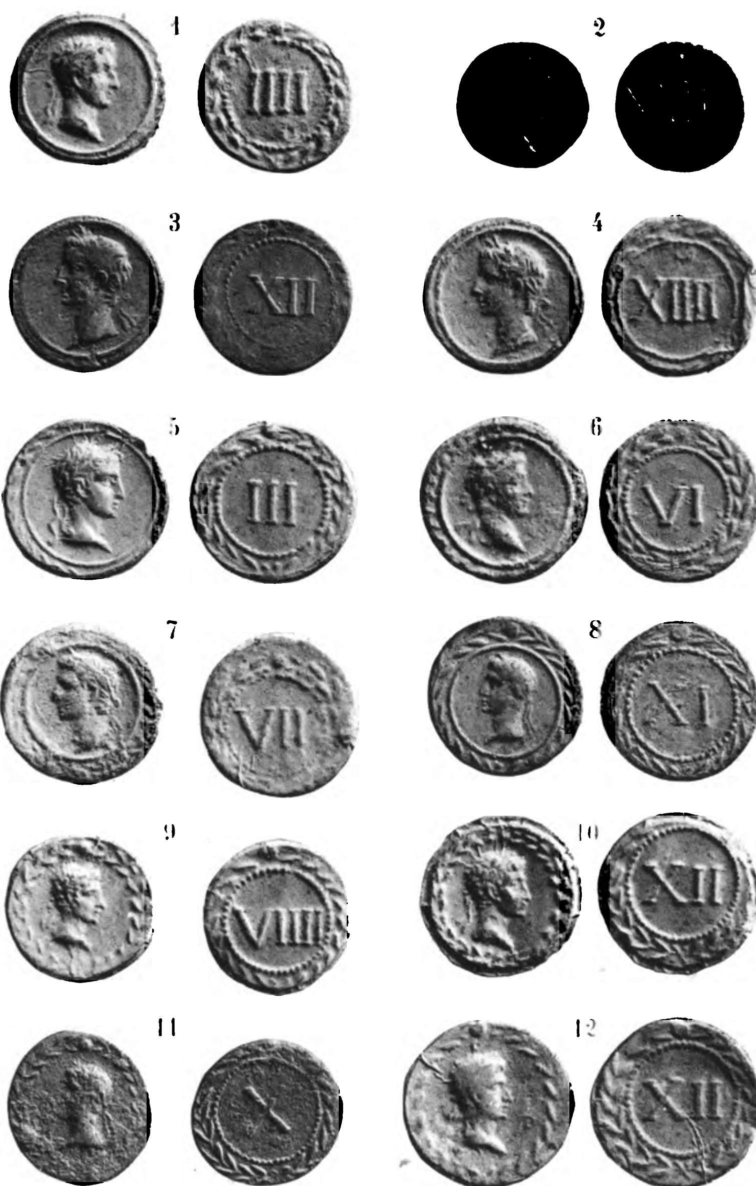
IV. — VENTES MONÉTAIRES

Les ventes monétaires faites à l'étranger en 1888, par M. J Hermerel : Hollande (Vœlcker van Zoelen. — Van der Niepoort); Allemagne (Hirzel von Escher. — Arnold Morel-Fatio. — C.-F. Gebert. — Johannes Siebert, etc.); Italie (C. M. et V. B. de Sassari. — Anonyme. — Lippi. — Carlo Zampieri)....... 188

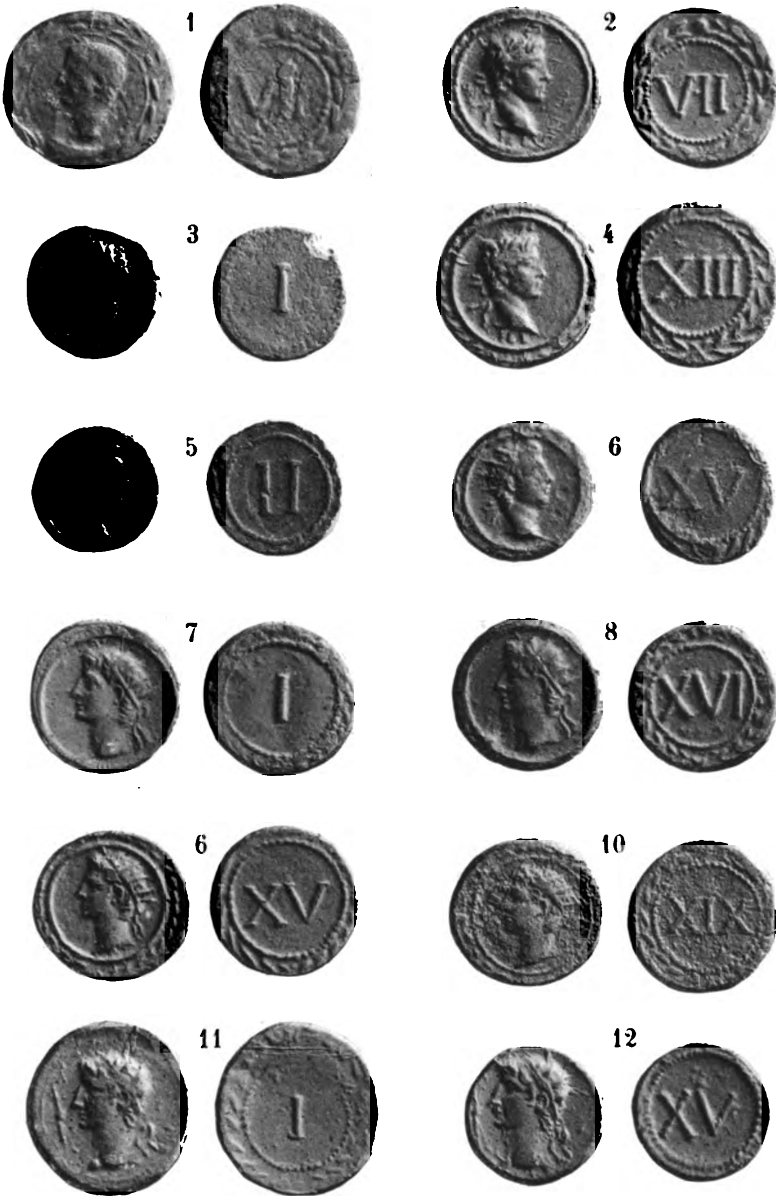
PRIX D'ADJUDICATION DES VENTES

Vente Derre.. 141
Vente du comte de D***................................. 201

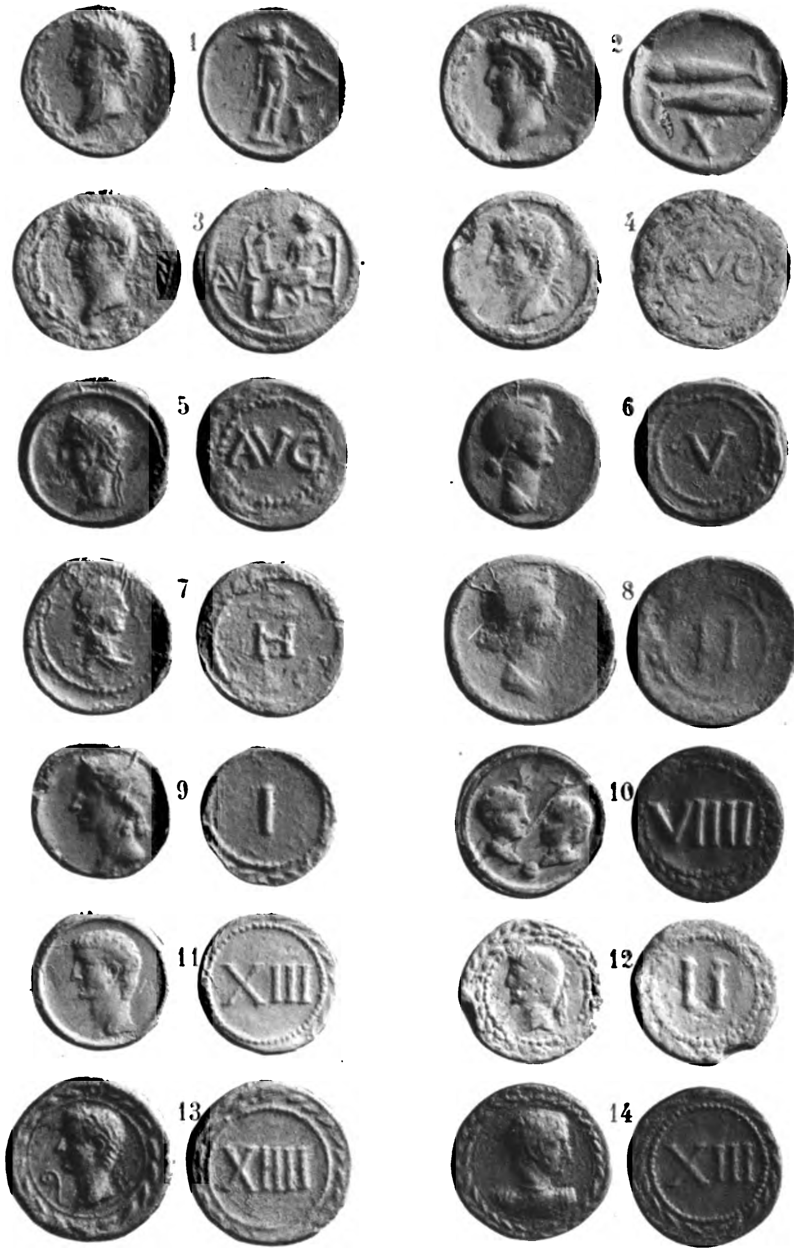
MACON, IMPRIMERIE PROTAT FRÈRES



TESSERES ROMAINES



TESSÈRES IMPÉRIALES

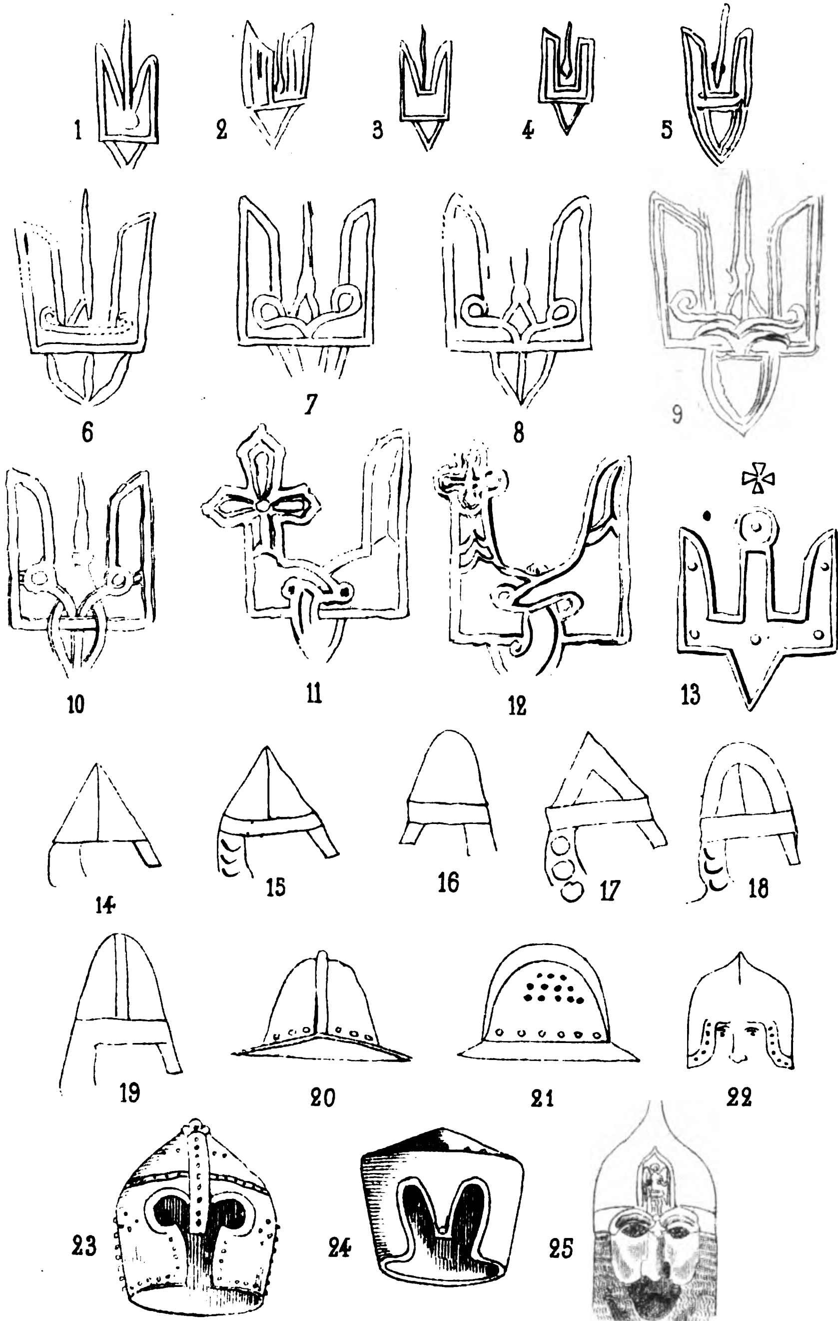


TESSÈRES IMPÉRIALES



TESSÈRES IMPÉRIALES

PL. V



Imp. Protat frères Mâcon.

MONOGRAMMES DE ROIS ET CHEFS BARBARES

FIN DU Vᴱ ET COMMENCEMENT DU VIᴱ SIÈCLE

RICIMER (456-472)



1

ROIS OSTROGOTHS

THÉODORIC (493-526)



2



3

ATHALARIC (526-534)



4

THÉODAHAT (534-536)



5

ROI WISIGOTH

AMALARIC (511-531)



6



7



8

ROIS BURGONDES

GONDEBAUD (491-516)



9

SIGISMOND (516-523)



10

ROIS FRANCS

THIERRY I (511-534)



11

CHILDEBERT I (511-558)



12



13



14



15



16



17



18



19

THÉODEBERT I (534-548)

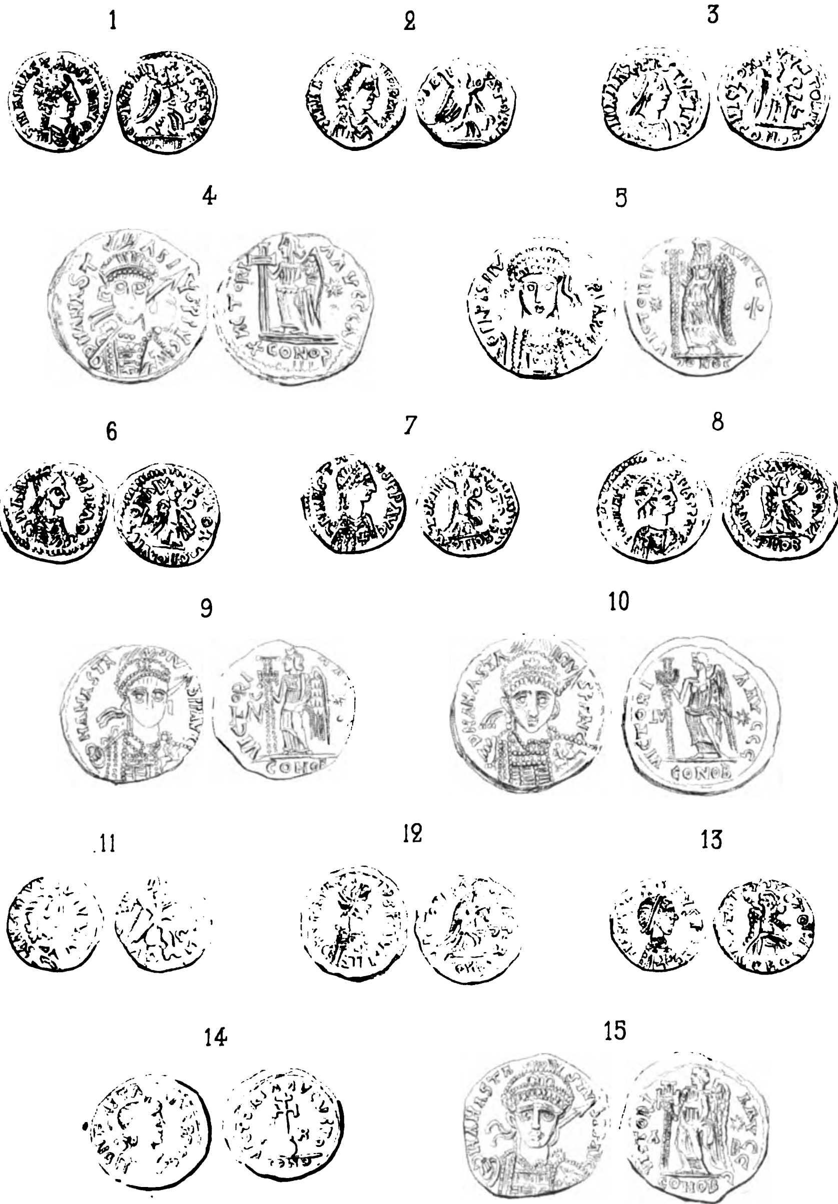


20



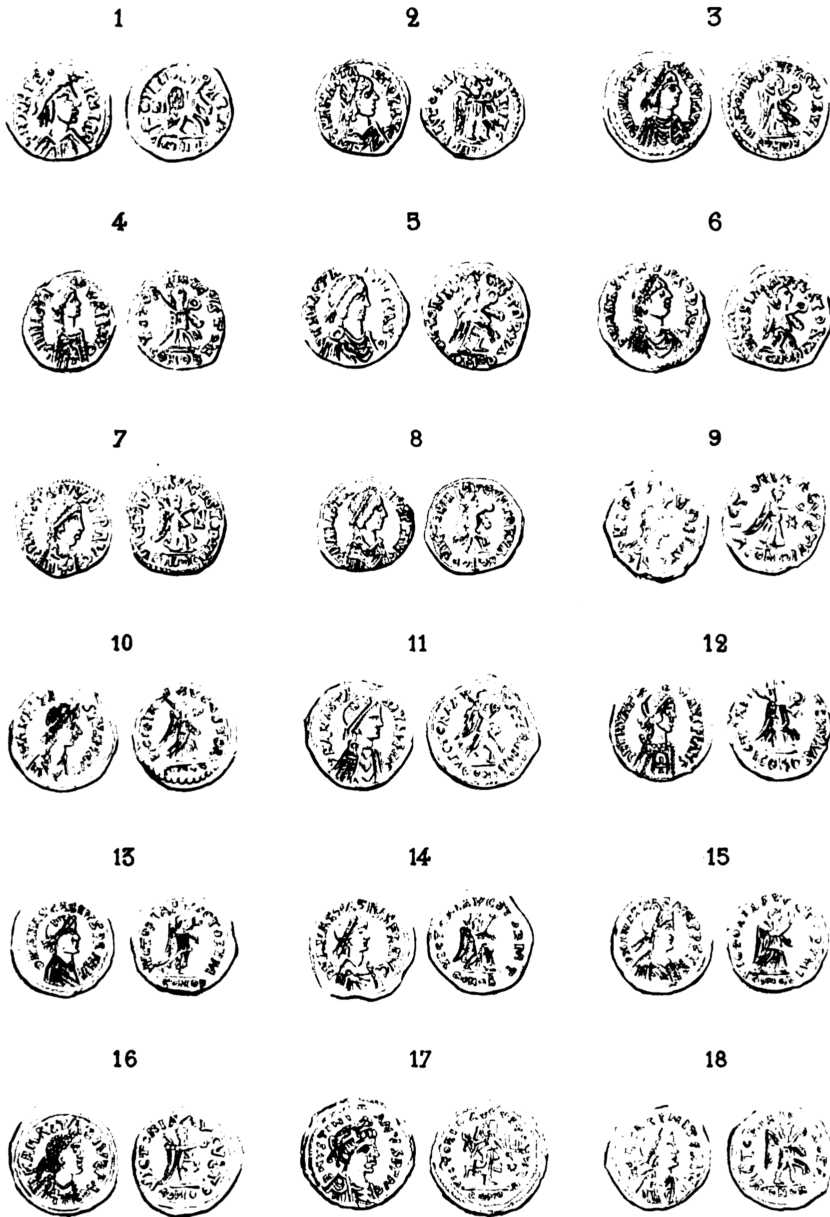
21

Imp. Protat Frères, Mâcon



MONNAIES DE CLOVIS

PL. C



MONNAIES DE CLOVIS

Imp. Protat frères, Mâcon.

PROCÈS-VERBAUX

DES

Séances de la Société française de Numismatique

SÉANCE DU 4 JANVIER 1889.

Présidence de M. Penchaud.

M. de Belfort dépose sur le bureau les publications reçues depuis la dernière séance.

M. Adrien Blanchet donne lecture d'une note sur des « Jetons de Henri et de François, ducs d'Orléans et d'Anjou », qui paraîtra dans l'*Annuaire*.

L'auteur a essayé d'établir que Henri, appelé d'abord Alexandre, a porté le titre de duc d'Orléans, avant de recevoir en apanage le duché d'Anjou.

De même, François, qui eut le nom d'Hercule jusqu'à sa confirmation, fut appelé duc d'Anjou jusqu'au jour où il devint duc d'Alençon.

M. Caron communique à la Société une médaille du module de 18 centimètres, fondue en deux parties ressoudées ensemble et creuse à l'intérieur. Voici la description qu'il en donne :

Buste de Louis XIV en haut relief, porté sur un piédouche orné de mascarons et de guirlandes de laurier. Le roi est coiffé de longs cheveux bouclés, une légère moustache ombrage ses lèvres. Le buste est drapé et cuirassé avec une tête en relief au milieu de la poitrine.

Autour on lit en caractères cursifs et en deux cercles les vers suivants, avec les abréviations que nous conservons :

Qu' avo' no' fait ma main, quelle métamorphose,
Quoy donc to' nos projets sont-ils évanouis?
Au lieu de peĩdre Mars no' avo' peint Louis,
Non nõ Louis et Mars sont une même chose.

A l'exergue : BERTHINET EX IDEA 1671.

Le revers se compose d'un champ entouré de deux cercles concentriques séparés par deux couronnes, l'une d'oves, l'autre de lauriers. — Dans le champ, fortifications d'une ville baignée par la mer et placée sur un rocher escarpé. Sur ce rocher, l'hydre à trois têtes, un lion et une lionne; à droite, un arbre et un lion. Au dessus, le Soleil portant sur le dos un flambeau et dardant ses rayons, et vers lequel vole un aigle; et à droite, en italiques : QVIS SVSTINEBIT. A gauche, un Génie ailé et volant tient une longue banderolle agitée par le vent et deux fois repliée sur elle-même. Sur le premier pli on lit REX VRBS et sur le second SOLIṼ VNVS, VNA, VNVM. Entre les deux cercles et en première légende, en caractères cursifs :

Aigles, Hydres, Lions, ma force fut extrême
Vo' sentîtes mes coups, je suis toujours le même. 1672.

Le premier jambage de la lettre A du mot aigles est ornementé d'un petit aigle.

En deuxième légende et en plus petits caractères :

Si ce petit essay pouvait plaire à la cour
Et me retrouver mõ bien à la faveur du jour
Je ne languirais plus; j'aurais d'autres offices
Po' rendre au grãd Louis mes très hũbles services
Berthinet.

Le cabinet de France ne possède pas le revers de cette médaille.

J'ai vainement recherché, ajoute M. Caron, une notice biographique sur Berthinet, et cependant il n'était pas un inconnu. J'ai ouï dire qu'il était un des artistes attachés à la personne et à la fortune du surintendant Fouquet, dont il nous a laissé une très belle médaille. Lors de la disgrâce célèbre de Fouquet, il fut mis à la Bastille, soit qu'il eût été compromis dans les opérations financières de son patron, soit qu'on espérât par ce moyen tirer de lui quelque révélation. Combien de temps y resta-t-il? Il semblerait résulter des légendes de notre médaille qu'il y était encore en 1672. En effet, l'année précédente, c'était

d'inspiration, de souvenir, *ex idea,* qu'il gravait le buste de Louis XIV, et en 1672 il *languissait* encore, d'après ses propres expressions. On oubliait facilement les prisonniers à la Bastille, et Berthinet, par ses louanges hyperboliques, espérait sans doute obtenir sa mise en liberté, et en même temps quelque office. Ses aventures auraient, m'a-t-on dit, servi de cadre à un roman contemporain, mais il n'est question de lui, ni dans les dictionnaires biographiques, ni dans l'ouvrage de M. Chéruel, le dernier historien de Fouquet. En tout cas, quand il sortit de prison, Berthinet ne dut pas sa grâce à son mérite comme poète, mais comme graveur, et c'est à ce point de vue seul que nous avons à l'apprécier. Il avait un incontestable talent et il est difficile de trouver une fonte plus douce et mieux réussie que celle de la médaille qu'un de mes amis m'a permis de vous faire admirer.

M. F. Mazerolle lit un travail sur les jetons de la Chancellerie et des secrétaires du roi. Il fait passer les empreintes de toutes ces pièces. Quelques-uns de ces jetons sont d'un travail très fin et très soigné.

M. Frœhner fait la communication suivante :

Il y a seize mois, en septembre 1887, des tziganes établis en Hongrie, tout près de la frontière roumaine, mirent au jour un dépôt de lingots d'or provenant de l'atelier monétaire de Sirmium. Le trésor avait été enfoui à quelques pas de la grande route et au pied d'une montagne. Combien de lingots y eut-il dans cette cachette? On ne le sait pas au juste, car les tziganes, après en avoir fait le partage, les portèrent à Kronstadt pour les vendre aux changeurs. On a réussi à en sauver quinze, dont quatre sont incomplets; sous prétexte de les essayer, les changeurs les avaient coupés en morceaux.

Ces lingots ressemblent à nos bâtons de cire à cacheter, avec cette différence qu'ils forment un prisme triangulaire. Leur longueur varie entre 16 centimètres et 18 $\frac{1}{2}$, leur poids entre 339 et 524 grammes, ce qui fait pour la totalité du trésor une valeur intrinsèque de plus de 20.000 fr. L'or est presque pur, c'est-à-dire à 980 sur 1000.

Ce qui donne à cette découverte un intérêt scientifique de premier ordre, ce sont les poinçons qui couvrent l'une des faces de chaque lingot, et qui sont évidemment des marques de

contrôle. Il n'y est pas question de poids. Les poinçons sont au nombre de cinq, dont deux se représentent avec de légères variantes.

Le premier, qui se lit sur tous les lingots de la trouvaille, est ainsi conçu :

LVCIANVS
OBR·I·SIG (monogramme chrétien).

M. Kenner, le savant conservateur du musée de Vienne, explique cette légende d'une façon peut-être plus ingénieuse que juste; selon lui, Lucianus, en sa qualité d'essayeur de la monnaie, aurait constaté que l'or était de première qualité : *obryzum primae* (notae) *signavit;* mais l'obryzum est toujours et forcément de première qualité. On n'est donc pas très satisfait de cette interprétation, et il faudrait en trouver une meilleure.

Le second poinçon est celui-ci :

FL FLAVIAN
VS PRO SIG
AD DIGMA (palme)

Il n'est appliqué que sur sept lingots et sur la galvanoplastie d'un huitième dont l'original n'a pas reparu. En revanche, si le poinçon de Lucianus ne se lit qu'une seule fois sur chaque lingot, celui-ci y figure jusqu'à quatre fois et souvent à l'envers. *Ad digma* veut dire « conforme au modèle »; il serait donc possible que *pro* fût l'abréviation de *probavit*; mais on peut tout aussi bien lire *pro signatore* (agissant au nom du *signator*).

3e poinçon. Celui-ci est le plus curieux de tous :

QVIRILLVS
ET DIONISVS
(étoile) SIRM SIG (palme).

Quirillus et *Dionysus* sont des noms d'esclaves impériaux, comme *Lucianus*, tandis que *Flavius Flavianus* était l'affranchi d'un des empereurs de la dynastie Flavienne, probablement de Constance II. Ces esclaves et cet affranchi étaient attachés à la monnaie de la colonie de Sirmium, un des ateliers les plus actifs depuis le règne de Licinius. On sait que Sirmium (aujourd'hui Mitrovitz dans l'Esclavonie militaire) était une des résidences impériales du IVe siècle et qu'elle s'appelait *Colonia*

Flavia Sirmium. L'astre et la palme, de même que le monogramme du Christ, sont les différents monétaires les plus communs de cette époque et n'appartiennent pas exclusivement à Sirmium.

Comme le poinçon de Lucianus, celui des deux esclaves n'est imprimé qu'une seule fois et sur un petit nombre de lingots, mais toujours à côté de deux autres poinçons, dont l'un représente trois bustes d'empereurs entre les sigles DDD NNN; le second, la Fortune de Sirmium, assise sur un trône et tenant une palme et une corne d'abondance. Les lettres SIRM, gravées sous la figure ne laissent subsister aucun doute sur la justesse de l'interprétation. Sur deux lingots de la trouvaille, les poinçons se suivent dans l'ordre que voici :

Quirillus et Dionysus	Lucianus	les trois empereurs	les trois empereurs	la Fortune de Sirmium

Quels sont ces trois empereurs? Evidemment Valentinien Ier, Valens et le jeune Gratien. Cela nous donne la date précise des lingots, qui ont été poinçonnés entre 367 et 375, l'année de la mort de Valentinien. Et comme le poinçon aux trois bustes rappelle les *exagia* ou étalons du Bas-Empire, nous sommes autorisés à y voir l'estampille de l'*exactor*, qui était chargé du pesage des métaux monétaires.

La découverte des lingots d'or a fourni à MM. Kenner et A. von Domaszewski le sujet d'une savante dissertation insérée dans les *Arch. epigraphische Mittheilungen* (tome XII, p. 1-21. 66-73), et à laquelle nous devons tous ces renseignements. Jusqu'à présent on ne connaissait même pas de lingot d'argent ou de bronze estampillé par les autorités de la Monnaie. Ce qu'on possède en ce genre, ce sont des barres de plomb trouvées en Espagne, et des barres d'étain trouvées en Angleterre, poinçonnées aux noms des propriétaires des mines.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 21 JANVIER 1889.

Présidence de M. E. Caron.

Membres présents : MM. Ogier de Baulny, de Belfort, Caron, Frœhner, Heiss, Hermerel, Hoffmann, Oppert, Penchaud, Sudre et van Peteghem.

Se sont excusés par lettre : MM. Bapst, V[te] de Rougé, C[te] de Vogüé.

M. le Président expose que tous les membres honoraires et titulaires habitant Paris ont été convoqués par lettre en date du 5 janvier, conformément aux statuts de la Société. Il déclare l'assemblée régulièrement constituée.

L'objet de la réunion est : 1° de procéder à la révision des statuts qui a été demandée par vingt-neuf membres honoraires et titulaires; cette demande est déposée sur le bureau; 2° de procéder à l'élection des membres du bureau et du comité d'administration.

La demande de révision des statuts a été examinée par le bureau de la Société, qui propose un projet de révision dont M. de Belfort donne lecture.

Chaque article discuté et amendé est adopté, puis il est procédé au vote sur l'ensemble du projet.

Le projet ayant reçu l'approbation unanime, les statuts sont adoptés dans la forme annexée au procès-verbal. Ils seront mis en vigueur à dater de ce jour.

Il est ensuite procédé à l'élection du bureau et du comité d'administration.

Sont élus :

Président, M. LE V[te] JACQUES DE ROUGÉ.
Vice-Président, M. CARON.
Secrétaire, M. SUDRE.
Trésorier, M. DE BELFORT.
Membres du Comité { M. PENCHAUD.
M. OGIER DE BAULNY.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire,
L. SUDRE.

PUBLICATIONS REÇUES DES SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES.

Bulletin de la Société de Borda, 4[e] trimestre, 1888.
Société archéologique de Bordeaux, t. X, fascicule III.
— t. XII, fascicule IV.
— t. XIII, fascicule I.
Mémoires de l'Académie d'Arras, t. XIX, 2[e] série.

Bulletin de la Société archéologique de Nantes, t. XXVI et XXVII.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône, t. 18, 3e série.

Bulletin de la Société suisse de numismatique, t. VII, nos 11 et 12.

Bulletin de la Société archéologique de Soissons, t. XVI.

Bulletin de la Société historique de Langres, n° 39.

Revue numismatique, 4e trimestre, 1888.

Westdeutsche Zeitschrift, 4e partie, 1888.

Bulletin de la Société des antiquaires de la Morinie, n° 148.

Bulletin de la Société d'archéologie de la Drôme, 88e livraison.

Mémoires de l'Académie de Toulouse, t. X, 8e série.

Bulletin de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, t. XVIII.

Revue belge de numismatique, 1er trimestre, 1889.

Annuaire du bureau des longitudes pour 1889.

Bulletin de la Société dunoise, n° 79.

Comité archéologique de Senlis, 3e série, t. II.

Société d'études des Hautes-Alpes, revue rétrospective sur les années 1883, 1884.

Revista italiana di numismatica, 4e fascicule, 1888.

Bulletin de la Société des sciences et arts de la Sarthe, 1887-88, 4e fascicule.

Monatsblatt der numismatischen Gesellschaft in Wien, n° 66.

Bulletin de la Société de statistique des Deux-Sèvres, nos 10-12.

Bulletin de la Société archéologique du midi de la France, n° 2.

Bulletin de la Société d'agriculture du département de la Loire, septembre et octobre 1888.

Viestnick hrvatskoga arkeologickoga drutztva, t. X, n° 1.

Bulletin de la Société suisse de numismatique, 1889, n° 1.

Korrespondenzblatt der Westdeutschen zeitschrift für Geschichte und Kunst.

Répertoire des travaux de la Société de statistique de Marseille, t. 41, 2e partie.

Bulletin de la Société archéologique de Langres, n° 40.

Par les auteurs.

Daniel Mater. — *Etudes sur la numismatique du Berry. — Sancerre.*

J. Hermerel. — *Numismatique lorraine.*

Eugène Chaix. — *Description de 1100 monnaies impériales grecques et coloniales latines.*

C. van Peteghem. — *Monnaies et jetons de Courtrai et de sa châtellenie.*

Paul Guillaume. — *Istorio de Sanct Poncz, mystère en langue provençale du* XVe *siècle.*

Paul Guillaume. — *Chartes de N. D. de Bertaud.*

Fernand Mazerolle. — *Gros tournois et deniers parisis frappés au* XVIe *siècle.*

Emile Taillebois. — *Quelques marques de potiers trouvées dans les Landes et le Gers.*

Emile Taillebois. — *Contremarques antiques pour faire suite à l'étude de M. Art. Engel.*

Emile Taillebois. — *Les absides romanes des églises des Landes* (XIe *siècle*).

Emile Taillebois. — *L'inscription de Pouillon.*

Aloïs Heiss. — *Plat celtibérien en terre cuite découvert à Ségovie.*

J. Gerson da Cunha. — *Catalogue of the coins in the numismatic Cabinet.*

CATALOGUES.

Van Peteghem. 60e vente périodique les 26 et 27 décembre 1888.

Julien Hahlo. Catalogue, n° 14.

Van Peteghem. 61e vente périodique ; coll. Chaix.

Van Peteghem. 62e vente périodique ; jetons.

Hoffmann. Vente des 15 et 16 février.

Otto Helbing. Vente du 16 mars à Munich.

Envoi des auteurs.

V. Delattre. M. l'intendant général, P. Ch. Robert.

Alp. de Witte. *Numismatique des Etats du Hainaut et des Etats du Tournaisis.*

L. Blancard. *Nouveau classement des monnaies bretonnes antérieures au monnayage de Philippe-Auguste.*

Barclay V. Head. *Catalogue of greek coins.* — Attica. Mégaris. Œgina.

Ch. Préau. *Etude sur la chambre aux deniers du Roi du* xiie *au* xvie *siècle.*

L. Dancoisne. Notice nécrologique sur Charles Robert.

Alp. de Witte. *Un denier liégois à insigne épiscopal, de l'époque d'Otton III, empereur.*

R. P. Delattre. *Souvenirs de la croisade de Saint-Louis trouvés à Carthage.*

A. Morel-Fatio. *Histoire monétaire de Lausanne; denier inédit émis vers l'an 1000* (publié par M. Lehr, d'après les notes de Morel-Fatio).

SÉANCE DU 1er FÉVRIER 1889.

M. Caron, doyen des membres de la Société, fait connaître le résultat des élections faites par l'assemblée générale du 21 janvier dernier. Il se félicite de voir à la tête de la Société M. le Vte J. de Rougé, qui porte si vaillamment un des noms les plus illustres dans la science. Par sa compétence en archéologie et dans certaines branches de la numismatique, M. de Rougé est appelé à ramener la Société au niveau scientifique qu'elle avait atteint avant qu'elle eût épuisé ses forces vitales en se divisant en sections multiples, et qu'elle eût été distraite de son programme et de son but en aspirant à devenir une société mondaine. Cette tentative nous avait donné le nombre qui n'est pas toujours la force. Etait-ce bien, d'ailleurs, l'auditoire qui convenait aux savants illustres dont les communications rehaussaient nos annuaires? Puis la mort nous a enlevé une partie de nos maîtres, et je ne puis oublier ici, sans leur rendre un hommage mérité, M. le Vte Emmanuel de Rougé, père de notre nouveau président; M. de Saulcy, M. Brunet de

Presle, M. Eichoff, M. F. Lenormant, M. P. Ch. Robert, dont les enseignements sont encore présents à nos esprits. D'autres membres honoraires se sont un peu désintéressés de nos séances depuis que la maladie en éloignait leur ami, notre cher et regretté fondateur. La personnalité sympathique de M. de Rougé est de nature à les rallier tous et encore à attirer parmi nous les savants étrangers à notre Société. Je ne doute pas que, sous son impulsion, nos séances mensuelles, si heureusement inaugurées l'an dernier et si bien remplies depuis le commencement de l'hiver, ne soient fréquentées par nos confrères assidus, et que nos membres honoraires ne viennent, comme par le passé, nous faire de ces doctes conférences qui vulgarisent la science. Notre *Annuaire* jouit au dehors d'une grande et légitime notoriété. Les cabinets étrangers, les bibliothèques des capitales et des grandes villes, les amateurs d'élite sont nos fidèles abonnés. Pourquoi la France montre-t-elle moins de zèle? Ce ne sont certes pas les amateurs qui manquent. Il importe donc que chacun de nous s'emploie à recruter, soit à Paris, soit en province, de nouveaux membres. Recruter, c'est la condition d'existence de toute Société à quelque ordre qu'elle appartienne. La nôtre a trop de raisons d'être pour que les vrais amis de la numismatique ne la soutiennent pas de tout leur pouvoir.

J'invite Monsieur le Vicomte de Rougé à prendre le fauteuil de la présidence.

Messieurs et chers Collègues,

Dans votre séance du 21 janvier dernier, vous m'avez nommé président de la Société française de numismatique : j'en suis encore à découvrir les raisons qui m'ont valu cet honneur. Ce n'est pas comme numismate que vous m'avez placé à votre tête, je le suis si peu, et les quelques notions de numismatique que je puis posséder, c'est en grande partie à vos savantes communications que je les dois. En présence de résistances momentanées de certains de mes collègues, beaucoup plus dignes que moi d'occuper ce fauteuil, vous avez voulu, je pense, en me nommant, chercher parmi les plus anciens membres de la Société un dévouement à ses intérêts. Si j'avais été présent à la séance, j'aurais sans doute décliné l'honneur avec la responsabilité; mais je ne veux pas aujourd'hui, par mon refus, vous mettre dans l'obligation de provoquer un nouveau scrutin.

Aussi bien, puisque vous avez pensé que ma nomination pouvait être de quelque utilité dans la circonstance, j'aurais mauvaise grâce de ne pas me soumettre à votre jugement. J'accepte donc, Messieurs et chers Collègues, l'honneur que vous avez bien voulu me faire, mais à une condition, c'est que tous vous me donnerez votre bienveillant concours, et en ce moment, je m'adresse en particulier aux membres de la Commission d'administration.

La longue maladie et la mort de notre regretté président-fondateur, M. le V[te] de Ponton d'Amécourt, avaient, il ne faut pas se le dissimuler, porté à notre chère Société une atteinte sérieuse. Elle était comme un monument endommagé par le manque d'entretien, mais qu'une restauration entreprise à temps doit rendre à son état primitif. Vous avez voulu, Messieurs, entreprendre cette restauration. Nous serions ingrats, cependant, si nous pouvions oublier que nous devons au dévouement de M. de Belfort la survivance de notre Société : seul et depuis longtemps il en a supporté tout le fardeau; aussi suis-je certain d'être l'interprète fidèle de vos sentiments en le remerciant ici publiquement en votre nom.

Nous allons donc avoir à nous occuper ensemble des mesures à prendre pour arriver au but que nous poursuivons, et si nous voulons marcher d'un pas sûr, il nous faut ici, comme pour la restauration d'un monument, deux choses : un plan et un devis. Le plan, vous l'avez en partie élaboré par la révision des statuts, le devis reste à faire. Aussi la question financière sera-t-elle la première dont aura à s'occuper la Commission d'administration; à la séance générale du mois de mars, elle vous apportera ses projets et vous exposera l'état financier de la Société. Avec le désir que nous avons tous de voir se poursuivre nos publications, si favorablement accueillies des numismates, et se continuer ces réunions, où la science marche côte à côte avec l'amitié, je ne doute pas du succès de nos efforts. Vous serez d'ailleurs, Messieurs, juges en dernier ressort, et de vous dépendront les nouvelles conditions d'existence de la Société.

Pour moi, Messieurs et chers Collègues, puisque j'ai accepté l'honneur, soyez persuadés que je mettrai tous mes soins à remplir la charge, et j'espère que, l'année prochaine, celui qui me succèdera à cette place, délivré des préoccupations matérielles,

n'aura plus qu'à conduire la Société dans la voie des progrès scientifiques.

Ces deux allocutions sont accueillies par d'unanimes applaudissements.

M. Frœhner lit un travail sur la liturgie romaine dans les médailles. Cette importante communication paraîtra dans le prochain fascicule de l'*Annuaire*.

M. Hermerel donne quelques détails sur un trésor récemment découvert à Vendôme. Ce trésor, important comme nombre de pièces, a peu d'intérêt scientifique.

Puis il présente à la Société un étui en plomb d'une longueur de trente à quarante centimètres, trouvé dans une démolition aux environs de Paris. Cet étui contient les coins qui ont servi à frapper probablement de fausses monnaies. M. Hermerel se livre à une enquête pour connaître les détails exacts de la découverte de cet étui qui, paraît-il, était accompagné de plusieurs autres. Lorsque les détails seront connus, ils feront l'objet d'une communication spéciale.

M. Adrien Blanchet présente des observations sur un denier de Gallien, récemment publié par M. Gnecchi. Cette pièce porte le buste de Gallien, lauré et armé d'une lance et d'un bouclier, avec la légende GALLIENVS.AVG.GERM. Au revers : ROMA REDVX. Figure à cheval, conduite par un soldat à droite.

Si cette pièce est bien authentique, on pourrait y voir une allusion flatteuse à Gallien personnifiant le relèvement de la fortune de Rome. L'épithète *Germanicus* convient parfaitement au prince qui venait de se signaler contre les Germains et les Francs (*Zonaras*, l. XII, c. 24).

On pourrait peut-être aussi dater de l'année 260 le grand bronze portant la tête laurée et tourelée du Génie de Rome sous les traits de Gallien, avec les légendes GENIVS.P.R. et au ℟. INT *roitus* VRB *is* (Cohen, 2e éd., n° 333).

M. Caron présente une médaille italienne de Bartholomeo Cepola, né à Vérone et professeur de droit à l'Université de Bologne. Le nom est suivi des lettres V.I.D.A.C. qui ont été traduites par ces mots : *Vtriusque Iuris Doctor Auditor Cameræ*. Cette interprétation ne satisfait pas M. Caron. Les

ouvrages de Cepola n'ayant trait qu'au droit civil et nullement au droit canonique. Il espère que cette légende, surtout les lettres A. C., recevra une meilleure lecture en Italie.

M. Caron estime qu'en dehors des trouvailles et des ventes publiques, il y a des faits qui intéressent la numismatique et qu'il est bon de porter à la connaissance de nos confrères. Telles sont les transmissions amiables, les échanges entre amateurs et surtout les acquisitions du Cabinet de France et des cabinets étrangers. Cette chronique pourrait faire l'objet d'un article semestriel.

M. de Belfort dit que, depuis la dernière séance, il lui a été présenté plusieurs pièces antiques qu'il croit intéressant de signaler. C'est d'abord une Cornelia Supera, pièce très connue quoique assez rare. Puis une pièce en argent d'Annia Faustina dont on ne connaît qu'un seul exemplaire conservé au Musée de Madrid.

La pièce dont il s'agit lui paraît authentique, et M. Laugier, le savant conservateur du Musée de Marseille, auquel elle a été présentée, aurait émis la même opinion.

M. Payart, notre confrère, lui a aussi soumis deux pièces qu'il pensait pouvoir peut-être entrer dans la série des tessères. Ce sont des moyens bronzes portant d'un côté une déesse ailée à gauche, tenant des balances, au dessous de laquelle se trouve une contremarque représentant, sur l'une, la tête de Trajan tournée à droite, et, sur l'autre, la tête du même empereur tournée à gauche. La première pièce a le revers complètement lisse. Le revers de la seconde pièce paraît lisse également, mais, en l'examinant avec soin, on y reconnaît les traces d'une inscription de plusieurs lignes dans le champ, entourée d'une couronne de laurier. Ces pièces sont des monnaies coloniales grecques, très usées et contremarquées.

M. Arthur Engel a déjà décrit une pièce semblable dans la *Revue belge*, mais il ne signale pas la déesse ailée tenant une balance, sans doute parce que l'exemplaire qu'il a eu entre les mains était mal conservé.

SÉANCE RÉGLEMENTAIRE DU 1er MARS 1889.

Présidence de M. le vicomte J. de Rougé.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président fait part de la mort de M. Renier Chalon, président honoraire de la Société royale de numismatique belge. Pendant de longues années, M. Chalon a exercé la présidence effective de la Société belge, et elle lui doit en grande partie la notoriété dont elle jouit à juste titre. M. Chalon faisait partie de notre Socicté, depuis sa fondation, en qualité de membre correspondant.

M. de Belfort dépose sur le bureau une médaille d'argent à l'effigie de S. A. le prince Alexandre de Hesse, ancien président d'honneur de la Société française de numismatique. Cette médaille est envoyée à la Société par S. A. le prince de Battemberg, pour être conservée dans nos archives, en mémoire de son père. Des lettres de remerciements seront adressées à S. A. au nom de la Société.

M. le Président donne lecture d'une lettre par laquelle M. de Romizowski, membre correspondant, fait connaître deux découvertes de monnaies faites, en 1888, dans le département de la Haute-Loire.

L'une remonte au mois de juin et a eu lieu dans le canton de Saugues. Elle se composait de deux cents pièces comprenant des gros d'argent de Charles VII; des sols coronats de Louis XI d'Aragon, comme comte de Provence; des monnaies des papes frappées à Avignon; des blancs d'Henri VI; des patards du Dauphiné au nom de Charles VII; des monnaies de Gênes et de Milan.

La seconde trouvaille faite en décembre, dans le canton de Pradelles, consistait en 113 monnaies romaines consulaires en argent, parmi lesquelles ne figurait aucune rareté.

A l'occasion de cette lettre, M. Frœhner dit qu'on doit savoir beaucoup de gré aux auteurs de ces sortes de communications, mais il serait désirable que les correspondants aient soin de donner la description et au besoin l'empreinte des pièces trouvées, afin de permettre de se rendre compte de l'importance que peut présenter la découverte signalée.

M. de Belfort donne lecture de la première partie d'un travail qu'il vient de terminer. Ce travail, relatif à la classification des tessères romaines en bronze, sera inséré dans l'Annuaire. Cette première partie ne comprend que les tessères impériales portant au revers un chiffre en relief. La seconde partie, en cours d'élaboration, contiendra les tessères avec chiffre en creux. La troisième partie enfin se composera de toutes les autres tessères de bronze.

A la suite de cette lecture, M. de Belfort dit qu'il est extrêmenent difficile de se procurer des documents pour des travaux de ce genre et il prie instamment nos confrères et nos lecteurs, de vouloir bien lui faire parvenir de bonnes empreintes de toutes les tessères romaines de bronze qu'ils pourront rencontrer, en ayant soin d'indiquer la collection où elles sont conservées.

M. Frœhner lit une très intéressante notice sur des monnaies consulaires romaines hybrides ou inédites. Cette notice paraîtra ultérieurement dans l'Annuaire.

M. Mazerolle communique l'estampage d'un plomb monétiforme et ayant servi, au Moyen Age, de marque à un marchand de Tours. Il donne lecture d'une lettre écrite à la Cour des monnaies pour se plaindre de cet emploi, M. Mazerolle se propose d'étudier cette marque et, si ses recherckes aboutissent à un résultat, il en fera l'objet d'une communication à la Société.

M. Adrien Blanchet parle des divers types qui sont figurés sur les médailles et jetons du sacre des rois de France. Suivant le récit de Flodoard, la Sainte-Ampoule aurait été apportée, au sacre de Clovis, par le Saint-Esprit sous la forme d'une colombe. Cette légende explique parfaitement le type des médailles où nous voyons la fiole d'huile sainte dans le bec d'une colombe. Mais une autre classe de monuments nous montre la Sainte-Ampoule tenue par une main. Or, une autre légende nous parle d'une fiole d'huile céleste apportée par un ange qui vint panser les blessures que saint Martin de Tours s'était faites en tombant dans un escalier. C'est cette Sainte-Ampoule, conservée à Marmoutiers, qui servit au sacre de Henri IV, à Chartres, en 1594.

M. Blanchet croit que les représentations de la Sainte-Ampoule tenue par une main se rapportent à la légende de saint Martin. Il y a eu confusion entre les deux légendes de Reims et de Tours.

SÉANCE DU 22 MARS 1889.

M. Hoffmann communique, au nom de M. le vicomte de Matharel : 1° deux pièces romaines en billon dont voici la description :

IMP. VALVDIANVS (ou VALVPIANVS) P. AVG. Tête radiée à droite, avec le paludamentum.

℟. ORIENS AVGG. Le Soleil debout.

S'agit-il d'un empereur dont le nom serait demeuré inconnu jusqu'ici? Est-ce une pièce de Valentinien, de fabrication barbare?

2° Un jeton de saint Maurice de Vienne, au millésime de 1539.

SANCTVS MAVRITIVS ME ARTI. Le saint à cheval brandissant son épée.

℟. LIBRA CANNONICORUM VIENNÆ.

Ce jeton a été publié dans le t. IV, p. 290, de l'Annuaire, par M. J. Roman.

M. Hoffmann présente un demi-carlin de Robert de Provence qui, jusqu'à présent, n'était connu que par la gravure de Duby (pl. LXXXXVI, n° 3).

Poëy d'Avant a reproduit ce dessin, pl. LXXXIX, n° 16, mais n'avait pas retrouvé le demi-carlin en nature ; il signale seulement une monnaie se trouvant en 1860 dans les cartons de M. Hoffmann et inférieure par son poids (3 gr. 20), aux carlins ordinaires.

SÉANCE RÈGLEMENTAIRE DU 5 AVRIL 1889.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Bertrand de Broussillon fait part à la réunion de la mort de MM. de Courtillolles et Hucher, archéologues distingués qui, tous deux, faisaient partie de la Société en qualité de membres correspondants.

M. Bertrand de Broussillon rappelle un extrait des archives de la Cour des monnaies, publié par M. de Mazerolle dans l'Annuaire, t. XII, p. 453 : — « 5 décembre 1543. — Il a été permis à Claude le May, tailleur à la monnaie de Paris, de

faire deux pilles et deux trousseaux aux armes de monseigneur et de madame de Laval. » Il signale un jeton publié par M. P. de Farcy, dans le compte rendu du *Congrès archéologique de* 1878 et reproduit de nouveau à la page 135 de la *Sigillographie des seigneurs de Laval.*

Ce jeton a été frappé entre 1540, époque où, par le décès de ses frères, Claude de Foix, épouse de Guy XVII de Laval, devint dame de Lautrec, et le 15 mai 1547, date de la mort de Guy XVII. En effet, autour d'un écu au blason des Montfort-Laval, surmonté d'une couronne de comte, il porte la légende : *Guy, comte de Laval, seigneur de Lautrec.*

Ne peut-on y voir le produit de l'une des piles de 1543 ?

Quant au revers, il est aux armes et porte la devise d'une famille du Maine, du nom de Guillard, qui possédait Le Mortier, les Spichellières, l'Ile-sous-Brûlons, et sans doute le jeton fut frappé à l'occasion d'un office, dont l'un de ses membres aurait été pourvu par Gui XVII.

Lequel ? Les documents ne l'ont pas révélé jusqu'ici.

A l'appui de cette communication, M. Mazerolle présente le dessin d'un jeton de Charles de Guillard, daté de 1540.

M. Frœhner apporte une brochure du xvi[e] siècle, dont il fait ressortir la rareté, et qui est restée inconnue aux numismates aussi bien qu'aux épigraphistes. Cette brochure, imprimée à Lyon, chez Sébastien de Honoratis, en 1560, a pour titre « In veterum numismatum romanorum miscellanea (*sic*) explicationes », et pour auteur Constance Landi, comte de Compiano. L'auteur était en relation avec quelques hommes célèbres, entre autres avec le juriconsulte milanais André Alciato, auquel il dit avoir offert un sac de monnaies romaines ficelé avec un fil d'argent. A Padoue, il fut présenté à l'orfèvre Jean Cavino, qui lui montra les médailles qu'il venait de graver : la suite des douze Césars et les deux pièces dont les revers portent des sujets empruntés au Banquet de Platon. En 1545, Landi avait visité Rome ; il parle de la Colonne Trajane, qu'on venait de dégager ; des jardins du cardinal Casi ornés de statues antiques ; des deux statues d'Antinoüs placées au Belvédère par le pape Léon X ; puis des bronzes romains qui décorent aujourd'hui encore le Palais des conservateurs. Se rappelant les vers de Pétrarque, où le poète compare sa Laure à la biche aux cornes

d'or, l'auteur de la brochure y voit une allusion à la coiffure singulière des *matronae gallicae*. L'opuscule abonde ainsi en détails curieux, et M. Frœhner cite de nombreux exemples intéressant, soit la numismatique, soit l'archéologie.

M. Adrien Blanchet fait la communication suivante :

« Il y a peu de temps, à la Société des Antiquaires de France, on a appelé de nouveau l'attention sur l'importance des plaquettes de la Renaissance. M. E. Molinier, dans son excellent travail sur les plaquettes, a fait ressortir tout l'intéret de ces curieux monuments qui, transportés par les artistes dans leurs voyages, servaient de modèles pour les travaux plus importants. La sculpture et la peinture ont été tributaires des plaquettes, mais il ne semblait pas que la numismatique leur dût quelque chose.

Le hasard, qui souvent fait mieux que les plus patientes recherches, m'a fait trouver dernièrement un rapprochement que je vais soumettre à la Société. Dans le catalogue de la collection Robert, vendue en mars 1886, sous le n° 1732, nous trouvons un jeton de la ville de Nancy décrit comme portant au revers le jugement de Pâris.

Il est utile de donner une description plus étendue dont les termes serviront au rapprochement :

A gauche, Pâris nu, assis sous un laurier dont les branches s'étendent au dessus de sa tête, offre la pomme à Vénus. Celle-ci porte deux petites ailes au sommet de la tête et tend la main droite en même temps qu'elle retient une draperie de la main gauche. Derrière elle, Junon et Minerve, entièrement nues. La dernière tient sa lance et son bouclier. Au dessus des trois déesses, on voit Cupidon voltigeant.

La représentation du jugement de Pâris est très commune. Aussi je n'y aurais plus songé si je n'avais trouvé une plaquette de bronze présentant la même scène avec les personnages dans une attitude absolument identique. Cette plaquette qui a servi de modèle pour des pommeaux d'épée du musée du Louvre et du Cabinet des médailles, existe au musée de Berlin, au musée Correr, à Venise, et dans un certain nombre de collections particulières. Elle est généralement signée, à l'exergue, des lettres : IO.F.F.

M. E. Molinier qui l'a décrite dans le travail que nous avons

cité (*Plaquettes*, 1886, *in*-8°, n° 134), l'attribue à un artiste florentin, Giovanni di Lorenzo di Pietro delle opere *dit* Giovanni delle Cornide, né vers 1470 et mort en 1516.

En comparant la plaquette et le jeton, on ne peut nier que le premier monument ait servi de modèle pour le second.

Aussi je pense qu'il y aura lieu désormais de rechercher sur les plaquettes certains sujets insolites que l'on pourra rencontrer sur les jetons. »

M. Blanchet fait passer en même temps le dessin du jeton et le moulage de la plaquette.

M. le vicomte de Rougé met sous les yeux des membres présents deux plaquettes magnifiquement reliées et portant l'empreinte du sceau de l'université de Padoue. Ce sont des diplômes de docteur en théologie délivrés par l'université de Padoue, en 1668 et en 1678. Outre la représentation du scel de l'université, chacun de ces diplômes est revêtu d'une miniature représentant le portrait du titulaire.

M. Caron présente le dessin d'un denier nouvellement entré au Cabinet des médailles et qui porte au droit

AFO. VS. Tête couronnée à cheveux longs et bouclés.

℟. A DE PICTAVIA COM. Châtel de Castille.

Il soumet en même temps à la Société un denier d'Alphonse XI, roi de Castille et Léon, décédé en 1350, denier qui est le prototype évident de celui récemment découvert. Ce denier bien connu et très commun porte en légende

ALFO REX. Tête couronnée à cheveux longs et bouclés. ℟. CASTELE ET LEGION. Château de Castille et au dessous T frappé à Tolède (Heiss, pl. v, n° 6 à 10).

Quel fait historique a pu faire naître cette combinaison de types espagnols avec une légende au nom d'un baron français, Aymar VI de Poitiers, comte de Valentinois et de Diois (1345-1373).

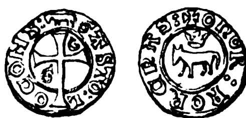
M. Caron n'hésite pas, d'accord en cela avec M. M. Prou, à l'attribuer au séjour dans le Midi de la France d'Henri de Transtamarre, bâtard d'Alphonse XI, et prétendant au trône de Castille, qu'il finit par conquérir définitivement en 1370 après des fortunes diverses.

Henri de Transtamarre, à la suite d'un premier échec, se réfugia en France avec deux de ses frères et un certain nombre

de ses partisans en juin 1361. Il se mit à la solde des trois sénéchaussées de Carcassonne, de Nimes et de Beaucaire, moyennant 10.000 florins par mois, pour aller combattre les grandes Compagnies qui ravageaient la Bourgogne et l'Auvergne et menaçaient le Midi. En récompense de ses services, le roi de France lui concéda, en 1363, le comté de Cessena et diverses autres localités dépendant de la sénéchaussée de Carcassonne. Il y résida jusqu'à la fin de l'année 1365. Le comté de Valentinois avait des dépendances sur la rive droite du Rhône et, dans ses diverses expéditions, Henri de Transtamarre dut se trouver en contact fréquent avec Aymar de Poitiers, ce qui expliquerait ce monnayage commun. M. Caron se réserve de développer cette attribution d'après les sources qui lui ont été indiquées par M. M. Prou, mais il ne croit pas devoir différer de publier le dessin de ce denier.



Il soumet ensuite un denier de Gaston de Foix, comte de Béarn (1436-1471) ✠ GASTO LO CONS. Croix à pied cantonnée d'un G au 3e. ℟. ✠ ONOR FORCAS. Dans le champ, une vache.



Ce type était déjà connu pour Jean de Béarn (1412-1436) et Poëy d'Avant en a publié pl. LXIX, n° 12, une obole qu'il considérait comme unique.

Bien que le denier de Gaston n'ait jamais été publié et constitue ce qu'on est convenu d'appeler une pièce inédite, M. Caron est loin de lui attacher une aussi grande valeur et un aussi grand intérêt historique qu'à un denier de Jean de Brienne, roi de Jérusalem, frappé à Damiette, dont il fait passer un exemplaire.

Séance du 3 mai 1889.

M. le Président dépose sur le bureau les publications reçues depuis la dernière séance règlementaire.

M. J. Drouet, présenté par MM. Caron et de Belfort, est admis comme membre correspondant de la Société.

M. Hermerel dit que la trouvaille de 600 pièces contenant un grand nombre de monnaies des croisades, dont M. Caron a entretenu la Société dans une séance précédente, n'a pas été faite en Orient comme on le croyait, mais bien aux environs de Chatellerault.

Au nom de M. Alph. de Witte, M. de Belfort donne lecture d'un article sur les monnaies de Gislebert. On connaît jusqu'à présent trois monnaies de ce prince. Elles sont conservées l'une au Musée de Bruxelles, l'autre au Musée de Namur. La troisième a été publiée par M. Maxe Verly. Les dessins de ces monnaies n'ont pas encore été publiés.

Cet article sera inséré dans l'*Annuaire*.

M. Adrien Blanchet signale un édit de décembre 1719 ordonnant la fabrication de *quinzains* d'or qui devaient avoir cours pour 15 livres.

L'empreinte jointe à l'édit montre un buste enfantin, lauré, à droite. Au ℞ une croix formée de huit L couronnées, et la légende CHRS, etc. Cet édit fut confirmé par arrêt du Conseil d'Etat du 9 décembre 1719.

M. de Marchéville fait remarquer que le type du revers est à peu près le même que celui des derniers louis de Louis XIV. Le *quinzain* d'or n'a pas été retrouvé. Et cependant on en voit le dessin et le nom dans les *Almanachs des monnoies*, depuis 1784, et dans des placards indiquant le cours des espèces. Il serait à désirer que des recherches fussent faites dans les Archives nationales et dans celles de la Monnaie pour retrouver des renseignements plus complets sur le *quinzain*, qui, quant à présent, ne paraît pas avoir été frappé.

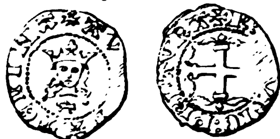
M. Caron communique un denier d'Orange qu'il décrit ainsi qu'il suit :

✠ **A\ ... LATELINA**. Tête couronnée de face, à longs

cheveux; au dessous, peut-être un cornet plutôt qu'une fleur de lis.

℟. ✠ R:...ΛVTIO:PRIΛVRΛ. Croix feuillue.

Billon; poids, 0,80.



Duby avait publié cette pièce d'après le dessin de MM. de Bozé et de Saint-Vincens. Si l'on se réfère à ces dessins, pl. xxvi, n° 1 de Duby, et pl. xv, n° 3 de Saint-Vincens, on voit que la légende donnée par eux ne remplit pas le tour de la pièce, et qu'il y avait probablement des lettres mal conservées dont on n'a pas tenu compte. Notre exemplaire, très défectueux pour la tête couronnée, l'est moins pour les légendes. On voit très distinctement l'Λ initial et le premier trait du V, il reste la place de deux lettres frustes et le reste de la légende donne LΛTELINΛ. Nous n'hésitons pas à lire AVE ALATELINΛ, comme M. Vallier a lu *Ave s Magdelena* sur l'exemplaire qu'il a publié, *Revue belge*, 1875, pl. i, n° 3, et que j'ai reproduite, *Monnaies féodales françaises*, pl. xviii, n° 8.

La légende du revers de mon exemplaire n'est pas non plus conforme, tant s'en faut, à celle donnée par Poey d'Avant, pl. xcviii, n° 11, et qui porte ✠ RICE PRC AVRA; le dessin de Duby indique également des lacunes. Le nôtre donne ✠ R.... ΛVTIO:PR.AVRΛ qu'il est facile de reconstituer en ✠ R:DE:BAVTIO PRC:ΛVRΛ, légende identique à celle publiée par M. Vallier pour Sainte-Madeleine. Les quatre premières lettres données par Duby et Poey d'Avant, RICE, se reconstituent ainsi R:DE, puis venait la lacune dont le dessin a conservé la place.

Je n'ai rien à ajouter à ce que j'ai écrit sur les légendes religieuses et commémoratives du monnayage de Bertrand IV de Baux, prince d'Orange (1340-1393). C'est le plus varié, sans aucun doute, de tous les ateliers féodaux. Il a emprunté et copié tous les types, et M. Laugier vient encore, dans notre *Annuaire* de 1888, d'en publier un florin inédit.

Envoi des Sociétés correspondantes.

Bulletin de la Soc. archéologique du Vendomois, t. XXVII.
Bulletin de la Soc. des antiquaires de France, 1887.
Mémoires de la Soc. des antiquaires de France, 1887.
Souvenir de la séance solennelle du 2e centenaire de la fondation de l'Acad. d'Angers.
Mémoires de l'Ac. d'Amiens, t. XXXIII et XXXIV.
Bulletin de la Soc. historique de Compiègne, t. VII.
Annales de la Soc. académique de Nantes, t. IX, 2e semestre.
Korrespondanzblatt des Westdeutschen Zeistchrift, mars, n° 3.
Album de la seccion arqueologica en la exposicion de Barcelona.
Bulletin de la Soc. des antiq. de l'Ouest, 4e trimestre de 1888.
Bulletin de la Société de Borda, 1er trimestre 1889.
The numismatic chronicle, 1888, Part. IV.
Bulletin de la Soc. des antiquaires de Picardie, dernier fascicule de 1888.
Revue numismatique, 1er trimestre 1889.
Bulletin de la Société des antiq. de l'Ouest, 2e trimestre 1888.
Bulletin de la Soc. des antiq. de la Morinie, n° 149.
Mémoires de la Soc. historiq. et archéologique de l'Orléanais, t. XXII.
Revue belge de numismatique, 2e livraison 1889.
Société centrale des architectes français; Annuaire 1889.
Société centrale des architectes français; Bulletin, nos 10 et 11 de 1888.
Monatsblatt des numismatischen Gesellschaft in Wien, n° 69.
Numismatische Zeitschrift, 1888.
Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes, n° 30.
Westdeutsche Zeitschrift, t. VIII, 1re partie.
Rivista italiana di numismatica, 1889, fasc. 1er.
Bulletin de la Soc. de statistique de la Drôme, 89e livraison.
Viestnik hrvatskoga arkeologickoga druztva, t. XI, 2.
Bulletin de la Société Dunoise, n° 80.
Soc. archéolog. de Bordeaux, t. XI, 2e fascicule.
Bulletin de la Société d'agriculture de la Loire, novembre et décembre 1888.

Mémoires de la Société académique de l'Oise, t. XIII, 3e partie.

Société d'agriculture, sciences et arts de Valenciennes, t. XL, nos 11 et 12, 1888; 1, 2, 3, 1889.

Bulletin de la Société suisse de numismatique, t. XIII, nos 2 et 3.

Envoi des auteurs.

A. Engel et R. Serrure. *Répertoire des sources imprimées de la numismatique française*, t. II.

A. Brichaut. *Notice nécrologique sur Lecointre-Dupont.*

Marc Husson. *Médailles relatives à l'histoire locale (Sedan).*

Francesco et Ercole Gnecchi. *Saggio di Bibliografia numismatica delle zecche italiane medioevali e moderne.*

De Marchéville. *Le denier d'or à l'agnel.*

L. Dietrichson. *Antinoos.*

C.-P. Caspari. *Kirchenhistorische anecdota.*

L.-B. Stenersen. *Catul's Digtning.*

L.-B. Stenersen. *Udsigt over den romerske satires forskjellige arter.*

A.-B. Drachman. *Guderne hos Vergil.*

A.-B. Drachman. *Catul's Digtning.*

J.-A. Blanchet. *Les graveurs en Béarn.*

J.-A. Blanchet. *Le projet de médaille des Etats de Béarn* (1775-1777).

J.-A. Blanchet. *Denier coronat de Charles le Mauvais* (1343-1387).

J. Hermerel. *Quelques mots sur les agnels de France à propos d'une variété inédite de celui du roi Charles VI.*

Cnupudonobur. *Zytomirsky Mohitnik.*

Emile Taillebois. *Poids monétiformes et autres poids du midi de la France.*

CATALOGUES.

Van Peteghem. Collection de monnaies et médailles de 1870-71.

J. Sambon. Catalogue d'une collection de médailles grecques autonomes et des colonies romaines; vente à Milan le 26 mars.

J. Sambon. Catalogue n° 4, vente de monnaies grecques et romaines, à Milan, le 4 avril 1889.

J. Sambon. Catalogue de la collection Franzoni, 1re partie, monnaies romaines.

Rollin et Feuardent. Catalogue Derre, vente du 11 au 13 avril 1889.

J. Hermerel et A. Serrure. Catalogue périodique, n° 1, monnaies féodales et provinciales.

Ad. Hess. Vente Donebauer, à Francfort, le 22 mai 1889.

Ad. Hess. Ventes Justizrath, Euler, Hier, à Francfort, les 20 et 21 mai 1889.

Ad. Hess. Catalogue à prix marqués.

Séance du 7 juin 1889.

A l'occasion de la lecture du procès-verbal de la séance du 3 mai dernier, M. Sudre fait connaître que les coins mentionnés par M. Blanchet comme étant ceux du quinzain d'or créé par l'édit de décembre 1719 existent au Musée monétaire et sont classés parmi les coins de jetons de l'époque. Quant à la pièce dite quinzain d'or, elle n'a jamais dû être frappée avec ces coins à cause d'une impossibilité matérielle résultant du faible poids attribué à la pièce par l'édit précité.

M. Fernand David est admis comme membre correspondant.

M. Gerson Da Cunha soumet à la Société des monnaies grecques et romaines trouvées aux Indes, entre autres un Eucratide en argent qui paraît au moins suspect.

M. de Belfort donne lecture d'une notice sur le roi Théodebert et son monnayage, à propos d'un article sur le même sujet, publié par M. Deloche dans la *Revue numismatique*.

M. Adrien Blanchet fait la communication suivante :

Dans le manuscrit français 6954, qui est un recueil d'antiquités gauloises et romaines formé par Tersan, j'ai trouvé les dessins de deux monnaies féodales dont voici la description :

1° **HERMENGAR**, croix à pied plus long que les autres branches, avec une sorte de besant au centre. ℟ ✠ **CARCASSO** et deux lettres liées qui ressemblent à **OM**, mais qui doivent être deux N. Au centre, sorte de monogramme confus.

Cette pièce, très mal dessinée, est accompagnée de l'indication **AR** (gent) et de la mention suivante : « Piece de menue

*

« grandeur et de belle conservation. Hermengarde vivoit « depuis 1068 jusq. 1090. Cette monnoye etoit entre les mains « du juge de Carcassone en 1774. Beauxmenil del. » (N° 142 du ms.) Ermengarde était, en effet, comtesse de Carcassonne en 1067, mais, à cette époque, Raimon-Bernard, vicomte d'Albi, qu'elle avait épousé, céda ses droits sur le comté et la monnaie à Raimon-Bernard Ier, comte de Barcelone. On ne connaît pas de monnaie d'Ermengarde, mais on en a de Roger (1050-1064) qui portent dans le champ le mot **VOX**.

2° La seconde pièce porte les légendes suivantes : ✠ **VVILEL-MVS·CIIO**, grande croix pattée. ℞ **RV-THE-NEN9** en trois lignes.

Le dessin, meilleur que celui de la pièce précédente, porte le n° 335 du ms., l'indication **AR** (gent) et la mention suivante : « A Rodez, 1764, Beauxm. 15. »

On possède des deniers des Hugues (1132-1196) et de Henri (1214-1227), comtes de Rodez, mais nous n'en connaissons aucun de Guillaume (1196-1208). Ce serait donc à ce dernier qu'on pourrait attribuer la pièce donnée par le manuscrit. Le second mot du droit nous paraît devoir être restitué en **COO** (mes), car un denier d'Henri Ier porte **HENR'COOMES**. La légende du ℞ est plus difficile à expliquer, non à cause de la disposition en trois lignes, car Guillaume, contemporain des monnaies à la légende **PIC-TAVIE-NSIS**, a pu adopter cette disposition ; mais la forme du nom n'est pas régulière. Le signe abréviatif en forme de 9 n'est employé que pour représenter la terminaison **VS** et quelquefois **OS**. Il faut donc lire *Ruthenenus*, leçon qui paraît absolument improbable.

En présence de la singularité de ces deux pièces, je dois rappeler que Tersan en a copié les dessins dans les manuscrits de Beaumesnil. Or, ce comédien, grand amateur d'antiquités, ne se faisait pas faute d'inventer des inscriptions. A-t-il commis quelque supercherie au sujet des deux monnaies ? Cela est possible. Quoi qu'il en soit, il m'a paru qu'il y avait quelque intérêt à signaler ces deux dessins de monnaies inconnues.

M. Blanchet fait passer une copie des dessins du manuscrit.

Envoi des Sociétés correspondantes.

Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, t. XLII.

Mémoires de l'Académie de Caen, 1887-88.

Bulletin de la Soc. de statistique des Deux-Sèvres, 1889, nos 1 à 3.

Publication de la section historique de l'Institut royal et grand-ducal de Luxembourg, t. XL.

Société des antiquaires de Picardie, album, fascicules 1, 2, 3.

Westdeutsche Zeitschrift für Geschichte und Kunst, t. VIII, 2.

Korrespondenzblatt, n° 5, 1889.

Monatsblatt, mai 1889.

Bulletin de la Soc. pour la conservation des monuments historiques d'Alsace, t. XIII, 2e liv.; t. XIV, 1re liv.

Bulletin de la Soc. arch. du midi de la France, n° 3.

Soc. arch. de Bordeaux, t. XIII, 2e fasc.

Mém. de la Soc. acad. de l'Aube, t. XXV.

Bull. de la Soc. arch. de l'Orléanais, n° 137.

Revue numismatique, 2e trimestre 1889.

Envoi des auteurs.

TAILLEBOIS. *Numismatique de la Novempopulanie*, 3e partie.

ALPH. DE WITTE. *Les monnaies de nécessité de Bruxelles en* 1584 *et* 1585.

GEORGES CUMONT. *Jetons d'étrennes des gouverneurs généraux de la Belgique.*

GEORGES CUMONT. *Le jeton de présence de l'académie imp. et royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles.*

GEORGES CUMONT. *Encore quatre jetons d'étrennes, gravés par Théodore van Beckel.*

JOHN EVANS. *Addres of John Evans, président of the Society of antiquaries of London, delivered ot their anniversary meeting*, april 30, 1889.

J.-ADRIEN BLANCHET. *Médailles et jetons du sacre des rois de France.*

J. HERMEREL. *Trésor de Montfort l'Amaury.*

ALPH. DE SCHODT. *Renier Chalon, biographie numismatique.*

SYLVESTRE BAXTER. *The old new world.*

CATALOGUES.

Collection de Mme veuve Pelouze (Rollin).

ROLLIN. Collection de M. le comte de D.

HOFFMANN. Vente des 15 et 16 mai 1889.

DUPRIEZ. Vente à Bruxelles le 5 juin 1889.

VAN PETEGHEM. 64e catalogue périodique.

HOFFMANN. Vente des 3 et 4 juin 1889, antiquités.

SATTLER. Catalogue à prix marqués.

STEVENS. Catalogue of the antiquities, coins and ancient pottery collected by Canon don Luigi Sclavo.

STEVENS. Catalogue of the spano collection of ancient coins and médaillons.

ROLLIN. Collection feu P.-Ch. Robert, monnaies romaines, argent et bronze.

VAN PETEGHEM. Vente J. Marmin, françaises et étrangères.

SÉANCE DU 6 DÉCEMBRE 1889.

M. Hoffmann expose que M. Dardel, graveur, ne travaillant plus à cause de son âge avancé, on est fort embarrassé pour faire graver des monnaies. Il croit devoir signaler une planche de monnaies grecques qu'il vient de faire graver par Mlle Sulpis, et qui est exécutée avec beaucoup de talent.

MM. Bourguignon-Duperré, capitaine de vaisseau, et Lalanne, directeur du poids public à Bordeaux, sont présentés comme membres correspondants, le premier par MM. Corbet et de Belfort; le second par MM. Caron et de Belfort.

M. A. Blanchet rappelle que, dans la première séance de 1889 (*procès-verbaux*, p. 1-3), M. Caron a communiqué à la Société une médaille de Louis XIV, faite en 1671, *ex idea* par un médailleur du nom de Berthinet, omis par les biographes que l'on consulte d'ordinaire.

Le hasard, dit-il, vient de me faire rencontrer un autre médaillon au Musée du Louvre où il était catalogué dans la vitrine des médailles sous la rubrique C. 115. La pièce, en bronze et d'un module de 0,14 centimètres, porte le buste de Louis XIV de profil sur un piédouche, à droite. La légende est composée de deux alexandrins en caractères cursifs.

Si iay peint en profil l'jnvincible Lovis
C'est q[ue] de front les yeux en seroient éblouis.

Comme on le voit, c'est toujours, en poésie, le même style

flatteur. Quant à l'exécution du buste, elle présente le même style fouillé.

Derrière le buste on lit : *Berthinet, 1672.*

Dans sa *Notice des objets de bronze* du Musée du Louvre (Paris, 1874), M. L. Clément de Ris, trompé par le manque de netteté du premier *t*, avait lu Berchinet.

M. Mazerolle dit qu'il connaît la médaille dont M. Blanchet vient de parler, et qu'il a lu dans un journal de beaux-arts quelques détails sur l'auteur de la médaille dont le nom serait Berthinetti. Cet artiste, attiré en France par le surintendant Fouquet, aurait partagé sa disgrâce et aurait été retenu pendant plusieurs années à la Bastille, où il aurait composé et exécuté ces médaillons. Louis XIV ayant vu ces médailles aurait gracié l'artiste et l'aurait pourvu d'une pension viagère.

C'est sous toutes réserves que M. Mazerolle donne ces détails qu'il n'a pu contrôler. Il se propose de faire des recherches e il en fera ultérieurement connaître les résultats à la Société.

M. Caron communique les moulages de deux deniers au type du châtel de Dreux et qu'il croit être des monnaies inédites du Vexin. Tous deux proviennent de la trouvaille de Verneuil qui a été recueillie par M. Tellot de Dreux, et acquise presque en totalité par MM. Rollin et Feuardent. M. Caron se propose de publier ces pièces dans notre *Annuaire.*

M. Frœhner lit un travail au sujet de l'utilisation des monnaies pour orner des bijoux. Il a rencontré plusieurs grands bronzes qui, après avoir été sciés dans le sens de leur épaisseur, ont été évidés et encastrés dans des cercles de bronze de manière à former une boîte dont on a fait un miroir de poche. M. Frœhner montre un de ces miroirs dont il s'est rendu acquéreur lors de la vente de M. le marquis de Moustier. Les monnaies employées pour cette fabrication appartiennent presque toutes au règne de Néron.

Ce travail sera prochainement publié dans l'*Annuaire.*

Séance du 20 décembre 1889.

M. Emile Lalanne, présenté par MM. Caron et de Belfort, est admis en qualité de membre correspondant.

L'admission de M. Bourguignon-Duperré est renvoyée à une autre séance, le dossier n'ayant pu être complété en temps utile.

M. de Belfort présente les livres envoyés à la Société pendant le temps des vacances.

Envoi des Sociétés correspondantes.

The numismatic chronicle 1889, part. II et III.

Zeitschrift für Numismatik, t. XVI, 3e et 4e parties.

Bulletin de la Société suisse de Numismatique, 8e année, nos 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10. 11, 12.

Revue française de Numismatique, 3e trimestre 1889.

Revue belge de Numismatique, 3e et 4e trimestre 1889.

Westdeutsche Zeitschrift, t. VIII, 3e partie; Korrespondenzblatt no 6 à 10.

Viestnik hrvatskoga arkeologickoga Druztva, t. XI, nos 3 et 4.

Bulletin de la Société de Borda, 1889, 2e édition, 3e trimestre.

Mémoires de l'Académie de Nîmes, année 1887.

Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai, t. XLIV.

Bulletin de la Société archéologique de Soissons, t. XVII.

Mémoires de la Société des Antiquaires de la Morinie, t. XXI.

Annales de la Société d'émulation des Vosges, 1889.

Mémoires de la Société archéologique de Constantine, t. XXV.

Mémoires de l'Académie d'Amiens, t. XXXV.

Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie, t. X, 3e série.

Société agricole scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales, t. XXX.

Bulletin de la Société archéologique du Limousin, t. XXXVI, 2e livraison.

Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry, 1888.

Mémoires de l'Académie d'Arras, t. XX, 2e série.

Mémoires de la Société de statistique des Deux-Sèvres, t. VI.

Mémoires de l'Académie de Clermont-Ferrand, t. XXIX.

Mémoires de la Société historique du Cher, 1888-89, t. V.

Mémoires de l'Académie de Lyon, t. XXIV, XXV et XXVI.

Bulletin de la Société de Sciences historiques et naturelles de l'Yonne, t. XLIII.

Société archéologique de Bordeaux, t. XIII, 3e fascicule.

Mémoires de la Société d'émulation du Doubs, t. III, 6e série.

Annales de la Société académique de Nantes, 7e série, t. I.

Bulletin de l'Académie delphinale, 4e série, t. II.

Bulletin de la Société archéologique de la Charente, 5e série, t. X.

La Thiérache, Bulletin de la Société archéologique de Vervins, t. XI.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, 1889-90, 1er fascicule.

Bulletin de la Société statistique de la Drôme, 90e livraison.

Mémoires de l'Académie de Stanislas, t. VI, 5e série.

Mémoires de la Société littéraire d'Alais, t. XIX.

Bulletin de la Société nivernaise, t. XIII.

Bulletin de la Société dunoises, nos 81 et 82.

Annales de la Société d'agriculture de la Loire, 1889, 1er trimestre.

Bulletin de la Société archéologique de Langres, nos 41 et 42.

Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes, 1889, nos 3 et 4.

Bulletin de la Société de Statistique de la Drôme, 91e livraison.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, 1889, no 1.

Bulletin de la Société d'agriculture de Valenciennes, 1889, nos 4—8.

Bulletin de la Société historique de l'Orléanais, no 138.

Bulletin de la Société des Antiquaires de la Morinie, bulletins nos 150, 151.

Bulletin de la Société de statistique des Deux-Sèvres, 1889, nos 4—9.

Académie d'Hippone, bulletins n°s 23 et 24.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, p. 1 à 132.

Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne, 1888, 1 à 12.

Mémoires de la Société des sciences de la Creuse, t. II, 3e bulletin.

Smithsonion report, 1886, part. I.

Verhandelingen uitgegeven door teyler's twede genootschap, t. III, 1re et 2e parties.

Catalogue officiel des produits exposés à Paris, en 1889, par la principauté de Monaco.

Société d'agriculture de la Loire ; *Le Glaneur*.

Envoi des Auteurs.

Biographie de M. Lecointre-Dupont.

Julien Duchateau. *L'Ethnographie*, nos 1 à 16.

Robert Mowat. *Le baron de Witte*, notice biographique.

Roger Vallentin. *La valeur de l'écu au Soleil à Avignon* (1557-1636).

Roger Vallentin. *Le Parlement général des ouvriers et des monnayers de l'empire à Avignon en* 1531.

Michel Soutzo. *Introduction à l'étude des monnaies de l'Italie antique.*

J. Adrien Blanchet. *Sceaux juifs du Moyen-Age.*

Prince de Battenberg. *Numismatisch-Genealogische Serien Münzcabinet des Prinzen Alexander von Hessen*).

A. Engel et R. Serrure. *Répertoire des sources imprimées de la Numismatique française*, supplément et table.

Julien Duchateau. *Considérations générales sur les études dites secrètes de la médecine chinoise, japonaise, indo-chinoise*, etc.

Emile Taillebois. *L'archéologie à l'Exposition universelle.*

Paolo Guillaume. *L'ordine cluniacense in Italia ossia vita de S. Pietro solernitano.*

Paolo Guillaume. *Vita di Sant' Alfiero.*

— *Le navi cavensi nel mediterraneo durante il medio evo.*

Envoi du Ministère de l'Instruction publique.

Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques, 19 vol.

Congrès des sociétés savantes, discours de MM. Renan et Fallières.

Les Parlers de France, lecture à la réunion des sociétés savantes, par M. Gaston Paris.

Discours de M. Lockroy à la clôture du congrès des sociétés savantes.

CATALOGUES

H. Handelmann. Der Krinkberg bei Schenefeld und die hosteinischen silberfunde. Kiel, 1890.

Ad. Hess. Kunstmedaillen der italienischen und deutschen renaissance.

J. Sambon. Collection formée par un diligent collectionneur de Florence, 1re partie.

J. Sambon. Collection Franzoni, 2e partie.

Otto Helbing. Collection Ludwig Meyer à Brême.

Otto Helbing. Catalogue à prix marqués.

Julius Hahlo. Catalogue périodique à prix marqués.

Mâcon, imprimerie Protat frères.


Widener Library
3 2044 098 371 271